

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

VOYAGES

DU SIEUR

DE CHAMPLAIN.

VOYAGES
DU SIEUR
DE CHAMPLAIN,
OU
JOURNAL ÈS DÉCOUVERTES
DE LA NOUVELLE FRANCE.

—••••—
TOME PREMIER.



PARIS,
IMPRIMÉ AUX FRAIS DU GOUVERNEMENT
POUR PROCURER DU TRAVAIL AUX OUVRIERS TYPOGRAPHES.

•••••
AOUT 1830.

173006

A

MONSEIGNEUR L'ILLUSTRISSIME CARDINAL

— DUC DE RICHELIEU,

CHEF, GRAND MAITRE ET SUR-INTENDANT GÉNÉRAL DU COM-
MERCE ET NAVIGATION DE FRANCE.

MONSEIGNEUR,

Ces Relations se présentent à vous, comme à celui auquel elles sont principalement dues, tant à cause de l'éminente Puissance que vous avez en l'Église, et en l'État, comme en l'autorité de toute la Navigation, que pour estre informé ponctuellement de la grandeur, la bonté, et la beauté des lieux qu'elles vous rapportent. Partant, que ce n'est pas sans grandes et preignantes causes que les Roys prédécesseurs de Sa Majesté, et elle, non-seulement y ont arboré l'estendart de la Croix, pour y planter la Foy comme ils ont fait, ains encores y ont voulu adjouster le nom de la Nouvelle France. Vous y verrez les grands et périlleux Voyages qui y ont esté entrepris,

les Descouvertes qui s'en sont ensuivies, l'estendue de ces terres, non moins grandes quatre fois que la France, leur disposition, la facilité de l'asseuré et important Commerce qui s'y peut faire, la grande utilité qui s'en peut retirer, la possession que nos Roys ont prise d'une bonne partie de ces pays, la mission qu'ils y ont faite de divers Ordres de religieux, leur progrez en la conversion de plusieurs Sauvages, celle du desfrichement de quelques unes de ces Terres, par lequel vous cognoistrez qu'elles ne cèdent en aucune façon en bonté à celles de la France, et enfin les habitations et forts qui y ont été construits sous le nom François. A la conservation desquels, comme en une bonne partie de ces Descouvertes ayant ainsi que j'ai esté assiduellement employé depuis trente ans, tant sous l'auctorité de nos Vice-roys, que de celle de votre Grandeur, c'est, Monseigneur, ce qui excusera, s'il vous plais, la liberté que je prends de vous offrir ce petit Traitté, en ceste assurance qu'il ne vous sera point désagréable : non pour ma considération propre ; mais bien seulement pour celle du public, qui faict desjà retentir votre nom en toute l'estendue des rivages maritimes de la Terre habitable, par les accla-

mations des effets qu'il se promet de la continuation de la gloire de vos actions : et que comme vostre Grandeur les a eslevées en terre jusques au dernier degré, par la Paix qu'elle a procurée en ce Royaume, après tant et de si heureuses victoires, aussi ne sera-t-elle point portée à se faire admirer durant la Paix aux choses qui la concernent ; sur-tout au re-stablissement du Commerce de France, dans les pays plus esloignez ; comme le moyen plus assuré qu'elle ait pour refflorir de nouveau sous vos heureux auspices. Mais entre ces nations estranges, celles de la Nouvelle France vous tendent principalement les mains : se figurants avec toute la France que puisque Dieu vous a constitué d'un costé Prince de l'Église, et de l'autre eslevé aux suréminentes dignitez que vous tenez, non-seulement vous leur redonnerez la lumière de la Foy, laquelle ils respirent continuellement, mais encores relèverez et soustiendrez la possession de ceste Nouvelle Terre, par les Peuplades et Colonies qui s'y trouveront nécessaires, et qu'enfin Dieu vous ayant choisi expressément entre tous les hommes pour la perfection de ce grand œuvre, il sera entièrement accompli par vos mains. C'est le souhait que je fais sans cesse, auquel

je jointts encores les offres que je vous présente
du reste de mes ans, que je tiendrai très heu-
reusement et nécessairement employez en un
si glorieux dessein, si avec tous mes labeurs
passez, je puis estre encore honoré des com-
mandemens qu'attend de votre Grandeur,

MONSEIGNEUR,

Votre très humble et très
affectionné serviteur,

CHAMPLAIN.

SUR LE LIVRE DES VOYAGES

DU SIEUR

DE CHAMPLAIN,

CAPITAINE POUR LE ROY EN LA MARINE.

Veux-tu, Voyageur hazardeux,
Vers Canada tenter fortune ?
Veux-tu sur les flots escumeux
Recevoir l'ordre de Neptune ?
Bien équipé, fais choix soudain
D'un temps propice à ton dessein,
Et tu verras qu'en son empire
Le vent plus violent et fort,
Pressant les flancs de ton navire,
Te fera tost surgir au port.

Que si le Pilote est mal duict
Aux routes qu'il lui convient suivre,
Il pourra estre mieux conduit,
S'il se gouverne par le Livre
Qu'en sa faveur a fait Champlain,
A qui les Graces ont à plein
Prodigué tout leur héritage :
De qui Pithon a prins le soing
D'orner son élégant langage,
Afin qu'il t'aide à ton besoing.

Va donc, Pilote, sans frayeur,
 Ancrer en la Nouvelle France;
 Ne crains de Thétis la fureur
 Ni des Autans la violence:
 Champlain, comme s'il estoit fils,
 Ou de Neptune, ou de Tiphys,
 Rendra ta nef si assurée,
 Que ni les monstres de la mer,
 Ni tous les efforts de Borée
 Ne la pourront faire abysmer.

Que si quelqu'un, par vanité,
 Estime avoir cet avantage
 De porter quelque Dèité
 Et ne pouvoir faire naufrage,
 Repreche-lui qu'en ce qu'il croit
 Tu es fondé en meilleur droict,
 Si la raison trouve en toy place;
 Car déferant aux bons avis
 Dieu favorise de sa grace
 Ceux qui tousjours les ont suivis.

PIERRE TRICHET,
Advocat Bourdelois.

VOYAGES

DU SIEUR

DE CHAMPLAIN.



LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Estendue de la Nouvelle France et la bonté de ses terres. —
— Sur quoi fondé le dessein d'establis des colonies à la nouvelle France occidentale. — Fleuves , lacs , estangs , bois , prairies et isles de la Nouvelle France; sa fertilité; ses peuples.

LES travaux que le sieur de Champlain a soufferts aux desouvertes de plusieurs terres , lacs , rivières et isles de la nouvelle France depuis vingt-sept ans , ne lui ont point fait perdre courage pour les difficultez qui s'y sont rencontrées ; mais au contraire les périls et hazards qu'il a courus , le lui ont redoublé , au lieu de l'en destourner ; et sur-tout , deux puissantes

Raisons qui ont porté l'auteur à retourner en la Nouvelle France.

considérations l'ont fait résoudre d'y faire de nouveaux voyages. La première, que sous le règne du Roi Louis le Juste, la France se verra enrichie et accrue d'un pays dont l'estendue excède plus de seize cents lieues en longueur, et de largeur près de cinq cents. La seconde, que la bonté des terres, et l'utilité qui s'en peut tirer, tant pour le commerce du dehors, que pour la douceur de la vie au-dedans, est telle que l'on ne peut estimer l'avantage que les François en auront quelque jour, si les colonies françoises y estant establies, y sont protégées de la bienveillance et autorité de Sa Majesté.

Ces nouvelles découvertes ont causé le dessein d'y faire ces colonies, lesquelles quoique d'abord elles aient esté de petite considération, néantmoins par succession de temps, au moyen du commerce, elles égalent les Estats des plus grands roys. On peut mettre en ce rang plusieurs villes que les Espagnols ont édifiées au Pérou et autres parties du monde, depuis six vingts ans en çà, qui n'estoient rien en leur principe. L'Europe peut rendre tesmoignage de celle de Venise, qui estoit à son commencement une retraite de pauvres pescheurs. Gênes, l'une des plus superbes villes du monde, édifiée dedans un pays environné de montagnes, fort désert et si infertile que les habitants sont contraints

Bicoques accrues en grandes villes.

de faire apporter la terre de dehors pour cultiver leurs jardinages d'alentour, et leur mer est sans poisson. La ville de Marseille, qui autrefois n'estoit qu'un marescage environné de collines et montagnes assez fascheuses, néantmoins par succession de temps a rendu son territoire fertile, et est devenue fameuse et grandement marchande. Ainsi, plusieurs petites colonies ayant la commodité des ports et des hâvres, se sont accrues en richesses et réputation.

Il se peut dire aussi que le pays de la Nouvelle France est un nouveau monde, et non un royaume, beau en toute perfection, et qui a des scituations très commodes, tant sur les rivages du grand fleuve Saint Laurent (l'ornement du pays) que sur les autres rivières, lacs, estangs et ruisseaux, ayant une infinité de belles isles accompagnées de prairies et bocages fort plaisants et agréables, où, durant le printemps et l'esté, se voit un grand nombre d'oiseaux, qui y viennent en leur temps et saison; les terres très fertiles pour toutes sortes de grains; les pasturages en abondance; la communication des grandes rivières et lacs, qui sont comme des mers traversant les contrées, et qui rendent une grande facilité à toutes les découvertes dans le profond des terres, d'où on pourroit aller aux mers de l'Occident, de l'Orient, du

Septentrion , et s'estendre jusques au Midi.

Le pays est rempli de grandes et hautes forests, peuplé de toutes les mesmes sortes de bois que nous avons en France ; l'air salubre , et les eaux excellentes sur les mesmes parallèles d'icelle : et l'utilité qui se trouvera dans le pays , selon que le sieur de Champelain espère le représenter, est assez suffisant pour mettre l'affaire en considération , puisque ce pays peut produire au service du roy les mesmes avantages que nous avons en France , ainsi qu'il paroistra par le discours suivant.

Les peuples
sont différents
en leurs mœurs
et forme de
vivre.

Dans la Nouvelle France , il y a nombre infini de peuples sauvages ; les uns sont sédentaires, amateurs du labourage , qui ont villes et villages fermez de palissades ; les autres errants qui vivent de la chasse et de pesche de poisson , et n'ont aucune cognoissance de Dieu. Mais il y a espérance que les religieux qu'on y a menez , et qui commencent à s'y establir , y faisant des séminaires , pourront en peu d'années y faire de beaux progrez pour la conversion de ces peuples. C'est le principal soin de Sa Majesté , laquelle levant les yeux au ciel , plustost que les porter à la terre , maintiendra , s'il lui plaist , ces entrepreneurs , qui s'obligent d'y faire passer des ecclésiastiques , pour travailler à ceste sainte moisson , et qui se proposent d'y establir une

Dessein d'y
faire fleurir la
vraie religion.

colonie, comme estant le seul et unique moyen d'y faire recognoistre le nom du vrai Dieu, et d'y establir la religion chrestienne, obligeant les François qui y passeront, de travailler au labourage de la terre avant toutes choses, afin qu'ils ayent sur les lieux le fondement de la nourriture, sans estre obligez de le faire apporter de France : et cela estant, le pays fournira avec abondance tout ce que la vie peut souhaiter, soit pour la nécessité, ou pour le plaisir, ainsi qu'il sera dit ci-après.

Si on désire la vollerie, il se trouvera dans ces lieux de toutes sortes d'oiseaux de proie, et autant Chasse au oiseau. qu'on en peut désirer les faucons, gerfauts, sacres, tiercelets, esperviers, autours, esmérillons, mouschets, de deux sortes d'aigles, hiboux petits et grands, ducs grands outre l'ordinaire, pies griesches, piverts, et autres sortes d'oiseaux de proie, bien que rares au respect des autres, d'un plumage Oiseaux d'es trange espèce grissur le dos et blanc sous le ventre, estants de la grosseur et grandeur d'une poule, ayant un pied comme la serre d'un oiseau de proie, duquel il prend le poisson ; l'autre est comme celui d'un canard, qui lui sert à nager dans l'eau, lorsqu'il s'y plonge pour prendre le poisson : oiseau qu'on croit ne s'estre vu ailleurs qu'en la Nouvelle France.

Pour la chasse du chien couchant, les per- Chasse du chien.

drix s'y trouvent de trois sortes : les unes sont vraies gelinotes, autres noires, autres blanches, qui viennent en hyver, et qui ont la chair comme les ramiers, et d'un très excellent goust.

Chasse du gibbier.

Quant à l'autre chasse du gibbier, il y abonde grande quantité d'oiseaux de rivière, de toutes sortes de canards, sarcelles, oyes blanches et grises, outardes, petites oyes, beccasses, beccassines, allouettes grosses et petites, pluviers, hérons, gruës, cygnes, plongeurs de deux ou trois façons, poules d'eau, huarts, coutlieux, grives, mauves blanches et grises; et sur les costes et rivages de la mer, les cormorans, marmettes, perroquets de mer, pies de mer, apois, et autres en nombre infini, qui y viennent selon leur saison.

Bestes qui se trouvent dans les bois.

Dans les bois, et en la contrée où habitent les Hiroquois, peuples de la Nouvelle France, il se trouve nombre de coqs d'Inde sauvages, et à Quebec quantité de tourtres tout le long de l'esté, merles, fauvis, allouettes de terre, autres sortes d'oiseaux de divers plumages, qui font en leur saison de très doux ramages.

Après ceste sorte de chasse, y en a une autre moins plaisante et agréable, mais plus pénible, y ayant audit pays des renards, loups communs et loups cerviers, chats sauvages, porcs-espics, castors, rats musquez, loutres, martres, fouines,

Chasse aux bestes sauvages.

espèces de bléreaux, lapins, ours, eslans, cerfs, dains, caribous de la grandeur des asnes sauvages, chevreux, escurieux vollants, et autres, des hermines, et autres espèces d'animaux que nous n'avons pas en France. On les peut chasser, soit à l'affus ou au piège, par huées dans les isles, où ils vont le plus souvent, et comme ils se jettent en l'eau entendant le bruit, on les peut tuer aisément, ou ainsi que l'industrie de ceux qui voudront y prendre le plaisir, le fera voir.

Si on aime la pesche du poisson, soit avec les lignes, filets, parcs, nasses, et autres inventions, les rivières, ruisseaux, lacs et estangs, sont en tel nombre que l'on peut désirer, y ayant abondance de saumons, truittes très belles, bonnes et grandes de toutes sortes, esturgeons de trois grandeurs, aloses, bars forts bons, et tel se trouve qui pèse vingt livres : carpes de toutes sortes, dont y en a de très grandes; et des brochets, aucuns de cinq pieds de long, barbus qui sont sans escaille, de deux à trois sortes, grands et petits : poisson blanc d'un pied de long : poisson doré, esplan, tanche, perche, tortue, loups marins, dont l'huile est fort bonne, mesme à frire, marsouins blancs, et beaucoup d'autres que nous n'avons point, et ne se trouvent dedans nos rivières et estangs. Toutes ces

Pesche du poisson.

espèces de poissons se trouvent dans le grand fleuve **Saint Laurent** : et davantage, molluës et baleines se peschent tout le long des costes de la **Nouvelle France**, presque en toute saison.

Ainsi de là on peut juger le plaisir que les **François** auront en ces lieux y estants habituez, vivants dans une vie douce et tranquille, avec toute liberté de chasser, pescher, se loger et s'accommoder selon sa volonté, y ayants de quoi occuper l'esprit à faire bastir, défricher les terres, labourer des jardinages, y planter, enter et faire pépinières, semer de toutes sortes de grains, racine, légumes, sallades et autres herbes potagères, en telle estendue de terre, et en telle quantité que l'on voudra. La vigne y porte des raisins assez bons, bien qu'elle soit sauvage, laquelle estant transplantée et labourée, portera des fruicts en abondance. Et celui qui aura trente arpents de terre défrichée en ce pays-là, avec un peu de bestail, la chasse, la pesche et la traite avec les Sauvages, conformément à l'establissement de la **Compagnie de la Nouvelle France**, il y pourra vivre lui dixiesme, aussi bien que ceux qui auroient en France quinze à vingt mil livres de rente.

CHAPITRE II.

Que les roys et grands princes doivent estre plus soigneux d'augmenter la cognoissance du vrai Dieu , et accroistre sa gloire parmi les peuples barbares , que de multiplier leurs estats. — Voyages des François faits aux Terres Neufves, depuis l'an 1504 jusques à présent.

LES palmes et les lauriers les plus illustres que les roys et les princes peuvent acquérir en ce monde , est que mesprisants les biens temporels, porter leur désir à acquérir les spirituels : ce qu'ils ne peuvent faire plus utilement, qu'en attirant par leur travail et piété un nombre infini d'ames sauvages (qui vivent sans foy , sans loy , ni cognoissance du vrai Dieu) à la profession de la religion catholique , apostolique et romaine. Car la prise des forteresses , ni le gain des batailles , ni la conqueste des pays , ne sont rien en comparaison , ni au prix de celles qui se préparent des couronnes au ciel , si ce n'est contre les infidèles , où la guerre est non seulement nécessaire , mais juste et sainte , en ce qu'il y va du salut de la chrestienté , de la gloire de Dieu , et de la défense de la foy ,

et ces travaux sont de soi louables et très recommandables, outre le commandement de Dieu, qui dit : *Que la conversion d'un infidèle vaut mieux que la conquête d'un royaume.* Et si tout cela ne nous peut esmouvoir à rechercher les biens du ciel aussi passionnément du moins que ceux de la terre, d'autant que la convoitise des hommes pour les biens du monde est telle, que la plupart ne se soucient de la conversion des infidèles, pourveu que la fortune corresponde à leurs désirs, et que tout leur vienne à souhait. Aussi, est-ce ceste convoitise qui a ruiné et ruine entièrement le progrez et l'avancement de ceste sainte entreprise, qui ne s'est encores bien avancée, et est en danger de succomber, si Sa Majesté n'y apporte un ordre très saint, charitable et juste, comme elle est, et qu'elle mesme ne prenne plaisir d'entendre ce qui se peut faire pour l'accroissement de la gloire de Dieu, et le bien de son estat, repoussant l'envie qui se met par ceux qui devroient maintenir ceste affaire, lesquels en cherchent plustost la ruine que l'effect.

Ce n'est pas chose nouvelle aux François d'aller par mer faire de nouvelles conquestes : car nous sçavons assez que la découverte des Terres Neufves, et les entreprises généreuses de mer ont esté commencées par nos devanciers.

Ce furent les Bretons et les Normands , qui , Voyages des Bretons et Normands. en l'an 1504 , découvrirent les premiers des chrestiens , le grand Banc des Moluques , et les Isles de Terre Neufve , ainsi qu'il se remarque dans les histoires de Niflet et d'Antoine Maginus.

Il est aussi très certain que du temps du roy François Ier , en l'an 1523 , il envoya Verazzano , Florentin , découvrir les terres , costes et hâvres de la Floride , comme les relations de ses voyages font foy : où après avoir recognu depuis le trente-troisiesme degré jusqu'au quarante-septiesme de pays , ainsi comme il pensoit s'y habituer , la mort lui fit perdre la vie avec ses desseins.

Du depuis , le mesme roy , François , à la persuasion de messire Philippe Chabot , admiral de France , despescha Jacques Cartier , pour aller Voyages de Jacques Cartier découvrir nouvelles terres : et pour ce sujet , il fit deux voyages dans les années 1534 et 1535. Au premier , il découvrit l'isle de Terre Neufve , et le golfe de Saint Laurent , avec plusieurs autres isles de ce golfe ; et eust fait davantage de progrès , n'eust esté la saison rigoureuse qui le pressa de s'en revenir. Ce Jacques Cartier estoit de la ville de Saint Malo , fort entendu et expérimenté au faict de la marine , autant qu'autre de son temps : aussi Saint Malo est obligée de conserver sa mémoire. Tout son plus

grand désir estant de descouvrir nouvelles terres , et à la sollicitation de Charles de Mouy , sieur de la Maillères , lors vice-admiral , il entreprint le mesme voyage , pour la deuxiesme fois : et pour venir à chef de son dessein , et y faire jetter par Sa Majesté le fondement d'une colonie , afin d'y accroistre l'honneur de Dieu et son autorité royale ; pour cet effect , il donna ses commissions , avec celle dudit sieur admiral , qui avoit la direction de cet embarquement , auquel il contribua de son pouvoir. Les commissions expédiées , Sa Majesté donna la charge audit Cartier , qui se met en mer avec deux vaisseaux , le 16 mai 1535 , et navige si heureusement , qu'il aborde dans le golfe Saint Laurent , entre dans la rivière avec ses vaisseaux , du port de huit cents tonneaux , et fait si bien qu'il arrive jusqu'à une isle , qu'il nomma l'isle d'Orléans , à cent vingt lieues à mont le fleuve. De là va à quelque dix lieues du bout d'amont du dit fleuve , hyverner à une petite rivière qui assèche presque de basse mer , qu'il nomma Sainte Croix , pour y estre arrivé le jour de l'Exaltation de Sainte Croix : lieu qui s'appelle maintenant la rivière Saint Charles , sur laquelle à présent sont logez les Pères Récollets et les Pères Jésuites , pour y faire un séminaire à instruire la jeunesse.

Le roy donne la charge de la flotte à Cartier.

Arrivée de Cartier au golfe de S. Laurent.

Isle d'Orléans.

Isle de Sainte Croix.

Rivière de S. Charles.

De là ledit Cartier alla à mont ledit fleuve , quelque soixante lieues , jusques à un lieu qui s'appeloit de son temps *Ochelaga* , et qui maintenant s'appelle **Grand Sault Saint Louis** , lesquels lieux étoient habitez de sauvages , qui es- Grand Sault S. Louis. tants sédentaires , cultivoient les terres. Ce qu'ils ne font à présent , à cause des guerres qui les ont fait retirer dans le profond des terres.

Cartier ayant recognu , selon son rapport , la difficulté de pouvoir passer les Sauts , et comme estant impossible , s'en retourna où estoient ses vaisseaux , où le temps et la saison le pressèrent de telle façon , qu'il fut contraint d'hiverner en la rivière **Sainte Croix** , en un endroit où maintenant les Pères Jésuites ont leur demeure , sur le bord d'une autre petite rivière qui se décharge dans celle de **Sainte Croix** , appelée la rivière de **Jacques Cartier** , comme Rivière de Jacques Cartier. ses relations font foy.

Cartier receut tant de mescontentement en ce voyage , qu'en l'extrême maladie du mal de scorbut , dont ses gens la pluspart moururent , La pluspart de ses gens morts. que le printemps revenu il s'en retourna en France assez triste et fâché de ceste perte , et du peu de progrès qu'il s'imaginoit ne pouvoir faire , pensant que l'air estoit si contraire à nostre naturel , que nous n'y pourrions vivre qu'avec S'en revient en France. beaucoup de peine , pour avoir esprouvé en son

Mal de scorbut, fréquent aux Indes.

hyvernement le mal de scorbut, qu'il appelloit mal de la terre. Ainsi ayant fait sa relation au roy, et audit sieur Admiral, et de Maillères, lesquels n'approfondirent pas ceste affaire, l'entreprise fut infructueuse. Mais si Cartier eust peu juger les causes de sa maladie, et le remède salutaire et certain pour les éviter, bien que lui et ses gens receurent quelque soulagement par le moyen d'une herbe appelée *aneda*, comme nous avons fait à nos despens aussi bien que lui, il n'y a point de doute que le roy dès-lors n'auroit pas négligé d'assister ce dessein, comme il avoit desjà fait : car en ce temps-là le pays estoit plus peuplé de gens sédentaires qu'il n'est à présent; qui occasionna Sa Majesté à faire ce second voyage, et poursuivre ceste entreprise, ayant un saint désir d'y envoyer des peuplades. Voilà ce qui en est arrivé.

D'autres que Cartier eussent bien peu entreprendre ceste affaire, qui ne se fussent si promptement estonnez, et n'eussent pour cela laissé de poursuivre l'entreprise, estant si bien commencée. Car, à dire vrai, ceux-là qui ont la conduite des descouvertes, sont souventefois ceux qui peuvent faire cesser un louable dessein, quand on s'arreste à leurs relations : car y adjoustant foi, on le juge comme impossible, ou tellement traversé de difficultez, qu'on n'en

Relations qui empeschent la poursuite de ce bon dessein.

peut venir à bout qu'avec des despenses et difficultez presque insupportables. Voilà le sujet qui a empesché dès ce temps-là que ceste entreprise sortist effect ; outre que dans un Estat se présentent quelquefois des affaires importantes , qui font que celles-ci se négligent pour un temps ; ou bien que ceux qui ont bonné volonté de les poursuivre , viennent à mourir , et ainsi les années se passent sans rien faire.

CHAPITRE III.

Voyage en la Floride sous le règne du roy Charles IX , par Jean Ribaus. — Fit bastir un fort, appelé le fort de Charles , sur la rivière de May. — Albert, capitaine qu'il y laisse, demeure sans vivres , et est tué des soldats. — Sont ramenez en Angleterre par un Anglois. — Voyage du capitaine Laudonnière. — Court risque d'estre tué des siens : en fait pendre quatre. — Est pressé de famine. — Récompense de l'empereur Charles V à ceux qui firent la descouverte des Indes. — François chassez de la rivière de May par les Espagnols. — Attaquent Laudonnière. — François tuez et pendus avec des escriteaux.

Voyage de
Jean Ribaus.

Sous le règne du roi Charles IX , et à la poursuite de l'admiral de Chastillon , Jean Ribaus se met en mer le 18 février 1562 , avec deux vaisseaux esquizez de ce qui lui estoit nécessaire pour aller jeter les fondements d'une colonie. Passant par les isles du golphe de Mexique, vint ranger la coste de la Floride , où il recognut une rivière, qu'il appela la rivière de May, et y fit édifier un fort, qu'il nomma du nom de Charles, y laissant pour y commander le capitaine Albert, fourni et muni de tout ce qu'il jugeoit estre nécessaire. Cela fait, il met la voile au vent, et s'en revint en France le 20 de juillet, et fut près de six mois à son voyage.

Son retour
en France.

Cependant le capitaine Albert ne se soucie de faire défricher les terres, pour ensemen- cer et éviter les nécessitez. Ils mangent leurs vivres sans y apporter l'ordre nécessaire en telles affaires : ce que faisant, ils se trouvèrent courts de telle façon que la disette fut extrême. Sur ce, les soldats et autres qui estoient sous son obéissance, ne voulant lui obéir, en fit pendre un pour un bien petit sujet ; ce qui fut cause que quelques jours après, la mutinerie s'y esmeut si violente, et la désobéissance fut telle, qu'ils tuèrent leur chef, et en esleurent un autre, appelé Nicolas Barré, homme de conduite. Et voyants que nul secours ne leur venoit de France, ils firent édifier une petite barque pour s'y en retourner, et se mirent en mer avec fort peu de vivres. L'histoire dit que la famine fut si cruelle, qu'ils mangèrent un de leurs compagnons. Mais Dieu ayant pitié de ceste troupe misérable, leur fit tant de grâce, qu'ils furent rencontrez d'un Anglois, qui les secourut et emmena en Angleterre, où ils se rafraischirent. Voilà le peu de soin que l'on eut à les secourir, pour les guerres qui estoient entre la France et l'Espagne.

Albert, capi-
taine, tué.

Famine ex-
trême, qui leur
fait manger un
de leurs com-
pagnons.

Cependant c'estoit une grande cruauté de laisser mourir des hommes de faim, et réduits à tel point que de s'entre-manger, faute d'envoyer une petite barque au risque de la mer, qui les

pouvoit secourir. Ce fut un retardement pour la Colonie, et un présage d'une plus mauvaise fin, puisque le commencement avoit esté mal conduit en toutes choses.

La paix se fait entre la France et l'Espagne, qui donne loisir de faire nouveaux desseins et embarquements. Ledit sieur admiral de Chastillon fit équiper d'autres vaisseaux sous la charge du capitaine Laudonnière, qui fut accommodé de toutes choses pour sa peuplade. Il partit le 22 d'avril 1564 et arriva à la coste de la Floride par le 32^e degré, au lieu de la rivière de May, où estant, et ayant mis tous ses compagnons à terre, et autres commoditez, il fit édifier un fort, qu'il nomma la Caroline.

Voyage du capitaine Laudonnière, l'an 1564.

Fait un fort a rivière de May.

Pendant le temps que les vaisseaux estoient en ce lieu, se firent des conspirations contre Laudonnière, qui furent descouvertes : et toutes choses remises, Laudonnière se délibère de renvoyer ses vaisseaux en France, et laissa pour y commander le capitaine Bourdet, lequel cinglant en haute mer pour achever son voyage, laissant là Laudonnière avec ses compagnons, partie desquels se mutinèrent de telle façon, qu'ils menacèrent de faire mourir leur capitaine, s'il ne leur permettoit d'aller ravager vers les isles des Vierges, et Saint Dominique; force lui fut leur permettre, et donner congé. Ils se

Retourne en France.

Laudonnière court risque d'estre tué des siens.

mettent en mer en une petite barque, font quelque proie sur les vaisseaux Espagnols, et après qu'ils eurent bien couru toutes ces isles, ils furent contraints s'en retourner au fort de la Caroline, où estant arrivez, Laudonnière fit prendre quatre des principaux séditeux, qui furent exécutez à mort. En suite de ces malheurs, les vivres venant à leur manquer, ils souffrirent beaucoup jusques en mai, sans avoir aucun secours de France, et estant contraints d'aller chercher des racines dans les bois l'espace de six semaines; enfin il se résolurent de bastir une barque pour estre preste au mois d'aoust, et avec icelle retourner en France.

En fait perdre quatre.

Famine extrême.

Cependant la famine croissoit de plus en plus, et ces hommes devenoient si foibles et débiles, qu'ils ne pouvoient presque parachever leur travail; ce qui les occasionna d'aller chercher à vivre parmi les Sauvages, qui les traittoient fort mal, leur survendant les vivres beaucoup plus qu'ils ne valloient, se rians et moquants des François, qui ne souffroient ces moqueries qu'à regret. Laudonnière les appaisoit le plus doucement qu'il pouvoit : mais quoi qu'il fist, il fallut venir à la guerre avec les Sauvages, pour avoir de quoi se substantier, et firent si bien qu'ils recouvrèrent du bled d'Inde, qui leur donna courage de parachever leur vaisseau :

Se font trouver des bleds d'Inde.

cela fait , ils se mirent à ruiner et démolir le fort , pour s'en retourner en France. Comme ils estoient sur ces entre-faites , ils apperceurent quatre voiles ; et craignants au commencement que ce ne fussent Espagnols , enfin ils furent recognus estre Anglois , lesquels voyants la nécessité des François , les assistèrent de commodités , et mesme les accommodèrent de leurs vaisseaux. Ceste courtoisie remarquable fut faite par le chef de cet embarquement , qui s'appelloit Jean Hanubins. Les ayant accommodés au mieux qu'il peut , lève les anchres , met à la voile , pour parachever le dessein de son voyage.

Sont soula-
gez des Anglois
en leur retour.

Comme Laudonnière estoit prest à s'embarquer avec ses compagnons , il apperçoit des voiles en mer ; et estant en impatience de sçavoir qui ils estoient , on reconnut que c'estoit le capitaine Ribaus , qui venoit donner secours à Laudonnière. Les resjouissances de part et d'autre furent grandes , voyants renaistre leur espérance , qui sembloit auparavant estre du tout perdue , mais fort faschez d'avoir fait démolir leur fort. Ledit Ribaus fit entendre à Laudonnière que plusieurs mauvais rapports avoient esté faits de lui , ce qu'il reconnoissoit estre faux , et eust eu sujet de faire ce qui lui estoit commandé , s'il en eust esté autrement.

C'est tousjours l'ordinaire que la vertu est

opprimée par la mesdisance des meschants, qui en fin les fait recognoistre pour tels, et mesprisez d'un chacun : l'on sçait assez combien cela a apporté de troubles aux conquestes des Indes, tant envers Christofle Colomb, que depuis contre Ferdinand Cortais, et autres, qui blasmez à tort, se justifèrent enfin devant l'empereur. C'est pourquoy l'on ne doit adjoûter foy légèrement, premier que les choses n'ayent esté bien examinées, recognoissant tousjours le mérite et la valeur des généreux courages, qui se sacrifient pour Dieu, leur roy et leur patrie, comme firent ceux-ci, qui estants recognus de l'empereur, malgré l'envie, les honora de biens, et de belles et honorables charges, pour leur donner courage de bien faire, à d'autres l'envie de les imiter, et aux meschants de s'amerender.

L'empereur Charles V recognoist la valeur de ceux qui firent la découverte des Indes.

Cependant que Laudonnière et Ribaus estoient à consulter pour faire descharger leurs vivres, voici que le 4 septembre 1565 l'on aperceut six voiles, qui sembloient estre grands vaisseaux, et furent recognus pour estre espagnols, qui vinrent mouiller l'anchre à la rade où les quatre vaisseaux de Ribaus estoient, assurant les François de leur amitié : et recognoissants que partie des soldats estoient à terre, ils tirèrent des coups de canon sur les nostres : qui

Les Espagnols chassent les François de leur coste.

Mais la re
gaignent.

fit qu'estant avec peu de force, coupèrent le cable sur les écabiers, et mettent à la voile : ce que font aussi les Espagnols, qui les chassent tous le lendemain. Et comme nos vaisseaux estoient meilleurs voiliers qu'eux, ils retournèrent à la coste, prennent port à une rivière distante de huit lieux du fort de la Caroline, et nos vaisseaux retournèrent à la rivière de May. Cependant trois des vaisseaux espagnols estoient venus à la rade, où ils firent descendre leur infanterie, vivres, et munitions.

Le capitaine Ribaus, contre l'avis de Laudonnière, qui lui représentoit les inconvénients qui lui pouvoient arriver, tant pour les grands vents qui régnoient ordinairement en ce temps là, que pour autre sujet, quoi que ce soit un traict d'opiniastre, ne voulant faire qu'à sa volonté, sans conseil, chose très mauvaise en telles affaires, il se délibère de voir l'Espagnol, et le combattre à quelque prix que ce fût. A cet effect il fit équiper ses vaisseaux d'hommes, et de tout ce qui lui estoit nécessaire, s'embarqua le 8 septembre, laissant les siens fort incommodez de toutes choses, et Laudonnière assez malade, qui ne laissoit pas de donner courage tant qu'il peut à ses soldats, et les exhorter à se fortifier au mieux qu'ils pourroient, pour résister aux forces de leur ennemi, lequel se mit

en estat de venir attaquer Laudonnière le 20 septembre, auquel temps il fit une pluie fort violente, et si continuelle, que les nostres fatiguez d'estre en sentinelle, se retirent de leur faction, croyant aussi que les ennemis ne viendroient durant un temps si mauvais et impétueux. Quelques-uns allant sur le rempart apercevant les Espagnols venir à eux, crient *allarme, allarme, l'ennemi vient*. A ce cri, Laudonnière se met en estat de les attendre, et encourage les siens au combat, qui voulurent soutenir deux bresches qui n'estoient encores remparées : mais enfin ils furent forcez, et tuez. Loudonnière voyant ne pouvoir plus soutenir, en esquivant pensa estre tué, et se sauve dans les bois avec les Sauvages, où il trouva nombre de ses soldats, qu'il rallia avec beaucoup de peine. S'acheminant par des palus et marescages difficiles, fait tant qu'il arrive à l'entrée de la rivière de May, où estoit un vaisseau, y commandant un Nepveu du capitaine Ribaus, qui n'avoit peu gagner ce lieu, pour la grande tourmente. Les autres vaisseaux furent perdus a la coste, comme aussi plusieurs soldats et mariniers, Ribaus pris, avec beaucoup d'autres, qu'ils firent mourir cruellement et inhumainement ; et en pendirent aucuns, avec un escriteau sur le dos, portant ces mots : *Nous n'avons pas fait pendre ceux-ci*

Espagnols
viennent attaquer
Laudonnière.

François tuez
et heureusement
traitez.

Escriteaux mis
sur le dos des
Français.

comme François , mais comme Luthériens , ennemis de la foi.

Laudonnière voyant tant de désastres , délibère s'en retourner en France , le 25 septembre 1565. Il fait lever les anchres , met sous voile le 11 de novembre , et arrive proche de la coste d'Angleterre , où se trouvant malade , se fit mettre à terre pour recouvrer sa santé , et de là venir en France faire son rapport au roi. Cependant les Espagnols se fortifient en trois endroits , pour s'asseurer contre tout événement. Nous verrons au chapitre suivant le chastiment que Dieu rendit aux Espagnols , pour l'injustice et cruauté dont ils usèrent envers les François.

CHAPITRE IV.

Le roy de France dissimule pour un temps l'injure qu'il receut des Espagnols en la cruauté qu'ils exercèrent envers les François. — La vengeance en fut réservée au sieur Chevalier de Gourgues. — Son voyage. — Son arrivée aux costes de la Floride. — Est assailli des Espagnols qu'il défait, et les traite comme ils avaient fait les François.

LE roi sçachant l'injustice et les ignominies faites aux François ses subjects par les Espagnols, comme j'ai dit ci-dessus, eut raison d'en demander justice et satisfaction à Charles V, empereur et roi d'Espagne, comme estant un outrage fait au préjudice de ce que les Espagnols leur avoient promis, de ne les inquiéter ni molester en la conservation de ce qu'avec tant de travail ils s'étoient acquis en la Nouvelle France, suivant les commissions du roi de France leur maistre, que les Espagnols n'ignoroient point; et néanmoins les firent mourir ainsi ignominieusement, sous le prétexte spécieux qu'ils estoient Luthériens, à leur dire, quoiqu'ils fussent meilleurs catholiques qu'eux,

Le roy demande justice à l'empereur du massacre de ses subjects.

sans hypocrisie, ni superstition, et initiés en la foi chrétienne plusieurs siècles devant les Espagnols.

Sa Majesté dissimula cette offense pour un temps, pour avoir les deux couronnes, quelques différens à vuidier auparavant, et principalement avec l'empereur, qui empescha que l'on ne tirast raison de telles inhumanités.

Mais comme Dieu ne délaisse jamais les siens, et ne laisse impunis les traitements barbares qu'on leur fait souffrir, ceux-ci furent payés de la mesme monnoie qu'ils avoient payé les François.

Voyage du
chevalier de
Gourgues l'an
1567.

Car en l'an 1567, se présenta le brave chevalier de Gourgues, qui plein de valeur et de courage, pour venger cet affront fait à la nation française, et recognoissant qu'aucun d'entre la noblesse, dont la France foisonne, ne s'offroit pour tirer raison d'une telle injure, entreprit de le faire. Et pour ne faire cognoistre du commencement son dessein, fit courir le bruit qu'un embarquement se faisoit pour quelque exploit qu'il vouloit faire en la coste d'Afrique. Pour ce sujet, nombre de matelots et soldats s'assemblent à Bourdeaus, où se faisoit tout l'appareil de mer : il se pourveut et fournit de toutes les choses qu'il jugea estre nécessaires en ce voyage.

Son embarquement se fit le 23 aoust de la

mesme année en trois vaisseaux , ayant avec lui deux cent cinquante hommes. Estant en mer , il relascha à la coste d'Afrique , soit pour se rafraischir ; ou autrement , mais ce ne fut pas pour long-temps : car incontinent il fit voile , et fait publier par quelques siens amis affidéz , qu'il avoit changé son premier dessein en un autre plus honorable que celui de la coste d'Afrique , moins périlleux et plus facile à exécuter : et au lieu où il auroit relasché , il eut advis que ce qu'il disoit desplaisoit à plusieurs des siens , qui croyoient que le voyage estoit rompu , et qu'il faudroit s'en retourner sans rien faire : toutesfois ils avoient tous grand désir de tenter quelque autre dessein.

Dissimule
son dessein.

Le sieur de Gourgues sçachant la volonté de ses compagnons , qui ne perdoient point courage , et estant assuré de son équipage , trouva à propos d'assembler son conseil , auquel il fit entendre la raison pourquoi il ne pouvoit exécuter ce qu'il avoit entrepris , qu'il ne falloit plus songer à ce dessein : mais aussi que de retourner en France sans avoir rien fait , il n'y avoit point d'apparence. Qu'il sçavoit une autre entreprise non moins glorieuse que profitable à des courages tels qu'il en avoit en ses vaisseaux , et de laquelle la mémoire seroit immortelle , qui estoit un exploict des plus signalés

Le déclare
aux siens

qui se puisse faire : chacun brusloit d'ardeur et de désir de voir l'effect de ce qu'il disoit, et leur fit entendre que s'il estoit bien assisté en ceste louable entreprise, il se sentiroit fort glorieux de mourir en l'exécutant. Et voulant ledit sieur de Gourgues leur déclarer son dessein, les ayant tous fait assembler, parla ainsi.

La remon-
trance qu'il
leur fait.

« Mes compagnons et fidèles amis de ma for-
» tune, vous n'êtes pas ignorants combien je
» chéris les braves courages comme vous, et
» l'avez assez tesmoigné par la belle résolution
» que vous avez prise de me suivre et assister
» en tous les périls et hazards honorables que
» nous aurons à souffrir et essuyer, lorsqu'ils
» se présenteront devant nos yeux, et l'estat
» que je fais de la conservation de vos vies ; ne
» désirant point vous embarquer au risque d'une
» entreprise que je saurois réussir à une ruine
» sans honneur : ce seroit à moi une trop
» grande et blasmable témérité, de hasarder
» vos personnes à un dessein d'un accez si dif-
» ficile ; ce que je ne crois pas estre, bien que
» j'aie employé une bonne partie de mon bien
» et de mes amis, pour équiper ces vaisseaux,
» et les mettre en mer, estant le seul entrepre-
» neur de tout le voyage. Mais tout cela ne me
» donne pas tant de sujet de m'affliger, comme
» j'en ai de me resjouir de vous voir tous ré-

» solus à une autre entreprise , qui retournera
» à vostre gloire , savoir d'aller venger l'injure
» que vostre nation a receue des Espagnols , qui
» ont fait une telle plaie à la France , qu'elle
» saignera à jamais , par les supplices et traic-
» tements infâmes qu'ils ont fait souffrir à nos
» François , et exercé des cruautés barbares et
» inouïes en leur endroit. Les ressentiments
» que j'en ai quelquefois , m'en font jetter des
» larmes de compassion , et me relèvent le cou-
» rage de telle sorte , que je suis résolu , avec
» l'assistance de Dieu et la vostre , de prendre
» une juste vengeance d'une telle felonnie et
» cruauté Espagnolle , de ces cœurs lasches et
» poltrons , qui ont surpris malheureusement
» nos compatriotes , qu'ils n'eussent osé regar-
» der sur la défense de leurs armes. Ils sont
» assez mal logés , et les surprendrons aisé-
» ment. J'ai des hommes en mes vaisseaux qui
» cognoissent très bien le pays , et pouvons y
» aller en seureté. Voici , chers compagnons ,
» un subject de relever nos courages , faites pa-
» roistre que vous avez autant de bonne volonté
» à exécuter ce bon dessein , que vous avez d'af-
» fection à me suivre : ne serez vous pas con-
» tents de remporter les lauriers triomphants
» de la despouille de nos ennemis? »

Il n'eut pas plustôt achevé de parler , que

Les soldats
du sieur de
Gourgues lui
tesmoignent
leur bonne vo-
lonté de le sui-
vre.

chacun de joie s'escrièrent : « Allons où il vous
» plaira , il ne nous pouvait arriver un plus
» grand plaisir et honneur que celui que vous
» nous proposez , et mille fois plus honorable
» qu'on ne se peut imaginer , aimant beau-
» coup mieux mourir en la poursuite de ceste
» juste vengeance de l'affront qui en a esté fait
» à la France , que d'estre blesez en une autre
» entreprise ; tout nostré plus grand souhait est
» de vaincre ou mourir , en vous tesmoignant
» toute sorte de fidélité : commandez ce que
» vous jugerez estre plus expédient ; vous avez
» des soldats qui ont du courage de reste pour
» effectuer ce que vous direz ; nous n'aurons
» point de repos jusques à ce que nous nous
» voyons aux mains avec l'ennemi. »

Il fait tirer
quelques coups
de canon en
resjouissance.

La joie crut plus que jamais dans les vais-
seaux. Le sieur de Gourgues fait changer la
route , et tirer quelques coups de canon pour
commencer la resjouissance , et donner cou-
rage à tous les soldats ; et alors ce généreux
chevalier fait cingler vers les costes de la Flo-
ride , et fut tellement favorisé du beau temps ,
qu'en peu de jours il arriva proche du fort de
la Caroline ; et le jour apperceu , les Sauvages
du pays firent voir force fumée , jusques à ce
que le sieur Gourgues eust fait abbaissier les
voiles et mouiller l'ancre. Il envoya à terre

Sauvages font
voir force fu-
mée.

s'informer des Sauvages de l'estat des Espagnols, qui estoient fort aises de voir le sieur Gourgues résolu de les attaquer. Ils assurèrent qu'ils estoient en nombre de quatre cents, très bien armez, et pourvus de tout ce qui leur estoit nécessaire. Puis s'estant fait instruire de la façon en laquelle les Espagnols estoient campez, il commença d'ordonner ses gens de guerre pour les assaillir. Voyons s'ils auront le courage de soustenir le sieur de Gourgues, comme ils firent Laudonnière, mal pourveu de munitions, et de ce qui lui estoit nécessaire.

Le sieur de Gourgues s'informe par eux de l'estat des Espagnols.

Ordonne ses gens pour les assaillir.

Doncques le sieur de Gourgues se faisant conduire par ses hommes et de quelques Sauvages par l'espaisseur des bois, sans estre aperceu des Espagnols, fait recognoistre les places et l'estat auquel elles estoient; et le samedi d'auparavant *Quasimodo*, au mois d'avril 1568, attaque furieusement les deux forts, et se dispose de les avoir par escallade, en quoi il trouva grande résistance; et le combat s'eschauffant, ce fut alors que parut le courage de nos François, qui se jettoient à corps perdu parmi les coups, tantost repoussez, puis reprenant cœur, retournent au combat avec plus de valeur qu'auparavant. Bien attaqué, mieux défendu. La mort ni les blessures ne les fait point paslir, ni ne leur fait perdre le sens ni la vaillance.

Attaque les deux forts.

Nostre généreux chevalier de Gourgues , le coutelas à la main , leur enflamme le courage , et comme un lion hardi , à la teste des siens , Gaignent le dessus du rempart. gagne le dessus du rempart , repousse les Espagnols , se fait voir parmi eux . Ses soldats le suivent et combattent vaillamment , entrent de force dans les deux forts , tuent tout ce qu'ils Les deux forts pris, et les Espagnols tuez et pris. rencontrent , de sorte que ceux qui y moururent et s'enfuirent , demeurèrent prisonniers des François ; et ceux qui pensoient se sauver dans les bois , furent taillez en pièces par les Sauvages , qui les traitèrent comme ils avoient fait les nostres . Deux jours après , le sieur de Gourgues se rend maistre du grand fort que Prise du grand fort. les ennemis avoient abandonné après quelque résistance , lesquels en partie furent tuez , les autres prisonniers .

Ainsi demeurant victorieux , et estant venu à bout d'une si glorieuse entreprise , se ressouvenant de l'injure que les Espagnols avoient faite aux François , il en fit pendre quelques-uns , avec des escriteaux sur le dos , portant ces mots : *Je n'ai pas fait pendre ceux-ci comme Espagnols , mais comme pirates , bandoliers et escumeurs de mer .* Après cette exécution , il fit démolir et ruiner les forts , puis s'embarqua pour revenir en France , laissant au cœur des Sauvages un regret immortel de se voir privez Le sieur de Gourgues fait pendre quelques Espagnols avec des escriteaux sur le dos. Fait ruiner les forts, et revient en France.

d'un si magnanime capitaine. Son parlement fut le 30 de mai 1568, et arriva à la Rochelle le 6 de juin, et de là à Bourdeaux, où il fut receu aussi honorablement, et avec autant de joie que jamais capitaine aurait esté.

Mais il n'est si tost arrivé en France, que l'empereur envoya au roy demander justice de ses subjects, que le sieur de Gourgues avait fait pendre en l'Inde occidentale; de quoi Sa Majesté fut tellement irritée, qu'elle menaçoit ledit sieur de Gourgues de lui faire trancher la teste, et fut contraint de s'absenter pour quelque temps, pendant lequel la colere du roy se passa; et ainsi ce généreux chevalier répara l'honneur de la nation Françoisé, que les Espagnols avoient offensée; ce qu'autrement eust esté un regret à jamais pour la France, s'il n'eust vengé l'affront receu de la nation Espagnole. Entreprise généreuse d'un gentilhomme, qui l'exécuta à ses propres cousts et despens, sculement pour l'honneur, sans autre espérance, ce qui lui a réussi glorieusement; et ceste gloire est plus à priser que tous les trésors du monde.

On a remarqué aux voyages de Ribaus et de Laudonnière de grands défauts et manquements. Ribaus fut blasmé au sien, pour n'avoir porté des vivres que pour dix mois, sans donner ordre de faire desfricher les terres, et les

L'empereur demande au roy justice de ses subjects mal traittez par le sieur de Gourgues.

Qui est contraint de s'absenter.

Défauts remarquez aux voyages de Ribaus et Laudonnière.

Le premier

rendre aptes au labourage, pour remédier aux disettes qui peuvent survenir, et aux périls que courent les vaisseaux sur mer, ou bien pour le retardement de leur arrivée en saison convenable, pour soulager les nécessitez, qui en fin réduisent les entrepreneurs à de grandes extrémités, jusques à estre homicides les uns des autres, pour se nourrir de chair humaine, comme ils firent en ce voyage, qui causèrent de grandes mutineries des soldats contre leur chef, et ainsi le désordre et la désobéissance régnaient parmi eux; enfin, ils furent contraints (quoi qu'avec un regret incroyable, et après une perte notable d'hommes et de biens) d'abandonner les terres et possessions qu'ils avoient acquises en ce pays, et tout cela, faute d'avoir pris leurs mesures avec jugement et raison.

Second défaut. L'expérience fait voir qu'en tels voyages et embarquements, les roys et les princes, et les gens de leur conseil qui les ont entrepris, avoient trop peu de cognoissance dans les exécutions de leurs desseins. Que s'il y en a eu d'expérimentez en ces choses, ils ont esté en petit nombre; pour ce que la plupart ont tenté telles entreprises sur les vains rapports de quelques cajoleurs, qui faisoient les entendus en telles affaires, dont ils estoient très ignorants, seulement pour se rendre considérables: car pour les

Faux rap-
ports perni-
cieux.

commencer et terminer avec honneur et utilité, faut consommer de longues années aux voyages de mer, et avoir l'expérience de telles découvertes.

La plus grande faute que fit Laudonnière, Faute de Laudonnière. qui y alloit à dessein d'y hyverner, fut de n'estre fourni que de peu de vivres, au lieu qu'il se devoit gouverner sur l'exemple de l'hyvernement du capitaine Albert à Charles Fort, que Ribaus laissa si mal pourveu de toutes choses; et ces manquements arrivent ordinairement en telles entreprises, pour s'imaginer que les terres de ces pays-là rapportent sans y semer; joint à cela, qu'on entreprend mal-à-propos tels voyages sans pratique ni expérience. Il y a bien de la différence à bastir de tels desseins en des discours de table, parler par imagination de la situation des lieux, de la forme de vivre des peuples qui les habitent, des profits et utilitez qui s'en retirent; envoyer des hommes au-delà des mers en des pays loingtains, traverser des costes et des isles incognues, et se former ainsi telles chimères en l'esprit, faisant des voyages et des navigations idéales et imaginaires; ce n'est pas là le chemin de sortir à l'honneur de l'exécution des découvertes : il faut auparavant meurement considérer les choses qui se présentent en telles Ce qu'il faut faire pour faire réussir les entreprises avec honneur. affaires, communiquer avec ceux qui s'en sont

Imprudence
de la plus-part
des entrepreneurs.

acquis de grandes cognoissances , qui savent les difficultez et les périls qui s'y rencontrent , sans s'embarquer ainsi inconsidérément sur de simples rapports et discours Car il sert de peu de discourir des terres lointaines , et les aller habiter , sans les avoir premièrement descouvertes, et y avoir demeuré du moins un an entier , afin d'apprendre la qualité des pays et la diversité des saisons , pour par après y jeter les fondements d'une colonie. Ce que ne font pas la plus-part des entrepreneurs et voyageurs , qui se contentent seulement de voir les costes et les élévations des terres en passant , sans s'y arrêter.

Changements
estranges en la
nature.

D'autres entreprennent telles navigations sur de simples relations , faites à des personnes qui , quoique bien entendues dans les affaires du monde , et ayant de grandes et longues expériences , néanmoins estants ignorants en celles-ci , croient que toutes choses se doivent gouverner selon les élévations des lieux où ils sont ; et c'est en quoi ils se trouvent grandement trompez : car il y a des changements si estranges en la nature , que ce que nous en voyons nous fait croire ce qui en est. Les raisons de cela sont fort diverses et en grand nombre , qui est cause que je les passerai sous silence. J'ai dit ceci en passant , afin que ceux qui viendront après nous ,

et qui bastiront de nouveaux desseins, s'en servent et les considèrent : de sorte que lorsqu'ils s'y embarqueront, la ruine et la perte d'autrui leur serve d'exemple et d'apprentissage.

Le troisieme défaut, et le plus préjudiciable, est en ce que fit Ribaus, de n'avoir fait descharger ses vivres et munitions qu'il aurait apportez pour Laudonnière et ses compagnons, avant que s'exposer au risque de perdre tout, comme il fit (quoi qu'il n'y allast pas pour combattre l'ennemi), mais demeurer toujours sur la défensive, aider avec ses hommes à Laudonnière, se fortifier, et attendre de pied ferme ceux qui le viendroient assaillir : pouvant bien juger que puisque son dessein estoit de prendre le port, qu'il devoit être plus fort que ceux qui le gardoient, sans s'exposer inconsidérément au péril et à la fortune ; et eust mieux fait de reconnoistre les forces de l'ennemi avant qu'il l'allast attaquer, et qu'il ne fust assuré de la victoire. Mais, au contraire, ayant mesprisé les conseils de Laudonnière, qui estoit plus expérimenté que lui en la cognoissance des lieux, il lui en prit très mal.

Davantage, en telles entreprises les vaisseaux qui portent les vivres et les munitions de guerre pour une colonie, doivent toujours faire leur route le plus droit qu'il est possible, sans se

destourner pour donner la chasse à quelque autre vaisseau ; d'autant que s'il se faut battre , et qu'ils viennent à se perdre , ce malheur ne leur sera pas seulement particulier , mais ils mettent la colonie en danger d'estre perdue , et les hommes contraints d'abandonner toutes choses , se voyants réduits à souffrir une mort misérable , causée par la faim , qui les assaillirait faute de vivres , pour ne s'estre pourvus et munis de moins pour deux ans , en attendant que la terre soit desfrichée , pour nourrir ceux qui sont dans le pays. Fautes très grandes , qui sont semblables à celles qu'ont faites ces nouveaux entrepreneurs , qui n'ont fait desfricher aucunes terres , ni trouvé moyen de le faire depuis vingt-deux ans que le pays est habité ; n'ayant eu autre pensée qu'à tirer profit des pelleteries : et un jour arrivera qu'ils perdront tout ce que nous y possédons. Ce qui est aisé à juger , si le roy n'y fait ordonner un bon régleme[n]t.

Ce sont les plus grands défauts qui se peuvent remarquer dans les premiers voyages ; et les suivants n'ont esté guères plus heureux.

CHAPITRE V.

Voyage que fit faire le sieur de Roberval. — Envoie Alphonse, Sainctongois, vers Labrador. — Son partement, son arrivée. — Retourne à cause des glaces. — Voyages des étrangers au Nort, pour aller aux Indes occidentales. — Voyage du marquis de la Roche, sans fruit. — Sa mort. — Défaut remarquable en son entreprise.

L'AN 1541, le sieur de Roberval ayant renouvelé ceste sainte entreprise, envoya Alphonse, Sainctongois (homme des plus entendus au fait de la navigation qui fust en France de son temps), qui voulut par ses descouvertes voir et rencontrer plus au Nort un passage vers Labrador. Il fit équiper deux bons vaisseaux de ce qui lui estoit nécessaire pour ceste découverte, et partit audit an 1541. Et après avoir navigé le long des costes du Nort, et terres de Labrador, pour trouver un passage qui peust faciliter le commerce avec les Orientaux, par un chemin plus court que celui que l'on fait par le Cap de Bonne Espérance et destroit de Magellan; les obstacles fortunez, et le risque qu'il courut à

Alphonse de Sainctonge envoyé vers Labrador par le sieur de Roberval.

Son partement.

Arrive aux terres de Labrador.

Les glaces et les risques le contraignent de retourner.

cause des glaces, le fit retourner sur ses brisées, et n'eust pas plus de quoi se glorifier que Cartier.

Estrangers qui ont trouvé le passage du Nord pour aller en Orient, 1576.

Voyages de Martin Forbichet et de Hunfroy Gibert.

Voyage de Jean Davis Anglois, l'an 1590. Du capitaine Georges.

Voyages des Espagnols, Portugais et Hollandois.

Ceste seconde entreprise n'estoit que pour découvrir un passage, mais l'autre estoit pour le profond des terres, et y habiter, s'il se pouvoit; et ainsi ces deux voyages n'ont pas réussi. Pour le passage, je n'alléguerai point le discours au long des nations estrangères qui ont tenté fortune de trouver passage par le Nord, pour aller aux Indes Orientales, comme les années 1576, 77 et 78 Messire Martin Forbichet fit trois voyages: sept ans après, Hunfroy Gilbert y fut avec cinq vaisseaux, qui se perdit sur l'isle de Sable, où il demeura deux ans. Après, Jean Davis, Anglois, fit trois voyages, pénétra sous le soixante douziesme degré, passa par un destroit appelé aujourd'hui de son nom. Un autre appelé le capitaine Georges, en l'an 1590, fit ce voyage, et fust contraint, à cause des glaces, de s'en retourner sans effect: et quelques autres qui l'ont entrepris, ont eu pareille fortune.

Quant aux Espagnols et Portugais, il y ont perdu leur temps. Les Hollandois n'en ont pas eu plus certaine cognoissance par la Nouvelle Zemble du costé de l'Est, pour trouver ce passage, que les autres ont perdu tant de temps pour chercher par l'Occident, au dessus des terres dites Labrador.

Tout ceci n'est que pour faire cognoistre que si ce passage tant désiré se fust trouvé , combien cela eust apporté d'honneur à celui qui l'eust rencontré , et de bien à l'estat ou royaume qui l'eust possédé. Puis donc que nous seuls avons jugé ceste entreprise d'un tel prix , elle n'est pas moins à mespriser en ce temps-ci , et ce qui ne s'est peu faire par un lieu , se peut recouvrer par un autre avec le temps , pourveu que Sa Majesté veuille assister les entrepreneurs d'un si louable dessein. Je laisserai ce discours , pour retourner à nos nouveaux travaux conquérants au pays de la Nouvelle France.

Bien qu'eust
causé le pas-
sage trouvé.

Le sieur marquis de la Roche de Bretagne, poussé d'une sainte envie d'aborder l'estendart de Jésus-Christ, et y planter les armes de son roy, en l'an 1598, prit commission du roy Henri le Grand (d'heureuse mémoire) qui avoit de l'amour pour ce dessein , fit équiper quelques vaisseaux, avec nombre d'hommes , et un grand attirail de choses nécessaires à un tel voyage : mais comme ledit sieur marquis de la Roche n'avoit aucune cognoissance des lieux , que par un pilote de navire appelé Chédotel , du pays de Normandie , il mit les gens dudit sieur marquis sur l'isle de Sable , distante de la terre du Cap Breton de vingt-cinq lieues au Sud, où cependant les hommes qui restèrent en ce lieu

Voyages du
marquis de la
Roche , sous le
règne du feu
roy Henry IV,
l'an 1598.

Sans fruit.

Met ses gens
en l'isle de Sa-
ble.

avec fort peu de commoditez, furent sept ans abandonnez sans secours que de Dieu, et furent contraints de se tenir comme les renards dans la terre, pour n'y avoir ni bois ni pierre en ceste isle propres à bastir, que le débris et fracas des vaisseaux qui viennent à la coste de ladite isle; et vescuient seulement de la chair des bœufs et vaches, qu'ils y trouvèrent en quantité, s'y estants sauvez par la perte d'un vaisseau espagnol qui s'estoit perdu voulant aller habiter l'isle du Cap Breton; et se vestirent de peaux de loups marins, ayant usé leurs habits, et conservèrent les huiles pour leur usage, avec la pescherie de poisson, qui est abondante autour de la dite isle; jusques à ce que la cour de parlement de Rouen par arrest condamna ledit Chédotel d'aller repasser ces pauvres misérables, à la charge qu'il auroit la moitié des commoditez de ce qu'ils auroient peu practiquer pendant leur séjour en ceste isle, comme cuirs de bœufs, peaux de loups marins, huile, renards noirs; ce qui fut exécuté: et revenants en France au bout de sept ans, partie vint trouver Sa Majesté à Paris, qui commanda au Duc de Suilly de leur donner quelques commoditez, comme il fit, jusques à la somme de cinquante escus, pour les encourager de s'en retourner.

Cependant le marquis de la Roche estant à

Sont contraints de demeurer sous terre.

Vivent de chairs de bœufs et de vaches.

Se vestent de peaux de loups marins.

Chédotel est condamné de les repasser.

Le roy leur fait donner quelque argent.

poursuivre en Cour les choses que Sa Majesté lui avoit promises pour son dessein , elles lui furent déniées par la sollicitation de certaines personnes qui n'avoient désir que le vrai culte de Dieu s'accrèust, ni d'y voir florir la religion catholique , apostolique et romaine. Ce qui lui causa un tel déplaisir, que pour cela et autre chose , il se trouva assailli d'une forte maladie , qui l'emporta , après avoir consommé son bien et son travail , sans en ressentir aucun fruit.

Le marquis de la Roche ne peut jouir de ce que le roy lui avait promis.

Tombe malade , dont il meurt.

En ce sien dessein se remarquent deux défauts ; l'un, en ce que ledit marquis n'avoit fait découvrir et recognoistre le lieu par quelque homme entendu en telle affaire, et où il devoit aller habiter , premier que s'obliger à une despense excessive. L'autre , que les envieux qui estoient en ce temps près du roy en son conseil, empeschèrent l'effect et la bonne volonté qu'avoit Sa Majesté de lui faire du bien. Voilà comme les roys sont souvent deceus par ceux en qui ils ont quelque confiance. Les histoires du temps passé le font assez cognoistre, et ceste-ci nous en peut fournir d'eschantillon. Voici un quatriesme voyage rompu ; venons au cinquiesme.

Défauts en son dessein.

Jaloux des bons desseins , retiennent les roys de recognoistre les entrepreneurs.

CHAPITRE VI.

Voyage du sieur de Saint-Chauvin. — Son dessein. — Remontrances que lui fait du Pont-Gravé. — Le sieur de Mons voyage avec lui. — Retour de Saint-Chauvin et du Pont en France. — Second voyage de Chauvin ; son entreprise blâmable.

Voyage du
sieur de S.
Chauvin, l'an
1599.

A la sollici-
tation du sieur
du Pont-Gravé.

UN an après, l'an 1599, le sieur Chauvin de Normandie, capitaine pour le roi en la marine, homme très-expert et entendu au fait de la navigation (qui avoit servi Sa Majesté aux guerres passées, quoi qu'il fust de la religion prétendue réformée) entreprit ce voyage sous la commission de Sa dite Majesté, à la sollicitation du sieur du Pont-Gravé, de Saint Malo (fort entendu aux voyages de mer, pour en avoir fait plusieurs), accompagnez d'autres vaisseaux, jusques à Tadoussac, quatre-vingt-dix lieues à mont la rivière, lieu où ils faisoient trafic de pelleterie et de castors, avec les Sauvages du pays, qui s'y rendoient tous les printemps : le dit du Pont désireux de trouver moyen de rendre ce trafic particulier, va en cour recher-

cher quelqu'un d'autorité et pouvoir éminent auprès du roy , pour obtenir une commission, portant que le trafic de ceste rivière seroit interdit à toutes personnes , sans la permission et consentement de celui qui seroit pourveu de la dite commission , à la charge qu'ils habiteroient le pays, et y feroient une demeure. Voilà un commencement de bien faire, sans qu'il en couste rien au roy, si ce qui est en la dite commission s'effectue; ayant dessein d'y mener cinq cents hommes, pour s'y fortifier et défendre le pays. Le roy qui avoit grande confiance en cet entrepreneur, qui néanmoins prétendoit n'y faire que la moindre despense qu'il pourroit, pour sous le prétexte d'habiter, et exécuter tout ce qu'il promettoit, vouloit priver tous les subjects du royaume de ce trafic, et retirer lui seul les castors. Et pour donner un esclat à ceste affaire, se met en devoir de l'exécuter. Les vaisseaux s'équipent de choses les plus nécessaires qu'il croit estre propres à son entreprise. Tout ira assez bien, horsmis qu'il n'y aura que des ministres et pasteurs Calvinistes.

Va en Cour pour obtenir commission du roy.

Dessein de l'entrepreneur.

Ses vaisseaux hors, il met ledit Pont-Gravé pour son lieutenant en l'un d'iceux: tous estoient catholiques, mais le chef estant de contraire religion, ce n'estoit pas le moyen de bien planter la foy parmi des peuples qu'on veut réduire,

N'estant le chef catholique, ce n'estoit le moyen d'y planter la vraie foy.

et c'estoit à quoi l'on songeoit le moins. Ils navigent jusques au port de Tadoussac, lieu de la traite, et fut ceste affaire assez mal conduite pour y faire grand progrès. Ils se délibèrent d'y faire une habitation, lieu le plus désagréable et infructueux qui soit en ce pays, qui n'estant rempli que de pins, sapins, bouleaux, montagnes et rochers presque inaccessibles, et la terre très mal disposée pour y faire aucun bon labourage, et où les froidures sont si excessives, que s'il y a une once de froid à quarante lieues à mont la rivière, il y en a là une livre. aussi combien de fois me suis-je estonné, ayant veu ces lieux si effroyables sur le printemps?

Froidures excessives qui y règnent.

Or, comme le dit sieur Chauvin y vouloit bastir et y laisser des hommes, et les couvrir contre la rigueur des froidures extrêmes, ayant sceu du Pont-Gravé que son opinion n'estoit que l'on y deust bastir, remonstra au dit sieur Chauvin plusieurs fois qu'il fallait aller à mont le dit fleuve, où le lieu est plus commode à habiter, ayant esté en un autre voyage jusques aux trois rivières, pour trouver les Sauvages, afin de traiter avec eux.

Remonstration du Pont-Gravé au sieur Chauvin.

Le sieur de Mons voyage avec le sieur Chauvin.

Le sieur de Mons fit le mesme voyage pour son plaisir, avec le dit sieur Chauvin, qui estoit de la même opinion que Gravé, qui recognoissant ce lieu estre fort désagréable, eust bien

voulu voir plus à mont le dit fleuve. Mais quoi que c'en soit, ou le temps ne le permettant pour lors, ou autres considérations qui estoient en l'esprit de l'entrepreneur, fust cause qu'il employa quelques ouvriers à édifier une maison de plaisance, de quatre toises de long, sur trois de large, de huit pieds de haut, couverte d'ais, et une cheminée au milieu, en forme d'un corps-de-garde, entouré de clayes, (laquelle j'ai veue en ce lieu là) et d'un petit fossé fait dans le sable. Car en ce pays-là où il n'y a point de rochers, ce sont tous sables fort mauvais. Il y avait un petit ruisseau au-dessous, où ils laissèrent seize hommes, fournis de peu de commoditez, qu'ils pouvoient retirer dans le mesme logis, où ce peu qu'il y avoit estoit à l'abandon des uns et des autres, ce qui dura peu. Les voilà bien chaudement pour leur hyver ! Ce qui fut cause que le sieur Chauvin s'en retourna, ne voulant voir ni découvrir plus avant, comme aussi fit le dit du Pont.

Maison de
plaisance.

Les sieurs
Chauvin et du
Pont revien-
nent en France.

Pendant qu'ils sont en France, nos hyvernants consomment en bref le peu qu'ils avoient ; et l'hyver survenant, leur fit bien cognoistre le changement qu'il y avoit entre la France et Tadoussac : c'estoit la cour du roi Petault ; chacun vouloit commander ; la paresse et fainéantise, avec les maladies qui les surprirent, ils se trou-

Misère de
ceux qui y pas-
sent l'hyver.

vèrent réduits en de grandes nécessitez, et contraints de s'abandonner aux Sauvages, qui charitablement les retirèrent avec eux, et quittèrent leur demeure; les uns moururent misérablement, les autres pâtissants fort, attendants le retour des vaisseaux.

Le sieur
Chauvin des-
seigne un se-
cond voyage
aussi utile que
le premier.

Le sieur Chauvin voyant ses gens humer le vent du Saguenay, fort dangereux, poursuit ses affaires pour refaire un second voyage, qui fust aussi fructueux que le premier. Il en veut faire un troisieme mieux ordonné; mais il n'y demeure long-temps sans estre saisi de maladie, qui l'envoya en l'autre monde.

Ce qui est
blamable en
ceste entrepri-
se.

Ce qui fut à blasmer en ceste entreprise, est d'avoir donné une commission à un homme de contraire religion, pour pulluler la foi catholique, apostolique et romaine, que les hérétiques ont tant en horreur, et abomination. Voilà les défauts que j'avois à dire sur ceste entreprise.

CHAPITRE VII.

Quatriesme entreprise en la Nouvelle-France, par le Commandeur de Chaste.— Le sieur de Font-Gravé esleu pour le voyage de Tadoussac. — L'auteur se met en voyage avec ledit sieur Commandeur.— Leur arrivée à Grand Sault Saint Louis.— Sa difficulté à le passer. — Leur retraite. — Mort dudit Commandeur, qui rompt le sixiesme voyage.

LA quatriesme entreprise fut celle du sieur Commandeur de Chaste, gouverneur de Dieppe, qui estoit homme très honorable, bon catholique, grand serviteur du roy, qui avoit dignement et fidèlement servi Sa Majesté en plusieurs occasions signalées. Et bien qu'il eust la teste chargée autant de cheveux gris que d'années, vouloit encores laisser à la postérité par ceste louable entreprise, une remarque très charitable en ce dessein, et mesmes s'y porter en personne, pour consommer le reste de ses ans au service de Dieu et de son roy, en y faisant une demeure arrestée, pour y vivre et mourir glorieusement, comme il espéroit, si Dieu ne l'eust retiré de ce monde plus tost qu'il ne pensoit, et se pouvoit-on bien asséurer que sous sa com-

Quatriesme
entreprise par
le sieur Com-
mandeur de
Chaste.

Sous lui l'hérésie ne pouvait prendre racine en la Nouvelle France.

duite l'hérésie ne se fust jamais plantée aux Indes : car il avoit de très chrestiens desseins, dont je pourrois rendre de bons tesmoignages, pour m'avoir fait l'honneur de m'en communiquer quelque chose.

Obtient commission du roy.

Donc après la mort dudit sieur Chauvin, il obtint nouvelle commission de Sa Majesté. Et d'autant que la despense estoit fort grande, il fit une société avec plusieurs gentils-hommes, et principaux marchands de Rouen et d'autres lieux, sur certaines conditions. Ce qu'estant fait, ils font équiper vaisseaux, tant pour l'exécution de ceste entreprise, que pour découvrir et peupler le pays. Ledit Pont-Gravé, avec commission de Sa Majesté (comme personne qui avoit desjà fait le voyage, et reconnu les défauts du passé), fust élu pour aller à Tadoussac, et promet d'aller jusques au Sault Saint Louis, le découvrir, et passer outre, pour en faire son rapport à son retour, et donner ordre à un second embarquement; et ledit sieur commandeur quitter son gouvernement, avec la permission de Sa Majesté, qui l'aimoit uniquement, s'en aller au pays de la Nouvelle France.

Le sieur de Pont-Gravé est élu pour faire le voyage de Tadoussac.

Sur ces entre-faites, je me trouvai en cour, venu fraîchement des Indes Occidentales, où j'avois esté près de deux ans et demi, après que

les Espagnols furent partis de Blavet, et la paix faicte en France, où pendant les guerres j'avois servi Sa dite Majesté sous messeigneurs le mareschal d'Aumont, de Saint Luc, et mareschal de Brissac. Allant voir de fois à autre ledit sieur commandeur de Chaste, jugeant que je lui pouvois servir en son dessein, il me fit ceste faveur, comme j'ai dit, de m'en communiquer quelque chose, et me demanda si j'aurois agréable de faire le voyage, pour voir ce pays, et ce que les entrepreneurs y feroient. Je lui dis que j'estois son serviteur : que pour me licencier de moi-mesme à entreprendre ce voyage, je ne le pouvois faire sans le commandement de Sa dite Majesté, à laquelle j'estois obligé tant de naissance, que d'une pension de laquelle elle m'honoroit, pour avoir moyen de m'entretenir près d'elle ; et que s'il lui en plaisoit parler, et me le commander, que je l'aurois très agréable. Ce qu'il me promit, et fit, et receut commandement de Sa Majesté pour faire ce voyage, et lui en faire fidèle rapport : et, pour cet effet, monsieur de Gesvre, secrétaire de ses commandements, m'expédia, avec lettre addressante audit Pont-Gravé, pour me recevoir en son vaisseau, et me faire voir et recognoistre tout ce qui se pourroit en ces lieux, en m'assistant de ce qui lui seroit possible en ceste entreprise.

Le commandeur de Chaste désire avoir l'hauteur pour faire voyage avec lui.

Ne se peut faire sans commandement du roy.

Est expédié par monsieur de Gesvre, secrétaire des commandemens.

Il commence
son voyage pour
Tadoussac l'an
1603.

Arrive près
le Grand Sault
S. Louis.

Difficulté à
passer ce Sault
de S. Louis.

Reconnoist le
pays, et le long
de la rivière.

Remarque
sur une carte
ce qu'il avoit
veu.

Me voilà expédié, je pars de Paris, et m'embarque dans le vaisseau dudit du Pont, l'an 1603; nous faisons heureux voyage jusques à Tadoussac, avec de moyennes barques de douze à quinze tonneaux, et fusmes jusques à une lieue à Mont-le-Grand-Sault Saint Louis. Le Pont-Gravé et moi, nous nous mettons dans un petit bateau fort léger, avec cinq matelots, pour n'en pouvoir faire naviger de plus grand, à cause des difficultez. Ayants fait une lieue avec beaucoup de peine dans une forme de lac, pour le peu d'eau que nous y trouvâmes, et estants parvenus au pied dudit Sault, qui se discharge en ce lac, nous jugeâmes impossible de le passer avec notre esquif, pour estre si furieux et entre-meslé de rochers, que nous nous trouvâmes contraints de faire presque une lieue par terre, pour voir le dessus de ce Sault, n'en pouvants voir davantage; et tout ce que nous peusmes faire, fut de remarquer les difficultez, tout le pays, et le long de ladite rivière, avec le rapport des Sauvages, de ce qui estoit dedans les terres, des peuples, des lieux, et origines des principales rivières, et notamment du grand fleuve Saint Laurent.

Je fis dès lors un petit discours, avec la carte exacte de tout ce que j'avois veu et reconnu, et ainsi nous nous en retournâmes à Tadoussac,

sans faire que fort peu de progrès : auquel lieu estoient nos vaisseaux qui faisoient la traite avec les Sauvages ; ce qu'estant fait, nous nous embarquâmes, mettant les voiles au vent, jusques à ce que nous fussions arrivés à Honnefleu, où sceusmes les nouvelles de la mort du sieur commandeur de Chaste, qui m'affligea fort, recognoissant que mal-aisément un autre pourroit entreprendre ceste entreprise, qu'il ne fust traversé, si ce n'estoit un seigneur de qui l'autorité fust capable de repousser l'envie.

Leur retrait après peu de progrès.

Reçoivent nouvelles à Honnefleu de la mort du commandeur de Chaste.

Je n'arrestai gueres en ce lieu de Honnefleu, que j'allai trouver Sa Majesté, à laquelle je fis voir la carte du dit pays, avec le discours fort particulier que je lui en fis, qu'elle eust fort agréable, promettant de ne laisser ce dessein, mais de le faire poursuivre, et favoriser. Voilà le cinquieme voyage rompu par la mort dudit sieur commandeur.

Cinquieme voyage rompu par la mort du dit commandeur.

En ceste entreprise, je n'ai remarqué aucun défaut, pour avoir esté bien commencée : mais je sçais qu'aussi tost plusieurs marchands de France qui avoient intérêt en ce négoce, commençoient à faire des plaintes de ce qu'on leur interdisoit le trafic des pelleteries, pour le donner à un seul.

Nul défaut en ceste entreprise.

CHAPITRE VIII.

Voyage du sieur de Mons. — Veut poursuivre le dessein du feu commandeur de Chaste — Obtient commission du Roy pour aller decouvrir plus avant vers Midi. — S'associe avec les marchands de Rouen et de La Rochelle. — L'auteur voyage avec lui. — Arrivent au cap de Hève. — Decouvrent plusieurs ports et rivières. — Le sieur de Poitrincourt va avec le sieur de Mons. — Plaintes dudit sieur de Mons. — Sa commission révoquée.

APRÈS la mort du sieur commandeur de Chaste, le sieur de Mons, de Saintonge, de la religion prétendue réformée, gentil-homme ordinaire de la chambre du roy, et gouverneur de Pons, qui avoit rendu de bons services à Sa Majesté durant toutes les guerres passées, en qui elle avoit une grande confiance, pour sa fidélité, comme il a toujours fait paroistre jusques à sa mort; porté d'un zèle et affection d'aller peupler et habiter le pays de la Nouvelle France, et y exposer sa vie et son bien, voulut marcher sur les brisées du feu sieur commandeur audit pays, où il avoit esté comme dit est, avec le sieur Chauvin, pour le recognoistre,

Dessain du
sieur de Mons
de poursuivre
celui du feu
Commandeur
de Chaste.

bien que ce peu qu'il avoit veu, lui avoit fait perdre la volonté d'aller dans le grand fleuve Saint Laurent, n'ayant veu en ce voyage qu'un fascheux pays, lui qui désiroit aller plus au Midi, pour jouir d'un air plus doux et agréable. Et ne s'arrestant aux relations que l'on lui en avoit faictes, vouloit chercher un lieu [duquel il ne sçavoit l'assietten] la température que par l'imagination et la raison, qui trouve que plus vers le Midi il y fait plus chaud. Estant en volonté d'exécuter ceste généreuse entreprise, il obtient commission du roy l'an 1623, pour peupler et habiter le pays, à condition d'y planter la foy catholique, apostolique et romaine, permettant de laisser vivre chacun selon sa religion. Cela estant, il continue sa société avec les marchands de Rouen, de la Rochelle, et autres lieux, a qui la traitte de pelleterie estoit accordée par ladite commission, privativement à tous les subjects de Sa Majesté. Toutes choses ordonnées, ledit sieur de Mons fait son embarquement au Hâvre de Grâce, faisant esquiper plusieurs vaisseaux, tant pour ledit trafic de pelleteries de Tadoussac, que des costes de la Nouvelle France. Il assembla nombre de gentils-hommes, et de toutes sortes d'artisans, soldats et autres, tant d'une que d'autre religion, prestres et ministres.

Il avoit desjà esté au voyage avec le sieur Chauvin.

Obtient commission du roy pour aller découvrir plus avant vers midi.

S'associe avec des marchands de Rouen et de La Rochelle.

S'embarque au Hâvre de Grâce.

Assemble nombre de gentils-hommes, d'artisans et soldats.

Le dit sieur de Mons me demanda si j'aurois agréable de faire ce voyage avec lui. Le désir que j'avois eu au dernier s'estoit accru en moi, qui me fit lui accorder, avec la licence que m'en donneroit Sa Majesté, qui me le permit, pour toujours en voyant et descouvrant lui en faire fidèle rapport. Estants tous à Dieppe, on s'embarque; un vaisseau va à Tadoussac, le dit du Pont avec la commission du dit sieur Mons à Cansseau, et le long de la coste vers l'isle du Cap Breton, voir ceux qui contreviendroient aux défenses de Sa Majesté. Le sieur de Mons prend sa route plus à val vers les costes de l'Acadie; et le temps nous fut si favorable, que nous ne fusmes qu'un mois à parvenir jusques au Cap de la Hève, où estants, nous passasmes plus outre, cherchant lieu pour y habiter, ne trouvant celui-ci agréable. Le sieur de Mons me commit à la recherche de quelque lieu qui fust propre: ce que je fis avec quelque pilote que je menai avec moi, où descouvrismes plusieurs ports et rivières, jusques à ce que ledit sieur de Mons s'arresta en une isle, qu'il jugea d'assiette forte, et le terroir d'alentour très bon, la température douce, sur la hauteur de quarante-cinq degrés et demi de latitude, comme Sainte Croix. Il y fait venir ses vaisseaux, employe chacun selon sa condition et mestier,

L'auteur avec permission du roy voyage avec lui.

S'embarquent à Dieppe.

Chacun prend sa route.

Arrivent à u Cap de la Hève.

L'auteur est commis à la recherche d'un lieu propre à habiter.

Descouvrent plusieurs ports et rivières.

Employe chacun selon son art et condition.

tant pour les descharger, que pour se loger promptement. Ses vaisseaux deschargés, il les renvoye au plus tost, et le sieur de Poitrincourt (qui estoit venu avec le dit sieur de Mons pour voir le pays, afin de l'habiter, et avoir quelque lieu de lui, en vertu de sa commission) s'en retourna.

Le sieur de Poitrincourt joint avec le sieur de Mons.

Mais laissons-le aller, en attendant si nous aurons meilleur marché des froidures, que ceux qui hyvernèrent à Tadoussac. Nos vaisseaux estants retournés en France, ouïrent un nombre infini de plaintes tant des Bretons, Basques, que autres, de l'excès et mauvais traitement qu'ils recevoient aux costes, par les capitaines dudit sieur de Mons, qui les prenoit, et empeschoit de faire leur pesche, les privants de l'usage des choses qui leur avoient toujours esté libres : de sorte que si le roy n'y apportoit un régleme[n]t, toute ceste navigation s'en alloit perdre, et ses douanes par ce moyen diminuées, leurs femmes et enfans pauvres et misérables, et contraints à mendier leurs vies. Requestes sont présentées à ce sujet, mais l'envie et les crieries ne cessent point; il ne manque en cour de personnes qui promettent que pour une somme de déniers l'on feroit casser la commission du sieur de Mons. Ceste affaire se pratique en telle façon, que ledit sieur de Mons ne sceut

Plaintes des Bretons du mauvais traitement du sieur de Mons.

Crieries contre lui.

si bien faire , que la volonté du roy ne fust des-
 tournée par quelques personnages qui estoient en
 crédit, qui lui avoient promis d'entretenir trois
 cents hommes audit pays. Doncques en peu de
 temps la commission de Sa Majesté fut révoquée,
 pour le prix de certaine somme qu'un certain
 personnage eust , sans que Sa dite Majesté en
 sceust rien. Cependant, pour récompensé de trois
 ans que le sieur de Mons avoit consommés, avec
 une despense de plus de cent mille livres, en la
 première desquelles trois années il souffrit beau-
 coup, et endura de grandes incommoditez à
 cause des rigueurs du froid, et la longue durée
 des nèges de trois pieds de haut, durant cinq
 mois, bien que l'on puisse aborder en tout
 temps aux costes où la mer ne gèle point, si ce
 n'est à l'entrée des rivières qui charrient des
 glaces qui vont se descharger en la mer. Outre
 cela , presque la moitié de ses hommes mouru-
 rent de la maladie de la terre , et fut contrainct
 de faire revenir le reste de ses gens, avec le sieur
 de Poitrincourt , qui en ceste année estoit son
 lieutenant : car le Pont-Gravé l'avoit esté l'an
 précédent.

Commission
 du sieur de
 Mons révoquée
 par argent.

Le sieur de
 Mons souffrit
 beaucoup en la
 première an-
 née de son
 voyage.

La plupart
 de ses hommes
 meurent de
 maladie.

1607.

Retour du
 sieur de Poi-
 trincourt.

Desseins du
 sieur de Mons
 tous rompus.

Voilà tous les desseins du sieur de Mons rom-
 pus, lequel s'estoit promis d'aller plus au Midi
 pour faire une habitation plus saine et eschauffée
 que l'isle de Sainte Croix, où il avoit hy-

verné ; et depuis l'on fut au Port Royal, où l'on se trouva un peu mieux, pour n'avoir trouvé l'hyver si aspre, sous la hauteur de quarante-cinq degrés de latitude. Pour rescompense de ses pertes, lui fut ordonné par le conseil de Sa Est² récom-
pensé de roy. Majesté six mille livres, à prendre sur les vaisseaux qui iroient trafiquer des pelleteries.

Mais quelle despense lui eust-il fallu faire en tous des ports et hâvres, pour recouvrer ceste somme, s'informer de ceux qui auroient traité, et le département qu'il faudroit, sur plus de quatre-vingts vaisseaux qui fréquentent ces costes ? c'estoit lui donner la mer à boire, en faisant une despense qui eust surmonté la recette, comme il en a bien apparü. Car le dit sieur de Mons n'en a presque rien retiré, et a esté contraint de laisser aller cet arrest comme il a peu. Voilà comme ces affaires furent mesnagées au conseil de Sa Majesté : Dieu fasse pardon à ceux qu'il a appelez, et amender ceux qui sont vivants. Hé bon Dieu ! qu'est-ce que l'on peut plus entreprendre, si tout se révoque de la façon, sans juger meurement des affaires, premier que d'en venir là ? ceux qui ont le moins de cognoissance crient le plus fort, et en veulent plus sçavoir que ceux qui en auront une parfaite expérience, et ne parlent que par envie, ou pour leur intérêt particulier, sur de Grand mal
de commettre
telles affaires à
gens qui ont
peu de cognois-
sance.

faux rapports et apparences, sans s'en informer davantage.

Deux religions contraires en fait de voyages, ne font grand fruit pour la gloire de Dieu.

Il se trouve quelque chose à redire en ceste entreprise, qui est, en ce que deux religions contraires ne sont jamais un grand fruit pour la gloire de Dieu parmi les infidèles que l'on veut convertir. J'ai veu le ministre et nostre curé s'entre-battre à coups de poing, sur le différend de la religion. Je ne sçais pas qui estoit le plus vaillant, et qui donnoit le meilleur coup, mais je sçais très bien que le ministre se plaignoit quelquefois au sieur de Mons d'avoir esté battu, et vuidoient en ceste façon les pointcs de controverse. Je vous laisse à penser si cela estoit beau à voir; les Sauvages estoient tantost d'un costé, tantost de l'autre, et les François meslez selon leur diverse croyance, disoient pis que pendre de l'une et de l'autre religion, quoi que le sieur de Mons y apportast la paix le plus qu'il pouvoit. Ces insolences estoient véritablement un moyen à l'infidèle de le rendre encore plus endurci en son infidélité.

Or puisque ledit sieur de Mons n'avoit voulu aller habiter au fleuve de Saint Laurent, il devoit envoyer et recognoistre un lieu propre pour y jeter les fondements d'une colonie, qui ne fust subjecte à estre délaissée, comme celle de Sainte Croix, et Port-Royal, où personne n'y

ognoissoit rien , et devoit faire une despense de quatre à cinq mille livres , pour estre assuré du lieu , et mesme donner charge d'y passer un hyver , pour cognoistre ce climat. Cela estant , il n'y a point de doute que le terroir et la chaleur , correspondants à quelque bonne température , l'on s'y fust arrêté. Et bien que la commission dudit sieur de Mons eust esté révoquée , l'on n'eust pas laissé d'habiter le pays en trois ans et demi , comme l'on avoit fait en l'Acadie , et eust-on assez desfriché de terre pour se pouvoir passer des commoditez de France. Que si ces choses eussent esté bien ordonnées , peu à peu l'on s'y fust habitué , et les Anglois et Flamens n'auroient joui des lieux qu'ils ont surpris sur nous , qui s'y sont établis à nos despens.

Despense nécessaire au sieur de Mons , à s'assurer des lieux pour hyverner.

Il ne sera hors de propos pour contenter le lecteur curieux , et principalement les voyageurs de mer , de descrire les descouvertes de ces costes , pendant trois ans et demi que je fus à l'Acadie , tant à l'habitation de Sainte Croix qu'au Port-Royal , où j'eus moyen de voir et découvrir le tout , comme il se verra au livre suivant.

VOYAGES

DU SIEUR

DE CHAMPLAIN.



LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Description de la Hève. — Du port au Mouton. — Du port du cap Negré. — Du cap et baie de Sable. — De l'isle aux Cormorans. — Du cap Fourchu. — De l'isle Longue. — De la baie Sainte Marie. — Du port de Sainte Marguerite, et de toutes les choses remarquables qui sont le long de la coste d'Acadie.

LE cap de la Hève est un lieu où il y a une baie, où sont plusieurs isles couvertes de sapins, et la grande terre de chesnes, ormeaux et bouleaux. Il est à la coste d'Acadie par les quarante-quatre degrez et cinq minutes de latitude, et seize degrez quinze minutes de déclinaison de la

Baie du cap
de la Hève.

Guide-Aimant , distant à l'Est Nordest du cap Breton , soixante-quinze lieues.

Port-au Mouton.

A sept lieues de cestui-ci s'en trouve un autre, appelé le Port-au-Mouton , où sont deux petites rivières par la hauteur de quarante-quatre-degrés et quelques minutes de latitude, dont le terroir est fort pierreux, rempli de taillis et de bruyères. Il y a quantité de lapins et bon nombre de gibbier, à cause des estangs qui y sont.

Cap Negré.

Allant le long de la coste, se voit aussi un port très bon pour les vaisseaux, et au fond une petite rivière qui entre assez avant dans les terres, que je nommai le port du cap Negré, à cause d'un rocher qui de loin en a la semblance, lequel est eslevé sur l'eau proche d'un cap, où nous passames le mesme jour, qui en est à quatre lieues, et à dix du Port-au-Mouton. Ce cap est fort dangereux, à raison des rochers qui jettent à la mer. Les costes que je veis jusques là, sont fort basses, couvertes de pareil bois qu'au cap de la Hève, et les isles toutes remplies de gibbier. Tirant plus outre, nous fusmes passer la nuict à la baie de Sable, où les vaisseaux peuvent mouiller l'anchre sans aucune crainte de danger.

Fort dangereux.

Du Cap de Sable.

Le cap de Sable, distant de deux bonnes lieues de la baie de Sable, est aussi fort dangereux, pour certains rochers et batteures qui jettent presque une lieue à la mer. De là on va en

l'isle aux Cormorans, qui en est à une lieue, ainsi appelée à cause du nombre infini qu'il y a de ces oiseaux, et remplismes une barrique de leurs œufs; et de cette isle faisant l'ouest environ six lieues, traversant une baie qui fuit au nord deux ou trois lieues, l'on rencontre plusieurs isles qui jettent deux ou trois lieues à la mer, lesquelles peuvent contenir, les unes deux, les autres trois lieues, et d'autres moins, selon que j'ai peu juger. Elles sont la plupart fort dangereuses à aborder aux grands vaisseaux, à cause des grandes marées et des rochers qui sont à fleur d'eau. Ces isles sont remplies de pins, sapins, bouleaux, et de trembles. Un peu plus outre, il y en a encore quatre. En l'une y a si grande quantité d'oiseaux, appelez tanguëux, qu'on les peut tuer aisément à coups de bâton. En une autre y a des loups marins. Aux deux autres, il y a une telle abondance d'oiseaux de différentes espèces, qu'on ne pourroit se l'imaginer, si l'on ne l'avoit veu, comme cormorans, canards de trois sortes, oyes, marmettes, outardes, perroquets de mer, beccassines, vaultours, et autres oiseaux de proie: mauves, allouettes de mer de deux ou trois espèces; hérons, goilants, courlieux, pies de mer, plongeurs, huats, appoils, corbeaux, grues et autres sortes, lesquels y font leurs nids. Je les nommai isles aux

Isle des Cormorans.

Isles remplies de pins, sapins, bouleaux, et de trembles.

Oiseaux en grande abondance.

Leur hauteur et largeur. **loups marins.** Elles sont par la hauteur de quarante-trois degrez et demi de latitude, distantes de la terre ferme ou cap de Sable, de quatre à cinq lieues. De là l'on va à un cap que j'appelai

Port Fourchu. le Port Fourchu, d'autant que sa figure est ainsi, distant des isles aux Loups marins cinq à six lieues. Ce port est fort bon pour les vaisseaux en son entrée, mais au fond il assèche presque tout de basse mer, hors le cours d'une petite rivière, toute environnée de prairies, qui

Pesche de morues. **dent** ce lieu assez agréable. La pesche de morues y est bonne auprès du port; faisant le nort dix ou douze lieues, sans trouver aucun port pour les vaisseaux, sinon quantité d'ances, ou baies très belles, dont les terres semblent estre propres

Bois très beaux. pour cultiver. Les bois y sont très beaux, mais il y a bien peu de pins et de sapins. Cette coste est fort saine, sans isles, rochers, ni bases : de sorte que selon mon jugement, les vaisseaux y peuvent aller en assurance. Estant éloignez un quart de lieue de la coste, je fus à une isle, qui

Isle Longue. s'appelle l'isle Longue, qui gist nord nordest, et sur surouest, laquelle fait passage pour aller dedans la grande baie Françoisé, ainsi nommée par le sieur de Mons.

Sa longueur. Ceste isle est de six lieues de long, et a en quelques endroits près d'une lieue de large, et en d'autres un quart seulement Elle est remplie

de quantité de bois, comme pins et bouleaux. Abonde en bois et bouleaux, Toute la coste est bordée de rochers fort dangereux, et n'y a point de lieu propre pour les vaisseaux, qu'au bout de l'isle quelques petites retraites pour des chaloupes, et trois ou quatre islets de rochers, où les Sauvages prennent force loups marins. Il y court de grandes marées, et principalement au petit passage de l'isle, qui est fort dangereux pour les vaisseaux, s'ils vouloient se mettre au hazard de le passer.

Du passage de l'isle Longue, faisant le nord-est deux lieues, y a une anse où les vaisseaux peuvent anchrer en seureté, laquelle a un quart de lieue ou environ de circuit. Le fond n'est que vase, et la terre qui l'environne est toute bordée de rochers assez hauts. En ce lieu il y a une mine d'argent très bonne, selon le rapport Mine d'argent dans une anse. d'un mineur, appelé maistre Simon, qui estoit avec moi. A quelques lieues plus outre, est aussi une petite rivière, nommée du Boulai, où la mer monte demi-lieue dans les terres, à l'entrée de laquelle il y peut librement surgir des navires du port de cent tonneaux. A un quart de lieue d'icelle, il y a un port bon pour les vaisseaux, où nous trouvâmes une mine de fer, que le mineur jugea rendre cinquante pour cent. Tirant trois lieues plus outre au nord-est, y a une autre mine de fer assez bonne, proche de laquelle il Mine de fer.

Terroir rouge
comme sang.

y a une rivière environnée de belles et agréables prairies. Le terroir d'alentour est rouge comme sang. Quelques lieues plus avant, il y a encore une autre rivière qui assèche de basse mer, hors-mis son cours qui est fort petit, qui va proche du Port Royal. Au fond de ceste baie, y a un achenal qui assèche aussi de basse mer, autour duquel y a nombre de prez, et de bonnes terres pour cultiver, toutesfois remplies de quantité de beaux arbres de toutes les sortes que j'ai dit ci-dessus. Ceste baie peut avoir, depuis l'isle Longue jusques au fond, environ six lieues. Toute la coste des mines est terre assez haute, découpée par caps, qui paraissent ronds, avançants un peu à la mer. De l'autre costé de la baie, au suest, les terres sont basses et bonnes, où il y a un fort bon port, et en son entrée un banc par où il faut passer, qui a de basse mer brasse et demie d'eau, et l'ayant passé, on en trouve trois et bon fond. Entre les deux pointes du port, il y a un islet de cailloux qui couvre de pleine mer. Ce lieu va demi-lieue dans les terres. La mer y baisse de trois brasses, et y a force coquillages, comme moules, coques et bregaux. Le terroir est des meilleurs que j'aie veu : et nommai ce port le port Sainte Margueritte. Toute ceste coste du suest est terre beaucoup plus basse que celle des Mines, qui ne sont

Prairies plei-
nes de beaux
arbres.

Islet de cail-
loux.

Port de Ste.
Margueritte.

qu'à une lieue et demie de la coste du port Sainte Margueritte, de la largeur de la baie, laquelle a trois lieues en son entrée. Je pris la hauteur en ce lieu, et la trouvai par les quarante-cinq degrez et demi et un peu plus de latitude, et dix-sept degrez seize minutes de déclinaison de la guide-aimant. Cette baie fut nommée la baie Sainte Marie.

CHAPITRE II.

Description du Port Royal et des particularités d'icelui. — De l'isle Haute. — Du port aux Mines. — De la grande baie Françoisé. — De la rivière Saint Jean, et ce que nous avons remarqué depuis le port aux Mines jusques à icelle. — De l'isle appelée par les sauvages Manthane. — De la rivière des Etechemins, et de plusieurs belles isles qui y sont. — De l'isle de Sainte Croix, et autres choses remarquables d'icelle coste.

Du passage de l'isle Longue, mettant le cap au nord-est', six lieues, il y a une anse où les vaisseaux peuvent mouiller à l'anchre quatre à cinq, six et sept brasses d'eau. Le fond est sable. Ce lieu n'est que comme une rade. Continuant au même vent deux lieues, l'on entre en l'un des beaux ports qui soit en toutes ces côtes, où il pourroit grand nombre de vaisseaux en secreté. L'entrée est large de huit cents ving-cinq pas, et sa profondeur de deux brasses d'eau, a deux lieues de long, et une de large, que je nommai Port Royal, où descendent trois rivières, dont il y a une assez grande, tirant à l'est, appelée la rivière de l'Esquille, qui est un petit

Port Royal,
où descendent
trois rivières.

Rivière de
l'Esquille.

poisson de la grandeur d'un esplan, qui s'y pesche en quantité; comme aussi on fait du haranc, et plusieurs autres sortes de poissons qui y sont en abondance en leurs saisons. Ceste rivière a près d'un quart de lieue de large en son entrée, où il y a une isle, laquelle peut contenir demi-lieue de circuit, remplie de bois ainsi que tout le reste du terroir; comme pins, sapins, pruches, bouleaux, trembles, et quelques chesnes qui sont parmi les autres bois en petit nombre. Il y a deux entrées en ladite rivière, du costé du nort, l'autre au sud de l'isle. Celle du nort est la meilleure, où les vaisseaux peuvent mouiller l'ancre à l'abri de l'isle, à cinq, six, sept, huit et neuf brasses d'eau: mais il faut se donner garde de quelques bases qui sont tenant à l'isle, et à la grande terre, fort dangereuses, si on n'a recogneu l'achenal.

Je fus quatorze ou quinze lieues où la mer monte, et ne va pas beaucoup plus avant dedans les terres pour porter bateaux. En ce lieu elle contient soixante pas de large, et environ brasse et demie d'eau. Le terroir de ceste rivière est rempli de force chesnes, fresnes, et autres bois. De l'entrée de la rivière jusques au lieu où nous fusmes, y a nombre de prairies, mais elles sont inondées aux grandes marées, y ayant quantité de petits ruisseaux qui traversent d'une part et

Son terroir rempli de chesnes, fresnes et autres bois.

d'autre, par où des chaloupes et bateaux peuvent aller de pleine mer. Dedans le port y a une autre isle, distante de la première près de deux lieues, où il y a une autre petite rivière qui va assez avant dans les terres, que j'ai nommée la rivière Saint Antoine. Son entrée est distante du fond de la baie Sainte Marie d'environ quatre lieues par le travers des bois. Pour ce qui est de l'autre rivière, ce n'est qu'un ruisseau rempli de rochers, où on ne peut monter en aucune façon que ce soit, pour le peu d'eau. Ce lieu est par la hauteur de quarante-cinq degrez de latitude, et dix-sept degrez huit minutes de déclinaison de la guide-aimant.

Rivière S. Antoine.

Cap des deux Baies.

Isles entourées de gros rochers.

Partant du Port Royal, mettant le cap au nord-est huit ou dix lieues, rangeant la coste du Port Royal, je traversai une partie de la baie, comme de quelque cinq ou six lieues, jusques à un lieu qu'ai nommé le Cap des deux Baies, et passai par une isle qui en est à une lieue, laquelle contient autant de circuit, eslevée de quarante ou quarante-cinq toises de haut, toute entourée de gros rochers, horsmis en un endroit qui est en talus, au pied duquel y a un estang d'eau salée, qui vient par dessous une pointe de cailloux, ayant la forme d'un esperon. Le dessus de l'isle est plat, couvert d'arbres, avec une fort belle source d'eau. En ce lieu y a une mine de cuivre. De là j'allai à un port

qui en est à une lieue et demie, où il y a aussi une mine de cuivre. Ce port est sous les quarante-cinq degrez deux tiers de latitude, lequel assèche de basse mer. Pour entrer dedans, il faut ballizer et recognoistre une batture de sable qui est à l'entrée, laquelle va rangeant un canal, suivant l'autre costé de terre ferme, puis on entre dans une baie qui contient près d'une lieue de long, et demi-lieue de large. En quelques endroits, le fond est vaseux et sablonneux, et les vaisseaux y peuvent eschouer. La mer y pert et croist de quatre à cinq brasses. Ce Cap des deux Baies où est le port aux Mines est ainsi appellé, parce qu'au nort et sud dudit cap y a deux baies qui courent vert l'est nord-est, et nord-est quelque douze à quinze lieues; et y a un destroit à chaque baie qui ne contient pas plus de demi-lieue de large. Cela passé, il s'eslargit tout d'un coup d'environ trois, quatre à cinq lieues. Il y a aussi quelques isles en ceste baie où il y a des estangs, et deux ou trois petites rivières qui y descendent avec les canots des Sauvages, qui y vont à Tregaté et Misamichy, dans le golfe Saint Laurent, partie par eau, partie par terre.

Tout le pays que j'ai veu depuis le petit passage de l'isle Longue rangeant la coste, ne sont que rochers, où il n'y a aucun endroit où les vaisseaux se puissent mettre en seureté, sinon

Ce pays est
plein de pins et
de bouleaux.

le Port Royal. Le pays est rempli de quantité de pins et bouleaux, et à mon avis n'est pas trop bon.

Nous fismes l'ouest deux lieues jusques au Cap des deux Baies, puis le nort cinq ou six lieues, et traversasmes l'autre Baie. Faisant l'ouest quelque six lieues, y a une petite rivière, à l'entrée de laquelle y a un cap assez bas, qui avance à la mer, et un peu dans les terres une montagne qui a la forme d'un chapeau de cardinal. En ce lieu y a une mine de fer, et n'y a anchrage que pour des chaloupes. A quatre lieues à l'ouest sur-ouest, y a une pointe de rocher qui avance un peu vers l'eau, où il y a de grandes marées, qui sont fort dangereuses. Proche de la pointe y a une anse qui a environ demi-lieue de circuit, en laquelle est une autre mine de fer, qui est très bonne. A quatre lieues encore plus avant, y a une belle baie qui entre dans les terres, où au fond y a trois isles et un rocher; deux sont à une lieue du cap tirant à l'ouest, et l'autre est à l'embouchure d'une rivière des plus grandes et profondes que j'eusse encore veu, que je nommai la rivière Saint Jean, pource que ce fut ce jour là que j'y arrivai, et des Sauvages elle est appelée Ouygoudy. Ceste rivière est dangereuse, si on ne recognoist bien certaines pointes et rochers qui sont des deux

costez. Elle est estroite en son entrée, puis vient à s'eslargir, et ayant doublé une pointe elle estressit de rechef, et fait comme un sault entre deux grands rochers, où l'eau y court d'une si grande vistesse, qu'en y jettant du bois il enfonce en bas, et ne le voit-on plus : mais attendant la pleine mer, l'on peut passer fort aisément ce destroit, et lors elle s'eslargit environ une lieue par aucuns endroits, où il y a trois isles, auxquelles y a grande quantité de prairies et beaux bois, comme chesnes, hestres, noyers et lambruches de vignes sauvages. Les habitants du pays vont par icelle rivière jusques à Tadoussac, qui est dans la grande rivière de Saint Laurent, et ne passent que peu de terre pour y parvenir. De la rivière Saint Jean jusques à Tadoussac y a soixante-cinq lieues. A l'entrée d'icelle, qui est par la hauteur de quarante-cinq degrez deux tiers, y a une mine de fer. Les chaloupes ne peuvent aller plus de quinze lieues dans ceste rivière, à cause des saults qui ne se peuvent naviguer que par les canots des Sauvages.

Tadoussac est en la grande rivière Saint Laurent.

De la rivière Saint Jean je fus à quatre isles, en l'une desquelles y a grande quantité d'oiseaux appelez margos, dont les petits sont aussi bons que pigeonneaux. Ceste isle est esloignée de la terre ferme de trois lieues. Plus à l'ouest y a

Oiseaux appelez margos.

L'isle de Man-
thane.

Cul de sac de
quinze lieues.

d'autres isles : entre autres une contenant six lieues, qui s'appelle des Sauvages Menane, au sud de laquelle il y a entre les isles plusieurs ports, bons pour les vaisseaux. Des isles aux Margos je fus à une rivière en la grande terre, qui s'appelle la rivière des Etechemins, nation de Sauvages ainsi nommée en leur pays, et passe-t-on par si grande quantité d'isles, assez belles, que je n'en ai peu sçavoir le nombre; les unes contenant deux lieues, les autres trois, les autres plus ou moins. Elles sont toutes en un cul de sac, qui contient à mon jugement plus de quinze lieues de circuit, y ayant plusieurs endroits bons pour y mettre tel nombre de vaisseaux que l'on voudra; autour desquelles y a bonne pescherie de mollues, saulmons, bars, harancs, flaitans, et autres poissons en grand nombre. Faisant l'ouest nort-ouest trois lieues par les isles, l'on entre dans une rivière qui a presque demi-lieue de large en son entrée, où ayant fait une lieue ou deux, y a deux isles; l'une fort petite proche de la terre de l'ouest, et l'autre au milieu, qui peut avoir huict ou neuf cents pas de circuit, élevée de tous costez de trois à quatre toises de rochers, fors un petit endroit d'une pointe de sable et terre grasse, laquelle peut servir à faire briques, et autres choses nécessaires. Il y a un autre lieu à couvert

pour mettre des vaisseaux de quatre-vingts à cent tonneaux, mais il assèche de basse mer. L'isle est remplie de sapins, bouleaux, érables, et chesnes. De soi elle est en fort bonne scituation, et n'y a qu'un costé où elle baisse d'environ quarante pas, qui est aisé à fortifier : les costes de la terre ferme en estant des deux costez éloignées d'environ neuf cents à mille pas, les vaisseaux ne pourroient passer sur la rivière qu'à la merci du canon d'icelle, qui est le lieu que l'on jugea le meilleur, tant pour la scituation, bon pays, que pour la communication que l'on prétendoit avec les Sauvages de ces costes et du dedans des terres, estant au milieu d'eux, lesquels avec le temps on espéroit pacifier et amortir les guerres qu'ils ont les uns contre les autres, pour en tirer à l'advenir du service, et les réduire à la foi chrestienne. Ce lieu fut nommé par le sieur de Mons, l'isle Sainte Croix. Pas-

Isle de Sainte
Croix.

sant plus outre, on voit un grande baie en laquelle y a deux isles, l'une haute et l'autre platte, et trois rivières, deux médiocres, dont l'une tire vers l'Orient, et l'autre au Nort, et la troisieme grande, qui va vers l'Occident : c'est celle des Etechemins. Allant dedans icelle deux lieues, il y a un sault d'eau, où les Sauvages portent leurs canots par terre environ cinq cents pas, puis rentrent dedans icelle, d'où en

après en traversant un peu de terre, on va dans la rivière de Norembègue et de Saint Jean. En ce lieu du sault les vaisseaux ne peuvent passer, à cause que ce ne sont que rochers, et qu'il n'y a que quatre à cinq pieds d'eau. En mai et juin il s'y prend si grande abondance de harancs et bars, que l'on y en pourroit charger des bateaux. Le terroir est des plus beaux, et y a quinze ou vingt arpents de terre défrichée. Les Sauvages s'y retirent quelquefois cinq ou six semaines durant la pesche. Tout le reste du pays sont forests fort espaises. Si les terres estoient défrichées, les grains y viendroient fort bien. Ce lieu est par la hauteur de quarante-cinq degrez un tiers de lâtitude, et dix-sept degrez trente-deux minutes de déclinaison de la guide-aimant. En cet endroit y fut faite l'habitation en l'an 1604.

Vaisseaux ne peuvent passer au sault d'eau de cette isle, à cause des rochers.

CHAPITRE III.

De la coste , peuples et rivière de Norembègue.

DE la dite rivière de Sainte Croix, continuant le long de la coste, faisant environ vingt-cinq lieues, passasmes par une grande quantité d'isles, bancs, battures et rochers, qui jettent plus de quatre lieues à la mer par endroits, que je nommai les isles rangées, la plupart desquelles sont couvertes de pins et sapins, et autres méchants bois. Parmi ces isles y a force beaux et bons ports, mais mal agréables, et passai proche d'une isle qui contient environ quatre ou cinq lieues de long. De ceste isle jusques au nord de la terre ferme, il n'y a pas cent pas de large. Elle est fort haute, et coupée par endroits, qui paroissent, estant dans la mer, comme sept ou huit montagnes rangées les unes proche des autres. Le sommet de la plus part d'icelles est desgarni d'arbres, parce que ce ne sont que rochers. Les bois ne sont que pins, sapins et bouleaux. Je l'ai nommée l'isle des Monts déserts. La hauteur

Force ports
dans ces isles.

Isle des
Monts déserts.

est par les quarante-quatre degrez et demi de latitude.

Les Sauvages de ce lieu ayant fait alliance avec nous, ils nous guidèrent en leur rivière de Pemetegoit , ainsi d'eux appelée , où ils nous dirent que leur capitaine , nommé Bessabez , estait chef d'icelle. Je crois que ceste rivière est celle que plusieurs pilotes et historiens appellent Rivière de Norembègue. Norembègue , et que la plus part ont écrit estre grande et spacieuse , avec quantité d'isles , et son entrée par la hauteur de quarante-trois et trois quarts et demi, et d'autres par les quarante-quatre degrez, plus ou moins, de latitude. Pour la déclinaison , je n'en ai leu ni ouï parler à personne. On décrit aussi qu'il y a une grande ville fort peuplée de Sauvages adroits et habiles, ayants du fil de coton. Je m'asseure que la plus part de ceux qui en font mention ne l'ont veue, et en parlent pour l'avoir ouï dire à gens qui n'en sçavoient pas plus qu'eux. Je crois bien qu'il y en a qui ont peu en avoir veu l'emboucheure , à cause qu'en effect il y a quantité d'isles, et qu'elle est par la hauteur de quarante-quatre degrez de latitude en son entrée, comme ils disent; mais qu'aucun y ait jamais entré, il n'y a point d'apparence, car ils l'eussent descrite d'une autre façon, afin d'oster beaucoup de gens de ce doute. Je dirai donc au vrai ce que

j'en ai recognu et veu depuis le commencement jusques où j'ai esté.

Premièrement en son entrée, il y a plusieurs isles éloignées de la terre ferme dix ou douze lieues, qui sont par la hauteur de quarante-quatre degrez de latitude, et dix-huit degrez et quarante minutes de déclinaison de la guide-aimant. L'isle des Monts déserts fait une des pointes de l'emboucheure, tirant à l'est; et l'autre est une terre basse, appelée des Sauvages Bedabedec, qui est à l'ouest d'icelle, distantes l'une de l'autre neuf ou dix lieues: et presque au milieu à la mer, y a une autre isle fort haute et remarquable, laquelle pour cette raison j'ai nommée l'isle Haute. Tout autour il y en a un nombre infini de plusieurs grandeurs et largeurs, mais la plus grande est celle des Monts déserts. La pesche du poisson de diverses sortes y est bonne, comme aussi la chasse du gibbier. A deux ou trois lieues de la pointe de Bedabedec, rangeant la grande terre au nord, qui va dedans icelle rivière, ce sont terres fort hautes qui paroissent à la mer, en beau temps, douze à quinze lieues. Venant au sud de l'isle Haute, en la rangeant comme d'un quart de lieue, où il y a quelques battures qui sont hors de l'eau, mettant le cap à l'ouest jusques à ce que l'on ouvre toutes les montagnes qui sont au nord d'icelle isle,

L'isle des Monts - déserts fait une des pointes de l'emboucheure de ceste rivière.

La pesche du poisson y est fort bonne.

Moyen d'en-
trer en ceste
rivière.

vous vous pouvez assurer qu'en voyant les huict ou neuf découpées de l'isle des Monts déserts et celle de Bedabedec, l'on fera le travers de la rivière de Norembègue, et pour entrer dedans, il faut mettre le cap au nord, qui est sur les plus hautes montagnes dudit Bedabedec, et ne verrez aucunes isles devant vous, et pouvez entrer seurement, y ayant assez d'eau, bien que voyez quantité de brisans, isles et rochers à l'est et ouest de vous. Il faut les éviter la sonde en la main, pour plus grande seureté; et crois, à ce que j'en ai peu juger, que l'on ne peut entrer dedans icelle rivière par autre endroit, sinon avec des petits vaisseaux ou chaloupes: car (comme je l'ai dit ci-dessus) la quantité des isles, rochers, bases, bancs et brisans y sont de toutes parts, en sorte que c'est chose étrange à voir.

Belles isles
autour d'icelle.

Or, pour revenir à la continuation de notre route, entrant dans la rivière, il y a de belles isles qui sont fort agréables, comme des prairies. Je fus jusques à un lieu où les Sauvages nous guidèrent, qui n'a pas plus de demi-quart de lieue de large, et à quelque deux cents pas de la terre de l'ouest, y a un rocher à fleur d'eau, qui est dangereux. De là à l'isle Haute, y a quinze lieues: et depuis ce lieu estroit (qui est la moindre largeur que nous eussions trouvée)

après avoir fait environ sept ou huit lieues, nous rencontrasmes une petite rivière, où auprès il fallut mouiller l'ancre; d'autant que devant nous y vismes quantité de rochers qui descouvrent de basse mer; et aussi que quand nous eussions voulu passer plus avant, il eust esté impossible de faire demi-lieue, à cause d'un sault d'eau qu'il y a, qui vient en talus de quelque sept à huit pieds, que je veis allant dedans un canot, avec les Sauvages que nous avions, et n'y trouvasmes de l'eau que pour un canot; mais passé le sault, qui a environ deux cents pas de large, la rivière est belle et plaisante, jusques au lieu où nous avions mouillé l'ancre. Je mis pied à terre pour voir le pays, et allant à la chasse, je le trouvai fort plaisant et agréable en ce que j'y fis de chemin, et semble que les chesnes qui y sont, aient été plantez par plaisir. J'y veis peu de sapins, mais bien quelques pins à un costé de la rivière, tous chesnes à l'autre, et un peu de bois taillis, qui s'estendent fort avant dans les terres: et dirai que depuis l'entrée où je fus, qui sont environ vingt-cinq lieues, je ne veis aucune ville, ni village, ni apparence d'y en avoir eu, mais bien une ou deux cabanes de Sauvages, où il n'y avait personne, lesquelles estaient faites de la mesme façon que celles des Souriquois, couvertes d'es-

Ce que l'auteur voit au pays, où il mouilla l'ancre près ceste rivière.

Sauvages
n'ont point de
retraite asseu-
rée.

corces d'arbres ; et à ce que j'ai pu juger, il y a peu de Sauvages en icelle rivière, qu'on appelle aussi Pemetegoit. Ils n'y viennent non plus qu'aux isles, que quelques mois en esté durant la pesche du poisson et la chasse du gibbier qui y est en quantité. Ce sont gens qui n'ont point de retraite arrestée, à ce que j'ai recognu et appris d'eux : car ils hyvernent tantost en un lieu, et tantost en un autre, où ils voient que la chasse des bestes est meilleure, dont ils vivent quand la nécessité les presse, sans mettre rien en réserve pour subvenir aux disettes qui sont grandes quelquefois.

Rivière de
Quinibequy.

Or, il faut de nécessité que ceste rivière soit celle de Norembègue : car passé icelle jusques au quarante-uniesme degré que j'ai costoyé, il n'y en a point d'autre sur les hauteurs ci-dessus dites, que celle de Quinibequy, qui est presque en mesme hauteur, mais non de grande estendue. D'autre part, il ne peut y en avoir qui entrent avant dans les terres, d'autant que la grande rivière Saint Laurent costoye la coste d'Acadie et de Norembègue, où il n'y a pas plus de l'une à l'autre par terre de quarante-cinq lieues, ou soixante au plus large en droite ligne.

Or je laisserai ce discours, pour retourner aux Sauvages qui m'avoient conduit aux saults

de la rivière de Norembègue, lesquels furent advertir Bessabez leur chef, et d'autres Sauvages, qui allèrent en une autre petite rivière ad-
 vertir aussi le leur, nommé Cabahis, et lui donner advis de nostre arrivée.

Bezzabez chef
des Sauvages.

Le 16 du mois, il vint à nous environ trente Sauvages, sur l'assurance que leur donnèrent ceux qui nous avoient servi de guides. Vint aussi ledit Bessabez nous trouver ce mesme jour avec six canots. Aussitost que les Sauvages qui estoient à terre le veirent arriver, ils se mirent tous à chanter, dancer, et sauter, jusques à ce qu'il eust mis pied à terre : puis après s'assirent tous en rond contre terre, suivant leur coustume, lors qu'ils veulent faire quelque harangue ou festin. Cabahis, l'autre chef, peu après arriva aussi avec vingt ou trente de ses compagnons, qui se retirèrent à part, et se resjouirent fort de nous voir, d'autant que c'estoit la première fois qu'ils avoient veu des chrétiens. Quelque temps après, je fus à terre avec deux de mes compagnons, et deux de nos Sauvages, qui nous servoient de truchement, et donnai charge à ceux de nostre barque d'approcher près des Sauvages, et tenir leurs armes prestes pour faire leur devoir s'ils appercevoient quelque émotion de ces peuples contre nous. Bessabez nous voyant à terre nous fit asseoir, et commença à petu-

Sauvages
chantent à l'ar-
rivée de leur
chef.

ner avec ses compagnons , comme ils font ordinairement auparavant que faire leurs discours, et nous firent présent de venaison et de gibbier. Tout le reste de ce jour et la nuit suivante, ils ne firent que chanter , dancer , et faire bonne chère, attendant le jour. Par après, chacun s'en retourna , Bessabez avec ses compagnons de son costé , et nous du nostre , fort satisfaits d'avoir eu cognoissance de ces peuples.

Le 17 du mois , je prins la hauteur, et trouvai quarante-cinq degrés et vingt-cinq minutes de latitude. Ce fait , je partis pour aller à une autre rivière appelée Quinibequy , distante de ce lieu de trente-cinq lieues , et près de quinze de Bedabedec. Cette nation de Sauvages de Quinibequy s'appelle Etechemins , aussi bien que ceux de Norembègue.

Voyage de
l'auteur en la
rivière de Qui-
nibequy.

Le 18 du mois, je passai près d'une petite rivière où estoit Cabahis , qui vint avec nous dedans nostre barque environ douze lieues. Et lui ayant demandé d'où venoit la rivière de Norembègue, il me dit qu'elle passe le sault dont j'ai fait ci-dessus mention , et que faisant quelque chemin en icelle, on entroit dans un lac par où ils vont à la rivière de Sainte Croix quelque peu par terre , puis entrent dans la rivière des Etechemins. Plus au lac descend une autre rivière par où ils vont quelques jours , et

après entrent en un autre lac , et passent par le milieu ; puis estants parvenus au bout , ils font encore quelque chemin par terre , et après entrent dans une autre petite rivière qui va se décharger dans le grand fleuve Saint Laurent. Tous ces peuples de Norembègue sont fort bassannés , habillés de peaux de castors , et autres fourrures , comme les Sauvages Canadiens et Souriquois , et ont mesme façon de vivre.

Voilà au vrai tout ce que j'ai remarqué tant des costes , peuples , que rivière de Norembègue , et ne sont les merveilles qu'aucuns en ont escrites. Je croi que ce lieu est aussi mal agréable en hyver , que celui de Sainte Croix.

CHAPITRE IV.

Descouvertes de la rivière de Quinibequy, qui est de la coste des Almouchiquois, jusques au quarante-deuxiesme degré de latitude, et des particularitez de ce voyage. — A quoi les hommes et les femmes passent le temps durant l'hyver.

RANGEANT la coste de l'ouest, l'on passe les montagnes de Bedabedec, et cogneusmes l'entrée de la rivière, où il peut aborder de grands vaisseaux, mais dedans il y a quelques battures qu'il faut éviter la sonde en la main. Faisant environ huit lieues, rangeant la coste de l'ouest, passames par quantité d'isles et rochers qui jettent une lieue à la mer, jusques à une isle distante de Quinibequy dix lieues, où à l'ouvert d'icelle il y a une isle assez haute, qu'avons nommée la Tortue, et entre icelle et la grande terre y a quelques rochers espars, qui couvrent de pleine mer : néantmoins on ne laisse de voir briser la mer par dessus. L'isle de la Tortue et la rivière sont sud-suest, et nord nort-ouest. Comme l'on y entre, il y a deux moyennes isles

Scituation de
l'isle de la Tor-
tue et de la ri-
vière.

qui font l'entrée, l'une d'un costé, et l'autre de l'autre, et à quelque trois cents pas au dedans il y a deux rochers où il n'y a pas de bois, mais quelque peu d'herbes. Nous mouillâmes l'ancre à trois cents pas de l'entrée, à cinq et six brasses d'eau; je me résolus d'entrer dedans pour voir le haut de la rivière, et les Sauvages qui y habitent. Ayants fait quelques lieues, nostre barque pensa se perdre sur un rocher que nous frayâmes en passant. Plus outre, rencontrâmes deux canots qui estoient venus à la chasse aux oiseaux, qui la plus part muent en ce temps, et ne peuvent voler. Nous accostâmes ces Sauvages, qui nous guidèrent. Et allants plus avant pour voir leur capitaine, appelé Manthoumermer, comme nous eusmes fait sept à huit lieues; nous passâmes par certaines isles, destroits, et ruisseaux qui se deschargent dans la rivière, où je veis de belles prairies; et costoyant une isle qui a environ quatre lieues de long, ils nous menèrent où estoit leur chef, avec vingt-cinq ou trente Sauvages, lequel aussi tost que nous eusmes mouillé l'ancre, vint à nous dedans un canot un peu séparé de dix autres, où estoient ceux qui l'accompagnoient. Approchant près de nostre barque, il fit une harangue, où il faisoit entendre l'aise qu'il avoit de nous voir, et qu'il désiroit avoir nostre

Harangue du
capitaine des
Sauvages à nos
Français.

alliance, et faire paix avec leurs ennemis par nostre moyen ; disant que le lendemain il enverroient à deux autres capitaines Sauvages qui estoient dedans les terres, l'un appellé Marchim, et l'autre Sazinou, chef de la rivière de Quinibequy.

Le lendemain ils nous guidèrent en descendant la rivière par un autre chemin que n'estions venus, pour aller à un lac ; et passant par des isles, ils laissèrent chacun une flesche proche d'un cap par où tous les Sauvages passent, et croient que s'ils ne le faisoient, il leur arrieroit du malheur, ainsi que leur persuade le diable, et vivent en ces superstitions, comme ils font en beaucoup d'autres.

Sauvages
grandement su-
perstitieux.

Par delà ce cap nous passames un sault d'eau fort estroit, mais ce ne fut pas sans grande difficulté : car encores qu'eussions le vent bon et frais, et que le fissions porter dans nos voiles le plus qu'il nous fut possible, si ne le peusmes nous passer de la façon, et fusmes contraints d'attacher à terre une haussière à des arbres, et y tirer tous. Ainsi nous fismes tant à force de bras, avec l'aide du vent, qui nous favorisoit, que le passames. Les Sauvages qui estoient avec nous portèrent leurs canots par terre, ne les pouvants passer à la rame. Après avoir franchi ce sault, nous veismes de belles prairies. Je

Belles. prai-
ries qui se dé-
couvrent.

m'estonnai si fort de ce sault, que descendant avec la marée, nous l'avions fort bonne, et estants au sault nous la trouvâmes contraire, et après l'avoir passé, elle descendait comme auparavant, qui nous donna grand contentement.

Poursuivants nostre route, nous vinsmes au lac, qui a trois à quatre lieues de long, où il y a quelques isles, et y descendent deux rivières celle de Quinibequy qui vient de nort nor-est, et l'autre du nort-ouest, par où devoient venir Marchim et Sasinou, qu'ayant attendu tout ce jour, et voyant qu'ils ne venoient point, résolusmes d'employer le temps. Nous levâmes donc l'ancre, et vinrent avec nous deux Sauvages de ce lac pour nous guider, et ce jour vinsmes mouiller l'ancre à l'emboucheure de la rivière, où nous peschâmes quantité de plusieurs sortes de poissons: cependant nos Sauvages allèrent à la chasse, mais ils n'en revindrent point. Le chemin par où nous descendîmes ladite rivière est beaucoup plus seur et meilleur que celui par où nous avons esté. L'isle de la Tortue, qui est devant l'entrée de la ditte rivière, est par la hauteur de quarante-quatre degrez de latitude, et dix-neuf degrez douze minutes de déclinaison de la guide-aimant. Il y a environ quatre lieues de là en mer, vers le suest, trois petites isles, où les Anglois font pesche de

Lac de quatre lieues.

Rivière de
Quinibequy ,
fort dangereu-
se.

molues. L'on va par ceste rivière au travers des terres jusques à Quebec quelque cinquante lieues, sans passer qu'un trajet de terre de deux lieues ; puis on entre dedans une autre rivière qui vient descendre dedans le grand fleuve Saint Laurent. Ceste rivière de Quinibequy est fort dangereuse pour les vaisseaux à demilieu au dedans, pour le peu d'eau, grandes marées, rochers, et bases qu'il y a, tant dehors que dedans. Il n'y laisse pas d'y avoir bon achenal s'il estoit bien recognu. Si peu de pays que j'ai veu le long des rivages est fort mauvais, car ce ne sont que rochers de toutes parts. Il y a quantité de petits chesnes, et fort peu de terre labourable. Ce lieu est abondant en poisson, comme sont les autres rivières ci-dessus dites. Les peuples vivent comme ceux de nostre habitation, et nous dirent que les Sauvages qui semoient le bled d'Inde, estoient fort avant dans les terres, et qu'ils avoient délaissé d'en faire sur les costes, pour la guerre qu'ils avoient avec d'autres, qui leur venoient prendre. Voilà ce que j'ai peu apprendre de ce lieu, lequel je crois n'estre meilleur que les autres.

Chasse des
Sauvages qui
habitent ces
costes durant
l'hyver.

Les Sauvages qui habitent en toutes ces costes sont en petite quantité. Durant l'hyver au fort des nèges, ils vont chasser aux eslans, et autres bestes, de quoi ils vivent la plus part du temps :

et si les nèges ne sont grandes, ils ne font guères bien leur profit, d'autant qu'ils ne peuvent rien prendre qu'avec un grandissime travail, qui est cause qu'ils endurent et pâtissent fort. Lors qu'ils ne vont à la chasse, ils vivent d'un coquillage qui s'appelle coque. Ils se vestent l'hyver de bonnes fourrures de castors et d'es-
Vivent de coques quand ils ne chassent.

lans. Les femmes font tous les habits, mais non pas si proprement qu'on ne leur voye la chair au dessous des aisselles, pour n'avoir pas l'industrie de les mieux accommoder. Quand ils vont à la chasse, ils prennent de certaines ra-
Forme de leur chasse

quettes, deux fois aussi grandes que celles de par-deçà, qu'ils s'attachent sous les pieds, et vont ainsi sur la nège sans enfoncer, aussi bien les femmes et enfants, que les hommes, lesquels cherchent la piste des animaux; puis l'ayant trouvée, ils la suivent, jusques à ce qu'ils apperçoivent la beste, et lors ils tirent dessus avec leurs arcs, ou la tuent avec coups d'espées emmanchées au bout d'une demi-pique, ce qui se fait fort aisément, d'autant que ces animaux ne peuvent aller sur les nèges, sans enfoncer dedans; et lors les femmes et enfants y viennent, et là cabannent, et se donnent la curée : après ils retournent voir s'ils en trouveront d'autres.

Costoyant la coste, fusmes mouiller l'anchre

derrière un petit islet proche de la grande terre, où nous veismes plus de quatre-vingts Sauvages qui accouroient le long de la coste pour nous voir, dançants, et faisant signe de la resjouissance qu'ils en avoient. Je fus visiter une isle, qui est fort belle de ce qu'elle contient, y ayant de beaux chesnes et noyers, la terre défrichée, et force vignes, qui apportent de beaux raisins en leur saison : c'estoit les premiers que j'eusse veu en toutes ces costes depuis le cap de la Hève : nous la nommasmes l'isle de Bacchus. Estants de pleine mer nous levasmes l'anchre, et entrasmes dedans une petite rivière, où nous ne peusmes plus tost, d'autant que c'est un hâvre de barre, n'y ayant de basse mer que demi-brasse d'eau, de pleine mer brasse et demie, et du grand de l'eau deux brasses : quand on est dedans, il y en a trois, quatre, cinq et six. Comme nous eusmes mouillé l'anchre, il vint à nous quantité de Sauvages sur le bord de la rivière, qui commencèrent à danser. Leur capitaine pour lors n'estoit avec eux, qu'ils appelloient Honemechin. Il arriva environ deux ou trois heures après avec deux canots, puis s'en vint tournoyant tout autour de nostre barque. Ces peuples se rasent le poil de dessus le crâne assez haut, et portent le reste fort long, qu'ils peignent et tortillent par derrière en plusieurs

Comme les
Sauvages de ces
lieux se rasent.

façons fort proprement, avec des plumes qu'ils attachent sur leur teste. Ils se peignent le visage de noir et rouge, comme les autres Sauvages que j'ay veus. Ce sont gens dispos, bien formez de leur corps. Leurs armes sont piques, massues, arcs et flesches, au bout desquelles aucuns mettent la queue d'un poisson appelé signoc : d'autres y accommodent des os, et d'autres en ont toutes de bois. Ils labourent et cultivent la terre, ce que n'avions encores veu. Au lieu de charrues, ils ont un instrument de bois fort dur, fait en façon d'une besche. Ceste rivière s'appelle des habitants du pays Chouacoet.

Se peignent le visage de noir et rouge.

Leurs armes.

Instrument duquel ils labourent.

Je fus à terre pour voir leur labourage sur le bord de la rivière, et veis leurs bleds, qui sont bleds d'Inde, qu'ils font en jardinages, semants trois ou quatre grains en un lieu; après ils assemblent tout autour avec des escailles du susdit signoc quantité de terre, puis à trois pieds de là en sèment encore autant, et ainsi consécutivement. Parmi ce bled, à chaque touffeau, ils plantent trois ou quatre febves de Brésil, qui viennent de diverses couleurs. Estants grandes, elles s'entrelacent autour dudit bled, qui lève de la hauteur de cinq à six pieds, et tiennent le champ fort net de mauvaises herbes. Nous y veismes force citrouilles, courges, et petum, qu'ils cultivent aussi. Le bled d'Inde que j'y veis

Ont des bleds d'Inde.

Comme ils les sèment.

Hauteur de
ce bled.

En quel temps
se sèment.

pour lors estoit de deux pieds de haut : il y en avoit aussi de trois. Ils le sèment en mai, et le recueillent en septembre. Pour les febves, elles commençoient à entrer en fleur, comme aussi les courges et citrouilles. J'y veis grande quantité de noix, qui sont petites et ont plusieurs quartiers. Il n'y en avoit point encores aux arbres, mais nous en trouvâmes assez dessous, qui estoient de l'année précédente. Il y a aussi force vignes, auxquelles y avoit de fort beau grain, dont nous fîmes de très bon verjus, ce que n'avions point encores veu qu'en l'isle de Bacchus, distante d'icelle rivière près de deux lieues. Leur demeure arrestée, le labourage, et les beaux arbres, me fit juger que l'air y est plus tempéré et meilleur que celui où nous hyvernâmes, ni que les autres lieux de la coste. Les forests dans les terres sont fort claires, mais pourtant remplies de chesnes, hestres, fresnes et ormeaux.

Les forests
dans les terres
sont fort claires.

Sau'es en
quantité dans
les lieux aquatiques.

Dans les lieux aquatiques, il y a quantité de saules.

Les Sauvages se tiennent tousjours en ce lieu, et ont une grande cabanne entourée de pallissades faites d'assez gros arbres rangez les uns contre les autres, où ils se retirent lorsque leurs ennemis leur viennent faire la guerre; et couvrent leurs cabannes d'escorce de chesnes. Ce lieu est fort plaisant, et aussi agréable que

l'on en puisse voir : la rivière abondante en poisson, environnée de prairies. A l'entrée, y a un islet capable d'y faire une bonne forteresse, où l'on seroit en seureté.

CHAPITRE V.

Rivière de Chouacoët. — Lieux que l'auteur y reconnoist. — Cap aux Isles. — Canots de ces peuples, faits d'escorce de bouleau. — Comme les Sauvages de ce pays-là font revenir à eux ceux qui tombent en syncope. — Se servent de pierres au lieu de couteaux. — Leur chef honorablement receu de nous.

LE dimanche douze du mois, nous partismes de la rivière appelée Chouacoët, et rangeant la coste, après avoir fait environ six ou sept lieues, le vent se leva contraire, qui nous fit mouiller l'anchre et mettre pied à terre, où nous veismes deux prairies, chacune desquelles contient une lieue de long, et demie de large. Depuis Chouacoët jusques en ce lieu (où veismes de

Oiseaux qui chantent comme les merles.

petits oiseaux, qui ont le chant comme merles, noirs horsmis le bout des aisles qui sont orangées), il y a quantité de vignes et noyers. Ceste coste est sablonneuse en la pluspart des endroits depuis Quinibequy. Ce jour nous retournames deux ou trois lieues devers Chouacoët, jusques à un cap qu'avons nommé le Port aux

Isles, bon pour des vaisseaux de cent tonneaux, Port aux Isles.
qui est par le milieu de trois isles.

Mettant le cap au nord-est quart du nort proche de ce lieu, l'on entre en un autre port où il n'y a aucun passage (bien que ce soient isles) que celui par où on entre, où à l'entrée y a quelques brisans de rochers qui sont dangereux. En ces isles y a tant de groseilles rouges, que l'on ne voit autre chose en la pluspart, et un nombre infini de tortues, dont nous en prîmes bonne quantité. Ce Port aux Isles est par la hauteur de quarante-trois degrez vingt-cinq minutes de latitude.

Costoyants la coste nous apperceusmes une fumée sur le rivage de la mer, dont nous approchâmes le plus qu'il nous fut possible, et ne vîmes aucun Sauvage; ce qui nous fit croire qu'ils s'en estoient fuis. Le soleil s'en alloit bas, et ne peusmes trouver lieu pour nous loger icelle nuict, à cause que la coste estoit platte et sablonneuse. Mettant le cap au sud pour nous esloigner, afin de mouiller l'anchre, ayants fait environ deux lieues, nous apperceusmes un cap à la grande

Cap qu'ils apperçoivent à la grande terre.

terre au sud quart du sud-est de nous, où il pouvoit avoir six lieues: à l'est deux lieues apperceusmes trois ou quatre isles assez hautes, et à l'ouest un grand cul-de-sac. La coste de ce cul-de-sac toute rangée jusques au cap, peut

entrer dans les terres du lieu où nous estions environ quatre lieues : il en a deux de large nort et sud, et trois en son entrée. Et ne recognoissant aucun lieu propre pour nous loger, nous résolusmes d'aller au cap ci-dessus à petites voiles une partie de la nuit, et en approchâmes à seize brasses d'eau, où nous mouillâmes l'ancre attendant le point du jour.

Près ce cap
sont trois isles,
à cause de ce
appelé cap aux
Isles.

Le lendemain nous fusmes au sus dit cap, où il y a trois isles proches de la grande terre, pleines de bois de différentes sortes, comme à Chouacoët, et par toute la coste; et une autre platte, où la mer brise, qui jette un peu plus bas à la mer que les autres où il n'y en a point. Nous nommasmes ce lieu le cap aux Isles, proche duquel apperceusmes un canot où il y avoit cinq ou six Sauvages qui vindrent à nous, lesquels estants près de nostre barque, s'en allèrent dancer sur le rivage. Je fus à terre pour les voir, et leur donner à chacun un couteau, et du biscuit; ce qui fut cause qu'ils redancèrent mieux qu'auparavant. Cela fait, je leur fis entendre le mieux qu'il me fut possible, qu'ils me montrassent comme alloit la coste. Après leur avoir dépeint avec un charbon la baie et le cap aux Isles où nous estions, ils me figurèrent avec le mesme crayon une autre baie, qu'ils représentoient fort grande, où ils mirent six cailloux d'é-

gale distance; me donnants par-là à entendre que chacune de ces marques estoient autant de chefs et peuplades : puis figurèrent dedans ladite baie une rivière que nous avions passée, qui s'estend fort loin, et est batturière. Nous trouvasmes en cet endroit des vignes en quantité, dont le verjus estoit un peu plus gros que des pois, et force noyers, dont les noix n'estoient pas plus grosses que des balles d'harquebuzé. Ces Sauvages nous dirent que tous ceux qui habitoient ce pays, en cultivoient et ensemençoient la terre comme les autres qu'avions veus auparavant. Ce lieu est par la hauteur de quarante-trois degrez et quelques minutes de latitude.

Doublant le cap, nous entrasmes en une anse où il y avoit force vignes, pois de Brésil, courges, citrouilles, et des racines qui sont bonnes, tirants sur le goust de cardes, que les Sauvages cultivoient.

Ce lieu, qui est assez agréable, est fertile en quantité de noyers, cyprès, chesnes, fresnes, et hestres, qui sont très-beaux.

Anse fort fertile.

Nous veismes là un Sauvage qui se blessa tellement au pied et perdit tant sang, qu'il en tomba en syncope; autour duquel vindrent nombre d'autres chantants quelque temps avant qu'ils le touchassent : puis, faisant certaines gestes des pieds et des mains, lui remuoient la teste, et le soufflant il revint à soi. Nostre

Comme les Sauvages font revenir à eux ceux qui tombent en syncope.

Chirurgien le pansa , et ne laissa pour cela de s'en aller gaiement.

Ayants fait demi-lieue nous apperceusmes plusieurs Sauvages sur la pointe d'un rocher , qui couroient le long de la coste, en dansant, vers leurs compagnons, pour les advertir de nostre venue. Nous ayants monstré le quartier de leur demeure , ils firent signal de fumées, pour nous monstrer l'endroit de leur habitation , et fusmes mouiller l'anchre proche d'un petit islet, où l'on envoya nostre canot pour leur porter des couteaux et des galettes, et apperceusmes à la quantité qu'ils estoient, que ces lieux sont plus habitez que les autres que nous avions veus. Après avoir arresté deux heures

Ces peuples ont leurs canots faits d'escorce de bouleau.

pour considérer ces peuples, qui ont leurs canots faits d'escorce de bouleau, comme les Canadiens, Souriquois, et Etechemins, nous levâmes l'anchre, et avec apparence de beau temps nous nous mîmes à la voile. Poursuivants nostre route à l'ouest surouest, nous y veismes plusieurs isles à l'un et l'autre bord. fait Ayant sept à huit lieues, nous mouillâmes l'anchre proche d'une isle, où apperceusmes force fumée tout le long de la coste, et beaucoup de Sauvages qui accouroient pour nous voir. L'on envoya deux ou trois hommes vers eux dedans un canot, auxquels on bâilla des couteaux et patenos-

tres pour leur présenter, dont ils furent fort aises, et dancèrent plusieurs fois en payement. Nous ne peusmes sçavoir le nom de leur chef, à cause que nous n'entendions pas leur langue. Tout le long du rivage y a quantité de terres défrichées, et semées de bled d'Inde. Le pays est fort plaisant et agréable, y ayant force beaux bois. Ceux qui l'habitent ont leur canots faits tout d'un pièce, fort sujets à tourner, si on n'est bien adroit à les gouverner, et n'en avions point encores veu de ceste façon : voici comme ils les font. Après avoir eu beaucoup de peine, et esté long-temps à abattre un arbre le plus gros et le plus haut qu'ils ont peu trouver, avec des haches de pierre (car ils n'en ont point en ce temps d'autres, si ce n'est que quelques-uns d'eux en recouvrent par le moyen des Sauvages de la coste d'Acadie, auxquels on en porte pour traicter de pelleterie), ils ostent l'escorce, et l'arrondissent, horsmis d'un costé, où ils mettent du feu peu à peu tout le long de la pièce; et prennent quelquefois des cailloux rouges et enflammez, qu'ils posent aussi dessus, et quand le feu est trop aspre, ils l'esteignent avec un peu d'eau, non pas du tout, mais seulement de peur que le bord du canot ne brusle. Estants assez creux à leur fantaisie, ils le râclent de toutes parts avec ces pierres. Les cailloux de quoi ils font leurs

Comme ils font leurs canots.

Se servent de pierres au lieu de couteaux.

tranchants sont semblables à nos pierres à fusil.

Le lendemain 17 dudit mois, nous levâmes l'ancre pour aller à un cap, que nous avions veule jour précédent, qui nous demeuroit comme au sud sur-ouest. Ce jour nous ne peusmes faire que cinq lieues, et passâmes par quelques isles remplies de bois. Je recognis en la baie tout ce que m'avoient dépeint les Sauvages au cap des Isles. Poursuivants notre route, il en vint à nous grand nombre dans des canots, qui sortoient des isles et de la terre ferme. Nous fusmes anchrer à une lieue du cap qu'ai nommé Saint Louis, où nous apperceusmes plusieurs fumées, et y voulant aller, notre barque eschoua sur une roche, où nous fusmes en grand danger, car si nous n'y eussions promptement remédié, elle eust bouleversé dans la mer, qui perdoit tout à l'entour, où il y avoit cinq à six brasses d'eau; mais Dieu nous préserva, et fusmes mouiller l'ancre proche du sus dit cap, où vindrent quinze ou seize canots de Sauvages, et en tel y en avoit quinze ou seize qui commencèrent à monstres grands signes de resjouissance, et faisoient plusieurs sortes de haraugues, que nous n'entendions nullement. L'on envoya trois ou quatre hommes à terre dans nostre canot, tant pour avoir de l'eau que pour voir leur chef, nommé Honabetha, qui eut quelques cou-

Les nostres
en grand dan-
ger d'estre per-
dus.

teaux et autres jolivetez, que trouvai à propos lui donner, lequel nous vint voir jusques en notre bord, avec nombre de ses compagnons, qui estoient tant le long de la rive que dans leurs canots. L'on receut le chef fort humainement, et lui fit-on bonne chère; et y ayant esté quelque espace de temps, il s'en retourna. Ceux que nous avions envoyez devers eux nous apportèrent de petites citrouilles de la grosseur du poing, que nous mangeasmes en sallade comme concombres, qui sont très bonnes, et du pourpier, qui vient en quantité parmi le bled d'Inde, dont ils ne font non plus d'estat que de mauvaises herbes. Nous veismes en ce lieu grande quantité de petites maisonnettes qui sont parmi les champs où ils sèment leur bled d'Inde.

Chef des Sauvages honora-
blement receu
de nous.

Citrouilles qui
se mangent en
forme de sal-
lade.

Quantité de
maisonnettes
dans les champs

Plus y a en icelle baie une rivière qui est fort spacieuse, laquelle avons nommée la rivière du Gas, qui, à mon jugement, va rendre vers les Hiroquois, nation qui a guerre ouverte avec les montagnards qui sont en la grande rivière Saint Laurent.

Rivière du
Gas.

CHAPITRE VI.

Continuation des découvertures de la costé des Almouchiquois ,
et de ce qu'y avons remarqué de particulier.

LE lendemain, doublâmes le cap Saint Louis, que nous avons ainsi nommé ; terre médiocrement basse, sous la hauteur de quarante-deux degrez trois quarts de latitude, et fismes ce jour deux lieues de coste sablonneuse; et passant le long d'icelle, nous y veismes quantité de cabannés et jardinages, et entrâmes dedans un petit cul-de-sac. Il vint à nous deux ou trois canots, qui venoient de la pesche des morues et autres poissons, qui sont là en quantité, qu'ils peschent avec des haims faits d'un morceau de bois auquel ils fichent un os, qu'ils forment en façon de harpon, et lient fort proprement, de peur qu'il ne sorte, le tout estant en forme d'un petit crochet. La corde qui y est attachée est de chanvre, à mon opinion, comme celui de France, et me dirent qu'ils en cueilloient l'herbe dans

Haims des-
quels ils se ser-
vent à la pes-
che.

leur terre sans la cultiver, en nous montrant la hauteur comme de quatre à cinq pieds. Ledit canot s'en retourna à terre advertir ceux de son habitation, qui nous firent des fumées, et aperceusmes dix-huit ou vingt Sauvages qui vindrent sur le bord de la coste, et se mirent à dancier. Nostre canot fut à terre pour leur donner quelques bagatelles, dont ils furent fort contents. Il en vint aucuns devers nous qui nous prièrent d'aller en leur rivière. Nous levasmes l'anchre pour ce faire, mais nous n'y peusmes entrer à cause du peu d'eau que nous y trouvasmes estants de basse mer, et fusmes contraints de mouiller l'anchre à l'entrée d'icelle. Je descendis à terre, où j'en veis quantité d'autres qui nous receurent fort gracieusement, et fus recognoistre la rivière, où je n'y veis autre chose qu'un bras d'eau qui s'estend quelque peu dans les terres, qui sont en partie désertées, dedans lequel il n'y a qu'un ruisseau qui ne peut porter bateaux, sinon de pleine mer. Ce lieu peut avoir une lieue de circuit; en l'une des entrées duquel y a une manière d'isle couverte de bois, et principalement de pins, qui tient d'un costé à des dunes de sable, qui sont assez longues; l'autre costé est une terre assez haute. Il y a deux is-

Deux isles
en ceste baie.

presque toute de basse marée. Ce lieu est fort remarquable de la mer, d'autant que la coste est fort basse, horsmis le cap de l'entrée de la baie, qu'avons nommé le port du cap Saint Louis, distant dudit cap deux lieues, et dix du cap aux Isles. Il est environ par la hauteur du cap Saint Louis.

Nous partismes de ce lieu, et rangeant la coste comme au sud, nous fismes quatre à cinq lieues, et passasmes proche d'un rocher qui est à fleur d'eau. Continuant nostre route, nous apperceusmes des terres que jugions estre isles; mais en estants plus près, nous recogneusmes que c'estait terre ferme, qui nous demeuroit au nord nord-ouest, qui estoit le cap d'une grande baie contenant plus de dix-huit à dix-neuf lieues de circuit, où nous nous engouffrasmes tellement, qu'il nous fallut mettre à l'autre bord pour doubler le cap qu'avions veu, lequel nous nommasmes le cap Blanc, pource que c'estoient sables et dunes, qui paraissent ainsi. Le bon vent nous servit beaucoup en ce lieu, car autrement nous eusmes esté en danger d'estre jettez à la coste. Ceste baie est fort saine, pourveu qu'on n'approche la terre que d'une bonne lieue, n'y ayant aucunes isles ni rochers que celui dont j'ai parlé, qui est proche d'une rivière, qui entre assez avant dans les terres,

Cap d'une
grande baie.

Cap Blanc.

que nommasmes Sainte Suzanne du cap Blanc, d'où jusques au cap Saint Louis y a dix lieues de traverse. Le cap Blanc est une pointe de sable qui va en tournoyant vers le sud environ six lieues. Ceste coste est assez haute, eslevée de sables, qui sont fort remarquables venant de la mer, où on trouve la sonde, à près de quinze ou dix-huit lieues de la terre, à trente, quarante, cinquante brasses d'eau, jusques à ce qu'on vienne à dix brasses en approchant de la terre, qui est très saine. Il y a une grande estendue de pays decouvert sur le bord de la coste devant que d'entrer dans les bois, qui sont fort agréables et plaisants à voir. Nous mouillasmes l'ancre à la coste, et veismes quelques Sauvages, vers lesquels furent quatre de nos gens, qui, cheminant sur une dune de sable, advisèrent comme une baie et des cabannes qui la bordaient tout à l'entour. Estants environ une lieue et demie de nous, vint à eux dançant, comme ils nous rapportèrent, un Sauvage, qui estait descendu de la haute coste, lequel s'en retourna peu après donner advis de nostre venue à ceux de son habitation.

Le lendemain, nous fusmes en ce lieu que nos gens avoient apperceu, que trouvasmes estre un port fort dangereux, à cause des bases et bancs, où nous voyons briser de toutes parts. Il estoit

Rivière de
Sainte Su-
zanne.

Port fort dan-
gereux.

presque de basse mer lors que nous y entrâmes, et n'y avoit que quatre pieds d'eau par la passée du nord; de haute mer il y a deux brasses. Comme nous fusmes dedans, nous veismes ce lieu assez spacieux, pouvant contenir trois à quatre lieues de circuit, tout entouré de maisonnettes, à l'entour desquelles chacun a autant de terre qu'il lui est nécessaire pour sa nourriture. Il y descend une petite rivière qui est assez belle, où de basse mer y a environ trois pieds et demi d'eau, et y a deux ou trois ruisseaux bordez de prairies. Ce lieu est très beau, si le hâvre estoit bon. J'en prins la hauteur, et trouvai quarante-deux degrez de latitude, et dix-huit degrez quarante minutes de déclinaison de la guide-aimant. Il vint à nous quantité de Sauvages, tant hommes que femmes, qui accouroient de toutes parts en dançant. Nous nommasmes ce lieu le port de Mallebarre.

Port de Mal-
lebarre.

Le lendemain nous fusmes à leur habitation avec nos armes, et fismes environ une lieue le long de la coste. Devant que d'arriver à leurs cabannes, nous entrâmes dans un champ semé de bled d'Inde, à la façon que nous avons dit ci-dessus. Il estoit en fleur, et avoit de haut cinq pieds et demi, et d'autre moins avancé, qu'ils sèment plus tard. Nous veismes aussi force febves de Brésil, et des citrouilles de plusieurs

grosseurs, bonnes à manger; du petit et des racines qu'ils cultivent, lesquelles ont le goust d'artichaut. Les bois sont remplis de chesnes, noyers et de très beaux cyprès, qui sont rougeastres, et ont fort bonne odeur. Il y avoit aussi plusieurs champs qui n'estoient point cultivez, d'autant qu'ils laissent reposer les terres; et quand ils y veulent semer, ils mettent le feu dans les herbes, et puis labourent avec leurs besches de bois. Leurs cabannes sont rondes, couvertes de grosses nattes faites de roseaux, et par en haut il y a au milieu environ un pied et demi de descouvert, par où sort la fumée qu'ils y font. Nous leur demandasmes s'ils avoient leur demeure arrestée en ce lieu, et s'il y négeoit beaucoup: ce que ne peusmes bien sçavoir pour ne pas entendre leur langage, bien qu'ils s'y efforçassent par signes, en prenant du sable en leur main, puis l'espendant sur la terre, et monstrant estre de la couleur de nos rabats, et qu'elle venoit sur la terre de la hauteur d'un pied, et d'autres nous monstroient moins; nous donnants aussi à entendre que le port ne gcloit jamais: mais nous ne peusmes sçavoir si la nège estoit de longue durée. Je tiens néantmoins que le pays est tempéré, et que l'hyver n'y est pas rude.

Bois peulz
de chesnes
noyers et cy-
près reugeas
tres.

Forme des
cabannes des
peuples de ce
pays-là

Tous ces Sauvages, depuis le cap aux Isles, ne

Les robes
de ces Sauvages
sont faites d'her-
bes et de chan-
vre.

Vestement
des hommes et
des femmes.

Ils se pein-
dent le visage.

Leurs armes

portent point de robes, ni de fourrures, que fort rarement, et sont icelles robes faites d'herbe et de chanvre, qui à peine leur couvrent le corps, et leur vont jusques aux jarrets. Ils ont seulement la nature cachée d'une petite peau, et les femmes aussi, qui leur descendent un peu plus bas qu'aux hommes par derrière, tout le reste du corps estant nud : et lors qu'elles nous venoient voir, elles prenoient des robes ouvertes par le devant. Les hommes se coupent le poil dessus la teste, comme ceux de la rivière de Chouacoët. Je veys entre autres choses une fille coiffée assez proprement, d'une peau teinte de couleur rouge, brodée par dessus de petites patenostres de porceline ; une partie de ses cheveux estoit pendante par derrière, et le reste entrelacé de diverses façons. Ces peuples se peignent le visage de rouge, noir, et jaulne. Ils n'ont presque point de barbe, et se l'arrachent à mesure qu'elle croist, et sont bien proportionnez de leur corps. Je ne sçais quelle loy ils tiennent, et crois qu'en cela ils ressemblent à leurs voisins, qui n'en ont point du tout, et ne sçavent adorer, ni prier. Pour armes, ils n'ont que des picques, massues, arcs et flesches. Il semble à les voir qu'ils soient de bon naturel, et meilleurs que ceux du nord, mais à dire vrai ils sont meschants ; et si peu de fréquentation que l'on a avec eux,

les fait aisément cognoistre. Ils sont grands larrons, et s'ils ne peuvent attraper avec les mains, ils taschent de le faire avec les pieds, comme nous l'avons esprouvé souventesfois : et se faut donner de garde de ces peuples, et vivre en mesfiance avec eux, sans toutesfois le leur faire appercevoir. Ils nous troquèrent leurs arcs, flesches, et carquois, pour des espingles et des boutons ; et s'ils eussent eu autre chose de meilleur, ils en eussent fait autant. Ils nous donnèrent quantité de petum, qu'ils font sescher, puis le réduisent en poudre. Quand ils mangent le bled d'Inde, ils le font bouillir dedans des pots de terre, qu'ils font d'autre manière que nous. Ils le pilent aussi dans des mortiers de bois, et le réduisent en farine, puis en font des gasteaux et galettes, comme les Indiens du Pérou.

Forme de
manger le bled
d'Inde entr'eux.

Il y a quelques terres desfrichées, et en desfrichoient tous les jours : en voici la façon. Ils coupent les arbres à la hauteur de trois pieds de terre, puis font brusler les branchages sur le tronc, et sèment leur bled entre ces bois coupez, et par succession de temps ostent les racines. Il y a aussi de belles prairies pour y nourrir nombre de bestail.

Ce port est très-beau et bon, où il y a de l'eau assez pour les vaisseaux, et où on se peut mettre à l'abri derrière des isles. Il est par la hau-

teur de quarante-trois degrez de latitude, et l'avons nommé le Beau Port.

Partement de
l'Auteur du
Beau Port.

Le dernier de septembre, nous partismes du Beau Port, et passasmes par le cap Saint Louis, et fismes porter toute la nuict pour gagner le cap Blanc. Au matin une heure devant le jour, nous nous trouvâmes à vau le vent du cap Blanc en la baie blanche à huit pieds d'eau, esloignez de la terre une lieue, où nous mouillâmes l'ancre, pour n'en approcher de plus près, en attendant le jour, et voir comme nous estions de la marée. Cependant envoyâmes sonder avec nostre chaloupe, et ne trouva-t-on plus de huit pieds d'eau, de façon qu'il fallut délibérer attendant le jour ce que nous pourrions faire. L'eau diminua jusques à cinq pieds, et nostre barque talonnoit quelquefois sur le sable, sans toutefois s'offenser, ni faire aucun dommage, car la mer estoit belle, et n'eusmes point moins de trois pieds d'eau sous nous, lors que la mer commença à croistre, qui nous donna grande espérance.

Le jour estant venu, nous apperceusmes une coste de sable fort basse, où nous estions le travers plus à val le vent, et d'où on envoya la chaloupe pour sonder vers un terroir qui est assez haut, où on jugeoit y avoir beaucoup d'eau; et de faict on y en trouva sept brasses. Nous y fusmes

mouiller l'anchre, et aussitost appareillâmes la chaloupe avec neuf ou dix hommes, pour aller à terre voir un lieu où jugions y avoir un beau et bon port pour nous pouvoir sauver si le vent se fust élevé plus grand qu'il n'estoit. Etant reconnu, nous y entrâmes à deux, trois et quatre brasses d'eau. Quand nous fusmes dedans, nous en trouvâmes cinq et six. Il y avoit force huïstres qui estoient très bonnes, ce que n'avions encores apperceu, et le nommasmes le Port aux Huïstres, et est par la hauteur de quarante-deux degrez de latitude. Il y vint à nous trois canots de Sauvages. Ce jour le vent nous fut favorable, qui fut cause que nous levasmes l'anchre pour aller au cap Blanc, distant de ce lieu de cinq lieues, au nort un quart du nort-est, et le doublâmes.

Descouvre un beau port.

Force huïstres très bonnes en ce port, appelé à cause de cela le Port aux Huïstres.

Le lendemain 2 d'octobre, arrivâmes devant Malebarre, où sejourna mes quelque temps, pour le mauvais vent qu'il faisoit, durant lequel nous fusmes avec la chaloupe, avec douze à quinze hommes, visiter le port, où il vint au devant de nous cent cinquante Sauvages, en chantant et dansant, selon leur coustume. Après avoir veu ce lieu, nous nous en retournâmes en nostre vaisseau, où le vent venant bon, fîmes voile le long de la coste courants au sud.

CHAPITRE VII.

Continuation des sus dites découvertures jusques au port Fortuné, et quelque vingt lieues par delà.

COMME nous fusmes à six lieues de Malebarre, nous mouillasmes l'anchre proche de la coste, d'autant que n'avions bon vent. Le long d'icelle nous advisasmes des fumées que faisoient les Sauvages, ce qui nous fit délibérer de les aller voir, et pour cet effect on équipa la chaloupe. Mais quand nous fusmes 'proche de la coste qui est aréneuse, nous ne peumes l'aborder, car la houlle estoit trop grande. Ce que voyant les Sauvages, ils mirent un canot à la mer, et vindrent à nous huit ou neuf en chantant, et faisant signe de la joie qu'ils avoient de nous voir, et nous monstrèrent que plus bas il y avoit un port, où nous pourrions mettre nostre barque en seureté. Ne pouvants mettre pied à terre, la chaloupe s'en revint à la barque, et les Sau-

Port ensei-
gne aux nostres
par les Sauvages

vages retournèrent à terre, après les avoir traic-
tés humainement.

Le lendemain, le vent estant favorable , nous continuasmes nostre routte au nort cinq lieues, et n'eusmes pas plustost fait ce chemin , que nous trouvâmes trois et quatre brasses d'eau. Estants esloignés une lieue et demie de la coste, et allant un peu de l'avant , le fond nous haussa tout à coup à brasse et demie et deux brasses, ce qui nous donna de l'appréhension , voyant la mer briser de toutes parts, sans voir aucun passage par lequel nous peussions retourner sur nostre chemin, car le vent y estoit entièrement contraire.

De façon qu'estants engagez parmi des brisans et des bancs de sable, il fallut passer au hazard, selon que l'on pouvoit juger y avoir plus d'eau pour nostre barque, qui n'estoit que quatre pieds au plus, et vinsmes parmi ces brisans jusques à quatre pieds et demi. Enfin nous fismes tant, avec la grace de Dieu , que nous passâmes par dessus une pointe de sable, qui jette près de trois lieues à la mer, au sud-suest, lieu fort dangereux. Doublant ce cap, que nous nomâmes le cap Batturier, qui est à douze ou treize lieues de Mallebarre, nous mouillâmes l'anchre à deux brasses et demie d'eau, d'autant que nous nous voyions entourez de toutes

Cap Batturier .

parts de brisans et battures, réservés en quelques endroits où la mer ne fleurissoit pas beaucoup. On envoya la chaloupe pour trouver un achenal, afin d'aller à un lieu que jugions estre celui que les Sauvages nous avoient donné à entendre, et creusmes aussi qu'il y avoit une rivière, où nous pourrions estre en seureté.

Nostre chaloupe y estant, nos gens mirent pied à terre, et considérèrent le lieu, puis revindrent avec un Sauvage qu'ils amenèrent, et nous dirent que de pleine mer nous y pourrions entrer, ce qui fut résolu; et aussitost levasmes l'anchre, et fusmes, par la conduite du Sauvage qui nous pilota, mouiller l'anchre à une rade qui est devant le port à six brasses d'eau, et bon fond; car nous ne peusmes entrer dedans à cause que la nuit nous surprint.

Le lendemain, on envoya mettre des balises sur le bout d'un banc de sable qui est à l'emboucheure du port; puis la pleine mer venant, y entrasmes à deux brasses d'eau. Comme nous y fusmes, nous louasmes Dieu d'estre en lieu de seureté. Notre gouvernail s'estoit rompu, que l'on avoit accomodé avec des cordages, et craignons que parmi ces bases et fortes marées, il ne rompist de rechef, qui eust esté cause de notre perte.

Dedans ce port il n'y a qu'une brasse d'eau, et de pleine mer deux; à l'est y a une baie qui

refuit au nort environ trois lieues, dans laquelle se voient une isle et deux autres petits culs-de-sac, qui décorent le pays : là sont beaucoup de terres défrichées, et force petits costaux, où ils font leur labourage de bled et autres grains, dont ils vivent. Il y a aussi de très belles vignes, quantité de noyers, chesnes, cyprès, et peu de pins. Tous les peuples de ce lieu sont fort amateurs du labourage, et font provision de bled d'Inde pour l'hyver, lequel ils conservent en la façon qui ensuit.

Peuples de ce pays amateurs du labourage.

Ils font des fosses sur le penchant des costaux dans le sable cinq à six pieds plus ou moins, et prennent leurs bleds et autres grains, qu'ils mettent dans de grands sacs d'herbe, qu'ils jettent dedans les dites fosses, et les couvrent de sable trois ou quatre pieds par dessus le superficie de la terre, pour en prendre à leur besoin, et se conserve aussi bien qu'il sçauroit faire en nos greniers.

Comme ils conservent leurs bleds.

Nous veismes en ce lieu cinq à six cents Sauvages, qui estoient tout nuds, horsmis leur nature, qu'ils couvrent d'une petite peau de faon ou de loup marin. Les femmes aussi couvrent la leur avec des peaux ou des feuillages, et ont les cheveux, tant l'un que l'autre, bien peignez, et entrelacez en plusieurs façons, à la manière de ceux de Chouacoët, et sont bien

Sauvages tout nuds.

Leurs cheveux.

Leurpareure. proportionnez de leurs corps, ayants le teint olivastre. Ils se parent de plumes, de pastenostres, de porceline, et autres jolivetes, qu'ils accomodent fort proprement en façon de broderie. Ils ont pour armes des arcs, flesches et massues, et ne sont pas si grands chasseurs comme bons pescheurs et laboureurs.

Leur police et croyance.

Pour ce qui est de leur police, gouvernement et croyance, je n'en ai peu que juger, et crois qu'ils n'en ont point d'autres que nos Sauvages Souriquois et Canadiens, lesquels n'adorent ni le soleil, ni la lune, ni aucune chose, et ne prient non plus que les bestes. Bien ont-ils parmi eux quelques gens qu'ils disent avoir intelligence avec le diable, à qui ils ont grande croyance, lesquels leur disent tout ce qui leur doit advenir, encores qu'ils mentent le plus souvent : c'est pourquoi ils les tiennent comme prophètes, bien qu'ils les enjaulent comme les Egyptiens et les Bohémiens font les bonnes gens de village. Ils ont des chefs à qui ils obéissent en ce qui est de la guerre, mais non autrement, lesquels travaillent et ne tiennent non plus de rang que leurs compagnons.

Leurs chefs de guerre.

Leurs logements.

Leurs logements sont séparés les uns des autres selon les terres que chacun d'eux peut occuper, et sont grands, faits en rond, couverts de nattes ou feuilles de bled d'Inde, garnis seulement d'un

lict ou deux, eslevez un pied de terre, faits Leur mesnage et ustenciles.
 avec quantité de petits bois qui sont pressez les uns contre les autres, dessus lesquels ils dressent un estaire à la façon d'Espagne (qui est une manière de natte espoisse de deux ou trois doigts) sur quoi ils se couchent. Ils ont grand nombre de pulces en esté, mesme parmi les champs. En Sont fort travaillez de pulces en esté.
 nous allants promener, nous en fusmes remplis en telle quantité, que nous fusmes contraints de changer d'habits.

Tous les ports, baies et costes, depuis Chouacoët, sont remplis de toutes sortes de poissons, Ports remplis de poissons.
 semblables à celui qui est aux costes d'Acadie, et en telle abondance, que je puis asseurer qu'il n'estoit jour ne nuit que nous ne veissions et entendissions passer aux costez de notre barque plus de mille marsouins, qui chassoient le menu poisson. Il y a aussi quantité de plusieurs espèces de coquillages, et principalement d'huitres. La chasse des oiseaux y est fort abondante.

C'est un lieu fort propre pour y bastir, et jeter les fondemens d'une république, si le port Le pays fort propre pour y bastir.
 estoit un peu plus profond, et l'entrée plus seure qu'elle n'est. Il fut nommé le Port Fortuné, Port Fortune.
 pour quelque accident qui y arriva. Il est par la hauteur de quarante-un degrez un tiers de latitude, à treize lieues de Mallebarre. Nous visitasmes tout le pays circonvoisin, lequel est

fort beau , comme j'ai dit ci-dessus , où nous veismes quantité de maisonnettes çà et là.

Partants du port Fortuné, ayants fait six ou sept lieues, nous eusmes cognoissance d'une isle, que nous nommasmes la Soupçonneuse, pour avoir eu plusieurs fois croyance de loing que ce fust autre chose qu'une isle. Rangeant la coste au surouest près de douze lieues, passasmes proche d'une rivière qui est fort petite, et de difficile abord à cause des bases et rochers qui sont à l'entrée, que j'ai nommée de mon nom. Ce que nous veismes de ces costes sont terres basses et sabloneuses, qui ne laissent d'estre belles et bonnes, toutesfois de difficile abord, n'ayants aucunes retraites, les lieux fort batturiers, et peu d'eau à près de deux lieues de terre. Le plus que nous en trouvâmes, ce fut en quelques fosses, sept à huit brasses, encore cela ne duroit que la longueur du cable, aussitost l'on revenoit à deux ou trois brasses, et ne s'y fie qui voudra, qu'il ne l'ait bien recognuse la sonde à la main.

Voilà toutes les costes que nous découvristes tant à l'Acadie, que chez les Etechemins et Almonchiquois, desquelles je fis la carte fort exactement de ce que je veis, que je fis graver en l'an 1604, qui depuis a esté mise en lumière aux discours de mes premiers voyages.

CHAPITRE VIII.

Decouverte depuis le cap de la Hève jusques à Canseau , fort particulièrement.

PARTANT du cap de la Hève jusques à Sesambre, qui est une isle ainsi appelée par quelques Mallouins , distante de la Hève de quinze lieues, se trouvent en ce chemin quantité d'isles, qu'a-
Isles des Martyrs, pourquoi ainsi appelées.
 vons nommées les Martyrs, pour y avoir eu des François autrefois tuez par les Sauvages. Ces isles sont en plusieurs culs-de-sac et baies , en l'une desquelles y a une rivière , appelée Sainte Margueritte, distante de Sesambre de sept lieues,
Rivière de Sainte Margueritte.
 qui est par la hauteur de quarante-quatre degrez et vingt-cinq minutes de latitude. Les isles et costes sont remplies de quantité de pins, sapins, bouleaux, et autres meschants bois. La pesche du poisson y est abondante, comme aussi la chasse des oiseaux.

De Sesambre passasmes une baie fort saine, contenant sept à huit lieues, où il n'y a aucunes isles sur le chemin , horsmis au fond, qui est à

Port de
Sainte Hé-
leine.

l'entrée d'une petite rivière de peu d'eau , et fusmes à un port distant de Sesambre de huit lieues , mettant le cap au nort-est quart d'est , qui est assez bon pour des vaisseaux du port de cent à six vingts tonneaux. En son entrée il y a une isle , de laquelle on peut de basse mer aller à la grande terre. Nous avons nommé ce lieu le port Sainte Héleine , qui est par la hauteur de quarante-quatre degrez quarante minutes peu plus ou moins de latitude.

Baie de tou-
tes isles.

De ce lieu fusmes à une baie appelée la baie de Toutes Isles , qui peut contenir quatorze à quinze lieues : lieux qui sont dangereux à cause des bancs , bases et battures qu'il y a. Le pays est très mauvais à voir , rempli des mesmes bois que j'ai dit ci-dessus.

Rivière de
l'Isle verte.

De là passames proche d'une rivière qui en est distante de six lieues , qui s'appelle la rivière de l'Isle verte , pour y en avoir une en son entrée. Ce peu de chemin que nous fismes est rempli de quantité de rochers qui jettent près d'une lieue à la mer , où elle brise fort , et est par la hauteur de quarante-cinq degrez un quart de latitude.

Delà fusmes à un lieu où il y a un cul-de-sac , et deux ou trois isles , et un assez beau port , distant de l'Isle verte trois lieues. Nous passames aussi par plusieurs isles qui sont rangées les

unes proche des autres, et les nommasmes les isles rangées, distantes de l'Isle verte de six à sept lieues. En après passasmes par une autre baie où il y a plusieurs isles, et fusmes jusques à un lieu où trouvasmes un vaisseau qui faisoit pesche de poisson entre des isles qui sont un peu esloignées de la terre, distantes des Isles rangées quatre lieues, et appelasmes ce lieu le port de Savalette, qui estoit le maître du vaisseau qui faisoit pesche, qui estoit Basque.

Isles rangées.

Port de Savalette.

Partants de ce lieu, arrivasmes à Canseau le vingt-sept du mois, distant du port de Savalette six lieues, où passasmes par quantité d'isles jusques audit Canseau, auxquelles y a telle abondance de framboises, qu'il ne se peut dire plus.

Canseau.

Toutes les costes que nous rangeasmes depuis le cap de Sable jusques en ce lieu, sont terres médiocrement hautes, et costes de rochers, en la pluspart des endroits bordées de nombre d'isles et brisans qui jettent à la mer par endroits près de deux lieues, qui sont fort mauvais pour l'abord des vaisseaux : néantmoins il ne laisse d'y avoir de bons ports et rades le long des costes et isles. Pour ce qui est de la terre, elle est plus mauvaise et mal agréable qu'en autres lieux qu'eussions veus, excepté en quelques rivières ou ruisseaux, où le pays est assez plaisant : et

L'hyver est
long en ce pays
là.

ne faut douter qu'en ces lieux l'hyver n'y soit froid, y durant près de six mois.

Port de Can-
seau, quel?

Ce port de Canseau est un lieu entre des isles, qui est de fort mauvais abord, si ce n'est de beau temps, pour les rochers et brisans qui sont autour. Il s'y fait pesche de poisson verd et sec.

Isle du cap
Breton.

De ce lieu jusques à l'isle du Cap Breton, qui est par la hauteur de quarante-cinq degrez trois quarts de latitude, et quatorze degrez cinquante minutes de déclinaison de l'aimant, y a huit lieues, et jusques au Cap Breton vingt-cinq, où entre les deux y a une grande baie qui entre environ neuf ou dix lieues dans les terres, et fait passage entre l'isle du Cap Breton, et la grande terre qui va rendre en la grande baie Saint Laurent, par où on va à Gaspé et isle Percée, où se fait pesche de poisson. Ce passage de l'isle du Cap Breton est fort estroit. Les grands vaisseaux n'y passent point, bien qu'il y ait de l'eau assez, à cause des grands courants et transports de marées qui y sont; et avons nommé ce lieu le passage courant, qui est par la hauteur de quarante-cinq degrez trois quarts de latitude.

Ceste isle du Cap Breton est en forme triangulaire, qui a quatre-vingts lieues de circuit, et est la pluspart terre montaigneuse, toutesfois en quelques endroits agréable. Au milieu d'icelle y a une manière de lac, où la mer entre par le

costé du nort quart de nort-est, et du sud quart du suest, et y a quantité d'isles remplies de grand nombre de gibbier et coquillages de plusieurs sortes, entre autres des huistres qui ne sont de grande saveur. En ce lieu y a plusieurs ports et endroits où l'on fait pesche de poisson, sçavoir le port aux Anglois, distant du Cap Breton environ deux à trois lieues ; et l'autre, Niganis, dix-huit ou vingt lieues plus au nort. Les Portugais autrefois voulurent habiter ceste isle, et y passèrent un hyver : mais la rigueur du temps et les froidures leur firent abandonner leur habitation. Toutes ces choses veues, je repassai en France, après avoir demeuré quatre ans, tant à l'habitation de Sainte Croix, qu'au Port royal.

A quantité
d'isles et ports.

FIN DU SECOND LIVRE.

VOYAGES

DU SIEUR

DE CHAMPLAIN.



LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Voyages du sieur de Poitrincourt en la Nouvelle France, où il laisse son fils, le sieur de Biencourt. — Pères Jésuites qui y sont envoyez, et les progrès qu'ils y firent, y faisant fleurir la foy chrétienne.

LE feu sieur de Poitrincourt père ayant obtenu un don du sieur de Mons, en vertu de sa commission, de quelques terres adjacentes au Port Royal, qu'il avait abandonnées, l'habitation demeurant en son entier, le dit sieur de Poitrincourt fait tout devoir de l'habiter, et y laisse son fils le sieur de Biencourt, lequel pendant

Le sieur de Poitrincourt laisse son fils le sieur de Biencourt en la Nouvelle France.

qu'il excogite les moyens de s'y pouvoir establir, les Rochelois et les Basques l'assistent en la plus grande partie des embarquements, sous espérance d'avoir les pelleteries par leur moyen: mais son dessein ne lui réussit pas comme il désiroit; car madame de Guercheville très charitable, s'entremet en ceste affaire en faveur et considération des Pères Jésuites. En voici le discours.

Le dit sieur Jean de Poitrincourt, avant que le sieur de Mons partist de la Nouvelle France, lui demanda en don le Port Royal, qu'il lui accorda, à condition que dans deux ans ensuite le dit sieur Pointrincourt s'y transporterait avec plusieurs autres familles, pour cultiver et habiter le pays, ce qu'il promit de faire; et en l'an 1607, le feu roy Henry le Grand lui ratifia et confirma ce don, et dit au feu révérend Père Coton, qu'il vouloit se servir de leur compagnie en la conversion des Sauvages, promettant deux mille livres pour leur entretien. Le Père Coton obéit au commandement de Sa Majesté, et entre autres de leurs Pères se présenta le Père Biart, pour estre employé en un si saint voyage; et l'an 1608 il fut envoyé à Bordeaux, où il demeura long-temps sans entendre aucunes nouvelles de l'embarquement pour Canada.

Le P. Biart, Jésuite, est élu pour y aller.

L'an 1609, le sieur de Poitrincourt arriva à

Paris ; le roy en estant adverti, et ayant sceu que, contre l'opinion de Sa Majesté, il n'avoit bougé de France, se fascha fort contre lui. Mais pour contenter Sa dite Majesté, il s'équipe pour faire le voyage. Sur ceste résolution le Père Coton offre lui donner des religieux ; sur quoi le dit sieur de Poitrincourt lui dit qu'il seroit meilleur d'attendre jusques en l'an suivant, promettant qu'aussitost qu'il seroit arrivé au Port Royal, il renvoyeroit son fils, avec lequel les PP. Jésuites viendroient.

De faict, l'an 1610, le dit sieur de Poitrincourt s'embarqua sur la fin de février, et arriva au Port Royal au mois de juin suivant, où ayant assemblé le plus de Sauvages qu'il peut, il en fit baptiser environ vingt-cinq le jour de saint Jean-Baptiste, par un prestre appelé messire Josué Flèche, surnommé le Patriarche.

Peu de temps après, il renvoya en France le sieur de Biencourt son fils, âgé d'environ dix-neuf ans, pour apporter les bonnes nouvelles du baptesme des Sauvages, et faire en sorte qu'il fust en brief secouru de vivres, dont il estoit mal pourveu, pour y passer l'hyver.

Le révérend Père Christophe Balthazar, provincial, commit pour aller avec le sieur de Biencourt, les Pères Pierre Biart et Raimond Masse ; le roy Louis le Juste leur ayant fait dé-

Arrivée du
sieur de Poi-
trincourt à Pa-
ris.

1610.

Son retour
en la Nouvelle
France.

Renvoye son
fils en France.

Pères Jésuites
y envoyez.

livrer cinq cents escus promis par le feu roy son père, et plusieurs riches ornements donnez par les dames de Guercheville et de Sourdis. Estants arrivez à Dieppe, il y eut quelque contestation entre les Pères Jésuites, et des marchands, ce qui fust cause que lesdits Pères se retirèrent en leur collège d'Eu.

Quelques marchands les offensent à Dieppe.

Ce qu'ayant sceu, madame de Guercheville fut fort indignée de ce que de petits marchands avoient esté si outreuidez d'avoir offensé et traversé ces Pères, dit qu'ils devoient estre punis, mais tout leur chastiment fust qu'ils ne furent receus à l'embarquement. Et ayant sceu que l'équipage ne se monterait qu'à quatre mille livres, elle fit une queste en la Cour, et par cet office charitable elle recueillit ladite somme, dont elle paya les marchands qui avoient troublé lesdits Pères, et les fit casser de toute association : et du reste de ceste somme et d'autres grands biens, fit un fonds pour l'entretien desdits Pères, ne voulant qu'ils fussent à charge au sieur de Poitrincourt, et faire en sorte que le profit qui reviendrait des pelleteries et des pesches que le navire remporteroit, ne reviendrait point au profit des associez, et autres marchands, mais retourneroit en Canada, en la possession des sieurs Robin et de Biencourt, qui l'employeroient à l'entretien du Port Royal et des François qui y résident.

Soin de la Dame de Guercheville pour ceste entreprise.

Fait un fonds pour l'entretien desdits Pères.

A ce subject fut conclu et arrêté que cet argent de madame de Guercheville, ayant esté destiné pour le profit de Canada, les Jésuites auroient part aux émoluments de l'association des dits sieurs Robin et de Biencourt, et y participeroient avec eux.

C'est ce contract d'association qui a fait tant semer de bruits, de plaintes et de cricries contre les Pères Jésuites, qui en cela, et en toute autre chose, se sont équitablement gouvernez selon Dieu et raison, à la honte et confusion de leurs envieux et médisants.

Le 26 janvier 1611, les mesmes Pères s'embarquèrent avec ledit sieur de Biencourt, lequel ils assistèrent d'argent pour mettre le vaisseau hors, et soulager les grandes nécessitez qu'ils avoient eues en ceste navigation; d'autant que costoyant les costes ils s'arrêtèrent et séjournèrent en plusieurs endroits avant qu'arriver au Port Royal, qui fut le 16. jnin 1611, le jour de la Pentecoste; et pendant ce voyage les dits Pères eurent grande disette de vivres, et d'autres choses, ainsi que rapportèrent les pilotes David de Bruges, et le capitaine Jean Daune, tous deux de la religion prétendue réformée, confessants qu'ils avoient trouvé ces bons Pères tout autres que l'on les leur avoit dépeints.

1611.

Embarquement des Pères Jésuites avec le sieur de Biencourt.

Leur arrivée au Port Royal.

Le sieur de Poitrincourt désirant retourner en

Retour en
France du sieur
de Poitrincourt.

France , pour mieux donner ordre à ses affaires ,
laissa son fils le sieur de Biencourt , et les Pères
Jésuites auprès de lui , qui faisoient tous ensemble
environ vingt personnes. Il partit la mi-juillet
de la mesme année 1611 , et arriva en France
sur la fin du mois d'aoust.

Pendant l'hyvernement , ledit sieur de Bien-
court fit encores quelques fascheries aux gens
du fils dudit Pont-Gravé , appelé Robert Gravé ,
qu'il traitta assez mal ; mais enfin par le travail
des Pères Jésuites , le tout fut appaisé , et deme-
rèrent bons amis.

Le sieur de Poitrincourt cherchant en France
tous les moyens d'aller secourir son fils , ma-
dame de Guercheville , pieuse , vertueuse et fort
affectionnée à la conversion des Sauvages , ayant
déjà recueilli quelques charitez , en communi-
qua avec lui et dit que très volontiers elle en-
treroit en la compagnie , et qu'elle envoyeroit
avec lui des Pères Jésuites , pour le secours de
Canada.

Contract de
la dame de
Guercheville a-
vec le sieur Ro-
bin pour le se-
cours de Ca-
nada.

Le contract d'association fut passé avec ladite
dame , autorisée de M. de Liencourt , premier
escuyer du roy , et gouverneur de Paris , son
mari. Par ce contract fut arrêté : que présen-
tement elle donneroit mille escus pour la car-
gaison d'un vaisseau , moyennant quoi elle en-
treroit au partage des profits que ce navire

rapporteroit , et des terres que le roy avoit données au sieur de Poitricourt , ainsi qu'il est porté en la minute de ce contract. Lequel sieur de Poitricourt se réservoit le Port Royal et ses terres ; n'entendant point qu'elles entrassent en la communauté des autres seigneuries , Caps, Hâvres et Provinces qu'il dit avoir au dit pays contre le Port Royal. Ladite dame lui demanda qu'il eust à faire paroistre tiltres par lesquels ces seigneuries et terres lui appartenoint , et comme il possédoit tant de domaines. Mais il s'en excusa , disant que ses tiltres et papiers estoient demeurez en la Nouvelle France.

Différend entre elle et le sieur de Poitricourt.

Ce qu'entendant la dite dame , se mesfiant de ce que disoit le sieur de Poitricourt , et voulant se garder d'estre surprise , elle traicta avec le sieur de Mons , à ce qu'il lui rétrocedât tous les droicts , actions , et prétentions qu'il avoit jamais eus en la Nouvelle France , à cause de la donation à lui faite par feu Henry le Grand. La Dame de Guercheville obtient lettres de Sa Majesté à présent régnant , par lesquelles donation nouvelle lui est faite de toutes les terres de la Nouvelle France , depuis la grande rivière , jusques à la Floride , horsmis seulement le Port Royal , qui estoit ce que le dit sieur de Poitricourt avoit premièrement , et non autre chose.

Elle traite avec le sieur de Mons.

Elle obtient lettres du roy pour les terres de la Nouvelle France.

Ladite Dame donna l'argent aux Pères Jé-

suites , pour le mettre entre les mains de quelque marchand à Dieppe : mais le dit sieur de Poitrincourt fit tant avec les mesmes Pères, que de ces mille escus il en tira quatre cents.

Simon Imbert administré mal.

Il commit à cet embarquement un sien serviteur appelé Simon Imbert Sandrier , qui s'acquitta assez mal de l'administration de ce navire équipé et frété. Il partit de Dieppe le 31 décembre , au fort de l'hyver, et arriva au Port Royal le vingt-trois de janvier l'an suivant 1612.

1612.

Plaintes que les Jésuites font d'Imbert.

Le sieur de Biencourt fort aise, d'une part, de voir ce nouveau secours arrivé, et d'autre, fâché de voir madame de Guercheville hors de ceste compagnie, suivant ce que le dit Imbert lui avait dict, et des plaintes que lui firent les Pères Jésuites du mauvais mesnage fait en tel embarquement par cet Imbert qui, à tort et sans cause ; accusoit les Pères, lesquels néanmoins le contraignirent de confesser qu'il étoit gaillard quand il parla audit sieur de Biencourt.

Enfin, toutes ces choses estants appaisées et pardonnées, le père Masse estant avec les Sauvages pour apprendre leur langue, il devint malade en un lieu, où il eut grande disette, car tout estoit en désordre en ceste demeure. Le Père Biart demeura au Port Royal, où il souffrit plusieurs fatigues, et de grandes nécessitez quel-

ques jours durant, à amasser du gland, et chercher des racines pour son vivre.

Pendant ce temps on dressoit en France un équipage pour retirer les Jésuites du Port Royal, et fonder une nouvelle demeure en un autre endroit. Le chef de cet équipage estoit la Saussaye, ayant avec lui trente personnes qui y devoient hyverner, y compris deux Jésuites et leur serviteur, qui se prendroient au Port Royal. Il avoit desjà avec lui deux autres Pères Jésuites, sçavoir le Père Quentin, et le Père Gilbet du Thet, mais ils devoient revenir en France avec l'équipage des matelots, qui estoient trente-huit. La Royne avoit contribué à la despense des armes, des poudres, et de quelques munitions. Le vaisseau estoit de cent tonneaux, qui partit de Honnefleure le 12 mars, l'an 1613, et arriva à la Hève, à l'Acadie, le 16 de mai, où ils mirent, pour marque de leur possession, les armes de madame de Guercheville. Ils vindrent au Port Royal, où ils ne trouvèrent que cinq personnes, deux Pères Jésuites, Hébert apothicaire (qui tenoit la place du sieur de Biencourt, pendant qu'il estoit allé bien loin chercher de quoi vivre) et deux autres personnes. Ce fust à lui qu'on présenta les lettres de la Royne, pour relascher les Pères, et leur permettre aller où bon leur sembleroit ; ce qu'il fit : et ces Pères retirèrent leurs

Equipage qui se fait en France, pour retirer les Jésuites du Port Royal.

1613.

Voyage de la Saussaye en l'Acadie.

Lettres de la Royne, pour relascher les Jésuites.

commoditez du pays, et laissèrent quelques vivres audit Hébert, afin qu'il n'en eust nécessité.

*Vont habiter
les Monts déserts.*

Ils sortirent de ce lieu, furent habiter les Monts déserts, à l'entrée de la rivière de Pemetegoët. Le pilote arriva au costé de l'est de l'isle des Monts désert où les Pères logèrent, et rendirent grâces à Dieu, eslevant une croix, et firent le saint sacrifice de la messe : et fut ce lieu nommé Saint Sauveur, à quarante-quatre degrez et un tiers de latitude.

*Sont surpris
des Anglois.*

Là à peine commençoient-ils à s'accomoder, et désertier le lieu, que l'Anglois survint, qui leur donna bien d'autre besongne.

*Vont attaquer
les François.*

Depuis que ces Anglois se sont establis aux Virgines, afin de se pourvoir de morues, ont accoustumé de venir faire leur pesche à seize lieues de l'isle des Monts déserts : et ainsi y arrivants l'an 1613, estants surpris des bruines, et jettez à la coste des Sauvages de Pemetegoët, estimants qu'ils estoient François, leur dirent qu'il y en avoit à Saint Sauveur. Les Anglois estants en nécessité de vivres, et tous leur hommes en pauvre estat, deschirez, et à demi nuds, s'informent diligemment des forces des François : et ayants eu response conforme à leur désir, ils vont droit à eux, et se mettent en estat de les combattre. Les François voyants venir un seul navire à pleines voiles, sans sçavoir que dix au-

tres approchoient, recogneurent que c'estoient Anglois. Aussitost le sieur de la Motte le Villin, lieutenant de la Saussaye, et quelques autres, accourent au bord pour le défendre. La Saussaye demeure à terre avec la plus part de ses hommes : mais enfin l'Anglois estant plus fort que les François, après quelque combat prirent les nostres. Les Anglois estoient au nombre de soixante soldats, et avoient quatorze pièces de canon. En ce combat, Gilbert du Thet fut tué d'un coup de mousquet, quelques autres blessez, et le reste furent pris, excepté Lamets, et quatre autres, qui se sauvèrent. Par après ils entrent au vaisseau des François, s'en saisissent, pillent ce qu'ils y trouvent, desrobent la commission du roy que la Saussaye avoit en son coffre. Le capitaine qui commandoit en ce vaisseau s'appelloit Samuel Argal.

Sont partie tuez, et partie prisonniers des Anglois.

Desrobent la commission du roy.

Les ennemis mettent pied à terre, cherchent la Saussaye qui s'estoit retiré dans les bois. Le lendemain il vint trouver l'Anglois, qui lui fit bonne réception : et lui demandant sa commission, il va à son coffre pour la prendre, croyant qu'on ne l'auroit point ouvert. Il y trouve toutes ses hardes et commoditez, horsmis la commission, dont il demeura fort estonné. Et alors l'Anglois faisant le fasché, lui dit : *Quoi? vous nous donnez à entendre que vous avez*

La Saussaye les vient trouver.

L'Anglois demande la commission dérobee.

commission du roi vostre maistre , et ne la pouvez produire ? vous estes donc des forbants et pirates , qui méritez la mort. Dès lors les Anglois partirent le butin entre eux.

Les Pères Jésuites voyants le péril auquel les François estoient réduits , font en sorte avec Argal , qu'ils appaisèrent les Anglois , et par des raisons puissantes que lui donna le Père Biart , il prouve que tous leurs hommes estoient gens de bien , et recommandez par Sa Majesté très-chrétienne. L'Anglois fit mine de s'accorder , et croire aux raisons des Pères , et dirent au sieur de la Saussaye ; *Il y a bien de vostre faute de laisser ainsi perdre vos lettres.* Et par après firent disner les dits Pères à leur table.

Les Jésuites
appaisent les
Anglois.

Anglois of-
frent une cha-
loupe pour les
François.

Il fut parlé de renvoyer les François en France ; mais on ne leur vouloit donner qu'une chaloupe à trente qu'ils estoient , pour aller trouver passage le long des costes. Les Pères leur remontrèrent qu'il estoit impossible qu'une chaloupe peust suffire à les conduire sans péril. Et alors Argal dit : *J'ai trouvé un autre expédient pour les conduire aux Virgines.* Les artisans , sous promesse qu'on ne les forceroit point au faict de leur religion , et qu'après un an de service on les feroit repasser en France , trois acceptèrent cet offre : aussi le sieur de la Motte avoit dès le commencement consenti de s'en aller à la Virgine,

avec ce capitaine Anglois , lequel l'honoroit pour l'avoir trouvé faisant son devoir ; et lui permit d'amener quelques-uns des siens avec lui et le Père Biart : que quatre qu'ils estoient , sçavoir deux Pères , et deux autres , fussent conduits aux isles où les Anglois faisoient la pesche des morues , et qu'il leur mandast que par leur moyen il peust passer en France : ce que le capitaine Anglois lui accorda très-volontiers.

De ceste façon , la chaloupe se trouva capable de porter les hommes divisez en trois bandes. Quinze estoient avec le pilote qui s'estoit eschappé , quinze avec l'Anglois , et quinze en la chaloupe accordée , où estoit le père Masse , et fus délivrée entre les mains de la Saussaye , et du mesme père Masse , avec quelques vivres , mais il n'y avoit aucuns mariniers , et de bonne fortune le pilote la rencontra , qui fust un grand bien pour eux , et furent jusque à Sesembre , par delà la Hève , où estoit le vaisseau Gravé , et un autre. Ils divisèrent les François en deux bandes , pour les repasser en France , et arrivèrent à Saint Malo , sans avoir couru aucun péril par les tempestes.

François divisés en deux bandes pour retourner en France.

Le capitaine Argal mena les quinze François et les Pères Jésuites aux Virgines , où estants , le chef d'icelle appelé le Mareschal , commandant au pays , menaçoit de faire mourir les Pères , et

Les François menés par Argal aux Virgines.

tous les François : mais Argal se banda contre lui , disant qu'il leur avoit donné sa parole. Et se voyant trop foible pour les soustenir et défendre, se résolut de monstrier les commissions qu'il avoit dérobées, et le Mareschal les voyants, s'appaisa et promit que la parole qu'on leur avoit donnée leur seroit tenue.

Mareschal ,
Gouverneur de
ces isles, résolu
d'aller ruiner
l'Acadie.

Ce Mareschal fait assembler son conseil , et se résout d'aller à la coste d'Acadie , et y razer toutes les demeures et forteresses jusques au quarante-sixième degré, prétendant que tout ce pays lui appartenoit.

Sur ceste résolution du Mareschal , Argal reprend la route avec trois vaisseaux, divise les François en iceux , et retourne à Saint Sauveur ; où croyants y trouver la Saussaye, et un navire nouvellement arrivé, ils sceurent qu'il estoit retourné en France. Ils y plantèrent une croix , au lieu de celle que les Pères y avoient plantée, qu'ils rompirent; et sur la leur ils escrivirent le nom du roi de la Grande-Bretagne , pour lequel ils prenoient possession de ce lieu.

Anglois rom-
pent la Sainte
Croix.

De là il fut à la sainte Croix, qu'il brusla, osta toutes les marques qui y estoient, et print un morceau du sel qu'il y trouva.

Par après il fut au Port Royal, conduit d'un Sauvage qu'il print par force, les François ne le voulant enseigner; met pied à terre, entre de-

dans, visite la demeure, et n'y trouvant personne, prend ce qui y estoit de butin, la fit brusler, et en deux heures le tout fut réduit en cendres, et osta toutes les marques que les François y avoient mises : de sorte que ceux qui y estoient furent contraints d'abandonner ceste demeure, et s'en aller avec les Sauvages.

Bruslent tout
au Port Royal.

Un François meschant et desnaturé, qui estoit avec ceux qui s'estoient sauvez dans les bois, approchant du bord de l'eau, cria tout haut, et demanda à parlementer, ce qui lui fut accordé, et lors il dit : *Je m'estonne qu'ayant avec vous un Jésuite Espagnol, appelé le père Biart, vous ne le faites mourir comme un meschant homme, qui vous fera du mal si le laissez faire.* Est-il possible que la nation Françoisise produise de tels monstres d'hommes détestables, semeurs de faussetez calomnieuses, pour faire perdre la vie à ces bons Pères?

François des-
loyal, qui ca-
lomme les P. P.

Les Anglois partent du Port Royal le 9 novembre 1613 pour retourner aux Virgines. En ce voyage la contrariété des vents et des tempestes fut telle, que les trois vaisseaux se séparèrent. La barque où estoient six Anglois ne s'est peu recouvrer du depuis; et le vaisseau du capitaine Argal abordant les Virgines, qui fit entendre au Mareschal ce qu'estoit le père Biart, qu'il tenoit pour Espagnol, et qui l'attendoit pour le

Appelle le
Père Biart Es-
paguel.

faire mourir. Il estoit alors au troisieme vaisseau , où commandoit un capitaine nommé Turnel , ennemi mortel des Jésuites ; et ce vaisseau fut tellement battu du vent de surouest , que mettant à contre-bord , il fut contraint de relâcher aux Esores , à cinq cents lieues des Virgines , où on tua tous les chevaux qui avoient esté pris au Port Royal , qu'ils mangèrent au défaut d'autres vivres. Enfin il arrivèrent à une isle des Esores , et alors il dit au Père « Dieu est courroucé » contre nous , et nous contre vous , pour le mal » que nous vous avons fait souffrir injustement. » Mais je m'estonne comme des François estants » dans les bois , au milieu de tant de misères et » appréhensions , aient fait courir le bruit que » vous estes Espagnol : et l'ont non seulement » dit et assuré , mais l'ont signé ? monsieur (dit » le Père) vous sçavez que pour toutes les calomnies et mesdisances , je n'ai jamais mal parlé » de ceux qui m'accusoient , vous estes tesmoin » de la patience que j'ai eue contre tant d'adversitez , mais Dieu cognoist la vérité. Non » seulement je n'ai jamais esté en Espagne , ni » aucun de mes parents , mais je suis bon et fidèle » François pour le service de Dieu et de mon » roy , et ferai tousjours paroistre , au péril de » ma vie , que c'est à tort que l'on m'a calomnié , » et que l'on m'appelle Espagnol. Dieu leur par-

Ce que l'Anglois dit au Père Biart.

Sa response.

» donne, et qu'il lui plaise nous délivrer d'entre
 » leurs mains, et vous particulièrement, pour
 » nostre bien, et oublions le passé. »

De là ils vont mouiller l'ancre à la rade de l'isle du Fayal, qui est une des Esores, et furent contraints d'ancher en ce port, et cacher les Pères en quelque endroit au fond du vaisseau, et tirèrent parole d'eux qu'ils ne se descouvriroient point; ce qu'ils firent.

La visite du vaisseau fut faite par les Portugais, qui descendirent au bas où les Pères estoient, et qui les voyoient sans faire aucun signe, et néantmoins s'ils se fussent donnez à cognoistre aux Portugais, ils eussent esté aussi tost délivrez, et tous les Anglois pendus : mais ces visiteurs pour ne chercher exactement, ne veirent point les Pères Jésuites, et s'en retournèrent à terre; et ainsi les Anglois furent délivrez du hazard qu'ils couroient d'estre pendus, allèrent quérir tout ce qui leur estoit nécessaire, puis levant l'ancre, mettent en mer, et font mille remerciements aux Pères, qu'ils caressent; et n'ayants plus opinion qu'ils fussent Espagnols, les traitent le plus humainement qu'ils peuvent, admirent leur grande constance et vertu à souffrir les paroles qu'ils avoient dites d'eux, et ne furent que bienveillances et tesmoignages de bonne amitié, jusques à ce qu'ils fussent arrivez

Anglois en danger d'estre pendus par les Portugais.

Traittent fort bien les Jésuites.

en Angleterre : leur monstrants par là que c'estoit contre l'opinion de plusieurs ennemis de l'église catholique et au préjudice de la vérité, qu'ils leur imposent que leur doctrine enseigne qu'il ne faut garder la foi aux Hérétiques.

1614.

Leur arrivée
en Angleterre.

Enfin Argal arrive au port de Milfier l'an 1614, en la province de Galles, où le capitaine fust emprisonné, pour n'avoir passe-port, ni commission, son général l'ayant, et s'estant esgaré, comme avait fait son vice-amiral.

Les Pères Jésuites racontèrent comme le tout s'estoit passé, et par après le capitaine Argal fust délivré, et retourna en son vaisseau, et les Pères furent retenus à terre, aimez et caressez de plusieurs personnes. Et sur le discours que le capitaine de leur vaisseau faisoit de ce qui se passa aux Esores, la nouvelle vint à Londres, à la cour du roi de la grand'Bretagne ; l'ambassadeur de Sa Majesté très-chrestienne, poursuivit la délivrance des Pères, qui furent conduits à Douvre, et de là passèrent en France, et se retirèrent en leur collège d'Amiens, après avoir esté neuf mois et demi entre les mains des Anglois.

Délivrance
des Pères.

Le sieur de la Motte arriva aussi au même temps en Angleterre, dans un vaisseau qui estoit de la Bermude, ayant passé aux Virgines. Il fust pris en son vaisseau, et arrêté, mais délivré

par l'entremise de Monsieur du Biseau, pour lors ambassadeur du roi en Angleterre.

Madame de Guercheville ayant advis de tout ceci, envoya la Saussaye à Londres, pour solliciter la restitution du navire, et fust tout ce que l'on peut retirer pour lors. Trois François moururent à la Virgine, et quatre y restèrent pendant qu'on travailloit à leur délivrance.

La Saussaye envoyé à Londres pour faire rendre le vaisseau du sieur de la Motte.

Les Pères y baptisèrent trente petits enfants, exceptez trois, qui furent baptisez en nécessité.

Il faut advouer que cette entreprise fust traversée de beaucoup de malheurs, qu'on eust bien peu esviter au commencement, si madame de Guercheville eust donné trois mille six cents livres au sieur de Mons, qui desiroit avoir l'habitation de Quebec, et de toute autre chose. J'en portai parole deux ou trois fois au R. P. Coton, qui mesnageoit cette affaire, lequel eust bien désiré que le traicté se fust fait avec de moindres conditions, ou par d'autres moyens, qui ne pouvoient estre à l'avantage dudit sieur de Mons, qui fust le sujet pourquoy rien ne se fit, quoique je puisse représenter audit Père, avec les avantages qu'il pourroit avoir en la conversion des infidèles, que pour le commerce et le trafic qui s'y pouvoit faire par le moyen du grand fleuve Saint Laurent, beaucoup mieux qu'en l'Acadie, mal aisée à conserver, à cause du nombre in-

Ceste entreprise suivie de plusieurs malheurs.

Ce que l'auteur représente au Père Coton.

fini de ses ports, qui ne se pouvoient garder que par de grandes forces; joint que le terroir y est peu peuplé de Sauvages; outre que l'on ne pourroit pénétrer par ces lieux dans les terres, où sont nombre d'habitants sédentaires, comme on pourroit faire par la dite rivière Saint Laurent, plustost qu'aux costes d'Acadie.

Davantage, que l'Anglois qui faisoit alors ses pesches en quelques isles esloignées de treize à quatorze lieues de l'isle des Monts déserts, qui est l'entrée de la rivière de Pemetegoët, feroit ce qu'il pourroit pour endommager les nostres, pou estre proche du Port Royal et autres lieux. Ce que pour lors ne se pouvoit espérer à Quebec, où les Anglois n'avaient aucune cognoissance. Que si la dite dame de Guercheville eust en ce temps là entré en possession de Quebec, on se fust peu assurer que par la vigilance des Pères Jésuites, et les instructions que je leur pouvois donner, le pays se fust beaucoup mieux accommodé, et l'Anglois ne l'eust trouvé dénué de vivres et d'armes, et ne s'en fust emparé, comme il a fait en ces dernières guerres. Ce qu'il a fait par l'industrie de quelques mauvais François, joint qu'alors lesdits Pères n'avoient avec eux aucun homme pour conduire leur affaire, excepté la Saussaye, peu expérimenté en la cognoissance des lieux. Mais on a beau dire et faire, on ne

peut éviter ce qu'il plaist à Dieu de disposer.

Voilà comme les entreprises qui se font à la haste, et sans fondement, et faites sans regarder au fonds de l'affaire, réussissent toujours mal.

CHAPITRE II.

Seconde entreprise du sieur de Mons. — Conseil que l'auteur lui donne. — Obtient commission du Roy. — Son parlement. — Bastiments que l'auteur fait au lieu de Quebec. — Crieries contre le sieur de Mons.

RETOURNONS et poursuivons la seconde entreprise du sieur de Mons, qui ne perd point courage, et ne veut demeurer en si beau chemin. Le R. P. Coton ayant refusé de convenir avec lui des trois mille six cents livres, il me discourut particulièrement de ses desseins. Je le conseillai, et lui donnai avis de s'aller loger dans le grand fleuve Saint Laurent, duquel j'avois une bonne cognoissance par le voyage que j'y avois fait, lui faisant gouster les raisons pour quoi il estoit plus à propos et convenable d'habiter ce lieu qu'aucun autre. Il s'y résolut; et pour cet effect il en parle à Sa Majesté, qui lui accorde, et lui donne commission de s'aller loger dans le pays. Et pour en supporter plus facilement la despense, interdit le trafic de

Conseil que
l'auteur don-
ne au sieur de
Mons.

Obtient com-
mission du roy.

pelletterie à tous ses subjects, pour un an seulement.

Pour cet effect, il fait équiper deux vaisseaux ^{Voyage de l'auteur.} à Honnefleu, et me donna au lieu de sa lieutenance au pays de la Nouvelle France, l'an 1608. Le Pont-Gravé prit le devant pour aller à Tadoussac, et moi après lui, dans un vaisseau chargé des choses nécessaires et propres à une habitation. Dieu nous favorisa si heureusement, que nous arrivâmes dans ledit fleuve au port de Tadoussac; auquel lieu je fais descharger toutes nos commodités, avec les hommes, manouvriers et artisans, pour aller à mont ledit fleuve trouver lieu commode et propre pour habiter. Trouvant un lieu le plus estroit de la rivière, que les habitants du pays appellent Quebec, j'y fis bastir et édifier une habitation, et défricher des ^{Fait bastir à Quebec.} terres, et faire quelques jardinages. Mais pendant que nous travaillons avec tant de peine, voyons ce qui se passe en France pour l'exécution de ceste entreprise.

Le sieur de Mons qui estoit demeuré à Paris pour quelques siennes affaires, et esperant que Sa Majesté lui continueroit sa dite commission, il ne demeura pas beaucoup en repos que l'on ne crie plus que jamais qu'il faut aller au conseil. Les Bretons, Basques, Rochelois et Normands, renouvellent les plaintes; et estants ouïs

de ceux qui les veulent favoriser, disent que c'est un peuple, c'est un bien public. Mais l'on ne recognoist pas que ce sont peuples envieux, qui ne demandent pas leur bien, ains plustost leur ruine, comme il se verra en la suite de ce discours.

Quoi que c'en soit, voilà pour la seconde fois la commission révoquée, sans y pouvoir remédier. Il s'en faudra retourner de Quebec au printemps prochain; de sorte que qui plus y aura mis, plus y aura perdu, comme fera sans doute le dit sieur de Mons, lequel me r'escrivit ce qui s'estoit passé, qui me donna subject de retourner en France voir ces remuemens, et comme l'habitation demeueroit au sieur de Mons, qui en convint quelque temps de là avec ses associez; lequel cependant la met entre les mains de quelque marchand de la Rochelle, à certaines conditions, pour leur servir de retraite à retirer leurs marchandises, et traiter avec les Sauvages. C'estoit en ce temps-là que je fis l'ouverture au dit révérend Père Coton, pour madame de Guercheville, si elle le vouloit avoir; ce qui ne se put, comme j'ai dit ci-dessus, puisque la traicte estoit permise, jusques à ce qu'il renouvelast une autre commission, qui apportast un meilleur régleme't que par le passé.

J'allai trouver le sieur de Mons, auquel je

représentai tout ce qui s'estoit passé en notre hyvernement, et ce que j'avais peu cognoistre et apprendre des commoditez que l'on pouvoit espérer dans le grand fleuve Saint Laurent, qui m'occasionna de voir Sa Majesté pour lui en faire particulièrement le récit, auquel elle y prit grand plaisir. Cependant le sieur de Mons, porté d'affection d'embrasser cette affaire à quelque prix que ce fust, fait de rechef ce qu'il peut pour avoir nouvelle commission. Mais ses envieux, au moyen de la faveur, avaient mis si bon ordre, que son travail fust en vain. Ce que voyant, pour le désir qu'il avoit de voir ses terres peuplées, il ne laissa, sans commission, de vouloir continuer l'habitation, et faire recognoistre plus particulièrement le dedans des terres à mont le dit fleuve. Et pour l'exécution de cette entreprise, il fait équiper avec la société des vaisseaux, comme font plusieurs autres, à qui le trafic n'estoit pas interdit, qui couraient sur nos brisées, qui emportèrent le lucre des peines de nostre travail, sans qu'ils voulussent contribuer à ses entreprises.

L'auteur représente au sieur de Mons son hyvernement en la Nouvelle France.

Le sieur de Mons poursuit une nouvelle commission.

Mais les envieux de son bien le privent des moyens de l'obtenir.

Les vaisseaux estants prests, le Pont-Gravé et moi nous embarquasmes pour faire ce voyage l'an 1610, avec artisans et autres manouvriers, et fusmes traversez de mauvais temps. Arrivants au port de Tadoussac, et de là à Quebec,

nous y trouvasmes chacun en bonne disposition.

Premier que passer plus outre, j'ai pensé qu'il ne seroit hors de subject de descrire la description de la grande rivière, et de quelques descouvertes que j'ai faites à mont ledit fleuve Saint Laurent, de la beauté et fertilité du pays, et de ce qui s'est passé dans les guerres contre les Hiroquois.

CHAPITRE III.

Embarquement de l'auteur pour aller habiter la grande rivière Saint Laurent. — Description du port de Tadoussac. — De la rivière de Saguenay. — De l'isle d'Orléans.

APRÈS avoir raconté au feu roy tout ce que j'avois veu et descouvert, je m'embarquai pour aller habiter la grande rivière Saint Laurent, au lieu de Quebec, comme lieutenant pour lors du sieur de Mons. Je partis de Honnefleu le 13 d'avril 1608, et le 3 de juin arrivâmes devant Tadoussac, distant de Gaspé quatre-vingt ou quatre-vingt-dix lieues, et mouillâmes l'ancre à la rade du port de Tadoussac, qui est à une lieue du port, qui est comme une anse à l'entrée de la rivière du Saguenay, où il y a une marée fort estrange pour sa vistesse, où quelquefois se lèvent des vents impétueux qui ameinent de grandes froidures. L'on tient que cette rivière a quarante-cinq ou cinquante lieues du port de Tadoussac jusques au premier sault, qui vient du nord-norouest. Ce port est petit, et n'y pourrait

Port de Tadoussac, et sa description.

qu'environ vingt vaisseaux. Il y a de l'eau assez, et est à l'abri de la rivière de Saguenay et d'une petite isle de rochers qui est presque coupée de la mer. Le reste sont montagnes hautes, eslevées, où il y a peu de terre, sinon rochers et sables remplis de bois, comme sapins et bouleaux. Il y a un petit estang proche du port, renfermé de montagnes couvertes de bois. A l'entrée sont deux pointes, l'une du costé du surouest, contenant près d'une lieue en la mer, qui s'appelle la pointe aux Allouettes; et de l'autre du costé du nort-ouest, contenant demi-quart de lieue, qui s'appelle la Pointe aux Roches. Les vents du sud-suest frappent dans le port, qui ne sont point à craindre, mais bien celui du Saguenay. Les deux pointes, ci-dessus nommées, assèchent de basse mer.

Pointe aux
Allouettes.

Pointe aux
Rochers.

Nombre de
Sauvages venus
près ce port à
cause des pel-
leteries.

Canots de
Sauvages com-
ment faits.

En ce lieu y avait nombre de Sauvages, qui y étaient venus pour la traicte de pelleterie, plusieurs desquels vindrent à nostre vaisseau avec leurs canots, qui sont de huit ou neuf pas de long, et environ un pas ou pas et demi de large par le milieu, et vont en diminuant par les deux bouts. Ils sont forts subjects à tourner si on ne les sçait bien gouverner, et sont faits d'escorce de bouleau, renforcez par dedans de petits cercles de cèdre blanc, bien proprement arrangez, et sont si légers, qu'un homme en

porte aisément un. Chacun peut porter la pesanteur d'une pipe. Quand ils veulent traverser la terre pour aller en quelque rivière où ils ont affaire, ils les portent avec eux. Depuis Chouacoët, le long de la coste jusques au port de Tadoussac, ils sont tous semblables.

Je fus visiter quelques endroits de la rivière du Saguenay, qui est une belle rivière, et d'une grande profondeur, comme de quatre-vingts et cent brasses. A cinquante lieues de l'entrée du port, comme dit est, y a un grand sault d'eau, qui descend d'un fort haut lieu, et de grande impétuosité. Il y a quelques isles dedans ceste rivière fort désertes, n'estants que rochers, couvertes de petits sapins et bruyères. Elle contient de large demi-lieue en des endroits, et un quart en son entrée, où il y a un courant si grand, qu'il est trois quarts de marée couru dedans la rivière, qu'elle porte encore hors; et en toute la terre que j'y ai vue, ce ne sont que montagnes et promontoires de rochers, la plus part couverts de sapins et bouleaux; terre fort mal plaisante, tant d'un costé que d'autre: enfin ce sont de vrais déserts inhabitez. Allant chasser par les lieux qui me semblaient les plus plaisants, je n'y trouvais que de petits oiselets, comme arondelles et quelques oiseaux de rivière, qui y viennent en esté; autrement il n'y en a

Rivière de
Saguenay.

Isles d'après
cette rivière sont
fort désertes.

point, pour l'excessive froidure qu'il y fait. Ceste rivière vient du nort-ouest.

Rapport des
Sauvages à l'au-
theur.

Les Sauvages m'ont fait rapport qu'ayants passé le premier sault, ils en passent huict autres, puis vont une journée sans en trouver, et de rechief en passent dix autres, et vont dans un lac, où ils font trois journées, et en chacune ils peuvent faire à leur aise dix lieues en montant. Au bout du lac y a des peuples qui vivent errants. Il y a trois rivières qui se deschargent dans ce lac, l'une venant du nort, fort proche de la mer, qu'ils tiennent estre beaucoup plus froide que leur pays; et les autres deux d'autres costes par dedans les terres, où il y a des peuples

Peuples qui
vivent errants,
et ne se nour-
rissent que de
la chasse.

sauvages errants, qui ne vivent aussi que de la chasse, et est le lieu où nos Sauvages vont porter les marchandises que nous leur donnons pour traicter les fourrures qu'ils ont, comme castor, martres, loups cerviers et loutres, qui y sont en quantité, et puis nous les apportent à nos vaisseaux. Ces peuples septentrionaux disent

Voyent la
mer salée.

aux nostres qu'ils voyent la mer salée; et si cela est, comme je le tiens pour certain, ce ne doit estre qu'un gouffre qui entre dans les terres par les parties du nort. Les Sauvages disent qu'il peut y avoir de la mer du nort au port de Tadoussac quarante à cinquante journées, à cause de la difficulté des chemins, rivières, et pays

qui est fort montueux , où la plus grande partie de l'année il y a des nèges. Voilà au vrai ce que j'ai appris de ce fleuve. J'ai souvent désiré faire ceste descouverte, mais je ne l'ai peu faire sans les Sauvages , qui n'ont voulu que j'allasse avec eux , ni aucuns de nos gens ; toutefois ils me l'avaient promis.

CHAPITRE IV.

Decouverte de l'isle aux Lièvres. — De l'isle aux Couldres , et du sault de Montmorency.

L'isle aux Lièvres.
JE partis de Tadoussac pour aller à Quebec , et passasmes près d'une isle qui s'appelle l'isle aux Lièvres , distante de six lieux dudit port , et est à deux lieues de la terre du nort , et à près de quatre lieues de la terre du sud. De l'isle aux Lièvres , nous fusmes à une petite rivière qui assèche de basse mer , où à quelque sept cents à huit cents pas dedans , y a deux sauts d'eau.

Rivière aux Saulmons.
Nous la nommasmes la rivière aux Saulmons , à cause que nous y en prisms. Costoyants la coste du nort , nous fusmes à une pointe qui advance

Cap Dauphin.
 à la mer , qu'avons nommé le cap Dauphin , distant de la rivière aux Saulmons trois lieues.

Cap l'Aigle.
 De là fusmes à un autre cap que nous nommasmes le cap à l'Aigle , distant du cap Dauphin huit lieues. Entre les deux y a une grande anse ,

ou au fond y a une petite rivière qui assèche de basse mer, et peut tenir environ lieue et demie. Elle est quelque peu unie, venant en diminuant par les deux bouts. A celui de l'ouest y a des prairies et pointes de rochers, qui avancent quelque peu dans la rivière : et du costé du surouest elle est fort batturière, toutesfois assez agréable, à cause des bois qui l'environnent, distante de la terre du nord d'environ demi-lieue, où il y a une petite rivière qui entre assez avant dedans les terres, et l'avons nommée la rivière Platte, ou Malle-Baie, d'autant que le travers d'icelle la marée y court merveilleusement : et bien qu'il face calme, elle est toujours fort émeue, y ayant grande profondeur : mais ce qui est de la rivière est plat, et y a force rochers en son entrée et autour d'icelle. De l'isle aux Couldres costoyants la coste, fusmes à un cap, que nous avons nommé le cap de Tourmente, qui en est à sept lieues, et l'avons ainsi appelé, d'autant que pour peu qu'il fasse de vent, la mer y eslève comme si elle estoit pleine. En ce lieu l'eau commence à estre douce. De là fusmes à l'isle d'Orléans, où il y a deux lieues, en laquelle du costé du sud y a nombre d'isles, qui sont basses, couvertes d'arbres et fort agréables, remplies de grandes prairies, et force gibbier, contenant à ce que j'ai peu juger, les unes deux

L'isle aux
Couldres.

L'isle d'Or-
léans.

lieues , et les autres peu plus ou moins. Autour d'icelles y a force rochers et bases fort dangereuses à passer, qui sont esloignez d'environ deux lieues de la grande terre du sud. Toute ceste coste , tant du nord que du sud, depuis Tadoussac jusques à l'isle d'Orléans, est terre montueuse et fort mauvaise, où il n'y a que des pins , sapins et bouleaux, et des rochers très mauvais, et ne sauroit-on aller en la pluspart de ces endroits.

Or nous rangeasmes l'isle d'Orléans du costé du sud, distante de la grande terre une lieue et demie ; et du costé du nord demi-lieue, contenant de long six lieues, et de large une lieue, ou lieue et demie par endroits. Du costé du nord elle est fort plaisante, pour la quantité de bois et prairies qu'il y a , mais il y fait fort dangereux passer , pour la quantité de pointes et rochers qui sont entre la grande terre et l'isle, où il y a quantité de beaux chesnes, et des noyers en quelques endroits, et à l'emboucheure des vignes et autres bois, comme nous avons en France.

Ce lieu est le commencement du beau et bon pays de la grande rivière, où il y a de son entrée cent vingt lieues. Au bout de l'isle y a un torrent d'eau du costé du nord, que j'ai nommé le sault de Montmorency, qui vient d'un lac qui est environ dix lieues dedans les terres, et descend de

dessus une coste qui a près de vingt-cinq toises de haut, au dessus de laquelle la terre est unie et plaisante à voir, bien que dans le pays on voie de hautes montagnes qui paroissent de quinze à vingt lieues.

CHAPITRE V.

Arrivée de l'auteur à Quebec, où il fit ses logements. — Forme de vivre des Sauvages de ce pays-là.

DE l'isle d'Orléans jusques à Quebec y a une lieue, et y arrivai le 3 juillet, où estant, je cherchai lieu propre pour nostre habitation : mais je n'en peus trouver de plus commode, ni mieux scitué que la pointe de Quebec, ainsi appelée des Sauvages, laquelle estoit remplie de noyers et de vignes. Aussitost j'employai une partie de nos ouvriers à les abattre, pour y faire nostre habitation, l'autre à scier des aix, l'autre à fouiller la cave et faire des fossez, et l'autre à aller quérir nos commoditez à Tadoussac avec la barque. La première chose que nous fismes fust le magasin pour mettre nos vivres à couvert, qui fust promptement fait par la diligence d'un chacun, et le soin que j'en eus. Proche de ce lieu est une rivière agréable, où anciennement hyverna Jacques Cartier.

Pendant que les charpentiers, scieurs d'aix et autres onvriers travaillaient à notre logement, je fis mettre tout le reste à défricher autour de l'habitation, afin de faire des jardinages pour y semer des grains et graines, pour voir comme le tout succéderoit, d'autant que la terre paroissoit fort bonne.

L'auteur fait défricher le lieu de leur demeure.

Cependant quantité de Sauvages estoient cabannez proche de nous, qui faisoient pesche d'anguilles, qui commencent à venir comme au 15 septembre, et finissent au 15 octobre. En ce temps tous les Sauvages se nourrissent de ceste manne, et en font sécher pour l'hyver jusques au mois de février que les nèges sont grandes, comme de deux pieds et demi, et trois pieds pour le plus, qui est le temps que, quand leurs anguilles et autres choses qu'ils font chercher, sont accommodées, ils vont chasser aux castors, où ils sont jusques au commencement de janvier. Ils ne firent pas grand'chasse de castors, pour estre les eaux trop grandes et les rivières débordées, ainsi qu'ils nous dirent. Quand leurs anguilles leur faillent, ils ont recours à chasser aux eslans et aux bestes sauvages, qu'ils peuvent trouver en attendant le printemps, où j'eus moyen de les entretenir de plusieurs choses. Je considérai fort particulièrement leurs coutumes.

Sauvages se nourrissent de manne.

Temps de leurs chasses.

Tous ces peuples pâtissent tant, que quel-

Ces peuples pâtissent fort.

quefois ils sont contraints de vivre de certains coquillages , et manger leurs chiens et peaux de quoi ils se couvrent contre le froid. Qui leur monstreroit à vivre , et leur enseigneroit le labourage des terres et autres choses , ils apprendroient fort bien : car il s'en trouve assez qui ont bon jugement , et répondent à propos sur ce qu'on leur demande. Ils ont une meschanceté en eux , qui est d'user de vengeance, d'estre grands menteurs , et auxquels il ne se faut pas trop assurer, sinon avec raison et la force en la main. Ils promettent assez , mais ils tiennent peu , la plupart n'ayant point de loy, selon que j'ai pu voir, avec tout plein d'autres fausses croyances. Je leur demandai de quelle sortes de cérémonies ils usaient à prier leur Dieu ; ils me dirent qu'ils n'en usaient point d'autres , sinon qu'un chacun le prioit en son cœur , comme il vouloit. Voilà pourquoi il n'y a aucune loy parmi eux , et ne savent ce que c'est d'adorer et prier Dieu , vivants comme bestes brutes ; mais je crois qu'ils seroient bientôt réduits au Christianisme , si on habitoit et cultivoit leur terre , ce que la plupart désirent. Ils ont parmi eux quelques Sauvages , qu'ils appellent Pilotois , qu'ils croyent parler au diable visiblement , leur disant ce qu'ils faut qu'ils facent , tant pour la guerre , que pour

Ils sont capables d'apprendre.

Sont vindicatifs et menteurs.

Forme de leurs prières.

Sauvages appelez Pilotois.

autres choses ; et s'ils leur commandoient qu'ils allassent mettre en exécution quelque entreprise , ils obéiroient aussitost à son commandement. Comme aussi ils croient que tous les songes qu'ils ont , sont véritables : et de fait , il y en a beaucoup qui disent avoir veu et songé choses qui adviennent ou adviendront. Mais pour en parler avec vérité , ce sont visions diaboliques , qui les trompent et séduisent. Voilà tout ce que j'ai peu apprendre de leur croyance bestiale.

Tous ces peuples sont bien proportionnez de leurs corps , sans difformité , et sont dispos. Les femmes sont aussi bien formées , potelées et de couleur bazannée , à cause de certaines peintures dont elles se frottent , qui les fait paroistre olivastres. Ils sont habillez de peaux : une partie de leur corps est couverte , et l'autre partie découverte : mais l'hyver ils remédient à tout , car ils sont habillez de bonnes fourrures , comme de peaux d'eslan , loutres , castors , ours , loups marins , cerfs et biches , qu'ils ont en quantité. L'hyver , quand les nèges sont grandes , ils font une manière de raquettes , qui sont grandes deux ou trois fois plus que celles de France , qu'ils attachent à leurs pieds , et vont ainsi dans les nèges , sans enfoncer : car autrement ils ne pourroient chasser , ni aller en beaucoup de lieux. Ils ont

Croient au diable.

Ont le corps bien proportionné.

Leurs habits.

Marchent parmi les neiges avec des raquettes aux pieds.

Leurs ma-
riages estran-
ges.

aussi une façon de mariage, qui est, que quand une fille est en l'âge de quatorze ou quinze ans, et qu'elle a plusieurs serviteurs, elle a compagnie avec tous ceux que bon lui semble : puis au bout de cinq ou six ans, elle prend lequel il lui plaist pour son mari, et vivent ensemble jusques à la fin de leur vie, sinon qu'après avoir demeuré quelque temps ensemble, et elles n'ont point d'enfants, l'homme se peut démarier et prendre une autre femme, disant que la sienne ne vaut rien. Par ainsi les filles sont plus libres que les femmes.

Filles sont
plus libres que
les femmes.

Depuis qu'elles sont mariées, elles sont un peu plus chastes. Leurs maris sont la plupart jaloux, lesquels donnent des présents aux pères ou parents des filles qu'ils ont espousées. Voilà les cérémonies et façons dont ils usent en leurs mariages.

Leurs enter-
rements.

Pour ce qui est de leurs enterrements, quand un homme ou une femme meurt, ils font une fosse, où ils mettent tout le bien qu'ils ont, comme chaudières, fourrures, haches, arcs, flesches, robbes, et autres choses : puis ils mettent le corps dans la fosse, et le couvrent de terre, et mettent quantité de grosses pièces de bois dessus, et une autre debout, qu'ils peignent de rouge par en haut. Ils croient l'immortalité des âmes, et disent qu'il vont se resjouir en

Enterrent tous
leurs ustensiles
avec le corps.

Croient l'im-
mortalité des
âmes.

d'autres pays, avec leurs parents et amis qui sont morts. Si ce sont capitaines ou autres d'auctorité, ils vont après leur mort, une fois l'an, faire un festin, chantants et dancants sur leur fosse.

Ils sont fort craintifs, et appréhendent infiniment leurs ennemis, et ne dorment presque point en repos en quelques lieux qu'ils soient, bien que je les assure tous les jours de ce qu'il m'estoit possible, en leur remontrant de faire comme nous, savoir, veiller une partie, tandis que les autres dormiront, et chacun avoir ses armes prestes, comme celui qui fait le guet, et ne tenir les songes pour vérité, sur quoi ils se reposent. Mais peu leur servoient ces remonstrances, et disoient que nous savions mieux nous garder de toutes ces choses qu'eux, et qu'avec le temps, si nous habitions leur pays, ils le pourroient apprendre.

CHAPITRE VI.

Semences de vignes plantées à Québec par l'auteur. — Sa charité envers les pauvres Sauvages.

L'auteur
fait semer du
bled, et planter
des vignes.

Le 1^{er} octobre je fis semer du bled, et au 15 du seigle.

Le 3 du mois, il fit quelques gelées blanches, et les feuilles des arbres commencèrent à tomber au 15.

Le 24 du mois, je fis planter des vignes du pays, qui vindrent fort belles. Mais après que je fus parti de l'habitation pour venir en France, on les gasta toutes, sans en avoir eu soin, ce qui m'affligea beaucoup à mon retour.

Le 18 de novembre tomba quantité de nèges, mais elles ne durèrent que deux jours sur la terre.

Le 5 février il négea fort.

Le 20 du mois, il apparut à nous quelques Sauvages qui estoient au-delà de la rivière, qui crioient que nous les allassions secourir : mais

il estoient hors de nostre puissance, à cause de la rivière qui charrioit un grand nombre de glaces; car la faim pressoit si fort ces pauvres misérables, que ne sachant que faire, ils se résolurent de mourir, hommes, femmes et enfants, ou de passer la rivière, pour l'espérance qu'ils avoient que je les assisterois en leur extrême nécessité. Ayant donc prins cette résolution, les hommes et les femmes prindrent leurs enfants, et se mirent en leurs canots, pensants gagner nostre coste par une ouverture de glaces que le vent avoit faite: mais ils ne furent si tost au milieu de la rivière, que leurs canots furent prins et brisez entre les glaces en mille pièces. Ils firent si bien qu'ils se jetèrent avec leurs enfants, que les femmes portoient sur leur dos, dessus un grand glaçon. Comme ils étoient là-dessus, on les entendoit crier, tant que c'estoit grand'pitié, n'espérants pas moins que de mourir. Mais l'heur en voulut tant à ces pauvres misérables, qu'une grande glace vint choquer par le costé de celle où ils estoient, si rudement, qu'elles le jetta à terre. Eux voyants ce coup si favorable, furent à terre avec autant de joie que jamais ils en receurent, quelque grande famine qu'ils eussent eu. Ils s'en vindrent à nostre habitation si maigres et défaits, qu'ils semblaient des anatomies, la pluspart ne se

Mi-ère de ces
peuples en hy-
ver.

Charité de
l'auteur en-
vers eux.

pouvant soustenir. Je m'estonnai de les voir, et de la façon qu'ils avoient passé, veu qu'ils estoient si foibles et débiles. Je leur fis donner du pain et des febves, mais ils n'eurent pas la patience qu'elles fussent cuites pour les manger; et leur prestai des escorces d'arbres pour couvrir leurs cabannes. Comme ils se cabanoient, ils advisèrent une charogne, qu'il y avoit près de deux mois que j'avois fait jetter pour attirer des regnards, dont nous en prenions de noirs et de roux, comme ceux de France, mais beaucoup plus chargez de poils. Ceste charongne estoit une truie et un chien, qui avoient esté exposés durant la chaleur et le froid. Quand le temps s'adoucissoit, elle puoit si fort que l'on ne pouvoit durer auprès; néanmoins ils ne laissèrent de la prendre et emporter en leur cabanne, où aussitost ils la dévorèrent à demi cuite, et jamais viande ne leur sembla de meilleur goust. J'envoyai deux ou trois hommes les advertir qu'ils n'en mangeassent point, s'ils ne vouloient mourir. Comme ils approchèrent de leur cabanne, ils sentirent une telle puanteur de ceste charongne à demi eschauffée, dont ils avoient chacun une pièce en la main, qu'ils pensèrent rendre gorge, qui fit qu'ils n'y arrestèrent guères. Je ne laissai pourtant de les accomoder selon ma puissance, mais c'estoit pour la quantité

Enlèvent
une charongne
puante, qu'ils
dévoient.

qu'ils étoient , et dans un mois ils eussent bien mangé tous nos vivres , s'ils les eussent eus en leur pouvoir, tant ils sont gloutons. Car quand ils en ont, ils ne mettent rien en réserve, et en font chère continuelle jour et nuict; puis après ils meurent de faim.

Sont fort gloutons.

Ils firent encore une autre chose, aussi misérable que la première. J'avois fait mettre une chienne au haut d'un arbre, qui servoit d'appast aux martres et oiseaux de proie, où je prenois plaisir, d'autant qu'ordinairement ceste charongne en estoit assaillie. Ces Sauvages furent à l'arbre, et ne pouvants monter dessus à cause de leur faiblesse, ils l'abbattirent, et aussi tost enlevèrent le chien, où il n'y avoit que la peau et les os, et la teste puante et infecte, qui fut incontinent dévoré.

Enlèvent un chien qui n'avoit que la peau et les os.

Voilà le plaisir qu'ils ont le plus souvent en hyver: car en esté ils ont assez de quoi se maintenir, et faire des provisions, pour n'estre assaillis de ces extrêmes nécessitez, les rivières abondantes en poisson, et chasse d'oiseaux, et autres bestes sauvages. La terre est fort propre et bonne au labourage, s'ils vouloient prendre la peine d'y semer des bleds d'Inde, comme font tous leurs voisins Algomequins, Hurens, et Hiroquois, qui ne sont attaquez d'un si cruel assaut de famine, pour y sçavoir remédier par

Ils ont les
nèges cinq mois
de l'année.

le soin et prévoyance qu'ils ont, qui fait qu'ils vivent heureusement au prix de ces Montaignets, Canadiens, et Souriquois, qui sont le long des costes de la mer. Les nèges y sont cinq mois sur la terre, qui est depuis le mois de décembre, jusques vers la fin d'avril, qu'elles sont presque toujours fondues. Depuis Tadoussac jusques à Gaspé, cap Breton, isle de Terre Neufve, et grande baie, les glaces et nèges y sont encores en la plus part des endroits jusques à la fin de mai : auquel temps quelquefois l'entrée de la grande rivière est scellée de glaces, mais à Quebec il n'y en a point, qui montre une estrange différence pour cent vingt lieues de chemin en longitude : car l'entrée de la rivière est par les quarante-neuf, cinquante et cinquante et unième degrés de latitude, et nostre habitation par les quarante-six et demi. Pour ce qui est du pays, il est beau et plaisant, et apporte toutes sortes de grains et graines à maturité, y ayant de toutes les espèces d'arbres que nous avons en nos forests par deçà, et quantité de fruicts, bien qu'ils soient sauvages, pour n'estre cultivez : comme noyers, cerisiers, pruniers, vignes, framboises, fraises, groseilles vertes et rouges, et plusieurs autres petits fruicts qui y sont assez bons. Aussi y a-t-il plusieurs sortes de bonnes herbes et racines. La pesche de

Fruicts y
viennent en a-
bondance.

poisson y est en abondance dans les rivières, où il y a quantité de prairies et gibbiers, qui est Pesche de poisson y abou de. en nombre infini.

Le huit d'avril en ce temps les nèges estoient toutes fondues, et néantmoins l'air estoit encores assez froid jusques en mai que les arbres commencent à jeter leurs feuilles.

CHAPITRE VII.

Partement de Quebec jusques à l'isle Saint Éloy , et de la rencontre que j'y fis des sauvages Algomequins et Ochataiguins.

POUR cet effet je partis le 18 dudit mois, où la rivière commence à s'eslargir quelquefois d'une lieue, et lieue et demie en tels endroits. Le pays va de plus en plus en embellissant. Ce sont costeaux en partie le long de la rivière, et terres unies sans rochers que fort peu. Pour la rivière elle est dangereuse en beaucoup d'endroits, à cause des bancs et rochers qui sont dedans, et n'y fait pas bon naviger, si ce n'est la sonde à la main. La rivière est fort abondante en plusieurs sortes de poissons, tant de ceux qu'avons par deçà, comme d'autres que n'avons pas. Le pays est tout couvert de grandes et hautes forests des mesmes sortes qu'avons vers nostre habitation. Il y a aussi plusieurs vignes et noyers qui sont sur le bord de la rivière, et quantité de petits ruisseaux et rivières, qui ne sont navigeables qu'avec des canots. Nous pas-

sasmes proche de la pointe Sainte Croix. Cette pointe est de sable, qui avance quelque peu dans la rivière, à l'ouverture du norouest, qui bat dessus. Il y a quelques prairies, mais elles sont inondées des eaues à toutes les fois que vient la pleine mer, qui pert de près de deux brasses et demie. Ce passage est fort dangereux à passer pour la quantité de rochers qui sont au travers de la rivière, bien qu'il y ait bon achenal, lequel est fort tortu, où la rivière court comme un rat, et faut bien prendre le temps à propos pour le passer. Ce lieu a tenu beaucoup de gens en erreur, qui croyoient ne le pouvoir passer que de pleine mer, pour n'y avoir aucun achenal: maintenant nous avons trouvé le contraire; car pour descendre du haut en bas, on le peut de basse mer: mais de monter, il seroit malaisé, si ce n'estoit avec un grand vent, à cause du grand courant d'eau; et faut par nécessité attendre un tiers de flot pour le passer, où il y a dedans le courant six, huit, dix, douze, quinze brasses d'eau en l'achenal.

Pointe de
Sainte Croix.

Continuant nostre chemin, nous fusmes à une rivière qui est fort agréable, distante du lieu de Sainte Croix de neuf lieues, et de Quebec vingt-quatre, et l'avons nommée la rivière Sainte Marie. Toute ceste rivière depuis Sainte Croix, est fort plaisante et agréable.

Rivière de
Sainte Marie
fort agréable.

Continuant nostre route, je fis rencontre de deux ou trois Sauvages, qui estoient cabannez Isle de St. Eloy. proche d'une petite isle appelée Saint Eloy, distante de Sainte Marie, d'une lieue et demie, et là les fusmes reconnoistre, et trouvâmes que Sauvages Ochateguins et Algommequins. c'estoit des nations de Sauvages appelez Ochateguins et Algommequins, qui venoient à Quebec pour nous assister aux descouvertes du pays des Hiroquois, contre lesquels ils ont guerre mortelle, n'espargnant aucune chose qui soit à eux.

Après les avoir recognus, je fus à terre pour qui les voir, et m'enquis estoit leur chef. Leur chef; Ils me dirent qu'il y en avoit deux, l'un appellé Yroquet, et l'autre Ochasteguin, qu'ils me montrèrent: et fus en leur cabane, où ils me firent bonne réception, selon leur coustume. Je commençai à leur faire entendre le sujet de mon voyage, dont ils furent fort resjouis; et après plusieurs discours je me retirai. Quelque temps après ils vindrent à ma chaloupe, où ils me firent présent de quelque pelleterie, en me montrant plusieurs signes de resjouissance, et de là s'en retournèrent à terre.

Les deux chefs viennent trouver l'auteur. Le lendemain, les deux chefs s'en vindrent me trouver, où ils furent un espace de temps sans dire mot, en songeant et pétunant tousjours. Après avoir bien pensé, ils commencèrent

à haranguer hautement à tous leurs compagnons qui estoient sur le bord du rivage avec leurs armes en la main, escoutants fort ententivement ce que leurs chefs leur disoient, sçavoir: Qu'il y avoit près de dix lunes, ainsi qu'ils comptent, que le fils d'Yroquet m'avoit veu, et que je lui avois fait bonne réception; et désirions les assister contre leurs ennemis, avec lesquels ils avoient dès long temps la guerre, pour beaucoup de cruautéz qu'ils avoient exercées contre leur nation, sous prétexte d'amitié; et qu'ayants toujours depuis désiré la vengeance, ils avoient sollicité tous les Sauvages sur le bord de la rivière, de venir à nous, pour faire alliance avec nous, et qu'ils n'avoient jamais veu de Chrestiens, ce qui les avoit aussi meus de nous venir voir, et que d'eux et de leurs compagnons j'en ferois tout ainsi que je voudrois. Qu'ils n'avoient point d'enfants avec eux, mais gens qui sçavoient faire la guerre, et pleins de courage, sçachants le pays et les rivières qui sont au pays des Hiroquois, et que maintenant ils me prioient de retourner en nostre habitation pour voir nos maisons: que trois jours après, nous retournerions à la guerre tous ensemble: et que pour signe de grande amitié et resjouissance je fisse tirer des mousquets et harquebuses, et qu'ils seroient fort satisfaits: ce que je fis. Ils jetèrent de

Sujet pour
quoi ils le veu-
lent voir.

Veulent en-
tendre les coups
de mousquets
et d'harquebu-
ses.

grands cris avec estonnement, et principalement ceux qui jamais n'en avoient ouïs n'y veus.

Après les avoir ouïs, je leur fis réponse que, Response qu'il leur fait. pour leur plaire, je désirerois bien m'en retourner à nostre habitation, pour leur donner plus de contentement, et qu'ils pouvoient juger que je n'avois autre intention que d'aller faire la guerre, ne portant avec moi que des armes et non des marchandises pour traiter, comme on leur avait donné à entendre. Que mon désir n'estoit que d'accomplir ce que je leur avois promis : et si j'eusse sceu qu'on leur eust rapporté quelque chose de mal, que je tenois ceux-là pour ennemis plus que les leurs mesmes. Ils me dirent qu'ils n'en croyaient rien, et que jamais ils n'en avoient ouï parler, néantmoins c'estoit le contraire : car il y avoit quelques Sauvages qui le dirent aux nostres. Je me contentai, attendant l'occasion de leur pouvoir monstrier par effect autre chose qu'ils n'eussent peu espérer de moi.

CHAPITRE VIII.

Retour à Québec, et depuis, continuation avec les Sauvages
jusques au saut de la rivière des Hiroquois.

Le lendemain, nous partîmes tous ensemble pour aller à nostre habitation, où ils se resjouirent cinq ou six jours, qui se passèrent en dances et festins, pour le désir qu'ils avoient que nous fussions à la guerre.

Le Pont vint aussitost de Tadoussac avec deux petites barques pleines d'hommes, suivant une lettre où je le priois de venir le plus promptement qu'il lui seroit possible.

Arrivée du
Pont avec des
barques pleines
d'hommes.

Les Sauvages le voyant arriver, se resjouirent encores plus que devant, d'autant que je leur dis qu'il me donnoit de ses gens pour les assister, et que peut-estre nous irions ensemble.

Le 28 du mois je partis de Québec pour assister ces Sauvages. Le premier juin arrivâmes à Sainte Croix, distant de Québec de quinze lieues, avec une chaloupe équipée de tout ce qui m'estoit nécessaire.

Parlement de
l'Auth de Sainte
Croix.

Je partis de Sainte Croix le 3 de juin avec tous les Sauvages, et passâmes par les trois rivières, qui est un fort beau pays, rempli de quantité de beaux arbres. De ce lieu à Sainte Croix y a quinze lieues. A l'entrée d'icelle rivière y a six isles, trois desquelles sont fort petites, et les autres de quinze à seize cents pas de long, qui sont fort plaisantes à voir : et proche du lac Saint Pierre, faisant environ deux lieues dans la rivière y a un petit sault d'eau, qui n'est pas beaucoup difficile à passer. Ce lieu est par la hauteur de quarante-six degrez quelques minutes moins de latitude. Les Sauvages du pays nous donnèrent à entendre qu'à quelques journées, il y a un lac par où passe la rivière, qui a dix journées, et puis on passe quelques sauts, et après encore trois ou quatre autres lacs de cinq ou six journées : et estants parvenus au bout, ils font quatre ou cinq lieues par terre, et entrent de rechef dans un autre lac, où le Saguenay prend la meilleure part de sa source. Les Sauvages viennent dudit lieu à Tadoussac. Les trois rivières vont vingt journées des Sauvages ; et disent qu'au bout d'icelle rivière il y a des peuples qui sont grands chasseurs, n'ayants de demeure arrestée, et qu'ils voyent la mer du nord en moins de six journées. Ce peu de terre que j'ai veu est sablonneuse, assez élevée en costaux,

chargée de quantité de pins et sapins sur le bord de la rivière : mais entrant dans la terre environ un quart de lieue, les bois y sont très beaux et clairs, et le pays uni.

Continuants nostre route jusques à l'entrée du lac Saint Pierre, qui est un pays fort plaisant et uni, et traversant le lac à deux, trois et quatre brasses d'eau, lequel peut contenir de long huit lieues, et de large quatre. Du costé du nord, nous veismes une rivière qui est fort agréable, qui va dans les terres cinquante lieues, et l'ai nommée Sainte Suzanne : et du costé du sud il y en a deux, l'une appelée la rivière du Pont, et l'autre de Gennes, qui sont très belles, et en beau et bon pays. L'eau est presque dormante dans le lac, qui est fort poissonneux. Du costé du nord il paroist des terres à quatorze ou quinze lieues du lac, qui sont un peu montueuses. L'ayant traversé, nous passames par un grand nombre d'isles, qui sont de plusieurs grandeurs, où il y a quantité de noyers et vignes; et de belles prairies, avec force gibbier, et animaux sauvages, qui vont de la grand'terre auxdites isles. La pescherie du poisson y est plus abondante qu'en aucun autre lieu de la rivière qu'eussions veu. De ces isles fusmes à l'entrée de la rivière des Hiroquois, où nous séjournasmes deux jours, et nous raffraischimes de bonnes

Lac de St. Pierre, où est un lieu fort plaisant.

Rivières de Sainte Suzanne et de Gennes.

Rivière des Hiroquois.

venaisons, oiseaux et poissons, que nous donnoient les Sauvages, et où il s'esmeut entre eux quelque différend sur le subject de la guerre, qui fust occasion qu'il n'y en eust qu'une partie qui se résolurent de venir avec moi, et les autres s'en retournèrent en leur pays avec leurs femmes et marchandises qu'ils avoient traictées.

Partants de ceste entrée de rivière (qui a environ quatre à cinq cents pas de large, et est fort belle, courant au sud), nous arrivâmes à un lieu qui est par la hauteur de quarante-cinq degrez de latitude, à vingt-deux ou vingt-trois lieues des trois rivières. Toute ceste rivière, depuis son entrée jusques au premier sault, où il y a quinze lieues, est fort platte et environnée de bois, comme sont tous les autres lieux ci-dessus nommez, et des mesmes espèces. Il y a

Premier sault des Hiroquois. neuf ou dix belles isles jusques au premier sault des Hiroquois, lesquelles tiennent environ lieue ou lieue et demie, remplies de quantité de chesnes et noyers. La rivière tient en des endroits près de demi-lieue de large, qui est fort poissonneuse. Nous ne trouvâmes point moins de quatre pieds d'eau. L'entrée du sault est une manière de lac où l'eau descend, qui contient environ trois lieues de circuit, et y a quelques prairies où il n'y habite aucuns Sauvages, pour le subject des guerres. Il y a fort peu d'eau au

sault, qui court d'une grande vitesse, et quantité de rochers et cailloux, qui font que les Sauvages ne les peuvent surmonter par eau : mais au retour ils les descendent fort bien. Tout ce dit pays est fort uni, rempli de forests, vignes et noyers. Aucuns chrestiens n'estoient encores parvenus jusques en ce dit lieu, que nous, qui eusmes assez de peine à monter la rivière à la rame.

Aussitost que je fus arrivé au sault, je prins cinq hommes, et fusmes à terre voir si nous pourrions passer ce lieu, et fismes environ lieue et demie sans en voir aucune apparence, sinon une eau courante d'une grande impétuosité, où d'un costé et d'autre y avait quantité de pierres, qui sont fort dangereuses, et avec peu d'eau. Le sault peut contenir six cents pas de large. Et voyant qu'il estait impossible de couper les bois et faire un chemin avec si peu d'hommes que j'avais, je me résolus avec le conseil d'un chacun, de faire autre chose que ce que nous nous estions promis, d'autant que les Sauvages m'avaient asseuré que les chemins estaient aisez; mais nous trouvâmes le contraire, comme j'ai dit ci-dessus, qui fust l'occasion que nous en retournâmes en nostre chaloupe, où j'avais laissé quelques hommes pour la garder, et donner à entendre aux Sauvages quand ils seraient arri-

Combien ce sault cont ent.

vez, que nous estions allez découvrir le long dudit sault.

Sauvages arrivés à la chaloupe de l'Auth.

Après avoir veu ce que désirions de ce lieu, en nous en retournant nous fismes rencontre de quelques Sauvages, qui venaient pour découvrir comme nous avions fait, qui nous dirent que tous leurs compagnons estaient arrivés à nostre chaloupe, où nous les trouvâmes fort contents et satisfaits de ce que nous allions de la façon sans guide, sinon que par le rapport de ce que plusieurs fois ils nous avaient fait.

Estant de retour, et voyant le peu d'apparence qu'il y avait de passer le sault avec nostre chaloupe, cela m'affligea, et me donna beaucoup de desplaisir de m'en retourner sans avoir veu un grand lac rempli de belles isles, et quantité de beau pays, qui borne le lac où habitent leurs ennemis, comme ils me l'avaient figuré. Après avoir bien pensé en moi-mesme, je me résolus d'y aller pour accomplir ma promesse, le désir que j'avais, et m'embarquai avec les Sauvages dans leurs canots, et prins avec moi deux hommes de bonne volonté. Car quand ce fust à bon escient que nos gens veirent que je me délibérai d'aller avec leurs canots, ils saignèrent du nez, ce qui me les fit renvoyer à Ta-doussac.

Ses gens ne le veulent suivre.

Aussi tost je fus parler aux capitaines des

Sauvages, et leur donnai à entendre comme ils nous avaient dit le contraire de ce que j'avois veu au sault, sçavoir, qu'il estait hors nostre puissance d'y pouvoir passer avec la chaloupe, toutesfois que cela ne m'empescherait de les assister comme je leur avois promis. Ceste nouvelle les attrista fort, et voulurent prendre une autre résolution : mais je leur dis, et les y sollicitai, qu'ils eussent à continuer leur premier dessein, et que moi troisieme je m'en irais à la guerre avec eux dans leurs canots, pour leur monstrer que quant à moi je ne voulais manquer de parole en leur endroit, bien que je fusse seul, et que pour lors je ne voulais forcer personne de mes compagnons de s'embarquer, sinon ceux qui en auraient la volonté, dont j'en avais trouvé deux, que je mènerais avec moi.

L'Autheur
parle aux capi-
taines des Sau-
vages

Il les console

Ils furent fort contents de ce que je leur dis, et d'entendre la résolution que j'avois, me promettant tousjours de me faire voir choses belles.

CHAPITRE IX.

Partement du sault de la rivière des Hiroquois. — Description d'un grand lac. — De la rencontre des ennemis, que nous fismes audit lac, et de la façon et conduite qu'ils usent en allant attaquer les Hiroquois.

JE partis dudit sault de la rivière des Hiroquois le 2 juillet. Tous les Sauvages commencèrent à apporter leurs canots, armes et bagages par terre environ demi-lieue, pour passer l'impétuosité et la force du sault, ce qui fut promptement fait.

Son embarquement avec les Sauvages.

Aussitost ils les mirent tous en l'eau, et deux hommes en chacun, avec leur bagage, et firent aller un des hommes de chaque canot par terre environ une lieue et demie que peut contenir ledit sault, mais non si impétueux comme à l'entrée, sinon en quelques endroits de rochers qui barrent la rivière, qui n'est pas plus large de trois à quatre cents pas. Après que nous eusmes passé le sault, qui ne fut sans peine, tous les Sauvages qui estaient allés par terre, par

un chemin assez beau et pays uni , bien qu'il y ait quantité de bois , se rembarquèrent dans leurs canots. Les hommes que j'avais , furent aussi par terre , et moi par eau , dedans un canot. Ils firent reveue de tous leurs gens , et se trouva vingt-quatre canots , où il y avait soixante hommes. Après avoir fait leur reveue , nous continuasmes le chemin jusques à une isle qui tient trois lieues de long , remplie des plus beaux pins que j'eusse jamais veus. Ils firent la chasse , et y prindrent quelques bestes sauvages. Passant plus outre environ trois lieues de là , nous y logeasmes pour prendre le repos la nuit ensuivant.

Incontinent un chacun d'eux commença l'un à couper du bois , les autres à prendre des es-

Les Sauvages
coupent du bois
pour se mettre
à couvert.

corces d'arbre pour couvrir leurs cabannes , pour se mettre à couvert ; les autres à abbatre de gros arbres pour se barricader sur le bord de la rivière autour de leurs cabanes ; ce qu'ils savent si proprement faire , qu'en moins de deux heures , cinq cents de leurs ennemis auraient bien de la peine à les forcer , sans qu'ils en fissent beaucoup mourir. Ils ne barricadent point le côté de la rivière où sont leurs canots arrangez , pour s'embarquer si l'occasion le requérait.

Après qu'ils furent logez , ils envoyèrent trois canots avec neuf bons hommes , comme est leur

coustume, à tous leurs logements, pour découvrir deux ou trois lieues s'ils n'appercevront rien, qui après se retirent. Toute la nuit ils se reposent sur la découverte des avant-coueurs, qui est une très mauvaise coustume en eux; car quelquefois ils sont surpris de leurs ennemis en dormant, qui les assomment, sans qu'ils aient le loisir de se mettre sur pied pour se défendre.

Reconnoissant cela, je leur remonstrais la faute qu'ils faisoient, et qu'ils devoient veiller, comme ils nous avoient veu faire toutes les nuits, et avoir des hommes aux aguets, pour escouter et voir s'ils n'appercevroient rien, et ne point vivre de la façon, comme bestes. Ils me dirent qu'ils ne pouvoient veiller, et qu'ils travailloient assez de jour à la chasse; d'autant que quand ils vont en guerre, ils divisent leurs troupes en trois, sçavoir une partie pour la chasse séparée en plusieurs endroits; une autre pour faire le gros, qui sont toujours sur leurs armes; et l'autre partie en avant-coueurs, pour découvrir le long des rivières, s'ils ne verront point quelque marque ou signal par où aient passé leurs ennemis, ou leurs amis, ce qu'ils cognoissent par de certaines marques que les chefs se donnent d'une nation à l'autre, qui ne sont toujours semblables, s'advertissants de

temps en temps quand ils en changent, et par ce moyen ils recognoissent si ce sont amis ou ennemis qui ont passé. Les chasseurs ne chassent jamais de l'avant du gros, ni des avant-coureurs, pour ne donner d'allarme ni de désordre, mais sur la retraite et du costé qu'ils n'appréhendent leurs ennemis, et continuent ainsi jusques à ce qu'ils soient à deux ou trois journées de leurs ennemis, qu'ils vont de nuict à la desrobée, tous en corps, horsmis les coureurs, et le jour se retirent dans le fort des bois, où ils reposent, sans s'esgarer ni mener bruit, ni faire aucun feu, afin de n'estre apperceus, si par fortune leurs ennemis passaient, ni pour ce qui est de leur manger durant ce temps. Ils ne font du feu que pour pétuner, et mangent de la farine de bled d'Inde cuite, qu'ils destrempent avec de l'eau, comme bouillie. Ils conservent ces farines pour leur nécessité, et quand ils sont proches de leurs ennemis, ou quand ils font retraite après leurs charges, ils ne s'amusement à chasser, se retirant promptement.

A tous leurs logements ils ont leur pilotois ou ostemouy (qui sont manières de gens qui sont les devins, en qui ces peuples ont croyance), le quel fait une cabanne entourée de petits bois, et la couvre de sa robbe. Après qu'elle est faite, il se met dedans en sorte qu'on ne le voit en au-

Ont leur Pi-
lotois.

Comme ce
Pilotois les a-
buse.

cune façon, puis prend un des piliers de sa cabanne, et la fait bransler, marmottant certaine paroles entre ses dents, par lesquelles il dit qu'il invoque le diable, et qu'il s'apparoist à lui en forme de pierre, et lui dit s'ils trouveront leurs ennemis, et s'ils en tueront beaucoup. Ce pilotois est prosterné en terre, sans remuer, ne faisant que parler au diable, puis aussi tost se lève sur les pieds, en parlant et se tourmentant d'une telle façon, qu'il est tout en eau, bien qu'il soit nu. Tout le peuple est autour de la cabanne, assis sur leur cul comme des singes. Ils me disoient souvent que le branslement que je voyois de la cabanne, estoit le diable qui la faisoit mouvoir, et non celui qui estoit dedans, bien que je veisse le contraire, car c'estoit (comme j'ai dit ci-dessus) le pilotois qui prenoit un des bâtons de sa cabanne, et la faisoit ainsi mouvoir. Ils me dirent aussi que je verrais sortir du feu par le haut, ce que je ne vois point. Ces drosles contrefont aussi leur voix grosse et claire, parlant en langage incogneu aux autres Sauvages; et quand ils la représentent cassée, ils croyent que c'est le diable qui parle, et qui dit ce qui doit arriver en leur guerre, et ce qu'il faut qu'ils facent. Néanmoins tous ces garniments qui font les devins, de cent paroles n'en disent pas deux véritables, et vont abusants ces pauvres gens,

Sont fort
menteurs
abuseurs. et

comme il y en a assez parmi le monde , pour tirer quelque denrée du peuple. Je leur remonstroit souvent que tout ce qu'ils faisoient n'estoit que folie, et qu'ils ne devoient y adjouster foy.

Or après qu'ils ont sceu de leurs devins ce qui leur doit succéder, les chefs prennent des bâtons de la longueur d'un pied autant en nombre qu'ils sont, et signalent par d'autres un peu plus grands, leurs chefs : puis vont dans le bois, et esplanadent une place de cinq ou six pieds en quarré, où le chef, comme sergent-major, met par ordre toutes ses bâtons, comme bon lui semble; puis appelle tous ses compagnons, qui viennent tous armez, et leur monstre le rang et ordre qu'ils devront tenir lorsqu'ils se battront avec leurs ennemis : ce que tous ces Sauvages regardent attentivement, remarquants la figure que leur chef a faite avec ces bâtons, et après se retirent de là, et commencent à se mettre en ordre, ainsi qu'ils ont veu lesdits bâtons; puis se mettent les uns parmi les autres, et retournent de rechef en leur ordre, continuants deux ou trois fois, et font à tous leurs logemens sans qu'il soit besoin de sergent pour leur faire tenir leurs rangs, qu'ils sçavent fort bien garder, sans se mettre en confusion. Voilà la règle qu'ils tiennent à leur guerre.

Ce qu'ils font pour voir ce qui leur doit succéder.

Règle qu'ils tiennent à la guerre.

Nous partismes le lendemain, continuant nostre chemin dans la rivière jusques à l'entrée

du lac. En icelle y a nombre de belles isles, qui sont basses, remplies de très-beaux bois et prairies, où il y a quantité de gibbier et chasse d'animaux, comme cerfs, daims, faons, chevreuls, ours, et autres sortes d'animaux qui viennent de la grande terre aux dites isles. Nous y en prisms quantité. Il y a aussi grand nombre de castors tant en la rivière, qu'en plusieurs autres petites qui viennent tomber dans icelle. Ces lieux ne sont habitez d'aucuns Sauvages, bien qu'ils soient plaisants pour le sujet de leurs guerres, et se retirent des rivières le plus qu'ils peuvent au profond des terres, afin de n'estre sitost surpris.

Le lendemain, entrâmes dans le lac, qui est de grande estendue, comme de cinquante ou soixante lieues, où j'y vés quatre belles isles, contenant dix douze et quinze lieues de long, qui autrefois ont esté habitées par les Sauvages, comme aussi la rivière des Hiroquois : mais elles ont esté abandonnées depuis qu'ils ont eu guerre les uns contre les autres : aussi y a-t-il plusieurs rivières qui viennent tomber dedans le lac, environnées de nombre de beaux arbres, des mesmes espèces que nous avons en France, avec force vignes, plus belles qu'aucun lieu que j'eusse vëu : force châtaigniers, et n'en avois encores point vëu que dessus le bord de ce lac où il y a grande abondance de poisson de plusieurs espèces. Entre

Rivières des
Hiroquoisaban-
données depuis
leurs guerres.

autres y en a un, appelé des Sauvages du pays *chaousarou*, qui est de plusieurs longueurs : mais les plus grands contiennent, à ce que m'ont dit ces peuples, huict à dix pieds. J'en ai veu qui en contenoient cinq, qui estoient de la grosseur de la cuisse, et avoient la teste grosse comme les deux poings, avec un bec de deux pieds et demi de long, et à double rang de dents fort aiguës et dangereuses. Il a toute la forme du corps tirant au brochet, mais il est armé d'escailles si fortes, qu'un coup de poignard ne les scauroit percer, et est de couleur de gris argenté. Il a aussi l'extrémité du bec comme un cochon. Ce poisson fait la guerre à tous les autres qui sont dans ces lacs et rivières, et a une industrie merveilleuse, à ce que m'ont assuré ces peuples, qui est, que quand il veut prendre quelques oiseaux, il va dedans des joncs ou roseaux, qui sont sur les rives du lac en plusieurs endroits, et met le bec hors de l'eau sans se bouger : de façon que lors que les oiseaux viennent se reposer sur le bec, pensants que ce soit un tronc de bois, il est si subtil, que serrant le bec qu'il tient entr'ouvert, il les tire par les pieds sous l'eau. Les Sauvages m'en donnèrent une teste, dont ils font grand estat, disants que lorsqu'ils ont mal à la teste, ils se saignent avec les dents de ce poisson à l'endroit de la douleur, qui se passe soudain.

Poisson appelé *chaousarou*. Sa forme.

Fait la guerre aux autres.

Continuant nostre route dans ce lac du costé de l'Occident, considérant le pays, je veis, du costé de l'Orient, de fort hautes montagnes, où sur le sommet y avoit de la nège. Je m'enquis aux Sauvages si ces lieux estoient habitez. Ils me

Lieux où habitent les Hiroquois.

respondirent que oui, et que c'estoient Hiroquois, et qu'en ces lieux y avoit de belles vallées, et campagnes fertiles en bleds, comme j'en ai mangé audit pays, avec infinité d'autres fruicts; et que le lac alloit proche des montagnes, qui pouvoient estre esloignées de nous, à mon jugement, de quinze lieues. J'en veis au midi d'autres qui n'estoient moins hautes que les premières, horsmis qu'il n'y avoit point de nège. Les Sauvages me dirent que c'estoit où nous devions aller trouver leurs ennemis, et qu'elles estoient fort peuplées, et qu'il falloit passer par un sault d'eau que je veis depuis, et de là entrer dans un autre lac qui contient trois à quatre lieues de long; et qu'estants parvenus au bout d'icelui, il falloit faire quatre lieues de chemin par terre, et passer une rivière, qui va tomber en la coste des Hiroquois, tenant à celle des Almouchiquois; et qu'ils n'estoient que deux jours à y aller avec leurs canots, comme je l'ai sceu depuis par quelques prisonniers que nous prismes, qui me discoururent fort particulièrement de tout ce qu'ils en avoient recogneu, par

Les Sauvages monstrant à l'Auteur le lieu propre pour aller aux Hiroquois.

le moyen de quelques truchemens Algoumequins, qui sçavoient la langue des Hiroquois.

Or, comme nous commençâmes à approcher à deux ou trois journées de la demeure de leurs ennemis, nous n'allions plus que la nuit, le jour nous reposions, néantmoins ne laissoient toujours de faire leurs superstitions accoustumées, pour sçavoir ce qui leur pourroit succéder de leurs entreprises, et souvent me venoient demander si j'avois songé, et avois veu leurs ennemis. Je leur respondois que non, et leur donnois courage et bonnes espérances. La nuict venue, nous nous mismès en chemin jusques au lendemain, où nous nous retirâmes dans le fort du bois, pour y passer le reste du jour. Sur les dix ou onze heures, après m'estre quelque peu promené autour de nostre logement, je me fus reposer. En dormant, je songeai que je voyois les Hiroquois nos ennemis dedans le lac, proche d'une montagne, qui se noyoient à nostre veue; et les voulant secourir, nos Sauvages alliez me disoient qu'il les falloit tous laisser mourir, et qu'ils ne valloient rien. Estant esveillè, ils ne faillirent, comme à l'accoustumée, de me demander si j'avois songé quelque chose. Je leur dis en effect ce que j'avois songé. Cela leur apporta une telle croyance, qu'ils ne doutèrent plus de ce qui leur devoit advenir pour leur bien.

Songe de l'Auteur.

Leur raconte son songe.

Il rencontre
les Hiroquois
venants à la
guerre.

Le soir estant venu, nous nous embarquasmes en nos canots pour continuer nostre chemin, et comme nous allions fort doucement, et sans mener bruit, le vingt-neufiesme du mois nous fismes rencontre des Hiroquois sur les dix heures du soir au bout d'un cap qui avance dans le lac du costé de l'Occident, lesquels venaient à la guerre. Eux et nous commençasmes à jeter de grands cris, chacun se parant de ses armes. Nous nous retirasmes vers l'eau, et les Hiroquois mirent pied à terre, et arrangèrent tous leurs canots les uns contre les autres, et commencèrent à abbattre du bois avec de meschantes haches qu'ils gaignent quelquefois à la guerre, et d'autres de pierre, et se barricadèrent fort bien.

Abbattent du
bois.

Canots ar-
rangez de part
et d'autre.

Aussi les nostres tindrent toute la nuict leurs canots arrangez les uns contre les autres, attachez à des perches pour ne s'esgarer, et combattre tous ensemble s'il en estoit de besoin; et estions à la portée d'une flesche vers l'eau du costé de leurs barricades.

Comme ils furent armez et mis en ordre, ils envoyèrent deux canots séparez de la troupe, pour sçavoir de leurs ennemis s'ils vouloient combattre, lesquels respondirent qu'ils ne désiroient autre chose: mais que pour l'heure, il n'y avait pas beaucoup d'apparence, et qu'il

falloit attendre le jour pour se cognoistre, et qu'aussi tost que le soleil se leveroit, ils nous livreroient le combat : ce qui fut accordé par les nostres ; et en attendant toute la nuict se passa en dances et chansons, tant d'un costé que d'autre, avec une infinité d'injures, et autres propos, comme du peu de courage qu'ils avoient, avec le peu d'effect et résistance contre leurs armes, et que le jour venant, ils le sentiroient à leur ruine. Les nostres aussi ne manquoient de répartie, leur disant qu'ils verroient des effects d'armes que jamais ils n'avoient veus; et tout plein d'autres discours, comme on a accoustumé à un siège de ville. Après avoir bien chanté, dancé et parlementé les uns aux autres, le jour venu, mes compagnons et moy estions toujours couverts, de peur que les ennemis ne nous veissent, préparant nos armes le mieux qu'il nous estoit possible, estant toutesfois séparés, chacun en un des canots des Sauvages montagnards. Après que nous fusmes armez d'armes légères, nous prismes chacun une harquebuse, et descendismes à terre. Je veis sortir les ennemis de leur barricade, qui estoient près de deux cents hommes forts et robustes à les voir, qui venoient au petit pas au devant de nous, avec une gravité et assurance qui me contenta fort, à la teste desquels y avoit trois

S'injurient.

Comme l'Auteur arme les siens.

Leurs chefs-
portent de
grands pen-
naches.

chefs. Les nostres aussi alloient en mesme ordre , et me dirent que ceux qui avoient trois grands pennaches estoient les chefs , et qu'il n'y en avoit que ces trois , et qu'on les reconnoissoit à ces plumes , qui estoient beaucoup plus grandes que celles de leurs compagnons , et que je fisse ce que je pourrois pour les tuer. Je leur promis de faire ce qui seroit de ma puissance , et que j'estois bien fasché qu'ils ne me pouvoient bien entendre , pour leur donner l'ordre et façon d'attaquer leurs ennemis , et qu'indubitablement nous les desferions tous , mais qu'il n'y avoit remède : que j'estois très-aise de leur donner courage , et leur montrer la bonne volonté qui estoit en moi , quand serions au combat.

Aussi tost que fusmes à terre, ils commencèrent à courir environ deux cents pas vers leurs ennemis qui estoient de pied ferme, et n'avoient encores apperceu mes compagnons, qui s'en allèrent dans les bois avec quelques Sauvages.

L'Auteur
fait marcher les
siens au com-
bat.

Les nostres commencèrent à m'appeller à grands cris ; et pour me donner passage ils s'ouvrirent en deux , et me mis à la teste, marchant environ vingt pas devant, jusqu'à ce que je fusse à trente pas des ennemis , où aussi tost ils m'apperceurent , et firent alte en me contemplant , et moi eux. Comme je les veis esbranler pour tirer sur

nous , je couchai mon harquebuse en joue , et visai droit à un des trois chefs, duquel coup il en tomba deux par terre , et un de leurs compagnons qui fut blessé, qui quelque temps après en mourut. J'avais mis quatre balles dedans mon harquebuse. Les nostres ayants veu ce coup si favorable pour eux , ils commencèrent à jeter de si grands cris , qu'on n'eust pas ouï tonner , et cependant les flesches ne manquoient de part ne d'autre. Les Hiroquois furent fort estonnez , que si promptement deux hommes avoient esté tuez, bien qu'ils fussent armez d'armes tissues de fil de coton , et de bois , à l'espreuve de leurs flesches ; ce qui leur donna une grande appréhension. Comme je rechargeois , l'un de mes compagnons tira un coup de dedans le bois , qui les estonna de rechef de telle façon , voyants leurs chefs morts , qu'ils perdirent courage , se mirent en fuite , et abandonnèrent le champ , et leur fort , s'enfuyant dedans le profond des bois , où les poursuivant , j'en fis demeurer encores d'autres. Nos Sauvages en tuèrent aussi plusieurs , et en prindrent dix ou douze prisonniers. Le reste se sauva avec les blessez. Il y en eut des nostres quinze ou seize de blessez de coups de flesches , qui furent promptement guéris.

En tue deux
d'une seule har-
quebuzade.

Hiroquois'es-
pouventent.

Se mettent
en fuite.

Après que nous eusmes eu la victoire, ils s'a-

musèrent à prendre force bled d'Inde , et les farines des ennemis , et aussi leurs armes, qu'ils avoient laissées pour mieux courir. Et ayant fait bonne chère, dancé et chanté, trois heures après nous en retournasmes avec les prisonniers.

Ce lieu où se fit ceste charge est par les quarante-trois degrez et quelques minutes de latitude , et le nommai le lac de Champlain.

CHAPITRE X.

Retour de la rencontre , et ce qui se passa par le chemin.

APRÈS avoir cheminé huit lieues , sur le soir ils prindrent un des prisonniers, à qui ils firent une harangue des cruantez que lui et les siens avoient exercées en leur endroit , sans avoir eu aucun égard, et qu'au semblable il devoit se résoudre d'en recevoir autant , et lui commandèrent de chanter, s'il avoit du courage ; ce qu'il fit , mais avec un chant fort triste à ouïr.

Cependant les nostres allumèrent un feu , et comme il fut bien embrazé, ils prindrent chacun un tizon , et faisoient brusler ce pauvre misérable peu à peu pour lui faire souffrir plus de tourments. Ils le laissoient quelquefois, lui jetant de l'eau sur le dos , puis lui arrachèrent les ongles , et lui mirent du feu sur les extrémités des doigts et de son membre. Après ils lui escorchèrent le haut de la teste , et lui firent dégoutter dessus certaine gomme toute chaude : puis lui

Prisonnier que
les Sauvages
traittent mal.

L'Autheur
leur remons:re.

percèrent les bras près des poignets , et avec des bâtons tiroient les nerfs , et les arrachoiēt à force : et comme ils voyaient qu'ils ne les pouvoient ravoīr, ils les coupoient. Ce pauvre misérable jettoit des cris estranges , et me faisoit pitié de le voir traicter de la façon ; toutesfois il estoit si constant, qu'on eust dit qu'il ne sentoit par foīs aucune douleur. Ils me sollicitoient fort de prendre du feu pour faire comme eux : mais je leur remonstrois que nous n'usions point de ces cruauitez , et que nous les faisons mourir tout d'un coup , et que s'ils vouloient que je lui donnasse un coup d'harquebuse , j'en serois content. Ils dirent que non , et qu'il ne sentiroit point de mal. Je m'en allai d'avec eux comme fasché de voir tant de cruauitez qu'ils exercoient sur ce corps. Comme ils veirent que je n'en estois content , ils m'appelèrent, et me dirent que je lui donnasse un coup d'harquebuse : ce que je fis, sans qu'il en veist rien. Après qu'il fut mort, ils ne se contentèrent pas : car ils lui ouvrirent le ventre , et jetèrent ses entrailles dedans le lac, puis lui coupèrent la teste, les bras et les jambes, qu'ils séparèrent d'un costé et d'autre, et réservèrent la peau de la teste, qu'ils avoient escorchée, comme ils avoient fait de tous les autres qu'ils avoient tuez à la charge.

Autre mes-
chanceté qu'ils
firent.

Ils firent encore une autre meschanceté, qui

fust de prendre le cœur, qu'ils coupèrent en plusieurs pièces, et le donnèrent à manger à un sien frère et autres de ses compagnons qui estoient prisonniers, lesquels en mirent en leur bouche, mais ils ne le voulurent avaler. Quelques Sauvages Algoûmequins qui les avoient en garde, le firent recracher à aucuns, et le jetèrent dans l'eau. Voilà comme ces peuples traittent ceux qu'ils prennent en guerre ; et vaudroit mieux pour eux mourir en combattant, ou se faire tuer à la chaude, comme il y en a beaucoup qui font, plustost que de tomber entre les mains de leurs ennemis. Après ceste exécution faite, nous nous mîmes en chemin pour nous en retourner avec le reste des prisonniers, qui alloient toujours chantants, sans autre espérance d'estre mieux traittez que l'autre. Estants aux sauts de la rivière des Hiroquois, les Algoûmequins s'en retournèrent en leur pays, et aussi les Ochatequins, avec une partie des prisonniers, fort contents de ce qui s'estoit passé en la guerre, et de ce que librement j'estois allé avec eux. Nous nous départîmes donc les uns des autres avec de grandes protestations d'amitié, et me dirent si je ne désirois pas aller en leur pays, pour les assister toujours comme frère : je le leur promis, et m'en revins avec les Montagnets.

Après m'estre informé des prisonniers de leurs

Retour de
l'Auteur de
ceste guerre.

pays, et de ce qu'il pouvoit y en avoir, nous ployasmes bagage pour nous en revenir : ce que fismes avec telle diligence, que chacun jour nous faisons vingt-cinq et trente lieues dans leurs canots, qui est l'ordinaire. Comme nous fusmes à l'entrée de la rivière des Hiroquois, il y eut

Songe des
Sauvages.

quelques Sauvages qui songèrent que leurs ennemis les poursuivoient. Ce songe leur fit aussi tost lever le siège, encores que ceste nuict fust fort mauvaise, à cause des vents et de la pluie qu'il faisoit, et furent passer la nuict dedans de grands roseaux, qui sont dans le lac Saint Pierre, jusqu'au lendemain. Deux jours après, arrivasmes à nostre habitation, où je leur fis donner du pain, des pois, et des patenostres, qu'ils me demandèrent pour parer la teste de leurs ennemis, pour faire des resjouissances à leur arrivée. Le lendemain je fus avec eux dans

L'Auteur
veut voir leurs
cérémonies.

leurs canots à Tadoussac, pour voir leurs cérémonies. Approchant de la terre ils prindrent chacun un bâton, où au bout estoient pendues les testes de leurs ennemis, avec ces patenostres, chantants les uns et les autres. Comme ils en furent près, les femmes se despouillèrent toutes nues, et se jetèrent en l'eau, allants au devant des canots pour prendre ces testes, pour après les pendre à leur col, comme une chaisne précieuse. Quelques jours après ils me firent présent

d'une de ces testes, et d'une paire d'armes de leurs ennemis, pour les conserver, afin de les montrer au roy : ce que je leur promis, pour leur faire plaisir.

CHAPITRE XI.

Desfaite des Hiroquois près de l'emboucheure de la dite rivière des Hiroquois.

L'AN 1610, estant allé dans une barque et quelques hommes de Quebec à l'entrée de la rivière des Hiroquois, attendre quatre cents Sauvages qui devoient me venir trouver pour les assister en une autre guerre qui se présenta plus proche que nous ne pensions, un Sauvage Algoumequin avec son canot vint en diligence advertir que les Algoumequins avoient fait rencontre des Hiroquois, qui estoient au nombre de cent, et qu'ils estoient fort bien barricadez, et qu'il seroit mal aisé de les emporter, si les Misthigosches ne venoient promptement (ainsi nous appellent-ils.)

Aussitost l'alarme commença parmi quelques Sauvages, et chacun se mit en son canot avec ses armes. Ils furent promptement en estat, mais avec confusion ; car ils se précipitoient si fort,

qu'au lieu d'avancer ils se retardoient. Ils vindrent à nostre barque, me priants d'aller avec eux dans leurs canots, et mes compagnons aussi, et me pressèrent si fort, que je m'y embarquai moi cinquiesme. Je priai La Route, qui estoit nostre pilote, de demeurer en la barque, et m'envoyer encores quatre ou cinq de mes compagnons.

Ayant fait environ demi-lieue en traversant la rivière, tous les Sauvages mirent pied à terre, et abandonnants leurs canots prindrent leurs rondaches, arcs, flesches, massues et épées, qu'ils emmanchent au bout de grands bâtons, et commencèrent à prendre leur course dans les bois de telle façon que nous les eusmes bientost perdus de veue, et nous laissèrent cinq que nous estions sans guide; néanmoins nous les suivimes tousjours. Comme nous eusmes cheminé environ demi-lieue par l'espois des bois, dans des pallus et marescages, tousjours l'eau jusques aux genoux, armez chacun d'un corcelet de piquier, qui nous importunoit beaucoup, et aussi la quantité des mousquites qui estoient si espoisses qu'elles ne nous permettoient point presque de reprendre nostre haleine, tant elles nous persécutoient, et si cruellement que c'estoit chose estrange, et ne sçavions où nous estions, sans deux Sauvages que nous aperceusmes tra-

Sauvages mettent pied à terre, et prennent leurs armes.

Laisent l'Auteur sans guide.

versants le bois, lesquels nous appelâmes ; et leur dismes qu'il estoit nécessaire qu'ils fussent avec nous pour nous guider et conduire où estoient les Hiroquois, et qu'autrement nous n'y pourrions aller, et nous esgarerions ; ce qu'ils firent. Ayants un peu cheminé, nous aperçusmes un Sauvage qui venoit en diligence nous chercher, pour nous faire avancer le plus promptement qu'il seroit possible, lequel me fit entendre que les Algoméquins et les Montagnets avoient voulu forcer la barricade des Hiroquois, et qu'ils avoient esté repoussez, et les meilleurs hommes des Montagnets tuez, et plusieurs autres blessez. Qu'ils s'estoient retirez en nous attendant, et que leur espérance estoit du tout en nous. Nous n'eusmes pas fait demi-quart de lieue avec ce Sauvage, qui estoit capitaine Algoméquin, que nous entendions les hurlemens et cris des uns et des autres, qui s'entredisoient des injures, escarmouchants tousjours légèrement en nous attendant. Aussitost que les Sauvages nous aperceurent, ils commencèrent à s'escrier de telle façon qu'on n'eust pas entendu tonner. Je donnai charge à mes compagnons de me suivre tousjours, et ne m'escarter point. Je m'approchai de la barricade des ennemis pour la recognoistre. Elle estoit faite de puissants arbres arrangez les uns sur les autres en rond, qui est la forme or-

Sauvage vient vers l'Autheur en diligence.

Cris des uns et des autres.

L'Autheur s'approche de la barricade des ennemis.

dinaire de leurs forteresses. Tous les Montagnets et Algoumequins s'approchèrent aussi de la dite barricade. Lors nous commençâmes à tirer force coups d'harquebuze à travers les fueillards, d'autant que nous ne les pouvions voir, comme eux nous. Je fus blessé, en tirant le premier coup sur le bord de leur barricade, d'un coup de flesche qui me fendit le bout de l'oreille et entra dans le col. Je la prins et l'arrachai : elle estoit ferrée par le bout d'une pierre bien aiguë. Un autre de mes compagnons en mesme temps fut aussi blessé au bras d'une autre flesche que je lui arrachai. Néanmoins ma blesseure ne m'empescha de faire le devoir, et nos Sauvages aussi de leur part, et pareillement les ennemis, tellement qu'on voyoit voler les flesches de part et d'autre menu comme gresle. Les Hiroquois s'estonnoient du bruit de nos harquebuzes, et principalement de ce que les balles perçoient mieux que leurs flesches, et eurent tellement l'espouvante de l'effect qu'elles faisoient, voyants plusieurs de leurs compagnons tombez morts et blessez, que de crainte qu'ils avoient, croyants ces coups estre sans remède, ils se jetoient par terre quand ils entendoient le bruit ; aussi ne tirions-nous guères à faute, et deux ou trois balles à chaque coup, et avions la pluspart du temps nos harquebuzes appuyées sur le bord de leur barricade.

Fait tirer force harquebuzes.

Est blessé d'un coup de flesche.

Et un sien compagnon.

Hiroquois-estonnez du bruit des harquebuzes.

L'Authéur
encourage les
Sauvages.

Comme je veis que nos munitions commençoient à manquer, je dis à tous les Sauvages qu'il les falloit emporter de force, et rompre leurs barricades, et pour ce faire, prendre leurs rondaches et s'en couvrir, et ainsi s'en approcher de si près, que l'on peust lier de bonnes cordes aux piliers qui les soustenoient, et à force de bras tirer tellement qu'on les renversast, et par ce moyen y faire ouverture suffisante pour entrer dedans leur fort, et que cependant nous, à coups d'harquebuzes, repousserions les ennemis qui viendroient se présenter pour les en empescher; et aussi qu'ils eussent à se mettre quelque quantité après de grands arbres qui estoient proches de la dite barricade, afin de les renverser dessus pour les accabler. Que d'autres couvriroient de leurs rondaches, pour empescher que les ennemis ne les endommageassent, ce qu'ils firent fort promptement. Et comme on estoit en train de parachever, la barque qui estoit à une lieue et demie de nous, nous entendoient battre par l'écho de nos harquebuzades qui retentissoit jusques à eux; qui fit qu'un jeune homme de Saint Malo, plein de courage, appelé des Prairies, qui avoit sa barque près de nous pour la traite de pelleterie, dit à tous ceux qui restoient, que c'estoit une grande honte à eux de me voir battre de la façon avec des Sauvages, sans qu'ils

Des Prairies
remontre aux
nos. res le peu
d'honneur de
combattre avec
les Sauvages.

me vissent secourir, et que pour lui il avoit trop l'honneur en recommandation, et ne vouloit point qu'on lui peust faire ce reproche : et sur cela délibéra de me venir trouver dans une chaloupe avec quelques siens compagnons, et des miens, qu'il amena avec lui. Aussitost qu'il fust arrivé, il alla vers le fort des Hiroquois, qui estoit sur le bord de la rivière, où il mit pied à terre et me vint chercher. Comme je le veis, je fis cesser nos Sauvages qui rompoient la forteresse, afin que les nouveaux venus eussent leur part du plaisir. Je priai le sieur Des Prairies et ses compagnons de faire quelque salve d'harquebuzades, auparavant que nos Sauvages les emportassent de force, comme ils avoient délibéré : ce qu'ils firent, et tirèrent plusieurs coups, où chacun se comporta selon son devoir. Après avoir assez tiré, je m'adresse à nos Sauvages, et les incitai de parachever. Aussitost s'approchant de la dite barricade, comme ils avoient fait auparavant, et nous à leurs aisles, pour tirer sur ceux qui les voudroient empescher de la rompre, ils se comportèrent si bien et si vertueusement, qu'à la faveur de nos harquebuzades ils y firent ouverture, néanmoins difficile à passer, car il y avoit encore la hauteur d'un homme pour entrer dedans, et des branchages d'arbres abattus, qui nuisoient fort : toutesfois quand je veis l'entrée

L'Auteur a
prié de tirer
quelque salve.

Les ennemis
prennent la
fuite.

assez raisonnable, je dis qu'on ne tirast plus : ce qui fut fait. Au mesme instant, vingt ou trente, tant des Sauvages que de nous autres, entrasmes dedans l'espée à la main, sans trouver guère de résistance. Aussitost ce qui restoit sain commença à prendre la fuite, mais ils n'alloient pas loin, car ils estoient défaits par ceux qui estoient à l'entour de ladite barricade, et ceux qui eschappèrent se noyèrent dans la rivière. Nous prismes 15 prisonniers, et le reste fut tué à coups d'harquebuzes, de flesches et d'espées. Quand ce fut fait, il vint une autre chaloupe, et quelques-uns de nos compagnons dedans, qui fut trop tard, toutesfois assez à temps pour la despouille du butin, qui n'estoit pas grand'chose, car il n'y avoit que des robes de castors, des morts pleins de sang, que les Sauvages ne vouloient prendre la peine de despouiller, et se moquoient de ceux qui le faisoient, qui furent ceux de la dernière chaloupe. Ayants obtenu la victoire, par la grâce de Dieu, ils nous donnèrent beaucoup de louanges.

Les Sauvages
escorchent les
testes des morts.

Ces Sauvages escorchèrent les testes de leurs ennemis morts, ainsi qu'ils ont accoustumé de faire pour trophée de leur victoire, et les emportèrent. Ils s'en retournèrent avec cinquante blessez des leurs, et trois morts desdits Montagnets et Algoumequins, en chantant, et leurs

prisonniers avec eux. Ils pendirent ces testes à des bâtons devant leurs canots , et un corps mort coupé par quartiers, pour le manger par vengeance, à ce qu'ils disoient, et vindrent en ceste façon jusques où estoient nos barques, au devant de la dite rivière des Hiroquois.

Mes compagnons et moi nous embarquasmes dans une chaloupe, où je me fis panser de ma blesseure. Je demandai aux Sauvages un prisonnier Hiroquois, lequel ils me donnèrent. Je le délivrai de plusieurs tourments qu'il eust soufferts, comme ils firent à ses compagnons, ausquels ils arrachèrent les ongles, puis leur coupèrent les doigts, et les bruslèrent en plusieurs endroits. Ce dit jour ils en firent mourir trois de cette façon. Ils en amenèrent d'autres sur le bord de l'eau, et les attachèrent tous droits à un bâton, puis chacun venant avec un flambeau d'escorce de bouleau, les brusloient tantost sur une partie, tantost sur l'autre; et ces pauvres misérables sentant ce feu, jettoient des cris si haut, que c'estoit chose estrange à ouïr. Après les avoir bien fait languir de la façon, ils prenoient de l'eau, et leur versoient de sur le corps, pour les faire languir davantage; puis leur remettoient de rechef le feu de telle façon que la peau tomboit de leur corps, et continuoient avec grands cris et exclamations,

L'Autheur de
mande un pri-
sonnier Hiro-
quois.

Comme les
Sauvages trait-
tent les prison-
niers.

dançants jusques à ce que ces pauvres malheureux tombassent morts sur la place.

Aussitost qu'il tomboit un corps mort à terre, ils frappaient dessus à grands coups de bâton, puis lui coupoient les bras et les jambes, et autres parties d'icelui, et n'estoit tenu pour homme de bien entr'eux, celui qui ne coupoit un morceau de sa chair, et ne la donnoit aux chiens. Néanmoins ils endurent tous ces tourments si constamment, que ceux qui les voient en demeurent tout estonnez.

Quant aux autres prisonniers qui restèrent, tant aux Algoumequins, que Montagnets ils furent conservez pour les faire mourir par les mains de leurs femmes et filles, qui en cela ne se monstrent pas moins inhumaines que les hommes, et les surpassent encore en cruauté, car par leur subtilité elles inventent des supplices plus cruels, et prennent plaisir de leur faire ainsi finir leur vie.

Ces nations
n'avoient ja-
mais veu les
Chrestiens.

Le lendemain arriva le capitaine Yroquet, et un autre Ochateguin, qui avoient quatre-vingts hommes, et estoient bien faschez de ne s'estre trouvez à la desfaite. En toutes ces nations il y avoit bien près de deux cents hommes, qui n'avoient jamais veu de Chrestiens qu'alors, dont ils firent de grandes admirations.

Nous fusmes trois jours ensemble à une isle

le travers de la rivière des Hiroquois, puis chacune nation s'en retourna en son pays. J'avois un jeune garçon, qui avoit hyverné deux ans à Quebec, lequel avoit désir d'aller avec les Algonmequins, pour apprendre la langue, cognoistre leur pays, voir le grand lac, remarquer les rivières, et quels peuples y habitent : ensemble descouvrir les mines, et choses plus rares de ces lieux, afin qu'à son retour il nous peust donner cognoissance de toutes ces choses. Je lui demandai s'il l'avoit agréable, car de l'y forcer ce n'estoit ma volonté. Je fus trouver le capitaine Yroquet, qui m'estoit fort affectionné, auquel je demandai s'il vouloit emmener ce jeune garçon avec lui en son pays pour y hyverner, et le ramener au printemps. Il me promit le faire, et le tenir comme son fils. Il le dit aux Algonmequins, qui n'en furent pas trop contents, pour la crainte qu'il ne lui arrivast quelque accident.

Capitaine Yroquet fort affectionné à l'Auteur.

Leur ayant remonstré le désir que j'en avois, ils me dirent : Que puisque j'avois ce désir, qu'ils l'emméneroient, et le tiendroient comme leur enfant ; m'obligeant aussi de prendre un jeune homme en sa place, pour mener en France, afin de leur rapporter ce qu'il y auroit veu. Je l'acceptai volontiers, et en fust fort aise. Il estoit de la nation des Ochateguins, dits Hurons. Cela donna plus de sujet de mieux traiter mon gar-

çon, lequel j'équipai de ce qui lui estoit nécessaire, et promismes les uns aux autres de nous revoir à la fin de juin.

Prisonnier
Hiroquois de
l'Auteur se
sauve.

Quelques jours après, ce prisonnier Hiroquois que je faisois garder, par la trop grande liberté que je lui donnois, s'enfuit et se sauva, pour la crainte et appréhension qu'il avoit, nonobstant les assurances que lui donnoit une femme de sa nation que nous avions en nostre habitation.

CHAPITRE XII.

Description de la pesche des Baleines en la Nouvelle France.

IL m'a semblé n'estre hors de propos de faire ici une petite description de la pesche des Baleines, que plusieurs n'ont veue et croient qu'elles se prennent à coups de canon ; d'autant qu'il y a de si imprudents menteurs qui l'affirment à ceux qui n'en sçavent rien. Plusieurs me l'ont soustenu obstinément sur ces faux rapports.

Ceux donc qui sont plus adroits à ceste pesche sont les Basques, lesquels pour ce faire mettent leurs vaisseaux en un port de seureté, où proche de là ils jugent y avoir quantité de Baleines, et équipent plusieurs chaloupes garnies de bons hommes et haussières, qui sont petites cordes faites du meilleur chanvre qui se peut recouvrer, ayant de longueur pour le moins cent cinquante brasses, et ont force pertuisanes longues de demipique, qui ont le fer large de six poulces, d'autres d'un pied et demi, et deux de long, bien

Comme on prend les Baleines.

Basques très adroits à pescher les Baleines.

tranchantes. Ils ont en chacune chaloupe un harponneur, qui est un homme des plus dispos et adroits d'entre eux, aussi tire-t-il les plus grands salaires après les maistres, d'autant que c'est l'office le plus hazardeux. La dite chaloupe estant hors du port, ils regardent de toutes parts s'ils pourront voir et descouvrir quelque baleine allant à la borde d'un costé et d'autre; et ne voyant rien, ils vont à terre et se mettent sur un promontoire le plus haut qu'ils trouvent, pour descouvrir de plus loing, où ils mettent un homme en sentinelle, qui appercevant la baleine, qu'ils descouvrent tant par sa grosseur, que par l'eau qu'elle jette par les évents qui est plus d'un poinçon à la fois, et de la hauteur de deux lances; et à ceste eau qu'elle jette, ils jugent ce qu'elle peut rendre d'huile. Il y en a telle d'où l'on en peut tirer jusques à six vingts poinçons, d'autres moins.

Or voyants cet espouventable poisson, ils s'embarquent promptement dans leurs chaloupes, et à force de rames ou de vent, vont jusques à ce qu'ils soient dessus. La voyant entre deux eaux, à mesme instant l'harponneur est au devant de la chaloupe avec un harpon, qui est un fer long de deux pieds et demi de large par les oreillons, emmanché en un baston de la longueur d'une demi-pique, où au milieu il y a un

trou où s'attache la haussière, et aussitost que le dit harponneur voit son temps, il jette son harpon sur la baleine, lequel entre fort avant, et incontinent qu'elle se sent blessée, elle va au fond de l'eau. Et si d'aventure en se retournant quelquefois, avec sa queue elle rencontre la chaloupe ou les hommes, elle les brise aussi facilement qu'un verre. C'est tout le hazard qu'ils courent d'estre tuez en la harponnant. Mais aussitost qu'ils ont jetté le harpon dessus, ils laissent filer leur haussière, jusques à ce que la baleine soit au fond : et quelquefois comme elle n'y va pas droit, elle entraîne la chaloupe plus de huit ou neuf lieues, et va aussi viste qu'un cheval, et sont le plus souvent contraints de couper leur haussière, craignant que la baleine ne les attire sous l'eau. Mais aussi quand elle va tout droit au fond, elle y repose quelque peu, et puis revient tout doucement sur l'eau ; et à mesure qu'elle monte, ils rembarquent leur haussière peu à peu, et puis comme elle est dessus, ils se mettent deux ou trois chaloupes autour avec leurs pertuisanes, desquelles ils lui donnent plusieurs coups ; et se sentant frappée, elle descend de rechef sous l'eau en perdant son sang, et s'affoiblit de telle façon, qu'elle n'a plus de force ni de vigueur ; et revenant sur l'eau, il achèvent de la tuer. Quand elle est morte, elle ne va plus

Hazard qu'ils
courent.

au fond de l'eau : et lors ils l'attachent avec de bonnes cordes , et la traînent à terre , au lieu où ils font leur dégrat , qui est l'endroit où ils font fondre le lard de la dite baleine , pour en avoir l'huile.

Voilà la façon comme elles se peschent, et non à coups de canon , ainsi que plusieurs pensent , comme j'ai dit ci-dessus.

CHAPITRE XIII.

Partement de l'Antheur de Quebec : du Mont Royal et ses rochers. — Isle où se trouve la terre à potier. — Isle de Sainte Hélène.

L'AN 1611, je remenai mon Sauvage à ceux de sa nation, qui devoient venir au grand sault Saint Louis, et retirer mon serviteur qu'ils avoient pour ostage. Je partis de Quebec le 20 de mai, et arrivai au dit grand sault le 28, où je ne trouvai aucun des Sauvages qui m'avoient promis d'y estre au 20 dudit mois. Aussitost je fus dans un meschant canot, avec le Sauvage que j'avois mené en France, et un de nos gens. Après avoir visité d'un costé et d'autre, tant dans les bois, que le long du rivage, pour trouver un lieu propre pour la scituation d'une habitation, et y préparer une place pour y bastir, je cheminai huit lieues par terre costoyant le grand sault par des bois qui sont assez clairs, et fus jusques à un lac, où nostre Sauvage me mena, où je considérai fort particulièrement le

Quantité de
rochers près le
Mont Royal.

pays. Mais en tout ce que je vois, je ne trouve point de lieu plus propre qu'un petit endroit, qui est jusques où les barques et chaloupes peuvent monter aisément, néantmoins avec un grand vent, ou à la cirque, à cause du grand courant d'eau : car plus haut que le dit lieu (qu'avons nommé la Place royale), à une lieue du Mont royal, y a quantité de petits rochers et bases, qui sont fort dangereuses. Et proche de la dite Place royale, y a une petite rivière qui va assez avant dans les terres, tout le long de laquelle y a plus de soixante arpents de terre désertées qui sont comme prairies, où l'on pourroit semer des grains, et y faire des jardinages. Autrefois des Sauvages y ont labouré, mais ils les ont quittées pour les guerres ordinaires qu'ils y avoient. Il y a aussi grande quantité d'autres belles prairies, pour nourrir tel nombre de bestail que l'on voudra, et de toutes les sortes de bois qu'avons en nos forests de par-deçà, avec quantité de vignes, noyers, prunes, cerises, fraises, et autres sortes qui sont très bonnes à manger ; entre autres une qui est fort excellente, qui a le goust sucrain, tirant à celui des plantaines (qui est un fruit des Indes), et est aussi blanche que neige, et la feuille ressemblant aux orties, et rampe le long des arbres et de la terre, comme le lierre. La

Quantité de
belles prairies.

pesche du poisson y est fort abondante, et de toutes les espèces que nous avons en France, et de beaucoup d'autres que nous n'avons point, qui sont très bons : comme aussi la chasse des oiseaux de différentes espèces ; et celle des cerfs, daims, chevreuls, caribous, lapins, loups cerviers, ours, castors, et autres petites bestes qui y sont en telle quantité, que durant que nous fusmes audit sault, nous n'en manquasmes aucunement.

Pesche et chasse y sont fort abondantes.

Ayant donc recogneu fort particulièrement, et trouvé ce lieu un des plus beaux qui fust en ceste rivière, je fis aussitost couper et défricher le bois de la dite place Royale, pour la rendre unie, et preste à y bastir, et peut-on faire passer l'eau autour aisément, et en faire une petite isle, et s'y establir comme l'on voudra.

Il y a un petit islet à vingt toises de la dite Place royale, qui a environ cent pas de long, où l'on peut faire une bonne et forte habitation. Il y a aussi quantité de prairies de très bonne terre grasse à potier, tant pour brique, que pour bastir, qui est une grande commodité. J'en fis faire un bon essai, et y fis une muraille de quatre pieds d'espoisseur, et trois à quatre de haut, et dix toises de long, pour voir comme elle se conserveroit durant l'hyver quand les eaues descendroient, qui, à mon opinion, ne

Isle près la Place Royale où se trouve de la terre à potier.

pouvoient parvenir jusques à la dite muraille , d'autant que le terroir est de douze pieds eslevé dessus la dite rivière , qui est assez haut. Au milieu du fleuve, il y a une isle d'environ trois quarts de lieue de circuit , capable d'y bastir une bonne et forte ville , et l'ai nommée l'isle de Sainte Héleine. Ce sault descend en manière de lac , où il y a deux ou trois isles , et de belles prairies.

Isle de Sainte Héleine.

L'Authour fait faire deux jardins.

En attendant les Sauvages , je fis faire deux jardins , l'un dans les prairies , et l'autre au bois , que je fis désertes ; et le deuxiesme jour de juin , j'y semai quelques graines , qui sortirent toutes en perfection , et en peu de temps , qui démontre la bonté de la terre.

Envoie Savignon, Sauvage, au-devant de ceux de son pays.

Je me résolus d'envoyer Savignon nostre Sauvage avec un autre, pour aller au-devant de ceux de son pays , afin de les faire haster de venir , et se délibérèrent d'aller dans nostre canot , qu'ils doutoient, d'autant qu'il ne valloit pas beaucoup.

Le septiesme jour, je fus recognoistre une petite rivière par où vont quelquefois les Sauvages à la guerre , qui se va rendre au sault de la rivière des Hiroquois : elle est fort plaisante , y ayant plus de trois lieues de circuit de prairies , et force terres , qui se peuvent labourer. Elle est à une lieue du grand sault , et lieue et demie de la Place Royale.

Le neuvième jour, nostre Sauvage arriva, Retour du Sauvage. qui fust quelque peu par-delà le lac, qui a environ dix lieues de long, lequel j'avois veu auparavant, où il ne fit rencontre d'aucune chose, et ne peurent passer plus loin à cause de leur canot qui leur manqua, et furent contraints de s'en revenir. Ils nous rapportèrent que passant le sault, ils veirent une isle, où il y avoit si grande quantité de hérons, que l'air en estoit tout couvert. Il y eut un jeune homme appelé Louis, qui estoit fort amateur de la chasse, Louis, François, fort amateur de la chasse. lequel, entendant cela, voulut y aller contenter sa curiosité, et pria fort instamment nostre dit Sauvage de l'y mener : ce que le Sauvage lui accorda, avec un capitaine sauvage Montagnet, fort gentil personnage, appelé Outetoucos. Dès le matin, le dit Louis fut appeller les deux Sauvages, pour s'en aller à la dite isle des Hérons. Ils s'embarquèrent dans un canot, et y furent. Ceste isle est au milieu du sault, où ils prirent telle quantité de héronneaux, et autres oiseaux qu'ils voulurent, et se rembarquèrent en leur canot. Outetoucos, contre la volonté de l'autre Sauvage, et de l'instance qu'il peut faire, voulut passer par un endroit fort dangereux, où l'eau tomboit près de trois pieds de haut, disant que d'autres fois il y avoit passé, ce qui estoit faux. Il fut long-temps à débattre contre nostre Sau-

vage, qui le voulut mener du costé du sud le long de la grand' terre, par où le plus souvent ils ont accoustumé de passer : ce que Outetoucos ne désira, disant qu'il n'y avoit point de danger. Comme nostre Sauvage le veit opiniastre, il condescendit à sa volonté : mais il lui dit qu'à tout le moins, on deschargeast le canot d'une partie des oiseaux qui estoient dedans, d'autant qu'il estoit trop chargé, ou qu'inaffablement ils empliroient d'eau, et se perdrieroient : ce qu'il ne voulut faire, disant qu'il seroit assez à temps s'ils voyoient qu'il y eust du péril pour eux. Ils se laissèrent donc tomber dans le courant.

Les deux Sauvages tombent dans le courant de l'eau.

Comme ils furent dans la cheute du sault, ils en voulurent sortir, et jetter leurs charges, mais il n'estoit plus temps, car la vistesse de l'eau les maistrisoit ainsi qu'elle vouloit, et emplirent aussitost dans les bouillons du sault, qui leurfaisoient faire mille tours hauts et bas, et ne l'abandonnèrent de long-temps. Enfin la roideur de l'eau les lassa de telle façon, que ce pauvre Louis qui ne sçavoit aucunement nager, perdit tout jugement, et le canot estant au fond de l'eau, il fut contraint de l'abandonner; et revenant au haut, les deux autres qui le tenoient tousjours ne veirent plus nostre Louis, et ainsi mourut misérablement.

Estants sortis hors dudit sault, ledit Outetou-

cos estant nud, et se fiant en son nager, abandonna le canot pour gagner la terre, si que l'eau y courant de grande vistesse, il se noya; car il estoit si fatigué et rompu de la peine qu'il avoit eue, qu'il estoit impossible qu'il se peust sauver.

Nostre Sauvage Savignon, mieux advisé, tint toujours fermement le canot, jusques à ce qu'il fût dans un remoul, où le courant de l'eau l'avoit porté, et sceut si bien faire, quelque peine et fatigue qu'il eust eue, qu'il vint tout doucement à terre, où estant arrivé il jetta l'eau du canot, et s'en revint avec grande appréhension qu'on ne se vengeast sur lui, comme ils font entre eux, et nous conta ces tristes nouvelles, qui nous apportèrent du desplaisir.

Le lendemain, je fus dans un autre canot audit sault avec le Sauvage et un autre de nos gens, pour voir l'endroit où ils s'estoient perdus, et aussi si nous trouverions les corps. Je vous assure que quand il me monstra le lieu, les cheveux me hérissèrent en la teste, et m'estonnais comme les défunct avoient esté si hardis et hors de jugement de passer en un endroit si effroyable, pouvant aller ailleurs; car il est impossible d'y passer, pour avoir sept à huict cheutes d'eau, qui descendent de degré en degré, le moindre de trois pieds de haut, où il se faisoit un frein et bouillonnement estrange, et

L'Auteur va voir où les deux Sauvages s'estoient perdus.

une partie dudit sault estoit toute blanche d'escume , avec un bruit si grand , que l'on eust dit que c'estoit un tonnerre, comme l'air retentissoit du bruit de ces cataractes. Après avoir veu et considéré particulièrement ce lieu, et cherché le long du rivage lesdits corps, cependant qu'une chaloupe assez légère estoit allée d'un autre costé, nous nous en revinsmes sans rien trouver.

CHAPITRE XIV.

Deux cents Sauvages ramènent le François qu'on leur avoit baillé, et remmenèrent leur Sauvage qui estoit retourné de France. — Plusieurs discours de part et d'autre.

LE treiziesme jour dudit mois, deux cents Sauvages Hurons, avec les capitaines Ochateguin, Yroquet et Tregouaroti, frère de nostre Sauvage, amenèrent mon garçon. Nous fusmes fort contents de les voir, et fus au devant d'eux avec un canot, et nostre Sauvage. Cependant qu'ils approchoient doucement en ordre, les nostres s'appareillèrent de leur faire une escopéterie d'harquebuzes et mousquets, et quelques petites pièces. Comme ils approchoient, ils commencèrent à crier tous ensemble, et un des chefs commanda de faire leur harangue, où ils nous louoient fort, et nous tenant pour véritables, de ce que je leur avois tenu ce que je leur promis, qui estoit de les venir trouver audit sault. Après avoir fait trois autres cris, l'escopéterie tira par deux fois, qui les estonna de

Garçon de
l'Auteur ra-
mené.

Sauvages le
tiennent pour
véritable.

telle façon , qu'ils me prièrent de dire que l'on ne tirast plus , et qu'il y en avoit la plus grande part qui n'avoient jamais veu de chrestiens , ni ouï des tonnerres de la façon , et craignoient qu'ils ne leur fist mal , et furent fort contents de voir nostre dit Sauvage sain , qu'ils pensoient estre mort , sur des rapports que leur avoient faits quelques Algoumequins , qui l'avoient ouï dire à des Sauvages Montagnets. Le Sauvage se loua grandement du bon traitement que je lui avois fait en France , et des singularitez qu'il y avait veues , dont ils entrèrent tous en admiration , et s'en allèrent cabanner dans le bois assez légèrement , attendant le lendemain que je leur monstrasse le lieu où je désirois qu'ils se logeassent. Aussi je veis mon garçon qui estoit habillé à la Sauvage , qui se loua bien du bon traitement des Sauvages , selon leur pays , et me fit entendre tout ce qu'il avoit veu en son hyvernement , et ce qu'il avoit appris avec eux.

Il leur monstre un lieu pour cabanner.

Le lendemain venu , je leur monstrai un lieu pour aller cabanner , où les anciens et principaux devisèrent fort ensemble. Et après avoir esté un long-temps en cet estat , ils me firent appeler seul avec mon garçon , qui avoit fort bien appris leur langue , et lui dirent qu'ils désiroient contracter une estroite amitié avec moi , veu les courtoisies que je leur avois faites par le passé ,

en se louant tousjours du traitement que j'avois fait à nostre Sauvage, comme à mon frère, et que cela les obligeoit tellement à me vouloir du bien, que tout ce que je désirerois d'eux, ils essaieroient à me satisfaire. Après plusieurs discours, ils me firent un présent de cent castors. Je leur donnai en eschange d'autres sortes de marchandises, et me dirent qu'il y avoit plus de quatre cents Sauvages qui devoient venir de leur pays, et ce qui les avoit retardez, fust un prisonnier Hiroquois qui estoit à moi, qui s'estoit eschappé, et s'en estoit retourné en son pays. Qu'il avoit donné à entendre que je lui avois donné liberté, et des marchandises, et que je devois aller audit sault avec six cents Hiroquois attendre les Algoumequins, et les tuer tous. Que la crainte de ces nouvelles les avoit arrestez, et que sans cela ils fussent venus. Je leur fis response que le prisonnier s'estoit desrobé sans que je lui eusse donné congé, et que nostre dit Sauvage sçavoit bien de quelle façon il s'en estoit allé, et qu'il n'y avoit aucune apparence de laisser leur amitié, comme ils avoient ouï dire, ayant esté à la guerre avec eux, et envoyé mon garçon en leur pays, pour entretenir leur amitié, et que la promesse que je leur avois si fidèlement tenue, le confirmoit encore. Ils me respondirent, que pour eux ils

Le louent du bon traitement qu'il leur faisoit.

Lui font présent de cent castors.

Il les désabuse dece qu'ils croyoient les vouloir deslaisser.

ne l'avoient aussi jamais pensé, et qu'ils reconnoissoient bien que tous ces discours estoient esloignez de la vérité, et que s'ils eussent creu autrement, qu'ils ne fussent pas venus, et que c'estoit les autres qui avoient eu peur, pour n'avoir jamais veu de François, que mon garçon. Ils me dirent aussi qu'il viendroit trois cents Aloumequins dans cinq ou six jours, si on les vouloit attendre, pour aller à la guerre avec eux contre les Hiroquois, et que si je n'y venois ils s'en retourneroient sans la faire. Je les entretins fort sur le sujet de la source de la grande rivière, et de leur pays, dont ils me discoururent fort particulièrement, tant des rivières, saults, lacs, terres, que des peuples qui y habitent, et de ce qui s'y trouve. Quatre d'entre eux m'assurèrent qu'ils avoient veu une mer fort esloignée de leur pays, et le chemin difficile, tant à cause des guerres que des déserts qu'il faut passer pour y parvenir. Ils me dirent aussi que l'hyver précédent il estoit venu quelques Sauvages du costé de la Floride, par derrière le pays des Hiroquois, qui voyoient nostre mer Océane, et ont amitié avec lesdits Sauvages. Enfin ils m'en discoururent fort exactement, me démontrants par figures tous les lieux où ils avoient esté, prenants plaisir à me raconter toutes ces choses, et moi je ne m'ennuyois à les

Lui représentent les Sauvages qui devoient venir.

entendre, pour sçavoir d'eux ce dont j'estois en doute. Après tous ces discours finis, je leur dis qu'ils mesnageassent ce peu de commoditez qu'ils avoient, ce qu'ils firent.

Le lendemain, après avoir traité tout ce qu'ils avoient, qui estoit peu de chose, ils firent une barricade autour de leur logement, du costé du bois, et disoient que c'estoit pour leur seureté, afin d'éviter la surprise de leurs ennemis; ce que nous prîmes pour argent comptant. La nuict venue, ils appelèrent nostre Sauvage, qui couchoit à ma patache, et mon garçon, qui les furent trouver. Après avoir tenu plusieurs discours, ils me firent aussi appeler environ sur la minuict. Estant en leurs cabanes, je les trouvai tous assis au conseil, où ils me firent asseoir près d'eux, disants que leur coutume estoit que quand ils vouloient proposer quelque chose, ils s'assembloient de nuict, afin de n'estre divertis par l'aspect d'aucune chose, et que le jour divertissoit l'esprit par les objects; mais à mon opinion, ils me vouloient dire leur volonté en cachette, se fiant en moi, comme ils me donnèrent à entendre depuis, me disant qu'ils eussent bien désiré me voir seul. Que quelques-uns d'entre eux avoient esté battus. Qu'ils me vouloient autant de bien qu'à leurs enfants, ayant telle fiance en moi, que ce que je leur di-

L'appellent
en leur cabane.

Lui témoignent le bien qu'ils lui veulent.

sais ils le feroient, mais qu'ils se mesfioient fort des autres Sauvages. Que si je retournois, que j'aménassetelle quantité de gens que je voudrois, pourveu qu'ils fussent sous la conduite d'un chef; et qu'ils m'envoyoient quérir, pour m'asseurer davantage de leur amitié, qui ne se romproit jamais, et que je ne fusse point fasché contre eux. Que sçachants que j'avois pris délibération de voir leur pays, ils me le feroient voir au péril de leurs vies, m'assistants d'un bon nombre d'hommes qui pourroit passer partout, et qu'à l'advenir nous devions espérer d'eux comme ils faisoient de nous. Aussitost ils

Lui envoient cinquante castors et quatre carquants de porcelaine.

furent venir cinquante castors et quatre carquants de leurs porcelaines (qu'ils estiment entre eux comme nous faisons les chaisnes d'or.) Que ces présents estoient d'autres capitaines, qui ne m'avoient jamais veu, qui me les envoioient, et qu'ils désiroient estre tousjours de mes amis; mais que s'il y avoit quelques François qui voulussent aller avec eux, qu'ils en eussent esté fort contents, et plus que jamais, pour entretenir une ferme amitié.

Après plusieurs discours, je leur proposai, qu'ayant la volonté de me faire voir leur pays, je supplerois Sa Majesté de nous assister jusques à quarante ou cinquante hommes armez de choses nécessaires pour le dit voyage, et que je

m'embarquerois avec eux, à la charge qu'ils nous entretiendroient de ce qui seroit de besoin pour nostre vivre durant le dit voyage. Que je leur apporterois de quoi faire des présents aux chefs qui sont dans les pays par où nous passerions, puis nous nous en reviendrions hyverner en nostre habitation. Que si je recognoissois le pays bon et fertile, l'on y feroit plusieurs habitations, et que par ce moyen aurions communication les uns avec les autres, vivants heureusement à l'avenir en la crainte de Dieu, qu'on leur feroit cognoistre.

Ils furent fort contents de ceste proposition, et me prièrent d'y tenir la main, disants qu'ils feroient de leur part tout ce qui leur seroit possible pour en venir à bout; et que pour ce qui estoit des vivres, nous n'en manquerions non plus qu'eux-mesmes : m'asseurants de rechef de me faire voir ce que je désirois. Là dessus je pris congé d'eux au poinct du jour, en les remerciant de la volonté qu'ils avoient de favoriser mon désir, les priant de tousjours continuer.

Sont contents de ce qu'il leur propose.

Le lendemain 17 jour dudit mois, ils délibérèrent s'en retourner, et emmener Savignon, auquel je donnai quelques bagatelles, me faisant entendre qu'il s'en alloit mener une vie bien pénible, au prix de celle qu'il avoit eue en France. Ainsi il se sépara avec grand regret, et moi bien

aise d'en estre deschargé. Deux capitaines me dirent que le lendemain au matin ils m'envoyeroient quérir, ce qu'ils firent. Je m'embarquai, et mon garçon avec ceux qui vindrent. Estant au sault, nous fusmes dans le bois quelques lieues, où ils estoient cabannez sur le bord d'un lac, où j'avois esté auparavant. Comme ils me virent, ils furent fort contents, et commencèrent à s'escrier selon leur coustume, et nostre Sauvage s'en vint au devant de moi me prier d'aller en la cabanne de son frère, où aussitost il fit mettre de la chair et du poisson sur le feu pour me festoyer.

Durant que je fus là il se fit un festin, où tous les principaux furent invitez, et moi aussi. Et bien que j'eusse desjà pris ma réfection honnestement, néantmoins pour ne pas rompre la coustume du pays j'y fus. Après avoir repeu, ils s'en allèrent dans les bois tenir leur conseil, et cependant je m'amusai à contempler le paysage de ce lieu, qui est fort agréable. Quelque temps après ils m'envoyèrent appeller pour me communiquer ce qu'ils avoient résolu entre eux. J'y fus avec mon garçon. Estant assis auprès d'eux, ils me dirent qu'ils estoient fort aises de me voir, et n'avoir point manqué à ma parole de ce que je leur avois promis, et qu'ils reconnoissoient de plus en plus mon affection, qui

L'Auteurse
trouve à leur
festin.

Lui commu-
niquent ce
qu'ils avoient
résolu en leur
conseil.

estoit à leur continuer mon amitié, et que devant partir, ils désiroient prendre congé de moi, et qu'ils eussent eu trop de desplaisir s'ils s'en fussent allés sans me voir encore une fois, croyants qu'autrement je leur eusse voulu du mal. Ils me prièrent encores de leur donner un homme. Je leur dis que s'il y en avoit parmi nous qui y voulussent aller, que j'en serois fort content.

Le prier de leur donner un homme.

Après m'avoir fait entendre leur volonté pour la dernière fois, et moi à eux la mienne, il y eut un Sauvage qui avoit esté prisonnier par trois fois des Hiroquois, et s'estoit sauvé fort heureusement, qui résolut d'aller à la guerre lui dixiesme, pour se venger des cruautés que ses ennemis lui avoient fait souffrir. Tous les capitaines me prièrent de l'en destourner si je pouvois, d'autant qu'il estoit fort vaillant, et craignoient qu'il ne s'engageast si avant parmi les ennemis avec si petite troupe, qu'il n'en revinst jamais. Je le fis pour les contenter, par toutes les raisons que je lui peus alléguer, lesquelles lui servirent peu, me montrant une partie de ses doigt coupez, et de grandes taillades et bruslures qu'il avoit sur le corps, et qu'il lui estoit impossible de vivre, s'il ne faisoit mourir de ses ennemis, et n'en avoit la vengeance; et que son cœur lui disoit qu'il falloit partir au plus tost qu'il lui seroit possible: ce qu'il fit.

Les Capitaines le supplient de ne laisser aller à la guerre un Sauvage fort vaillant. trois fois prisonnier des Hiroquois.

Après avoir fait avec eux, je les priai de me ramener en nostre patache. Pour ce faire, ils équipèrent huit canots pour passer ledit sault, et se despouillèrent tout nuds, et me firent mettre en chemise ; car souvent il arrive que d'aucuns se perdent en le passant : par quoi se tiennent-ils les uns près des autres pour se secourir promptement, si quelque canot venoit à renverser. Ils me disoient : Si par malheur le tien venoit à tourner, ne sçachant point nager, ne l'abandonne en aucune façon, et te tiens bien à de petits bâtons qui y sont par le milieu, car nous te sauverons aisément. Je vous assure que ceux qui n'ont veu ni passé le dit endroit en des petits bateaux comme ils ont, ne le pourroient pas passer sans grande appréhension, mesmes les plus assurez du monde. Mais ces peuples sont si adroits à passer les saults, que cela leur est facile. Je le passai avec eux : ce que je n'avois jamais fait, ni aucun Chrestien, hors mis mon garçon, et vins mes à nos barques, où j'en logeai une bonne partie.

L'Antheurse met en chemise pour passer le sault avec eux.

L'advertissent de ne quitter son canot.

Jeune homme des nostres qui voulut aller avec des Sauvages.

Il y eut un jeune homme des nostres qui se délibéra d'aller avec les Sauvages, qui sont Hurons, esloignez du sault d'environ cent quatre-vingt lieues, et fut avec le frère de Savignon, qui estoit l'un des capitaines, qui me promit lui faire voir tout ce qu'il pourroit.

Le lendemain vindrent nombre de Sauvages

Algoumequins , qui traittèrent ce peu qu'ils avoient, et me firent encores présent particulièrement de trente castors, dont je les récompensai. Ils me prièrent que je continuasse à leur vouloir du bien : ce que je leur promis. Ils me discoururent fort particulièrement sur quelques découvertures du costé du nort, qui pouvoient apporter de l'utilité. Et sur ce sujet ils me dirent que s'il y avoit quelqu'un de mes compagnons qui voulust aller avec eux , qu'ils lui feroient voir chose qui m'apporteroit du contentement , et qu'ils le traitteroient comme un de leurs enfans. Jè leur promis de leur donner un jeune garçon , dont ils furent fort contents. Quand il print congé de moi pour aller avec eux , je lui baillai un mémoire fort particulier des choses qu'il devoit observer estant parmi eux.

Présentent
trente castors à
l'Authour.

Leur donne
un garçon.

Après qu'ils eurent traitté tout le peu qu'ils avoient , ils se séparèrent en trois , les uns pour la guerre, les autres par le dit grand sault , et les autres par une petite rivière, qui va rendre en celle dudit grand sault , et partirent le dix-huitiesme jour du dit mois, et nous aussi.

Le dix-neuf, j'arrivai à Quebec, où je résolus de retourner en France , et arrivai à la Rochelle le onze d'Aoust.

Retourne en
France.

FIN DU TROISIÈME LIVRE.

VOYAGES

DU SIEUR

DE CHAMPLAIN.



LIVRE QUATRIESME.

CHAPITRE PREMIER.

Partement de France, et ce qui se passa jusques à nostre arrivée
au Sault Saint Louis.

Je partis de Rouen le 5 mars pour aller à Hon-
fleur, où je m'embarquai, et le 7 de mai j'arrivai
à Quebec, où je trouvai ceux qui y avoient hy-
verné en bonne disposition, sans avoir esté ma-
lades, lesquels nous dirent que l'hyver n'avoit
point esté grand, et que la rivière n'avoit point
gelé. Les arbres commençoient aussi à se reve-
tir de feuilles, et les champs à s'esmailler de
fleurs.

Le 13, je partis de Quebec pour aller au sault Saint Louis, où j'arrivai le 21. Or n'ayant que deux canots, je ne pouvois mener avec moi que quatre hommes, entre lesquels estoit un nommé Nicolas de Vignau, le plus impudent menteur qui se soit veu de long-temps, comme la suite de ce discours le fera voir, lequel autrefois avoit hyverné avec les Sauvages, et que j'avois envoyé aux descouvertes les années précédentes. Il me rapporta à son retour à Paris en l'année 1612, qu'il avoit veu la mer du nord. Que la rivière des Algoumequins sortoit d'un lac qui s'y deschargeoit, et qu'en dix-sept journées l'on pouvoit aller et venir du sault Saint Louis à la dite mer. Qu'il avoit veu le bris et fracas d'un vaisseau Anglois, qui s'estoit perdu à la coste, où il y avoit quatre-vingts hommes qui s'estoient sauvez à terre, que les Sauvages tuèrent, à cause que les dits Anglois leur vouloient prendre leurs bleds d'Inde, et autres vivres, par force, et qu'il en avoit veu les testes, qu'iceux Sauvages avoient escorchées (selon leur coutume), lesquelles ils me vouloient faire voir, ensemble me donner un jeune garçon Anglois qu'ils m'avoient gardé. Ceste nouvelle m'avoit fort resjoui, pensant avoir trouvé bien près ce que je cherchois bien loin. Ainsi je le conjurai de me dire la vérité, afin d'en advertir le roi ;

et lui remontrai que s'il donnoit quelque mensonge à entendre, il se mettoit la corde au cou ; aussi que si sa relation estoit véritable, il se pouvoit assurer d'estre bien récompensé. Il me l'assura encores avec serments plus grands que jamais. Et pour mieux jouer son rôle, il me bailla une relation du pays, qu'il disoit avoir faite au mieux qu'il lui avoit esté possible. L'assurance donc que je voyois en lui, la simplicité de laquelle je le jugeois plein, la relation qu'il avoit dressée, le bris et fracas du vaisseau, et les choses ci-devant dites, avoient grande apparence, avec le voyage des Anglois vers Labrador, en l'année 1612, où ils ont trouvé un destroit qu'ils ont couru jusques par le soixante-troisiesme degré de latitude, et deux cents quatre-vingt dixiesme de longitude, et ont hyverné par le cinquante-troisiesme degré, et perdu quelques vaisseaux, comme leur relation en fait foy. Ces choses me faisant croire son dire véritable, j'en fis dès lors rapport à Monsieur le chancelier ; et le fis voir à Messieurs le mareschal de Brissac, et président Jeanin, et autres seigneurs de la Cour, lesquels me dirent qu'il falloit que je veisse la chose en personne. Cela fut cause que je priai le sieur Georges, marchand de La Rochelle, de lui donner passage dans son vaisseau, ce qu'il fit volontiers ;

Voyage des
Anglois vers
Labrador, l'an
1612.

Rapport que
l'Auteur fait à
messieurs du
conseil.

où estant, il l'interrogea pourquoi il faisoit ce voyage. Et d'autant qu'il lui estoit inutile, il lui demanda s'il espéroit quelque salaire, lequel fit réponse que non, et qu'il n'en prétendoit d'autre que du roi, et qu'il n'entreprendoit le voyage que pour me monstrier la mer du nord, qu'il avoit vëue, et lui en fit à La Rochelle une déclaration par devant deux notaires.

Or, comme je prenois congé de tous les chefs, le jour de la Pentecosté, aux prières desquels je me recommandois, et de tous en général, je lui dis en leur présence, que si ce qu'il m'avoit ci-devant dit n'estoit vrai, qu'il ne me donnast la peine d'entreprendre le voyage, pour lequel faire, il falloit courir plusieurs dangers. Il assura encores de rechef tout ce qu'il avoit dit, au péril de sa vie.

Son partement du port de Sainte Héleine.

Ainsi nos canots chargez de quelques vivres, de nos armes et marchandises, pour faire présent aux Sauvages, je partis le lundi 27 mai de l'isle de Sainte Héleine, avec quatre François et un Sauvage, et me fust donné un adieu de nostre barque avec quelques coups de petites pièces. Ce jour nous ne fusmes qu'au sault Saint Louis, qui n'est qu'une lieue au-dessus, à cause du mauvais temps, qui ne nous permist de passer plus outre.

Le 29 nous le passasmes partie par terre, par-

tie par eau, où il nous fallut porter nos canots, hardes, vivres et armes sur nos espauls, qui n'est pas petite peine à ceux qui n'y sont pas accoustumés : et après l'avoir esloigné deux lieues, nous entrasmes dans un lac qui a de circuit environ douze lieues, où se deschargent trois rivières, l'une venant de l'ouest, du costé des Ochataiguins, esloignez du grand sault de cent cinquante ou deux cents lieues : l'autre du sud pays des Hiroquois, de pareille distance : et l'autre vers le nort, qui vient des Algoumequins et Nebicerini, aussi à peu près de semblable distance. Ceste rivière du nort (suivant le rapport des Sauvages) vient de plus loin, et passe par des peuples qui leur sont incognues, distants environ de trois cents lieues d'eux.

Ce lac est rempli de belles et grandes isles, qui ne sont que prairies, où il y a plaisir de chasser, la venaison et le gibbier y estants en abondance, aussi bien que le poisson. Le pays qui l'environne est rempli de grandes forests. Nous fusmes coucher à l'entrée dudit lac, et fismes des barricades, à cause des Hiroquois qui rôdent par ces lieux pour surprendre leurs ennemis ; et m'asseurent que s'ils nous eussent tenu, ils nous eussent fait le mesme traitement ; c'est pourquoi toute la nuict nous fismes bon guet. Le lendemain je prins la hauteur de ce lieu,

Ce lac est rempli de belles isles.

qui est par les quarante-cinq degrez dix-huit minutes de latitude. Sur les trois heures du soir nous entrasmes dans la riviere qui vient du nort, et passasmes un petit sault par terre pour soulager nos canots, et fusmes à une isle le reste de la nuict en attendant le jour.

Le dernier mai, nous passasmes par un autre lac qui a sept ou huit lieues de long, et trois de large, où il y a quelques isles. Le pays d'alentour est fort uni horsmis en quelques endroits, où il y a des costaux couverts de pins. Nous passasmes un sault, qui est appelé de ceux du pays *Quenechouan*, qui est rempli de pierres et rochers, où l'eau y court de grande vistesse; et nous fallut mettre en l'eau, et traisner nos canots bord à bord de terre avec une corde. A demi-lieue de là nous en passasmes un autre petit à forced'aviron, ce qui ne se fait sans suer; et y a une grande dextérité à passer ces sauts, pour éviter les bouillons et brisants qui les traversent: ce que les Sauvages font d'une telle adresse, qu'il est impossible de plus, cherchants les destours et lieux plus aisez qu'ils cognoissent à l'œil.

Sault de Quenechouan rempli de pierres.

Le samedi 1^{er} de juin, nous passasmes encores deux autres saults: le premier contenant demi-lieue de long et le second une lieue, où nous eusmes bien de la peine: car la rapidité du courant est si grande, qu'elle fait un bruit effroya-

ble ; et descendant de degré en degré , fait une escume si blanche par tout , que l'eau ne paroist aucunement. Ce sault est semé de rochers , et quelques isles qui sont çà et là , couvertes de pins et cèdres blancs. Ce fut là où nous eumes de la peine : car ne pouvant porter nos canots par terre , à cause de l'espoisseur du bois , il nous les falloit tirer dans l'eau avec des cordes , et en tirant le mien , je me pensai perdre , à cause qu'il traversa dans un des bouillons ; et si je ne fusse tombé favorablement entre deux rochers , le canot m'entraisoit , d'autant que je ne peus défaire assez à temps la corde qui estoit entortillée à l'entour de ma main , qui me l'offensa fort , et me la pensa couper. En ce danger , je m'escrjai à Dieu , et commençai à tirer mon canot , qui me fut renvoyé par le remoul de l'eau qui se fait en ces saults ; et lors estant eschappé , je louai Dieu , le priant nous préserver. Nostre Sauvage vint après pour me secourir , mais j'estois hors de danger ; et ne se faut estonner si j'estois curieux de conserver nostre canot : car s'il eust esté perdu , il falloit faire estat de demeurer , ou attendre que quelques Sauvages passassent par-là , qui est une pauvre attente à ceux qui n'ont de quoi disner , et qui ne sont accoustumez à telle fatigue. Pour nos Français , ils n'en eurent pas meilleur mar-

Sault semé de rochers.

Isles couvertes de pins et cèdres blancs.

L'auteur en danger de se perdre.

ché, et, par plusieurs fois, pensoient estre perdus : mais la divine bonté nous préserva tous. Le reste de la journée nous nous reposâmes, ayant assez travaillé.

Rencontre
quinze canots
de Sauvages.

Nous rencontrâmes le lendemain quinze canots de Sauvages appelez Quenongebin, dans une rivière, ayants passé un petit lac long de quatre lieues, et large de deux, lesquels avoient esté advertis de ma venue par ceux qui avoient passé au sault Saint Louis, venants de la guerre des Hiroquois. Je fus fort aise de leur rencontre, et eux aussi, qui s'estonnèrent de me voir avec si peu de gens, et avec un seul Sauvage. Après nous estre saluez à la mode du pays, je les priaï de ne passer outre, pour leur déclarer ma volonté, et fusmes cabanner dans une isle.

Ce qu'il leur
dit.

Le lendemain, je leur fis entendre que j'estois allé en leur pays pour les voir, et pour m'acquitter de la promesse que je leur avois par ci-devant faite; et que, s'ils estoient résolus d'aller à la guerre, cela m'agrèeroit fort, d'autant que j'avois amené des gens à ceste intention; de quoi ils furent fort satisfaits. Et leur ayant dit que je voulois passer outre, pour advertir les autres peuples, ils m'en voulurent destourner, disants qu'il y avoit un meschant chemin, et que nous n'avions rien veu jusques alors. Pour ce, je les priaï de me donner un de

leurs gens pour gouverner nostre deuxième canot, et aussi pour nous guider, car nos conducteurs n'y cognoissoient plus rien. Ils le firent volontiers, et en récompense je leur fis un présent, et leur baillai un de nos François, le moins nécessaire, lequel je renvoyois au sault, avec une feuille de tablette, dans laquelle, à faute de papier, je faisois sçavoir de mes nouvelles.

Leur baillai un de ses François.

Ainsi nous nous séparâmes : et continuant nostre route à mont la dite rivière, en trouvâmes une autre fort belle et spacieuse, qui vient d'une nation appelée Oüescharini, lesquels se tiennent au nort d'icelle, et à quatre journées de l'entrée. Ceste rivière est fort plaisante, à cause des belles isles qu'elle contient, et des terres garnies de beaux bois clairs qui la bordent : et la terre est bonne pour le labourage.

Nation nommée Oüescharini.

Le 4, nous passâmes proche d'une autre rivière qui vient du nort, où se tiennent des peuples appelez Algoumequins, laquelle va tomber dans le grand fleuve Saint-Laurent, trois lieues aval le sault Saint Louis, qui fait une grande isle contenant près de quarante lieues, laquelle n'est pas large, mais remplie d'un nombre infini de saults, qui sont fort difficiles à passer. Quelquefois ces peuples passent par ceste rivière pour éviter les rencontres de leurs ennemis,

Peuples appelez Algoumequins.

sçachants qu'ils ne les recherchent en lieux de si difficile accez.

A l'emboucheure d'icelle, il y en a une autre qui vient du sud, où à son entrée, il y a une cheutte d'eau admirable : car elle tombe d'une telle impétuosité de vingt ou vingt-cinq brasses de haut, qu'elle fait une arcade, ayant de largeur près de quatre cents pas. Les Sauvages passent dessous par plaisir, sans se mouiller, que du poudrin que fait la dite eau. Il y a une isle au milieu de la dite rivière, qui est comme tout le terroir d'alentour, remplie de pins et cèdres blancs. Quand les Sauvages veulent entrer dans la rivière, ils montent la montagne en portant leurs canots, et font demi-lieue par terre. Les terres des environs sont remplies de toute sorte de chasse, qui fait que les Sauvages s'y arrêtent plustost. Les Hiroquois y viennent aussi quelquefois les surprendre au passage.

Nous passasmes un sault à une lieue de là, qui est large de demi-lieue, et descend de six à sept brasses de haut. Il y a quantité de petites isles, qui ne sont que rochers aspres et difficiles, couverts de meschants petits bois. L'eau tombe à un endroit de telle impétuosité sur un rocher, qu'il s'y est cavé par succession de temps un large et profond bassin : si bien que l'eau courant là dedans circulairement, et au

milieu y faisant de gros bouillons, a fait que les Sauvages l'appellent *asticou*, qui veut dire chaudière. Ceste cheutte d'eau meine un tel bruit dans ce bassin, que l'on l'entend de plus de deux lieues. Les Sauvages passants par là, font une cérémonie que nous dirons en son lieu. Nous eumes beaucoup de peine à monter contre un grand courant, à force de rames, pour parvenir au pied dudit sault, où les Sauvages prirent les canots, et nos François et moy, nos armes, vivres, et autres commoditez, pour passer par l'aspreté des rochers environ un quart de lieue que contient le sault, et aussitost nous fallut embarquer, puis de rechef mettre pied à terre pour passer par des taillis environ trois cents pas; et après se mettre en l'eau pour faire passer nos canots par dessus les rochers aigus, avec autant de peine que l'on sçauroit s'imaginer. Je prins la hauteur du lieu, et trouvai quarante-cinq degrez trente-huit minutes de latitude.

Eau tombante qui s'entend de deux lieues,

Après midi, nous entrasmes dans un lac ayant cinq lieues de long, et deux de large, où il y a de fort belles isles remplies de vignes, noyers et autres arbres agréables : et dix ou douze lieues de là, à mont la rivière, nous passâmes par quelques isles remplies de pins. La terre est sablonneuse, et s'y trouve une racine

Lac rempli de belles isles et de beaux pins.

qui teint en couleur cramoisie, de laquelle les Sauvages se peignent le visage, et mettent de petits affiquets à leur usage. Il y a aussi une coste de montagnes du long de ceste rivière, et le pays des environs semble assez fascheux. Le reste du jour, nous le passasmes dans une isle fort agréable.

Le lendemain, nous continuasmes nostre chemin jusques à un grand sault, qui contient près de trois lieues de large, où l'eau descend comme de dix ou douze brasses de haut en talus, et fait un merveilleux bruit. Il est rempli d'une infinité d'isles couvertes de pins et de cèdres; et, pour le passer, il nous fallut résoudre de quitter nostre maïs ou bled d'Inde, et peu d'autres vivres que nous avions, avec les hardes moins nécessaires, réservants seulement nos armes et filets, pour nous donner à vivre selon les lieux et l'heure de la chasse. Ainsi allégez, nous passasmes tant à l'aviron, que par terre, en portant nos canots et armes par le dit sault, qui a une lieue et demie de long, où nos Sauvages qui sont infatigables à ce travail, et accoustumés à endurer telles nécessitez, nous soulagèrent beaucoup.

Poursuivants notre route, nous passasmes deux autres saults, l'un par terre, l'autre à la rame, et avec des perches en débouttant, puis

entrasmes dans un lac ayant six ou sept lieues de long, où se descharge une rivière venant du sud, où à cinq journées de l'autre rivière il y a des peuples qui y habitent, appelez Matou-ouëscarini. Les terres d'environ le dit lac sont sablonneuses et couvertes de pins, qui ont esté presque tous bruslez par les Sauvages. Il y a quelques isles, dans l'une desquelles nous reposasmes, et veismes plusieurs beaux cyprès rouges, les premiers que j'eusse veus en ce pays, desquels je fis une croix que je plantai à un bout de l'isle, en lieu éminent et en veue, avec les armes de France, comme j'ai fait aux autres lieux où nous avons passé. Je nommai ceste isle, l'isle Sainte Croix.

Peuples appelez Matou-ouëscarini.

Le 6 nous partismes de cette isle Sainte Croix, où la rivière est large d'une lieue et demie, et ayants fait huit ou dix lieues, nous passasmes un petit sault à la rame, et quantité d'isles de différentes grandeurs. Ici nos Sauvages laissèrent leurs sacs avec leurs vivres et les choses moins nécessaires, afin d'estre plus légers pour aller par terre, et éviter plusieurs saults qu'il falloit passer. Il y eut une grande contestation entre nos Sauvages et nostre imposteur, qui affirmoit qu'il n'y avoit aucun danger par les saults, et qu'il y falloit passer. Nos Sauvages lui dirent : Tu es las de vivre. Et à moi, que je ne le devois croire, et qu'il ne disoit pas la vérité. Ainsi ayant remar-

Partement de l'Auteur de l'isle de Sainte Croix.

Contestation entre les Sauvages et un imposteur.

qué plusieurs fois qu'il n'avoit aucune cognoissance des dits lieux, je suivis l'avis des Sauvages, dont bien m'en print, car il cherchoit des difficultez pour me perdre, ou pour me dégouster de l'entreprise, comme il confessa depuis (de quoi sera parlé ci-après.) Nous traversasmes donc la rivière à l'ouest, qui couroit au nord, et prins la hauteur de ce lieu, qui estoit par quarante-six degrez deux tiers de latitude. Nous eusmes beaucoup de peine à faire ce chemin par terre, estant chargé seulement pour ma part de trois harquebuzes, autant d'avirons, de mon capot et de quelques petites bagatelles. J'enconrageois nos gens, qui estoient un peu plus chargez, et plus grevez de mousquites que de leur charge.

Ainsi, après avoir passé quatre petits estangs, et cheminé deux lieues et demie, nous estions tant fatiguez, qu'il nous estoit impossible de passer outre, à cause qu'il y avoit près de vingt-quatre heures que n'avions mangé qu'un peu de poisson rosti, sans autre saulce, car nous avons laissé nos vivres, comme j'ai dit ci-dessus. Nous nous reposasmes sur le bord d'un estang, qui estoit assez agréable, et fismes du feu pour chasser les mousquites qui nous molestoient fort, l'importunité desquelles est si estrange, qu'il est impossible d'en pouvoir faire la description. Nous tendismes nos filets pour prendre quelques poissons.

L'Autheur et
les siens fort
fatiguez.

Le lendemain nous passasmes cet estang , qui pouvoit contenir une lieue de long , et puis par terre cheminâmes trois lieues par des pays difficiles plus que n'avions encore veu , à cause que les vents avoient abattu des pins les uns sur les autres , qui n'est pas petite incommodité , car il faut passer tantost dessus , et tantost dessous ces arbres Ainsi nous parvinsmes à un lac , ayant six lieues de long et deux de large , fort abondant en poisson ; aussi les peuples des environs y font leur pescherie . Près de ce lac y a une habitation de Sauvages qui cultivent la terre et recueillent du maïs . Le chef se nomme Nibachis , lequel nous vint voir avec sa troupe , esmerveillé comment nous avions peu passer les saults et mauvais chemins qu'il y avoit pour parvenir à eux . Et après nous avoir présenté du petum selon leur mode , il commença à haranguer ses compagnons , leur disant qu'il falloit que fussions tombez des nues , ne sçachant comment nous avions peu passer , et qu'eux demeurants au pays avoient beaucoup de peine à traverser ces mauvais passages ; leur faisant entendre que je venois à bout de tout ce que mon esprit vouloit . Bref qu'il croyoit de moi ce que les autres Sauvages lui en avoient dit . Et sçachants que nous avions faim , ils nous donnèrent du poisson , que nous mangeâmes : et après disnée je leur fis en-

Nibachis ,
chef des Sau-
vages, vint trou-
ver l'Auteur.

Lui présen-
tent du petum.

Donnent du
poisson aux
nostres.

Monstrent
leurs
jardina-
ges.

tendre par Thomas, mon truchement, l'aise que j'avois de les avoir rencontrez. Que j'estois en ce pays pour les assister en leurs guerres, et que je désirois aller plus avant voir quelques autres capitaines pour mesme effect; de quoi ils furent joyeux, et me promirent assistance. Ils me montrèrent leurs jardinages et champs, où il y avoit du maïs. Leur terroir est sablonneux, et pour ce s'adonnent plus à la chasse qu'au labour, au contraire des Ochataiguins. Quand ils veulent rendre un terroir labourable, ils coupent et bruslent les arbres, et ce fort aisément, car ce ne sont que chesnes et ormes. Le bois bruslé, ils remuent un peu la terre, et plantent leur maïs grain à grain, comme ceux de la Floride. Il n'avoit pour lors que quatre doigts de haut.

CHAPITRE II.

Continuation. — Arrivée vers Tessouat, et le bon accueil qu'il me fit. — Façon de leurs cimetières. — Les Sauvages me promirent quatre canots pour continuer mon chemin. — Tost après me les refusent. — Harangue des Sauvages pour me dissuader de mon entreprise, me remonstrants les difficultez. — Response à ces difficultez. — Tessouat arguë mon conducteur de mensonge, et n'avoir esté où il disoit. — Il leur maintient son dire véritable. — Je les presse de me donner des canots. — Plusieurs refus. — Mon conducteur convaincu de mensonge, et sa confession.

NIBACHIS fit équiper deux canots pour me mener voir un autre capitaine, nommé Tessouat, qui demeroit à huit lieues de lui, sur le bord d'un grand lac, par où passe la rivière que nous avions laissée qui refuit au nord. Ainsi nous traversasmes le lac à l'ouest norouest près de sept lieues, où ayants mis pied à terre, fismes une lieue au nortest parmi d'assez beaux pays, où il y a de petits sentiers battus, par lesquels on peut passer aisément; et arrivasmes sur le bord de ce lac, où estoit l'habitation de Tessouat, qui estoit avec un autre chef sien voisin, tout

Nibachis mène
 l'Auteur
 voir un autre
 capitaine.

Isles dont les
cabannes sont
mal couvertes.

estonné de me voir, et nous dit qu'il pensoit que ce fust un songe, et qu'il ne croyoit pas ce qu'il voyoit. De là nous passasmes en une isle, où leurs cabannes sont assez mal couvertes d'escorces d'arbres, qui est remplie de chesnes, pins et ormeaux, et n'est subjecte aux inondations des eaues, comme sont les autres isles du lac.

Ceste isle est forte de scituation ; car aux deux bouts d'icelle, et à l'endroit où la rivière se jette dans le lac, il y a des saults fascheux, et l'aspreté d'iceux la rendent forte, et s'y sont logez pour esviter les courses de leurs ennemis. Elle est par les quarante-sept degrés de latitude, comme est le lac, qui a dix lieues de long, et trois ou quatre de large, abondant en poisson, mais la chasse n'y est pas beaucoup bonne.

Cimetières des
Savages de
ceste isle.

Leurs sépul-
chres.

Ainsi, comme je visitois l'isle, j'apperceus leurs cimetières, où je fus grandement estonné, voyant des sépulchres de forme semblables aux bières, faits de pièces de bois, croisées par en haut, et fichées en terre, à la distance de trois pieds ou environ. Sur les croisées en haut ils y mettent une grosse pièce de bois, et au devant une autre tout debout, dans laquelle est gravé grossièrement (comme il est bien croyable) la figure de celui ou celle qui y est enterré. Si c'est un homme, ils y mettent une rondache, une

espée emmanchée à leur mode, une masse, un arc et des flesches. S'il est capitaine, il aura un pennache sur la teste, et quelque autre bagatelle ou joliveté. Si un enfant, ils lui baillent un arc et une flesche. Si une femme ou fille, une chaudière, un pot de terre, une cuillier de bois et un aviron. Tout le tombeau a de longueur six ou sept pieds pour le plus grand, et de largeur quatre, les autres moins. Ils sont peints de jaune et rouge, avec plusieurs ouvrages aussi délicats que le tombeau. Le mort est enseveli dans sa robe de castor, ou d'autres peaux desquelles il se servoit en sa vie, et lui mettent toutes ses richesses auprès de lui, comme haches, couteaux, chaudières et aleines, afin que ces choses lui servent au pays où il va; car ils croient l'immortalité de l'ame, comme j'ai dit autre part. Ces sépulchres de ceste façon ne se font qu'aux guerriers, car aux autres ils n'y mettent non plus qu'ils font aux femmes, comme gens inutiles; aussi s'en retrouve-t-il peu entre eux.

Comme ils
ensevelissent
leurs morts.

Après avoir considéré la pauvreté de ceste terre, je demandai comment ils s'amuscioient à cultiver un si mauvais pays, veu qu'il y en avoit de beaucoup meilleur qu'ils laissoient désert et abandonné, comme le Sault Saint Louis. Ils me respondirent qu'ils en estoient contraints,

Aspreté des lieux sert de boulevard aux ennemis.

pour se mettre en seureté, et que l'aspreté des lieux leur seroit de boulevard contre leurs ennemis ; mais que si je voulois faire une habitation de François au Sault Saint Louis, comme j'avois promis, qu'ils quitteroient leur demeure pour se venir loger près de nous, estants assurez que leurs ennemis ne leur feroient point de mal pendant que nous serions avec eux. Je leur dis que ceste année nous ferions les préparatifs de bois et pierres, pour l'année suivante faire un fort, et labourer ceste terre. Ce qu'ayants entendu, ils firent un grand cri en signe d'applaudissement. Ces propos finis, je priaï tous les chefs et principaux d'entre eux, de se trouver le lendemain en la grande terre, en la cabanne de Tessouat, lequel me vouloit faire tabagie, et que là je leur dirois mes intentions, ce qu'ils me promirent ; et dès lors envoyèrent convier leurs voisins pour s'y trouver.

L'Authœur prie les chefs de se trouver en la grande terre.

Le lendemain, tous les conviez vinrent avec chacun son escuelle de bois, et sa cuillier, lesquels, sans ordre ni cérémonie, s'assirent contre terre dans la cabanne de Tessouat, qui leur distribua une manière de bouillie faite de maïs, escrasé entre deux pierres, avec de la chair et du poisson, coupez par petits morceaux, le tout cuit ensemble sans sel. Ils avoient aussi de la chair rostie sur les charbons, et du poisson

Bouillie faite de maïs + escrazé entre deux pierres.

bouilli à part, qu'il distribua aussi. Et pour mon regard, d'autant que je ne voulois point de leur bouillie, à cause qu'ils cuisinent fort salement, je leur demandai du poisson et de la chair, pour l'accommoder à ma mode, qu'ils me donnèrent. Pour le boire, nous avions de belle eau claire. Tessouat, qui faisoit la tabagie, nous entretenait sans manger, suivant leur coutume.

La tabagie faite, les jeunes hommes qui n'assistent pas aux harangues et conseils, et qui aux tabagies demeurent à la porte des cabannes, sortirent, et puis chacun de ceux qui estoient demeurez commença à garnir son pétunoir, et m'en présentèrent les uns et les autres, et employasmes une grande demi-heure à cet exercice, sans dire un seul mot, selon leur coutume.

Après avoir, parmi un si long silence, amplement pétuné, je leur fis entendre par mon truchement que le sujet de mon voyage n'estoit autre, que pour les assurer de mon affection, et du désir que j'avois de les assister en leurs guerres, comme j'avois fait auparavant. Que ce qui m'avoit empesché l'année dernière de venir, ainsi que je leur avois promis, estoit que le roy m'avoit occupé en d'autres guerres, mais que maintenant il m'avoit commandé de les visiter, et les assurer de ces choses, et que pour cet ef-

L'Autheur fait entendre Sauvages le sujet de son voyage.

fect j'avois nombre d'hommes au Sault Saint Louis. Que je m'estois venu pourmener en leur pays pour recognoistre la fertilité de la terre, les lacs, rivières et mer, qu'ils m'avoient dit estre en leur pays. Que je désirois voir une nation distante de huit journées d'eux, nommée Nebicerini, pour les convier aussi à la guerre; et pour ce je les priai de me donner quatre canots, avec huit Sauvages, pour me conduire aux dites terres. Et d'autant que les Algonmequins ne sont pas grands amis des Nebicerini, ils sembloient m'escouter avec plus grande attention.

Devisent ensemble sur ses propositions.

Mon discours achevé, ils commencèrent de rechef à pétuner, et à deviser tout bas ensemble touchant mes propositions; puis Tessouat pour tous print la parole, et dit: Qu'ils m'avoient tousjours recogneu plus affectionné en leur endroit, qu'aucun autre François qu'ils eussent veu. Que les preuves qu'ils en avoient eues par le passé, leur facilitoient la croyance pour l'advenir. De plus, que je monstrois bien estre leur ami, en ce que j'avois passé tant de hazards pour les venir voir, et pour les convier à la guerre, et que toutes ces choses les obligeoient à me vouloir du bien comme à leurs propres enfans. Que toutesfois l'année dernière je leur avois manqué de promesse, et que deux cents

Sauvages estoient venus au Sault , en intention de me trouver , pour aller à la guerre , et me faire des présents, et ne m'ayants trouvé, furent fort attristez, croyants que je fusse mort, comme quelques-uns leur avoient dit : aussi que les François qui estoient au Sault ne les voulurent assister à leurs guerres , qu'ils furent mal traitez par aucuns, de sorte qu'ils avoient résolu entre eux de ne plus venir au Sault, et que cela les avoit occasionnez (n'espérants plus de me voir) d'aller à la guerre seuls, comme de faict deux cents des leurs y estoient allez. Et d'autant que la plus part des guerriers estoient absents, ils me prioient de remettre la partie à l'année suivante, et qu'ils feroient sçavoir cela à tous ceux de la contrée. Pour ce qui estoit des quatre canots que je demandois, ils me les accordèrent, mais avec grandes difficultez, me disants qu'il leur desplaisoit fort de telle entreprise, pour les peines que j'y endurerois. Que ces peuples estoient sorciers, et qu'ils avoient fait mourir beaucoup de leurs gens par sort et empoisonnements, et que pour cela ils n'estoient amis. Au surplus, que pour la guerre je n'avois affaire d'eux, d'autant qu'ils estoient de petit cœur, me voulants destourner, avec plusieurs autres propos sur ce sujet.

Moy d'autre part qui n'avois autre désir que

Désir de l'Auteur de voir ces peuples.

de voir ces peuples, et faire amitié avec eux, pour voir la mer du nord, facilitois leurs difficultez, leur disant, qu'il n'y avoit pas loin jusques en leur pays. Que pour les mauvais passages, ils ne pouvoient estre plus fascheux que ceux que j'avois passés par ci-devant: et pour le regard de leurs sortilèges, qu'ils n'auroient aucune puissance de me faire tort, et que mon Dieu m'en préserveroit. Que je cognoissois aussi leurs herbes, et par ainsi je me garderois d'en manger. Que je les voulois rendre ensemble bons amis, et leur ferois des présents pour cet effet, m'assurant qu'ils feroient quelque chose pour moy. Avec ces raisons ils m'accordèrent, comme j'ai dit, ces quatre canots, de quoi je fus fort joyeux, oubliant toutes les peines passées, sur l'espérance que j'avois de voir ceste mer tant désirée.

Lui accordent quatre canots.

Va se pourmener par leurs jardins.

Pour passer le reste du jour, je fus me pourmener par les jardins, qui n'estoient remplis que de quelques citrouilles, phasioles, et de nos pois, qu'ils commencent à cultiver, où Thomas mon truchement, qui entendoit fort bien la langue, me vint trouver, pour m'advertir que ces Sauvages, après que je les eus quittez, avoient songé que si j'entreprendois ce voyage, que je mourrois et eux aussi, et qu'ils ne me pouvoient bailler ces canots promis, d'autant qu'il n'y avoit aucun d'entre eux qui me voulust conduire, mais

Avis que lui donne son truchement.

que je remis ce voyage à l'année prochaine, et qu'ils m'y mèneraient en bon équipage, pour se défendre d'iceux, s'ils leur vouloient mal faire, pource qu'ils sont mauvais.

Ceste nouvelle m'affligea fort, et soudain m'en allai les trouver, et leur dis, que je les avois jusques à ce jour estimez hommes, et véritables, et que maintenant ils se monstroient enfans et mensongers; et que s'ils ne vouloient effectuer leurs promesses, ils ne me feroient paroistre leur amitié. Toutesfois que s'ils se sentoient incommodez de quatre canots, qu'ils ne m'en baillassent que deux, et quatre Sauvages seulement.

Ils me représentèrent de rechef la difficulté des passages, le nombre des saults, la meschanceté de ces peuples, et que c'estoit pour crainte qu'ils avoient de me perdre qu'ils me faisoient ce refus. Je leur fis response, que j'estois fâché de ce qu'ils se monstroient si peu mes amis, et que je ne l'eusse jamais creu. Que j'avois un garçon (leur monstrant mon imposteur) qui avoit esté dans leur pays, et n'avoit recognu toutes les difficultez qu'ils faisoient, ni trouvé ces peuples si mauvais qu'ils disoient. Alors ils commencèrent à le regarder, et spécialement Tessouat, vieux capitaine, avec lequel il avoit hyverné; et l'appellant par son nom, luy dit en son langage : Nicolas, est-il vrai que tu

Lui représentent les difficultez des passages.

Sa response.

as dit avoir esté aux Nebicerini? Il fut longtemps sans parler, puis il leur dit en leur langue, qu'il parloit aucunement : Ouy j'y ay esté. Aussitost ils le regardèrent de travers, et se jettant sur lui, comme s'ils l'eussent voulu manger ou deschirer, firent de grands cris, et Tessonat lui dit : Tu es un assureur menteur : tu sçais bien que tous les soirs tu couchois à mes costez avec mes enfans, et tous les matins tu t'y levois : si tu as esté vers ces peuples, ça esté en dormant. Comment as tu esté si imprudent d'avoir donné à entendre à ton chef des mensonges, et si meschant de vouloir hazarder sa vie parmi tant de dangers? tu es un homme perdu, et te devoit faire mourir plus cruellement que nous ne faisons nos ennemis. Je ne m'estonne pas s'il nous importunoit tant sur l'assurance de tes paroles. A l'heure je lui dis qu'il eust à respondre, et que s'il avoit esté en ces terres, qu'il en donnast des enseignements pour me le faire croire, et me tirer de la peine où il m'avoit mis; mais il demeura muet et tout perdu. Alors je le tirai à l'escart des Sauvages, et le conjurai de me déclarer s'il avoit veu ceste mer, et s'il ne l'avoit veue, qu'il me le dist. De rechef avec jurement il affirma tout ce qu'il avoit par ci-devant dit, et qu'il me le feroit voir, si ces Sauvages vouloient bailler des canots.

Ce que l'Auteur dit à un imposteur nommé Nicolas.

Sur ces discours Thomas me vint advertir que les Sauvages de l'isle envoioient secrettement un canot aux Nebicerini, pour les advertir de mon arrivée. Et pour me servir de l'occasion, je fus trouver les dits Sauvages, pour leur dire que j'avois songé ceste nuict qu'ils vouloient envoyer un canot ax Nebicerini, sans m'en advertir; de quoi j'estois adverty, veu qu'ils sçavoient que j'avois volonté d'y aller. A quoi ils me firent response, disants que je les offensois fort, en ce que me fiois plus à un menteur, qui me vouloit faire mourir, qu'à tant de braves capitaines qui estoient mes amis, et qui chérissoient ma vie. Je leur répliquai, que mon homme (parlant de nostre imposteur) avoit esté en ceste contrée avec un des parents de Tessouat, et avoit veu la mer, le bris et fracas d'un vaisseau Anglois, ensemble quatre-vingts testes que les Sauvages avoient, et un jeune garçon Anglois, qu'ils tenoient prisonnier, de quoi ils me vouloient faire présent.

Ils s'escrièrent plus que devant, entendants parler de la mer, des vaisseaux, des testes des Anglois, et du prisonnier, qu'il estoit un menteur, et ainsi le nommèrent-ils depuis, comme la plus grande injure qu'ils lui eussent peu faire, disants tous ensemble qu'il le falloit faire mourir, ou qu'il dist celui avec lequel il y avoit esté,

Advis que lui
donne Thomas
son truche-
ment.

et qu'il déclarast les lacs, les rivières et chemins par lesquels il avoit passé. A quoi, il fit response, qu'il avoit oublié le nom du Sauvage, combien qu'il me l'eust nommé plus de vingt fois, et mesme le jour de devant. Pour les particularitez du pays, il les avoit descrites dans un papier qu'il m'avoit baillé. Alors je présentai la carte, et la fis interpréter aux Sauvages, qui l'interrogèrent sur icelle : à quoi il ne fit response, ains par son morne silence manifesta sa meschanceté.

L'Autheur se retire à part.

Mon esprit voguant en incertitude, je me retirai à part, et me représentai les particularitez du voyage des Anglois ci-devant dites, et les discours de nostre menteur estre assez conformes; aussi qu'il y avoit peu d'apparence que ce garçon eust inventé tout cela, et qu'il n'eust voulu entreprendre le voyage : mais qu'il estoit plus croyable qu'il avoit veu ces choses, et que son ignorance ne lui permettoit de respondre aux interrogations des Sauvages ; joint aussi que si la relation des Anglois est véritable, il faut que la mer du nort ne soit pas esloignée de ces terres de plus de cent lieues de latitude ; car j'estois sous la hauteur de quarante-sept degrez de latitude et deux cents quatre-vingt-seize de longitude : mais il se peut faire que la difficulté de passer les saults, l'aspreté des montagnes remplies de nèges, soit cause que ces peuples n'ont aucune

cognoissance de cette mer : bien m'ont-ils tous jours dit que du pays des Ochataiguins , il n'y a que trente-cinq ou quarante journées jusques à la mer, qu'ils voient en trois endroits; ce qu'ils m'ont encore assuré ceste année : mais aucun ne m'a parlé de ceste mer du nort, que ce menteur, qui m'avoit fort resjoui à cause de la brieveté du chemin.

Or comme ce canot s'apprestoit, je le fis appeler devant ses compagnons, et en lui représentant tout ce qui s'estoit passé, je lui dis qu'il n'estoit plus question de dissimuler, et qu'il falloit dire s'il avoit veu les choses dites, ou non. Que je me voulois servir de la commodité qui se présentoit. Que j'avois oublié tout ce qui s'estoit passé, mais que si je passois plus outre, je le ferois pendre et estrangler.

Après avoir songé à lui, il se jeta à genoux, et me demanda pardon, disant que tout ce qu'il avoit dit, tant en France qu'en ce pays, touchant ceste mer, estoit faux. Qu'il ne l'avoit jamais veue, et qu'il n'avoit pas esté plus avant que le village de Tessouat, et avoit dit ces choses pour retourner en Canāda. Ainsi transporté de colère, je le fis retirer, ne le pouvant plus voir devant moi, donnant charge à Thomas de s'enquérir de tout particulièrement : auquel il acheva de dire qu'il ne croyoit pas que je deusse entreprendre

L'imposteur
demande par-
don à l'Au-
teur.

Qui le fait
retirer.

le voyage, à cause des dangers, croyant que quelque difficulté se pourroit présenter, qui m'empescheroit de passer, comme celle de ces Sauvages, qui ne vouloient me bailler de canots : ainsi que l'on remettroit le voyage à une autre année, et qu'estant en France, il auroit récompense pour sa descouverte, et que si je le voulois laisser en ce pays, qu'il iroit tant qu'il la trouveroit, quand il y devoit mourir. Ce sont ses paroles qui me furent rapportées par Thomas, qui ne me contentèrent pas beaucoup, estant esmerveillé de l'effronterie et meschanceté de ce menteur : ne pouvant m'imaginer comment il avoit forgé ceste imposture, sinon qu'il eust ouï parler du voyage des Anglois ci-mentionné, et que sur l'espérance d'avoir quelque récompense, comme il disoit, il avoit eu la témérité de mettre cela en avant.

Paroles que
Thomas lui rap-
porte.

Sauvages l'ad-
vertissent de la
malice de l'im-
posteur.

Peu de temps après, je fus avertir les Sauvages, à mon grand regret, de la malice de ce menteur, et qu'il m'avoit confessé la vérité; de quoi ils furent joyeux, me reprochant le peu de confiance que j'avois en eux, qui estoient capitaines, mes amis, qui disoient tousjours vérité, et qu'il falloit faire mourir ce menteur, qui estoit grandement malicieux, me disants : Ne vois-tu pas qu'il t'a voulu faire mourir ? Donne-le nous, et nous te promettons qu'il ne mentira jamais.

Comme je veis qu'eux et leurs enfans crioient tous après lui, je leur défendis de lui faire aucun mal, et aussi d'empescher leurs enfans de ce faire, d'autant que je le voulois remener au Sault pour lui faire faire son rapport, et qu'estant là, j'aviserois ce que j'en ferois.

L'Authœur leur défend de lui faire aucun mal.

Mon voyage estant achevé par ceste voie, et sans aucune espérance de voir la mer de ce costé-là, sinon par conjecture, le regret de n'avoir mieux employé le temps me demeura, avec les peines et travaux qu'il me fallut tolérer patiemment. Si je me fusse transporté d'un autre costé, suivant la relation des Sauvages, j'eusse esbauché une affaire qu'il fallut remettre à une autre fois.

N'ayant pour l'heure autre désir que de m'en revenir, je conviai les Sauvages de venir au Sault Saint Louis, où ils recevroient bon traitement; ce qu'ils firent sçavoir à tous leurs voisins.

Il convie les Sauvages de venir au Sault Saint Louis.

Avant que partir, je fis une croix de cèdre blanc, laquelle je plantai sur le bord du lac en un lieu éminent, avec les armes de France, et priai les Sauvages la vouloir conserver, comme aussi celles qu'ils trouveroient le long des chemins où nous avions passé. Ils me promirent ainsi le faire, et que je les retrouverois quand je retournerois vers eux.

CHAPITRE III.

Nostre retour au Sault. — Fausse alarme. — Cérémonie du Sault de la Chaudière. — Confession de nostre menteur devant un chacun. — Nostre retour en France.

L'Auteur
prend congé
de Tessouat.

LE 10 juin je prins congé de Tessouat, auquel je fis quelques présents, et lui promis, si Dieu me conservoit en santé, de venir l'année prochaine en équipage pour aller à la guerre, et lui me promit d'assembler grand peuple pour ce temps là, disant que je ne verrois que Sauvages et armes, qui me donneroient contentement; et me bailla son fils pour me faire compagnie. Ainsi nous partismes avec quatre canots, et passames par la rivière que nous avions laissée, qui court au nort, où nous mismes pied à terre pour traverser des lacs. En chemin, nous rencontrames neuf grands canots de Ouescharini, avec quarante hommes forts et puissants, qui venoient aux nouvelles qu'ils avoient eues, et d'autres que nous rencontrames aussi, qui faisoient ensemble soixante canots, et vingt autres

qui estoient partis devant nous, ayant chacun assez de marchandises.

Nous passasmes six ou sept saults depuis l'isle des Algoméquins jusques au petit sault, pays fort désagréable. Je recogneus bien que si nous fussions venus par là, que nous eussions eu beaucoup plus de peines, et mal-aisément eussions-nous passé : et ce n'estoit sans raison que les Sauvages contestoient contre nostre menteur, qui ne cherchoit qu'à me perdre,

Continuants nostre chemin dix ou douze lieues au dessous l'isle des Algoméquins, nous posasmes dans une isle fort agréable, remplie de vignes et noyers, où nous fismes pescherie de beau poisson. Sur la minuict arrivèrent deux canots qui venoient de la pesche plus loin, lesquels rapportèrent avoir veu quatre canots de leurs ennemis. Aussi tost on dépescha trois canots pour les recognoistre, mais ils retournèrent sans avoir rien veu. En ceste assurance chacun print le repos, excepté les femmes, qui se résolurent de passer la nuict dans leurs canots, ne se trouvant assurees à terre. Une heure avant le jour un Sauvage songeant que les ennemis le chargeoient, se leva en sursault, et se print à courir vers l'eau pour se sauver, criant, *On me tue*. Ceux de sa bande s'esveillèrent tout estourdis ; et croyants estre poursuivis de leurs ennemis, se jettèrent

Chemine au-
dessous de l'isle
des Algomé-
quins.

en l'eau; comme aussi fit un de nos François, qui croyoit qu'on l'assommast. A ce bruit, nous autres qui estions esloignez, fusmes aussi tost esveillez, et sans plus s'enquérir accourusmes vers eux. Mais les voyants en l'eau errants çà et là, estions fort estonnez, ne les voyants poursnivis de leurs ennemis, ni en estat de se défendre. Après que j'eus enquis nostre François de la cause de ceste émotion, et m'avoit raconté comme cela estoit arrivé, tout se passa en risée et moquerie.

Cérémonie
des Sauvages.

En continuant nostre chemin, nous parvinsmes au Sault de la Chaudière, où les Sauvages firent la cérémonie accoustumée, qui est telle: Après avoir porté leurs canots au bas du sault, ils s'assemblent en un lieu où un d'entr'eux avec un plat de bois va faire la queste, et chacun d'eux met dans ce plat un morceau de petum. La queste faite, le plat est mis au milieu de la troupe, et tous dancent à l'entour, en chantant à leur mode: puis un des capitaines fait une harangue, remonstrant que dès long-temps ils ont accoustumé de faire telle offrande, et que par ce moyen ils sont garantis de leurs ennemis: qu'autrement il leur arriveroit du malheur, ainsi que leur persuade le diable; et vivent en ceste superstition, comme en plusieurs autres, comme nous avons dit ailleurs. Cela fait, le ha-

rangueur prend le plat, et va jeter le petum au milieu de la chaudière, et font un grand cri tous ensemble. Ces pauvres gens sont si superstitieux, qu'ils ne croiroient pas faire bon voyage, s'ils n'avoient fait ceste cérémonie en ce lieu, d'autant que leurs ennemis les attendent à ce passage, n'osants pas aller plus avant, à cause des mauvais chemins, et les surprennent là quelquefois.

Le lendemain nous arrivâmes à une isle qui est à l'entrée du lac, distante du grand Sault Saint Louis de sept à huit lieues, où reposants la nuit, nous eusmes une autre alarme, les Sauvages croyants avoir veu des canots de leurs ennemis; ce qui leur fit faire plusieurs grands feux, que je leur fis esteindre, leur remontrant l'inconvénient qui en pouvait arriver, sçavoir, qu'au lieu de se cacher ils se manifestoient.

L'Auteur et
les siens reçoivent
une alarme.

Le 17 juin, nous arrivâmes au Sault Saint Louis, où je leur fis entendre que je ne désirois pas qu'ils traitassent aucunes marchandises que je ne leur eusse permis; et que pour des vivres je leur en ferois bailler si tost que serions arrivés; ce qu'ils me promirent, disants qu'ils estoient mes amis. Ainsi poursuivants nostre chemin, nous arrivâmes aux barques, et fûmes saluez de quelques canonades, de quoi quelques

uns de nos Sauvages estoient joyeux; et d'autres fort estonnez, n'ayants jamais ouï telle musique. Ayants mis pied à terre, Maison-Neufve me vint trouver, avec le passeport de Monseigneur le Prince. Aussi tost que je l'eus veu, je le laissai lui et les siens jouir du bénéfice d'icelui, comme nous autres, et fis dire aux Sauvages qu'ils pouvaient traïtter le lendemain.

Maison-Neuf-
ve vient trouver
l'Auteur avec
passe port de
M. le Prince.

Ayant raconté à tous ceux de la barque les particularitez de mon voyage, et la malice de nostre menteur, ils furent fort estonnez, et les priai de s'assembler, afin qu'en leur présence, des Sauvages, et de ses compagnons, il déclarast sa meschanceté; ce qu'ils firent volontiers. Ainsi estants assemblez, ils le firent venir, et l'interrogèrent pourquoi il ne m'avoit monstré la mer du nort, comme il m'avoit promis. Il leur fit response, qu'il avoit promis une chose impossible, d'autant qu'il n'avoit jamais veu ceste mer: mais que le désir de faire le voyage lui avoit fait dire cela; aussi qu'il ne croyoit que je le deusse entreprendre. Par quoi les prioit lui vouloir pardonner, comme il fit à moi, confessant avoir grandement failli: mais que si je le voulois laisser au pays, qu'il feroit tant qu'il répareroit sa faute, verroit ceste mer, et en rapporteroit certaines nouvelles l'année suivante. Pour quelques considérations je lui pardonnai, à ceste condition.

Après que les Sauvages eurent traité leurs marchandises, et qu'ils eurent résolu de s'en retourner, je les priai de mener avec eux deux jeunes hommes pour les entretenir en amitié, leur faire voir le pays, et les obliger à les ramener, dont ils firent grande difficulté, me représentant la peine que m'avoit donné nostre menteur, craignants qu'ils me feroient de faux rapports, comme il avoit fait. Je leur fis réponse, que s'ils ne les vouloient emmener, ils n'estoient pas mes amis; et pour ce ils s'y résolurent. Pour nostre menteur, aucun de ces Sauvages n'en voulut, pour prière que je leur fis, et le laissasmes à la garde de Dieu.

L'Auteur
prie le Sauva-
ges de mener
deux jeunes
hommes avec
eux.

Voyant n'avoir plus rien à faire en ce pays, je me résolus de passer en France, et arrivasmes à Tadoussac le 6 juillet.

Retour de
l'Auteur en
France.

Le 8 aoust, le temps se trouva propre, qui nous en fit partir, et le 26 du mesme mois nous arrivasmes à Saint Malo.

CHAPITRE IV.

Changeement de Vice-roy de feu M. le mareschal de Themines , qui obtient la charge de Lieutenant général du Roy en la Nouvelle France , de la Royné Régente. — Articles du sieur de Mons à la Compagnie. — Troubles qu'eut l'Authéur par ses envieux.

ESTANT arrivé en France , nous eusmes nouvelles de la détention de monseigneur le Prince, qui me fit juger que nos envieux ne tarderoient guères à vomir leur poison , et qu'ils feroient ce qu'ils n'avoient osé faire auparavant ; car le chef estant malade , les membres ne peuvent estre en santé. Aussi dès lors les affaires changèrent de face , et firent naistre un nouveau vice-roy , par l'entremise d'un certain personnage , lequel s'adresse au sieur de Beaumont , maistre des requestes , lequel estoit ami de monsieur le mareschal de Themines , qui donne avis de demander la charge de lieutenant de roy de la Nouvelle France , pendant la détention de mon dit seigneur le prince . lequel l'obtint de la royne-mère régente. Cet entremetteur va trou-

ver monsieur le mareschal de Themines, lui fait voir que l'on donnoit un cheval de mille escus à monseigneur le Prince, et qu'il en pourroit bien avoir un de quatre mille cinq cents livres, par les moyens qu'il lui dira, moyennant que mondit sieur lui fasse quelque gratification, et le continue en la charge de faire les affaires de la compagnie, et pouvoir estre son secrétaire. Il lui dit qu'en considération de l'avis qu'il lui avoit fait donner, et aussi pour le soin qu'il avoit des affaires, il le recognoistroit, comme dit est. Cela accordé, ledit solliciteur dit aux associez, qu'il avoit appris que monsieur de Themines avoit l'affaire de Canada, et demandoit cinq cents escus davantage que les mille, d'autant qu'il y en avoit d'autres qui vouloient prendre ce parti, et lui offroient, mais qu'il les vouloit préférer. Ces associez adjoustent foi à ceci, jusques à ce que la mesche fust découverte par l'un des secrétaires de mondit sieur de Themines; fasché de ce que ce personnage emportoit ce qui lui devoit estre acquis. En ces entre-faites, on donne avis à monseigneur le Prince de tout ce qui se passoit, qui donna charge à monsieur Vignier de mesnager ceste affaire; lequel fait arrest de ce qui estoit deub à mon dit seigneur le Prince, et que s'ils payoient à monsieur de Themines, ils payeroient deux

Le sieur Vignier arreste ce qui estoit deub à monseigneur le prince.

Procès au
Conseil entre
les associez M.
le Prince et M.
de Themines.

fois. Voilà un procez qui s'esmeut au conseil entre les associez, monseigneur le Prince, le sieur de Themines et le sieur de Villemenon, comme intendant de l'admirauté, qui s'y entremet pour monseigneur de Montmorency, sur quelque poinct qui dépendoit de la charge du dit sieur, pour le bien de la société, qui désiroit aussi que les mille escus fussent employez au bien du pays; chose qui eust esté très raisonnable. Ils sont tous au conseil, et de là renvoyez à la cour du parlement. Laissons-les plaider, pour aller appareiller nos vaisseaux, qui ne perdoient temps pour aller secourir les hyvernans de l'habitation.

Remonstrances
aux asso-
ciez.

En ce mesme temps, remonstrances furent faites à messieurs les associez du peu de fruit qu'ils avoient fait cognoistre à avancer le progrès de l'habitation, et qu'il n'y avoit chose plus capable de rompre leur société, s'ils n'y remédioient par quelque augmentation de faire bastir, et envoyer quelques familles pour desfricher les terres.

Articles que
dresse le sieur
de Mons.

Ils se résolurent donc d'y remédier, et pour cet effect le sieur de Mons désirant de voir de plus en plus fructifier ce dessein, met la plume à la main, fait quelques articles, par lesquels ladite compagnie s'obligeoit à l'augmentation de hommes pour la conservation du pays, muni-

tions de guerre, et des vivres nécessaires pour deux ans, attendant que la terre peust fructifier.

Ces articles furent mis entre les mains de monsieur de Marillac, pour estre rapportez au conseil. Voici un bel acheminement sans profit; car le tout s'en alla en fumée, par je ne sçais quels accidents, et Dieu ne permit pas que ces articles eussent lieu. Néanmoins monsieur de Marillac trouva tout cela juste, et s'en resjouit, grandement porté à l'avancement de cesté affaire.

Sont mis dans
les mains de
M. de Marillac.

Pendant ces choses, je fus à Honnefleu pour aller au voyage, où estant, un de la compagnie, aussi malicieux que grand chicaneur, appelé Boyer, comparoissant pour toute icelle compagnie, me fait signifier un arrest de MM. de la cour de parlement, par lequel il disoit que je ne pouvois plus prétendre l'honneur de la charge de lieutenant de monseigneur le Prince, attendu que la cour avoit ordonné que les seigneurs prince de Condé, de Montmorency, et de Themines, sans préjudicier à leurs qualitez, ne pourroient recevoir aucuns deniers de ce qu'ils pouvoient prétendre, et défense aux associez de ne rien donner, sur les peines du quadruple. Tout cela ne me touchoit point; car ayant servi comme j'avois fait, ils ne me pouvoient ôster ni la charge,

L'Archevêque va
à Honnefleu.

Boyer lui fait
signifier un ar-
rest de la Cour.

ni moins les appointements , à quoi volontairement ils s'estoient obligez lors que je les associai. Voilà la récompense de ces messieurs les associez, qui se deschargeoient sur le dit Boyer, que ce qu'il avoit fait estoit de son mouvement. Je protestai au contraire, attendant le retour de mon voyage.

Les associez se deschargent sur Boyer.

Je m'embarquai donc pour le voyage de l'an 1617, où il ne se passa rien de remarquable. Estant de retour à Paris, je fus trouver mon dit sieur de Themines, duquel j'avois eu la commission de son lieutenant pendant la détention de mon dit seigneur le Prince. Il obtient lettres du conseil de Sa Majesté pour y faire renvoyer l'affaire, qui n'avoit pas esté jugée à son profit. Estant au conseil, la compagnie ne demande maintenant que la descharge de ce qu'elle doit payer, et qu'ils ne payent point à deux. Ordonné que l'on donnera l'argent à mondit sieur de Themines. Néanmoins ledit sieur Vignier, intendant de monseigneur le Prince, dit que les associez regardent ce qu'ils font, à ce qu'un jour ils ne payent de rechef. Ceste compagnie se trouve en peine, et eust voulu qu'ils se fussent accordez. Quoi que c'en soit, ils payent à M. Themines, en vertu de l'arrêt du conseil. Or c'est à faire à payer encore une autre fois, s'il y eschet (dirent-ils.) Au lieu que tous

M. de Themines fait évoquer la cause au conseil.

Arrêt du Conseil à son profit.

Ce que dit M. Vignier pour M. le Prince.

devroient contribuer à ce saint dessein , on en oste les moyens. Car les associez disent qu'ils ne peuvent faire aucun advancement au pays , si on ne les veut assister , et employer le peu d'argent qu'ils donnent annuellement , ou le donner aux religieux , pour aider à faire leur séminaire , lesquels perdirent ceste occasion envers mon dit seigneur le Prince.

Estants pour lors empeschez à des affaires qui leur touchaient davantage que celles de ceste entreprise , ils ne s'y voulurent employer , disants qu'ils avoient assez d'affaires pour eux en France , sans solliciter pour celles de Canada. Ceci fut froidement sollicité , qui est le moyen de ne rien faire , si Dieu n'eust suscité d'autres voies.

En ceste mesme année arrive un autre assault des effects du malin esprit. Les envieux croyent qu'ils auroient meilleur marché pendant la détention de monseigneur le Prince , pour faire rompre sa commission , et par conséquent celle de monsieur de Themines ; et font tant que messieurs des Estats de Bretagne tentent la fortune pour la seconde fois , afin de les favoriser , et de coucher en leurs articles celui de la traite libre pour la province de Bretagne. Ils viennent à Paris , présentent leurs cahiers à messieurs du conseil , lesquels leur accordent cet article , sans

Envieux qui
taschent à faire
rompre la com-
mission de l'au-
teur.

avoir ouï les parties , qui estoient engagées bien avant en ceste affaire. J'en parlai au feu sieur évesque de Nantes , député pour lors des Estats, et à monsieur de Sceaux , qui avoit les registres des Estats de Bretagne , lequel me disant que c'estoit la vérité , je lui répartis : « Monsieur, » comment est-il possible que l'on ait octroyé si » promptement cet article , sans ouïr parties ? Il » me répondit : L'on n'y a pas songé. » Je fais aussitost présenter une requeste à messieurs du conseil , qui ordonnèrent des commissaires pour juger l'affaire. Cependant l'article est sursis , jusques à ce qu'il en ait esté autrement ordonné, et que les parties seroient appelées et ouïes sur ce faict. J'escris aussitost à nos associez à Rouen, qu'ils eussent à venir promptement, ce qu'ils firent, car la chose leur touchoit de près. Estants venus , les commissaires s'assemblent chez monsieur de Chasteauneuf. Messieurs les députez des Estats et moi s'y trouvent avec nos associez, pour décider de ceste affaire. L'on fut long-temps à débattre sur ce que les Bretons prétendoient la préférence de ce négoce aux autres subjects de ce royaume, et plusieurs raisons furent agitées d'un costé et d'autre. Je n'y oubliai rien de ce que j'en sçavois , et avois peu apprendre par des auteurs dignes de foi. Le tout bien considéré , fut dit que l'article seroit rayé, jusques à ce que plus à plein

Commissaires nommez du Conseil pour juger cette affaire.

Commissaires s'assemblent chez monsieur de Chasteauneuf.

Arrest des Commissaires.

il en fust ordonné, et cependant desfenses faites aux Bretons, de par le roy, de trafiquer en aucune manière que ce soit, de pelleterie avec les Sauvages, sans le consentement de la dite société; et sans l'avis que j'en eus, l'affaire eust esté rompue pour lors. Car combien de querelles et procez se fussent-ils émeus, tant en la Nouvelle France, qu'au conseil de Sa Majesté?

Défenses aux Bretons de trafiquer en pelleterie.

En la mesme année 1618, les associez, craignants d'estre démis de la traitte de pelleterie, pour ne faire quelque chose de plus que ce qu'ils estoient obligez par leurs articles, comme de passer des hommes par delà pour habiter et desfricher les terres; à quoi je les portois le plus qu'il m'estoit possible; et au défaut des personnes, s'offroient d'en mener, en leur accordant les mesmes privilèges qu'ils avoient. Que de moy j'avois à informer Sa dite Majesté et Monseigneur le Prince, du progrès qui se faisoit de temps en temps, comme j'avois fait. Que les troubles ordinaires qui avoient esté en France, avoient empesché Sa dite Majesté d'y remédier, et qu'ils eussent à mieux faire. Qu'autrement ils pourroient estre dépossédez de toutes leurs prétentions, qui ne tendoient qu'à leur profit particulier, bien dissemblable aux miennes, qui n'avois autre dessein que de voir le pays habité de gens laborieux, pour desfricher les terres, afin de ne

A quoy estoient obligez les associez.

Dessein louable de l'Auteur.

point s'assubjectir à porter des vivres annuellement de France, avec beaucoup de despense, et laisser les hommes tomber en de grandes nécessitez, pour n'avoir de quoi se nourrir, comme il estoit jà advenu, les vaisseaux ayants retardé près de deux mois plus que l'ordinaire, et pensa y avoir une émotion et révolte à ce sujet les uns contre les autres.

A tout ceci nos dits associez disaient que les affaires de France estoient si muables, qu'ayants fait une grande despense, ils n'avoient lieu de seureté pour eux, ayants veu ce qui s'estoit passé au sujet du sieur de Mons. Je leur dis qu'il y avoit bien de la différence de ce temps-là à celui-ci, en tant que c'estoit un gentilhomme qui n'avoit pas assez d'autorité pour se maintenir en cour contre l'envie dans le conseil de Sa Majesté. Que maintenant ils avoient un prince pour protecteur, et vice-roy du pays, qui les pouvoit protéger et défendre envers et contre tous, sous le bon plaisir du roy. Mais j'apercevois bien qu'une plus grande crainte les tenoit; que si le pays s'habitoit, leur pouvoir se diminueroit, ne faisant en ces lieux tout ce qu'ils voudroient, et seroient frustrez de la plus grande partie des pelleteries, qu'ils n'auroient que par les mains des habitants du pays, et peu après seroient chassez par ceux qui les auroient installez avec

Le sieur de
Mons n'avoit
moyen de se
maintenir en
Cour contre
l'envie.

beaucoup de despense. Considérations pour jamais n'y rien faire, par tous ceux qui auront de semblables desseins; et ainsi sous de beaux prétextes promettent des merveilles pour faire peu d'exécution, et empescher ceux qui eussent eu bonne envie de s'habituer en ces terres, qui volontiers y eussent porté leur bien et leur vie, s'ils n'en eussent esté empeschez. Et si cela eust réussi, jamais l'Anglois n'y eust esté, comme il a fait par le moyen des rebelles François.

A force de solliciter les dits associez, ils s'assemblèrent, et firent un estat du nombre d'hommes et familles qu'ils y devoient envoyer, outre celles qui y estoient: duquel estat j'en pris copie pardevant notaires, comme il s'ensuit.

Estat des personnes qui doivent estre menez et entretenues en l'habitation de Quebec, pour l'année 1619.

Il y aura quatre-vingts personnes, y compris le chef, trois Pères Récollets, commis, officiers, ouvriers et laboureurs.

Deux personnes auront un materas, paillasse, deux couvertes, trois paires de linceuls neufs, deux habits à chacun, six chemises, quatre paires de souliers et un capot.

Pour les armes, quarante mousquets avec

leurs bandolières, vingt-quatre piques, quatre harquebuzes à rouet de quatre à cinq pieds, mille livres de poudre fine, mille livres de poudre à canon, mille livres de balles pour les pièces, six milliers de plomb, un poinçon de mesche.

Pour les hommes, une douzaine de faux avec leur manche, marteaux et le reste de l'équipage, douze faucilles, vingt-quatre besches pour labourer, douze picqs, quatre mille livres de fer, deux barils d'acier, dix tonneaux de chaux (l'on n'en avoit encore point trouvé au dit pays comme l'on a fait depuis), dix milliers de tuille creuse, ou vingt mille de platte, dix milliers de brique pour faire un four et des cheminées, deux meules de moulin, car il ne s'y en estoit trouvé que depuis trois ans.

Pour le service de la table du chef, trente-six plats, autant d'escuelles et d'assiettes, six salières, six aiguères, deux bassins, six pots de deux pintes chacun, six pintes, six chopines, six demi-septiers, le tout d'estain, deux douzaines de nappes, vingt-quatre douzaines de serviettes.

Pour la cuisine, une douzaine de chaudières de cuivre, six paires de chesnets, six poisles à frire, six grilles.

Sera aussi porté deux taureaux d'un an, des

genisses et des brebis ce que l'on pourra : de toutes sortes de graines pour semer.

Il y eust bien fallu plusieurs autres commoditez qui manquoient en ce mémoire : mais ce n'eust pas esté peu, s'il eust esté accompli comme il estoit.

De plus y avoit : celui qui commandera à l'habitation, se chargera des armes et munitions qui y sont, et de celles qui y seront portées, durant qu'il y demeurera.

Et le commis qui sera à l'habitation pour la traite des marchandises, se chargera d'icelles, eusemble des meubles et ustensiles qui seront à la compagnie, et de tout il enverra par les navires un estat, lequel il signera.

Sera aussi porté une douzaine de materas garnis, comme ceux des familles, qui seront mis dans le magasin, pour aider aux malades et blessez.

Il sera besoin aussi que le navire qui pourra estre acheté pour la compagnie, ou frété, aille à Quebec, et qu'il soit porté par la charte partie; et selon la facilité qui se trouvera, il faudra aussi faire monter le grand navire de la compagnie.

Fait et arrêté par nous sous signez, et promettons accomplir en ce qui sera possible le contenu ci-dessus. En tesmoin de quoi nous

avons signé ces présentes. A Paris le 21 décembre 1629. Ainsi signé, Pierre, Dagua, Legendre, tant pour lui que pour les Vermulles, Bellois et M. Dustrelot.

Collationné à l'original en papier. Ce fait rendu par les notaires sous signez, l'an 1619, le 11 jour de janvier.

GUERREAU. FOURCY.

Je portai cet estat à monsieur de Marillac, pour le faire voir à messieurs du conseil, qui trouvèrent très bon qu'il s'exécutast, reconnoissans la bonne volonté qu'avoient les dits associez de se porter au bien de ceste affaire; et ne voulurent entendre d'autres propositions qui leur estoient faites par ceux de Bretagne, la Rochelle et Saint Jean de Lus. Quoi que ce soit, ce fut un bruit et une démonstration de bien augmenter la peuplade, qui ne sortit pourtant à nul effect. L'année s'escoula, et ne se fit rien, non plus que la suivante, que l'on recommença à crier et se plaindre de ceste société, qui donnoit des promesses, sans rien effectuer.

Voilà comme ceste affaire se passa, et sembloit que tous obstacles se mettoient au devant, pour empescher que ce saint dessein ne réussist à la gloire de Dieu.

Une partie de ces dits associez estoient de la religion prétendue réformée, qui n'avoient rien moins à cœur que la nostre s'y plantast, bien

qu'ils consentoient d'y entretenir des Religieux, parce qu'ils sçavoient que c'estoit la volonté de Sa Majesté. Les Catholiques en estoient très contents; et c'estoit la chambre mi-partie: car au commencement on n'y avoit peu faire davantage, et ne se trouvoit des Catholiques qui voulassent tant hazarder, qui fit que l'on receut les prétendus réformez, à la charge néanmoins que l'on n'y feroit nul exercice de leur religion. Ce qui occasionnoit en partie tant de divisions et procez les uns contre les autres, que ce que l'un vouloit, l'autre ne le vouloit pas, vivants ainsi avec une telle mesfiance, que chacun avoit son commis, pour avoir égard à tout ce qui se passeroit, qui n'estoit qu'augmentation de despense. Et de plus, combien ont-ils eu de procez contre les Rochellois, qui n'en vouloient perdre leur part, sous des passe-ports qu'ils obtenoient par surprise, sans rien contribuer? et autres sans commission se mettoient en mer à la desrobée pour aller voler et piller contre les défenses de Sa dite Majesté, et ne pouvoit-on avoir aucune raison ni justice en l'enclos de leur ville: car quand on alloit pour faire quelque exploit de Justice, le Maire disoit: « Je crois ne vous faire » pas peu de faveur et de courtoisie, en vous » conseillant de ne faire point de bruit, et de » vous retirer au plus tost. Que si le peuple

Trouble que
causoit le mes-
lange de reli-
gion en ceste
société.

Nulla justice
à la Rochelle
pour les con-
plaignans.

» sçait que veniez en ce lieu pour exécuter les
» commandemens de messieurs du Conseil,
» vous courez fortune d'estre noyez dans le port
» de la Chaisne, à quoi je ne pourrois remé-
» dier. »

Si faut-il que je dise encore, que ce qui sem-
bloit n'estre à leur avantage, l'estoit plus qu'ils
ne pensoient; d'autant que c'est chose certaine,
qu'outre le bien spirituel, le temporel s'accroist
infiniment par les peuplades, et plus il y a de
gens laborieux, plus de commoditez peut-on
espérer, lesquels ayant leur nourriture et loge-
ment, se plaisent à faire valloir les commoditez
qui y sont, et le débit ne se peut faire que par
les vaisseaux qui y vont porter des marchandises
qui leur sont nécessaires, pour les eschanger en
celles du pays: et par ains ceux qui ont les
commissions de Sa Majesté, d'aller seuls trafi-
quer privativement à tous autres avec les Fran-
çois habituez, pour subvenir à la despense
qu'ils pourroient avoir faite à y mener des
hommes de toutes conditions, avec ce qui leur
seroit nécessaire, ils peuvent s'asseurer que
pendant le temps de leur commission les ha-
bitants de ces lieux seroient contraints et forcez
de porter au magasin des associez ce qu'ils
pourroient avoir de pelleterie, qui sont de mau-
vaise garde pour un long-temps, pour les in-

convénients qui en peuvent arriver : en les faisant valoir un honneste prix , pour recevoir de France beaucoup de choses qui leur seroient nécessaires. Que les vouloir contraindre à ne traiter avec les Sauvages, cela leur donneroit tel mescontentement , qu'ils tascheroient à perdre le tout , plustost que les porter au magasin , comme j'ai veu plusieurs fois. Car à quoi penseroit-on que ces peuples voulussent faire amas de pelleterie que pour leur usage , et traiter le reste pour avoir des commoditez du magasin , dont ils ne peuvent se passer ? Au contraire , trafiquant et négociant , en leur laissant la traite libre , ils prendront courage de travailler , et d'aller en plusieurs contrées faire ce négoce avec les Sauvages , pour trouver quelque avantage en ce commerce.

Les Associez ayant leur arrest en main , font nouveaux équipages , et aprestent leur vaisseau. Je me mets en estat de partir avec ma famille , et leur fais sçavoir , lesquels entrent en doute : néanmoins ils me mandent qu'ils me feront bonne réception , et qu'ils avoient advisé entre eux que le Sieur du Pont , devoit demeurer pour commander à l'habitation sur leurs gens , et moy à m'employer aux descouvertes , comme estant de mon fait , et à quoi je m'estois obligé. C'estoit en un mot , qu'ils pensoient avoir le gouver-

L'Auteur se joint en compagnie pour aller en voyage.

Dessein de la
compagnie
à
son préjudice.

nement à eux seuls, et faire là comme une République à leur fantaisie, et se servir des Commissions de sa Majesté pour effectuer leurs passions, sans qu'il y eût personne qui les peust controller, pour tousjours tirer le bon bout devers eux, sans y rien adjouster, s'ils n'estoient bien pressez. Ils n'ont plus affaire de personne, et tout ce que j'avois fait pour eux n'entre point en considération. Je suis honneste homme, mais je ne dépends pas d'eux. Ils ne considèrent plus leurs articles, et à quoi ils s'estoient obligez tant envers le Roy, qu'envers Monseigneur le Prince, et moy. Ils n'estiment rien leurs contracts et promesses qu'ils avoient faites sous leur seing, et sont sur le haut du pavé. Je ne sçais pas en fin ce qui en sera, mais je sçais bien qu'ils n'avoient point de raison, ni de justice de plaider contre leur seing. Tout ceci s'esmouvoit à la sollicitation de Boyer, qui dans le tracas vivoit des chicaneries qu'il exerçoit : car s'il despenoit un sol, il en comptoit pour le moins quatre à chacun, ainsi que j'ai ouï dire depuis.

L'Autheur
dresse son équi-
page.

Voyant ce qu'ils m'avoient mandé, je leur escrivis, et m'achemine à Rouen avec tout mon équipage. Je leur monstre les articles, et comme Lieutenant de Monseigneur le Prince, que j'avois droict de commander en l'habitation, et à tous les hommes qui y seroient, fors et excepté

au magazin où estoit leur premier Commis, qui demouroit pour mon Lieutenant en mon absence. Que pour les descouvertes, ce n'estoit point à eux de me donner la loy : que je les faisois quand je voyois l'occurrence des temps propres à cet effect, comme j'avois fait par le passé. Que Je n'estois pas obligé à plus que ce que les articles portoient, qui ne disoient rien de tout cela. Que pour le Sieur du Pont j'estois son ami, et que son aage me le feroit respecter comme mon père : mais de consentir qu'on lui donnast ce qui m'appartenoit par droict et raison, je ne le souffrirois point. Que les peines, risques, et fortunes de la vie que j'avois courus aux descouvertes des terres et peuples amenez à nostre cognoissance, dont ils en recevoient le bien, m'avoient acquis l'honneur que je possédois. Que le Sieur du Pont et moy ayant vescu par le passé en bonne amitié, je désirois y persévérer. Que je n'entendois point faire le voyage qu'avec la mesme auctorité que j'avois eue auparavant : autrement, que je protestois tous despens, dommages et intérêts contre eux à cause de mon retardement. Et sur cela, je leur présentai ceste lettre de Sa Majesté.

DE PAR LE ROY.

« Chers et bien-aimez, sur l'advis qui nous a

» esté donné , qu'il y a eu ci-devant du mauvais
» ordre en l'establissement des familles et ou-
» vriers que l'on a menez en l'habitation de Que-
» bec , et autres lieux de la Nouvelle France ,
» nous vous escrivons cestre lettre , pour vous
» déclarer le désir que nous avons que
» toutes choses aillent mieux à l'advenir : et vous
» mander , que nous aurons à plaisir que vous
» assistiez , autant que vous le pourrez commo-
» dément, le sieur de Champlain, des choses re-
» quises et nécessaires pour l'exécution du com-
» mandement qu'il a receu de nous , de choisir
» des hommes expérimentez et fidèles pour em-
» ployer à descouvrir , habiter , desfricher , cul-
» tiver , et ensemençer les terres , et faire tous
» les ouvrages qu'il jugera nécessaires pour l'es-
» tablissement des Colonies que nous désirons
» de planter audit pays , pour le bien de nostre
» service , et l'utilité de nos subjects , sans que
» pour raison des dites descouvertes et habita-
» tions , vos facteurs , commis , et entremetteurs
» au faict du trafic de la pelleterie , soient trou-
» blez ni empeschez en aucune façon et manière
» que ce soit , durant le temps que nous vous
» avons accordé. Et à ce ne faites faute. Car
» tel est nostre plaisir. Donné à Paris le 12 jour
» de mars , 1618. Ainsi signé Louis. Et plus
bas , POTIER.

Ils ne voulurent rien dire davantage que ce qu'ils m'avoient escrit; ce qui m'occasionna de faire ma protestation et m'en retournai à Paris. Ils font leur voyage, et le dit du Pont hyverne ceste année à l'habitation, pendant que je plaide mon droict au conseil de Sa Majesté.

La compagnie fait son voyage.

Je présente requeste avec la copie des articles, afin de les faire venir. Nous voilà à chicaner, et Boyer qui n'en devoit rien à personne, ceci me donna sujet de suivre le conseil à Tours, où je fais voir la malice de leur plaidoyer, assez reconnue d'un chacun. Et après avoir bien débattu, j'obtiens un arrest de Messieurs du conseil, par lequel il estoit dit que je commanderois tant à Quebec, qu'autres lieux de la Nouvelle France, et desfenses aux associez de ne me troubler, ni empescher en la fonction de ma charge, à peine de tous despens, dommages et et intérêts, et d'amende arbitraire, et hors de despens : Lequel arrest je leur fais signifier en pleine Bourse de Rouen. Ils s'excusent sur le dit Boyer, et disent qu'ils n'y avoient pas consenti : mais j'estois très assuré du contraire.

L'Autheur suit le Conseil à Tours.

Obtient arrest.

Leur fait signifier.

En ce temps Monseigneur le Prince estant mis en liberté, on lui donne mille écus, desquels ils en donna cinq cents aux Pères Récollets, pour aider à faire leur seminaire, qui ne firent pas grand'chose. Estant rentré en possession de sa commission pour

la Nouvelle France, monsieur le Mareschal de Themin hors de ses prétentions, le Sieur de Villemenon qui dès long-temps avoit désir que ceste affaire tombast entre les mains de Monseigneur l'Admiral, pource qu'il croyoit que toutes choses seroient mieux réglées à l'honneur de Dieu, du service du roy, et bien du dit pays; et qu'ayant l'intendance de l'Admirauté, tout se feroit avec advancement. Il en parle à Monseigneur de Montmorency, qui monstroit le désirer par les couvertures que ledit Sieur de Villemenon lui donna. Mondit Seigneur en parle à Monseigneur le Prince, qui remet ceste affaire au Sieur Vignier qui fait en sorte qu'il tire de Monseigneur de Montmorency onze mille escus pour ses prétentions, et promet, sous le bon plaisir du roy, lui donner la commission de vice-roy audit pays de la Nouvelle France, qui en donne l'intendance à monsieur Dolu, grand Audiençier de France, pour y apporter quelque bon régleme[n]t : lequel s'y employe de toute son affection, bruslant d'ardeur de faire quelque chose à l'avancement de la gloire du Dieu, et du pays et mettre nostre Société en meilleur estat de bien faire qu'elle n'avoit fait. Je le vois sur ceste affaire, et lui fis cognoistre ce qui en estoit, et lui en donnai des mémoires pour s'en instruire.

M. Vignier
même ceste af-
faire.

Intendance
de la Nouvelle
France donnée
à M. Dolu.

L'Auteur
voit M. Dolu.

Est continué
en la lieutenan-
ce de M. de
Montmorency.

Mond. Seigneur de Montmorency me continuant en l'honneur de sa lieutenance en lad. Nou-

velle France , me commande de faire le voyage, et d'aller à Quebec m'y fortifier au mieux qu'il me seroit possible , et lui donner advis de tout ce qui se passeroit , pour y apporter l'ordre requis. Donc je partis de Paris avec ma famille, équipé Son parlement. de tout ce qui m'estoit nécessaire. Estant à Honnefleu, il y eut encore quelque brouillerie sur le commandement que je devois avoir au dit pays, et ceste compagnie receut un extrême desplaisir de ce changement. J'en escris à Monseigneur, et audit sieur Dolu, qui leur mandent que le roy et Monseigneur entendoient que j'eussel'entier et absolu commandement en toute l'habitation, et sur tout ce qui y seroit, horsmis pour ce qui estoit du magazin de leurs marchandises, desquelles leurs commis ou facteurs pouvoient disposer. Que Sa Majesté avoit promis de nous donner armes et munitions de guerre, pour la défense du fort que je ferois bastir. Et s'ils ne vouloient obéir aux volontez de Sa Majesté, et de mondit seigneur, que je fisse arrester le vaisseau, jusques à ce que cela fust exécuté. On en rescrit au sieur de Brecourt, maistre d'hostel de mondit seigneur, et Receveur de l'Admirauté, et aux officiers nos associez, bien faschez de tout ceci, mais enfin ils acquiescèrent à la raison. Au mesme temps Sa Majesté me fit l'honneur de m'escire ceste lettre sur mon parlement.

Lettre du Roy
au sieur de
Champlain.

» CHAMPLAIN, Ayant sceu le commandement
 » que vous aviez reçu de mon cousin le duc de
 » Montmorency, admiral de France, et mon vice-
 » roy en la Nouvelle France, de vous acheminer
 » au dit pays, pour y estre son lieutenant, et
 » avoir soin de ce qui se présentera pour le bien
 » de mon service, j'ai bien voulu vous escrire
 » ceste lettre, pour vous assurer que j'aurai bien
 » agréables les services que me rendrez en ceste
 » occasion, sur-tout si vous maintenez ledit pays
 » en mon obéissance, faisant vivre les peuples
 » qui y sont, le plus conformément aux loix de
 » mon royaume, que vous pourrez, et y ayant
 » le soin qui est requis de la religion catholique,
 » afin que vous attiriez par ce moyen la béné-
 » diction divine sur vous, qui fera réussir vos
 » entreprises et actions à la gloire de Dieu, que
 » je prie (Champlain) vous avoir en sa sainte et
 » digne garde. Escrit à Paris le 7 jour de mai,
 » 1620. Signé LOUIS. Et plus bas, BRULART. »

CHAPITRE V.

L'Autheur va trouver le sieur de Mons qui lui commet la charge d'entrer en la société. — Ce qu'il remonstre à M. le comte de Soissons. — Commission qu'il lui donne. — L'Autheur s'adresse à M. le Prince, qui le prend en sa protection.

APRÈS mon retour en France, je fus trouver le sieur de Mons à Pons en Xainctonge, d'où il estoit gouverneur, auquel je fis entendre le succez de toute l'affaire, et le remède qu'il y falloit apporter. Il trouva bon tout ce que je lui en dis; et ses affaires ne lui pouvant permettre de venir en Cour, il m'en commit la poursuite, et m'en laissa toute la charge, avec procuration d'entrer en ceste société, de telle somme que j'aviserois bon estre pour lui. Estant arrivé en Cour, j'en dressai des mémoires, lesquels je communiquai à feu monsieur le président Jeannin, qui les trouva très justes, et m'encouragea à la poursuite, et mesmes voulut me faire ceste faveur que de se charger desdits

L'Autheur va
trouver le sieur
de Mons.

Lui raconte
le succez de son
voyage.

Le sieur de
Mons lui com-
met la charge
d'entrer en la
société.

Communique
ces mémoires à
M. le Président
jeannin.

Qui promet
les faire voir au
Conseil.

mémoires, pour les faire voir au Conseil. Et voyant bien que ceux qui aimeroient à pescher en eau trouble, trouveroient ces réglemens fascheux, et rechercheroient les moyens de l'empescher, comme ils avoient fait par le passé, il me sembla à propos de me jeter entre les bras de quelque grand, duquel l'autorité peust repousser l'envie.

L'Auteur
remonstre à M.
le comte de
Soissons l'im-
portance de
l'affaire.

Ayant eu cognoissance avec feu Monseigneur le comte de Soissons (prince pieux et affectionné en toutes vertueuses et saintes entreprises) par l'entremise de quelques miens amis qui estoient de son conseil, je lui montrai l'importance de l'affaire, le moyen de la régler, le mal que le désordre avoit apporté par le passé, et apporteroit une ruine totale, au grand déshonneur du nom François, si Dieu ne suscitoit quelqu'un qui le voulust relever.

Lui promet
d'en prendre la
protection.

Comme il fust instruit de toute l'affaire, il veit la carte du pays, et me promit, sous le bon plaisir du roy, d'en prendre la protection. Cependant mon dit sieur le président Jeannin fait voir les articles à Messeigneurs du Conseil, par lesquels nous demandions à Sa Majesté qu'il lui pleust nous donner mondit seigneur le comte pour protecteur. Ce qui fut accordé par nos dits seigneurs de son conseil; lequel renvoya néanmoins les articles à feu Monseigneur le duc

Le Conseil
renvoie les ar-
ticles au duc
d'Anville, ad-
miral de Fran-
ce.

d'Anville , pair et amiral de France , qui approuva grandement ce dessein , promettant d'y apporter tout ce qu'il pourroit du sien en faveur de ceste entreprise. Comme j'estois sur le point de faire publier les patentes de sa commission par tous les ports et hasvres du royaume , et m'ayant honoré de sa lieutenance , pour faire telle société qui me semblerait bonne , ainsi qu'il se voit par sa ditte commission ici insérée , une griesve maladie surprit mon dit seigneur à Blandy , dont il mourut , qui recula ceste affaire ; ausquelles choses nos envieux n'avoient osé attenter , jusques après sa mort , qu'ils pensoient que tout fust décheu.

« CHARLES DE BOURBON comte de Soissons ,
 » pair et grand maistre de France , gouverneur
 » pour le roy ès pays de Normandie et Dau-
 » phiné , et son lieutenant général au pays de la
 » Nouvelle France ; à tous ceux qui ces présen-
 » tes lettres verront , salut. Sçavoir faisons à tous
 » qu'il appartiendra , que pour la bonne et en-
 » tière confiance que nous avons de la personne
 » du sieur Samuel de Champlain , capitaine or-
 » dinaire pour le roy en la marine , et de ses
 » sens , suffisance , pratique et expérience
 » au faict de la marine , et bonne diligence ,
 » cognoissants qu'il a au dit pays , pour les di-
 » verses négociations , voyages et fréquenta-

Commission
de Monseigneur
le comte de
Soissons, don-
née à l'Autheur.

» tions qu'il y a faits, et en autres lieux cir-
» convoisins d'icelui. A icelui sieur de Cham-
» plain, pour ces causes, et en vertu du pouvoir
» à nous donné par Sa Majesté, avons commis,
» ordonné et député, commettons, ordonnons
» et députons par ces présentes, nostre lieu-
» tenant, pour représenter nostre personne
» au dit pays de la Nouvelle France : et pour cet
» effect lui avons ordonné d'aller se loger avec
» tous ses gens, au lieu appelé Quebec, estant
» dedans le fleuve Saint Laurent, autrement
» appelé la grande rivière de Canada au dit
» pays de la Nouvelle France : et au dit lieu,
» et autres endroits que le dit sieur de Cham-
» plain advisera bon estre, y faire construire
» et bastir tels autres forts et forteresses qui lui
» sera besoin et nécessaire pour sa conserva-
» tion, et de ses dits gens, lequel fort, ou forts,
» nous gardera à son pouvoir : pour audit lieu
» de Quebec, et autres endroits en l'estendue
» de nostre pouvoir, et tant et si avant que
» faire se pourra, establir, estendre, et faire
» cognoistre le nom, puissance, et auctorité
» de Sa Majesté, et à icelle assubjectir, sous-
» mettre, et faire obéir tous les peuples de
» la dite terre, et les circonvoisins d'icelle, et
» par le moyen de ce, et de toutes autres voyes
» licites, les appeller, faire instruire, provoquer

» et esmouvoir à la cognoissance et service de
» Dieu, et à la lumière de la foy et religion ca-
» tholique, apostolique et romaine, la y esta-
» blir, et en l'exercice et profession d'icelle
» maintenir, garder et conserver les dits lieux
» sous l'obéissance et autorité de Sa dite Majesté.
» Et pour y avoir égard et vaquer avec plus
» d'assurance, nous avons, en vertu de nostre
» dit pouvoir, permis audit sieur de Champlain
» commettre, establir, et constituer tels capi-
» taines et lieutenants que besoin sera. Et pa-
» reillement commettre des officiers pour la
» distribution de la justice, et entretien de la
» police, réglemens et ordonnances, traiter,
» contracter à mesme effect, paix, alliance, et
» confédération, bonne amitié, correspondance
» et communication avec les dits peuples, et
» leurs princes, ou autres ayant pouvoir et
» commandement sur eux; entretenir, garder,
» et soigneusement conserver les traittez et al-
» liances dont il conviendra avec eux, pourveu
» qu'ils y satisfacent de leur part. Et à ce dé-
» fault, leur faire guerre ouverte, pour les con-
» traindre et amener à telle raison qu'il jugera
» nécessaire, pour l'honneur, obéissance, et
» service de Dieu, et l'établissement, manuten-
» tion et conservation de l'autorité de Sa dite
» Majesté parmi eux; du moins pour vivre,

» demeurer, hanter, et fréquenter avec eux en
» toute assurance, liberté, fréquentation et
» communication, y négocier et trafiquer amia-
» blement et paisiblement : faire faire à ceste fin
» les descouvertes et recognoissances des dites
» terres, et notamment depuis le dit lieu ap-
» pellé Quebec, jusques et si avant qu'il se
» pourra estendre au dessus d'icelui, dedans les
» terres et rivières qui se deschargent dedans
» ledit fleuve Saint Laurent, pour essayer de
» trouver le chemin facile pour aller par dedans
» ledit pays au pays de la Chine et Indes Orien-
» tales, ou autrement, tant et si avant qu'il se
» pourra, le long des costes, et en la terre ferme :
» faire soigneusement rechercher et recognois-
» tre toutes sortes de mines d'or, d'argent, cui-
» vre, et autres métaux et minéraux ; les faire
» fouiller, tirer, purger, et affiner, pour estre
» convertis, et en disposer selon et ainsi qu'il
» est prescript par les esdits et réglemens de Sa
» Majesté, et ainsi que par nous sera ordonné.
« Et où le dit sieur de Champlain trouveroit des
» François, et autres, trafiquants, négociants,
» et communiquants avec les Sauvages, et peu-
» ples estants depuis ledit lieu de Quebec, et au
» dessus d'icelui, comme dessus est dit, et qui
» n'ont esté réservez par Sa Majesté, lui avons
» permis et permettons s'en saisir et appréhen-

» der, ensemble leurs vaisseaux, marchandises, et tout ce qui se trouvera à eux appartenant, et iceux faire conduire et amener en France, dans les hasvres de nostre gouvernement de Normandie, aux mains de la justice, pour estre procédé contre eux selon la rigueur des ordonnances royaux, et ce qui nous a esté accordé par Sa dite Majesté : et ce faisant, gérer, négocier, et se comporter par ledit sieur de Champlain en la fonction de la dite charge de nostre lieutenant, pour tout ce qu'il jugera estre à l'avancement des dits conquestes et peuplements : Le tout, pour le bien, service, et autorité de Sa dite Majesté, avec mesme pouvoir, puissance et autorité que nous ferions si nous y estions en personne, et comme si le tout y estoit par exprès et plus particulièrement spécifié et déclaré. Et outre tout ce que dessus, avons au dit sieur de Champlain permis et permettons d'associer et prendre avec lui telles personnes, et pour telles sommes de deniers qu'il advisera bon estre pour l'effect de nostre entreprise. Pour l'exécution de laquelle, mesme pour faire les embarquements, et autres choses nécessaires à cet effect qu'il fera ès villes et hasvres de Normandie, et autres lieux où jugerez estre à propos, vous avons de tout donné et donnons par ces présentes, toute charge, pouvoir,

» commission , et mandement spécial ; et pour
 » ce vous avons substitué et subrogé en nostre
 » lieu et place , à la charge d'observer et faire
 » observer par ceux qui seront sous vostre charge
 » et commandement , tout ce que dessus , et
 » nous faire bon et fidèle rapport à toutes occa-
 » sions de tout ce qui aura esté fait et exploicté ,
 » pour en rendre par nous prompte raison à
 » Sa dite Majesté. Si prions et requérons tous
 » princes , potentats , et seigneurs estrangers ,
 » leurs lieutenants généraux , admiraux , gou-
 » verneurs de leurs provinces , chefs et conduc-
 » teurs de leurs gens de guerre , tant par mer
 » que par terre , capitaines de leurs villes et
 » forts maritimes , ports , costes , havres , et
 » destroits , donner audit sieur Champlain pour
 » l'entier effect et exécution de ces présentes ,
 » tout support , secours , assistance , retraite ,
 » main-forte , faveur et aide , si besoin en a ,
 » et en ce qu'ils pourront estre par lui requis.
 » En tesmoin de ce nous avons ces dites présen-
 » tes signées de nostre main , et fait contresi-
 » gner par l'un de nos secrétaires ordinaires ,
 » et à icelles fait mettre et apposer le cachet de
 » nos armes. A Paris , le quinziesme jour d'oc-
 » tobre 1612.

Signé, CHARLES DE BOURBON. »

Et sur le repli , par Monseigneur le comte ,

BRESSON.

Mais ceste affaire ne dura que le moins qu'il me fust possible : car je me résolus de m'adresser à Monseigneur le Prince ; auquel ayant remontré l'importance, et le mérite de ceste affaire, que mon dit seigneur le comte avait embrassée, comme protecteur d'icelle, il cust pour très agréable de la continuer sous son autorité ; qui m'occasionna de faire dresser ses commissions, Sa Majesté lui ayant donné la protection. Ses commissions scellées, mon dit seigneur me continua en l'honneur de la lieutenance de feu Monseigneur le Comte, avec l'intendance d'icelle, pour associer telles personnes que j'aviserais bon estre, et capables d'aider à l'exécution de ceste entreprise.

L'Autheur s'adresse à M. le Prince.

Qui eut agréable de le protéger.

Il le continua en la lieutenance de feu M. le Comte.

Comme je moyennois de faire publier en tous les ports et havres du royaume les commissions de mon dit seigneur le Prince, quelques brouillons qui n'avoient aucun intérêt en l'affaire, l'importunèrent de la faire casser, lui faisant entendre le prétendu intérêt de tous les marchands de France, qui n'avoient aucun subject de se plaindre, attendu qu'un chacun estoit receu en l'association, et par ainsi on ne se pouvoit justement offenser ; c'est pourquoi leur malice estant recognue, ils furent rejettez, avec permission seulement d'entrer en la société.

L'Autheur fait publier ses commissions en tous les havres de France.

Envieux qui taschent à les faire casser.

Mais ils furent rejettés.

Pendant ces altercations, il me fust impossible

Résolution de
l'Auteur.

Obtient pas
se port de M. le
Prince pour
cinq vaisseaux.

de rien faire pour l'habitation de Quebec, et se fallut contenter pour ceste année d'y aller sans aucune association qu'avec passeport de Monseigneur, qui fut donné pour cinq vaisseaux, sçavoir trois de Normandie, un de la Rochelle, et un autre de Saint Malo, à condition que chacun me fourniroit six hommes, avec ce qui leur seroit nécessaire, pour m'assister aux découvertes que j'espérois faire par delà le grand Sault, et le vingtiesme de ce qu'ils pourroient faire de pelleterie, pour estre employé aux réparations de l'habitation, qui s'en alloit en décadence. C'est donc tout ce qui se peut faire pour ceste année, en attendant que la société se formast.

Ils'embarque
à Honnefleu.

Leur arrivée
à Tadoussac et
Quebec, l'an
1613.

Tous ces vaisseaux s'apprestèrent chacun en son port et hasvre, et moi je m'en allai embarquer à Honnefleu avec le dit sieur du Pont-Gravé, qui faisoit pour les anciens associez qui ne s'estoient désunis. Nous voilà embarquez jusques à arriver à Tadoussac, et de là à Quebec, où tous estoient en bonne santé, qui fut l'an 1613.

Vont au grand
sault S Louis.

De là continuant nostre voyage jusques au grand Sault Saint Louis, où chacun faisoit sa traite de pelleterie, je cherchai le vaisseau le plus tost prest pour m'en retourner, qui fust celui de Saint Malo, dans lequel je m'embarquai;

et levant les anchres , et mettant sous voile , nous singlâmes si favorablement , qu'en peu de jours nous arrivâmes en France , où estant , je donnai à entendre à plusieurs marchands le bien et utilité qu'apportoit une compagnie bien réglée , et conduite sous l'autorité d'un grand prince , qui les pouvoit maintenir contre toute sorte d'envie , et qu'ils eussent à considérer ce que par le dérèglement du passé ils avoient perdu , et mesme en la présente année , à l'envie les uns des autres. Et jugeants bien tous ces défauts , ils me promirent venir en cour pour former leur compagnie , sous de certaines conditions. Ce qu'estant accordé , je m'acheminai à Fontainebleau , où estoit le roy et monseigneur le Prince , auxquels je fis fidèle rapport de tout mon voyage.

Quelques jours après , ceux de Saint Malo et de Normandie se trouvèrent prests , mais ceux de la Rochelle manquèrent. Cependant je ne laissai de faire la société à Paris , réservé le tiers aux Rochellois , qu'au cas que dedans un certain temps ils n'y voulussent entrer , ils n'y seroient plus receus. Ils furent si long-temps en ceste affaire , que ne venants pas au temps , ils furent démis , et ceux de Rouen et Saint Malo prirent l'affaire moitié par moitié.

En ce temps il falloit de tout bois faire fleches ,

Retour de
l'Auteur en
France.

Bien qu'apporte
une compa-
gnie bien ré-
glée.

Marchands
forment leur
compagnie.

L'Auteur
fait la compa-
gnie à Paris.

Ceux de St.
Malo et de
Rouen entre-
prennent l'af-
faire.

car les importunitéz qu'avoit monseigneur le Prince, occasionnoit que je faisois beaucoup de choses par son commandement. Voilà donc la société et le contract fait, lequel je fais ratifier à mon dit seigneur le Prince, et de Sa Majesté, pour onze années.

Ceste société ayant vescu quelque temps en tranquillité, il y eut quelque dissention entre eux et les Rochellois, qui estoient faschez de ce qu'on les avoit démis, pour ne s'estre trouvez au temps prescrit, qui fit qu'ils eurent un grand procez, lequel est demeuré au crocq, jusques à ce qu'ils obtindrent de mondit seigneur le Prince un passe-port par surprise pour un vaisseau, qui, par la permission de Dieu, se perdit à quinze lieues à val de Tadoussac, à la coste du nort. Car sans ceste fortune, il n'y a point de doute que comme il estoit bien armé, il se fust battu, voulant jouir de son passe-port injustement acquis contre les nostres, où mon dit seigneur s'obligeoit ne donner passe-port autre qu'à ceux de notre société, et que s'il s'en trouvoit d'autres obtenus en quelque manière et façon que ce fust, qu'il les déclaroit nuls dès à présent comme dès lors. C'est pourquoi il y eust eu raison de se saisir des Rochellois; ce qui ne se pouvoit faire qu'avec la perte de nombre d'hommes. Partie des marchandises de ce vaisseau

Grand pro-
cez entre ceux
de St. Malo, de
Rouen, et les
Rochellois.

Leur vaisseau
se perd.

furent sauvées, et prises par les nostres, qui en firent très bien leur profit avec les Sauvages, qui leur causa une très bonne année : aussi à leur retour eurent-ils un grand procez contre les Rochellois, qui fut en fin jugé au bénéfice de la dite société.

Procez entre les Rochellois.

Continuant tousjours ceste entreprise sous l'authorité de mon dit seigneur le Prince, et voyant que nous n'avions aucuns religieux, nous en eumes par l'entremise du sieur Houel, qui avait une affection particulière à ce saint dessein, et me dit que les Pères Récollets y seroient propres, tant pour la demeure de nostre habitation, que pour la conversion des infidèles. Ce que je jugeai à propos, estants sans ambition, et du tout conformes à la règle saint François. J'en parlai à mon dit seigneur le Prince, qui l'eust pour très agréable, et ceste compagnie s'offrit volontairement de les nourrir, attendant qu'ils peussent avoir un séminaire, comme ils espéroient, par les charitables aumosnes qui leur seroient faites, pour prendre et instruire la jeunesse.

L'Auther reçoit les Pères Récollets pour enmeuer avec lui.

La compagnie s'offre de les nourrir.

Quelques particuliers de Saint Malo, poussez par d'autres aussi envieus qu'eux, de n'estre de la société (bien qu'il y en eust de leurs compatriotes), voulurent tenter une chose : mais n'osants se présenter devant mon dit seigneur le

Brigue de ceux de S. Malo pour ruiner la compagnie.

Prince, ni trouver des conseillers d'estat qui se voulussent charger de leur requeste contre son autorité, ils font en sorte de faire mettre dans le cahier général des estats, qu'il fust permis d'avoir la traitte de pelleterie libre en toute la province, comme chose très importante. C'estoit un article fort sérieux, et ceux qui l'avoient fait coucher devoient estre pardonnez, car ils ne sçavoient pas bien ce que c'estoit de ceste affaire, qu'on leur avoit donné à entendre contraire à la vérité.

Voilà comme par les plus célèbres assemblées il se commet souvent des fautes, sans s'informer davantage. Ces envieux pensent avoir fait un grand coup, et qu'en ceste assemblée des Estats tenus à Paris, il se feroit des merveilles sur ce subject, comme s'ils n'eussent eu autre fil à dévider. Ayant ouï le vent de ceci, j'en parlai à Monseigneur le Prince, et lui remontrai l'intérêt qu'il avoit en la desfense si juste de cet article, et que s'il lui plaisoit me faire l'honneur de me faire ouïr, je ferois voir que la Bretagne n'a nul intérêt en cela, que ceux de Saint Malo, dont des plus apparents avoient entré en la dite société, et que d'autres l'avoient refusée, et pour ce desplaisir avoient fait insérer ce dit article au cahier général de la province. Il me

L'Auteur remonstre son intérêt à M. le Prince.

dit qu'il me feroit parler à ces Messieurs ; ce qui fust fait, où je fis entendre la vérité de l'affaire, qui fust cause que l'article estant recogneu, il ne fus mis au néant.

CHAPITRE VI.

Embarquement de l'Autheur pour aller en la Nouvelle France.
— Nouvelles découvertures en l'an 1615.

1615.

Nous partismes de Honnefleu le 24^e jour d'aoust 1615, avec quatre Religieux, et fismes voile avec vent fort favorable, et voguasmes sans rencontrer de glaces, ni autres hazards, et en peu de temps arrivasmes à Tadoussac le 25^e jour de mai, où nous rendismes graces à Dieu, de nous avoir conduits si à propos au port de salut.

Leur arrivée
à Tadoussac.

On commença à mettre des hommes en besongne pour accommoder nos barques, afin d'aller à Quebec, lieu de nostre habitation, et au grand Sault Saint Louis, où estoit le rendez-vous des Sauvages qui y viennent traiter.

Arrivée au
grand Sault.

Incontinent que je fus arrivé au Sault, je visitai ces peuples, qui estoient fort désireux de nous voir, et joyeux de nostre retour, sur l'espérance qu'ils avoient que nous leur donnerions quelques-uns d'entre nous pour les assister en

leurs guerres contre leurs ennemis ; nous remontrants que mal aisément ils pourroient venir à nous , si nous ne les assistions , parce que les Hiroquois leurs anciens ennemis , estoient tousjours sur le chemin , qui leur fermoient le passage ; outre que je leur avois tousjours promis de les assister en leurs guerres , comme ils nous firent entendre par leur truchement. Sur quoi j'avisai qu'il estoit très nécessaire de les assister , tant pour les obliger davantage à nous aimer , que pour moyenner la facilité de mes entreprises et descouvertes , qui ne se pouvoient se faire en apparence que par leur moyen , et aussi que cela leur seroit comme un acheminement et préparation pour venir au Christianisme ; en faveur de quoi je me résolus d'y aller recognoistre leurs pays , et les assister en leurs guerres , afin de les obliger à me faire voir ce qu'ils m'avoient tant de fois promis.

Je les fis tous assembler pour leur dire ma volonté , laquelle entendue , ils promirent nous fournir deux mille cinq cents hommes de guerre , qui feroient merveilles , et qu'à ceste fin je menasse de ma part le plus d'hommes qu'il me seroit possible : ce que je leur promis faire , estant fort aise de les voir si bien délibérez. Lors je commençai à leur découvrir les moyens qu'il falloit tenir pour combattre , à quoi ils prenoient un

singulier plaisir , avec démonstration d'une bonne espérance de victoire. Toutes ces résolutions prises, nous nous séparâmes, avec intention de retourner pour l'exécution de nostre entreprise. Mais auparavant que faire ce voyage, qui ne pouvoit estre moindre que de trois ou quatre mois, il estoit à propos que je fisse un voyage à nostre habitation, pour donner ordre, pendant mon absence, aux choses qui y estoient nécessaires. Et le jour ensuivant, je partis de là pour retourner à la rivière des Prairies, avec deux canots de Sauvages.

Le 9 dudit mois je m'embarquai moi troisieme, à sçavoir l'un de nos truchemens, et mon homme, avec dix Sauvages, dans les dits deux canots, qui est tout ce qu'ils pouvoient porter, d'autant qu'ils estoient fort chargez et embarrassés de hardes, ce qui m'empeschoit de mener des hommes davantage.

Fleuve St. Laurent. Nous continuâmes nostre voyage amont le fleuve Saint Laurent environ six lieues, et fusmes par la rivière des Prairies, qui discharge dans ledit fleuve, laissant le sault Saint Louis Sault St. Louis. cinq ou six lieues plus amont, à la main senextre, où nous passâmes plusieurs petits sauts par ceste rivière, puis entrâmes dans un lac lequel passé, rentrâmes dans la rivière, où j'avois esté autrefois, laquelle va et conduit aux Algou-

mequins, distante du Sault Saint Louis de quatre-vingt-neuf lieues, de laquelle rivière j'ai fait ample description ci-dessus. Continuant mon voyage jusques au lac des Algoumequins, rentrâmes dedans une rivière qui descend dedans le dit lac, et fusmes amont icelle environ trente-cinq lieues, et passâmes grande quantité de sauts, tant par terre que par eau, en un pays mal agréable, rempli de sapins, bouleaux, et quelques chènes, force rochers, et en plusieurs endroits un peu montagneux; au surplus fort désert, stérile, et peu habité, si ce n'est de quelques Sauvages Algoumequins, appelez Otaguottouemin, qui se tiennent dans les terres, et vivent de leurs chasses et pescheries qu'ils font aux rivières, estangs et lacs, dont le pays est assez muni. Il est vrai qu'il semble que Dieu a voulu donner à ces terres affreuses et désertes, quelque chose en sa saison, pour servir de rafraîchissement à l'homme, et aux habitants de ces lieux. Car je vous assure qu'il se trouve le long des rivières si grande quantité de bluës, qui est un petit fruit fort bon à manger, et force framboises, et autres petits fruicts, et en telle quantité, que c'est merveilles: desquels fruicts ces peuples qui y habitent en font seicher pour leur hyver, comme nous faisons des pruneaux en France, pour le

Lac des Algoumequins.

Pays des Algoumequins.

Arbres du pays.

Vivre des Algoumequins.

Abondance de framboises et autres fruicts.

Caresme. Nous laissâmes icelle rivière qui vient du nord, et est celle par laquelle les Sauvages vont au Sacquenay pour traiter des pelleteries pour du petum. Ce lieu est par les quarante-six degrez de latitude, assez agréable à la veue, encores que de peu de rapport.

Lac des Nipisieriniij

Poursuivant nostre chemin par terre, en laissant la dite rivière des Algoumequins, nous passâmes par plusieurs lacs, où les Sauvages portent leurs canots, jusques à ce que nous entrâmes dans le lac des Nipisieriniij, par la hauteur de quarante-six degrez et un quart de latitude. Et le vingt-sixiesme jour du dit mois, après avoir fait tant par terre, que par les lacs, vingt-cinq lieues, ou environ. Ce fait, nous arrivâmes aux cabannes des Sauvages, où nous séjournâmes deux jours avec eux. Ils nous firent fort bonne réception, et estoient en bon nombre. Ce sont gens qui ne cultivent la terre que fort peu.

Durant tout le temps que je fus avec ces Sauvages, le Chef de ces peuples, et autres des plus anciens, nous festoyèrent en plusieurs festins, selon leur coustume, et mettoient peine d'aller pescher et chasser, pour nous traiter le plus délicatement qu'ils pouvoient. Ils estoient bien en nombre de sept à huict cents ames, qui se tiennent ordinairement sur le lac, où il y a

grand nombre d'isles fort plaisantes, et entre autres une qui a plus de six lieues de long, où il y a trois ou quatre beaux estangs, et nombre de belles prairies, avec de très beaux bois qui l'environnent, et y a grand'abondance de gibier, qui se retire dans ces dits petits étangs, où les Sauvages y prennent du poisson. Le costé du Septentrion du dit lac est fort agréable. Il y a de belles prairies pour la nourriture du bestail, et plusieurs petites rivières qui se deschargent dedans.

Ils faisoient lors pescherie dans un lac fort abondant de plusieurs sortes de poisson, entre autres d'un très bon, qui est de la grandeur d'un pied de long, comme aussi d'autres espèces, que les Sauvages peschent pour faire secher, et en font provision. Ce lac a en son estendue environ huict lieues de large, et vingt-cinq de long, dans lequel descend une rivière qui vient du nord-ouest, par où ils vont traiter les marchandises que nous leur donnons en trocq et retour de leurs pelleteries, et ce avec ceux qui y habitent, lesquels vivent de chasse et de pescherie, parce que ce pays est grandement peuplé tant d'animaux, oiseaux, que poisson. Après nous estre reposez deux jours avec le chef desdits Nipisierinij, nous nous rembarquasmes en nos canots, et entrasmes dans une

Pesche des Sauvages.

Nipisierinij
vivent de chasse
et de pesche.

Lac Atti-
ouantan.

rivière par où ce lac se descharge , et fismes par icelle environ cinq lieues ; et descendismes par plusieurs petits saults , tant par terre , que par eau , jusques au lac Attigouantan. Tout ce pays est encores plus mal agréable que le précédent , car je n'y ai point veu le long d'icelui dix arpents de terre labourable , sinon rochers et montagnes.

Il est bien vrai que proche du lac des Attigouantan , nous trouvasmes des bleds d'Inde , mais en très petite quantité , où nos Sauvages prirent des citrouilles , qui nous semblèrent bonnes , car nos vivres commençoient à nous faillir , par le mauvais mesnage des Sauvages , qui mangèrent si bien au commencement , que sur la fin il en restoit fort peu , encores que ne fissions qu'un repas le jour : et nous aidèrent beaucoup ces bluës et frambroises (comme je l'ai déjà dit ci-dessus) ; autrement nous eussions esté en danger d'avoir de la nécessité.

Sauvages
nommez les
cheveux rele-
ves.

Nous fismes rencontre de trois cents hommes d'une nation que nous nommasmes les cheveux relevez , pour les avoir fort relevez et ageancez , et mieux peignez que nos courtisans , et n'y a nulle comparaison , quelques fers et façons qu'ils y puissent apporter : ce qui semble leur donner une belle apparence.

Lors qu'ils vont à la guerre, ils n'ont pour armes que l'arc et la flesche, faits en la façon que voyez dépeints, qu'ils portent ordinairement, et une rondache de cuir bouilli, qui est d'un animal comme le buffle. Quand ils sortent de leurs maisons, ils portent la massue. Ils n'ont point de brayer, et sont fort découpez par le corps, en plusieurs façons de compartiment : et se peignent le visage de diverses couleurs, ayants les narines percées, et les oreilles bordées de patenostres. Les ayant visitez et contracté amitié avec eux, je donnai une hache à leur chef, qui en fut aussi content et resjoui, que si je lui eusse fait quelque riche présent. Et m'enquérant sur ce qui estoit de son pays, il me le figura avec du charbon sur une escorce d'arbre : et me fit entendre qu'ils estoient venus en ce lieu pour faire sécherie de ce fruit appelé bluës, pour leur servir de manne en hyver, lors qu'ils ne trouvent plus rien.

Le lendemain nous nous séparasmes, et continuasmes nostre chemin le long du rivage de ce lac des Attigouantan, où il y a un grand nombre d'isles, et fismes environ quarante-cinq lieues, costoyants tousjours ce dit lac. Il est fort grand, et a près de trois cents lieues de longueur de l'Orient à l'Occident, et de large cinquante; et à cause de sa grande estendue, je

Attigouantan,
lac de quatre
cents lieues de
long.

Lac abondant
en truites.

J'ai nommé la mer douce. Il est fort abondant en plusieurs espèces de très-bons poissons, tant de ceux que nous avons, que de ceux que n'avons pas, et principalement des truites qui sont monstrueusement grandes, en ayant veu qui avoient jusques à quatre pieds et demi de long, et les moindres qui se voient sont de deux pieds et demi. Comme aussi des brochets au semblable, et certaine manière d'esturgeon, qui est un poisson fort grand, et d'une merveilleuse bonté.

Village nommé
Otoüacha.

Pays déserté.

Le pays qui borne ce lac en partie est aspre du costé du nord, et en partie plat, et inhabité de Sauvages, quelque peu couvert de bois et de chesnes. Puis après, nous traversâmes une baye, qui fait une des extrémités du lac, et fîmes environ sept lieues, jusques à ce que nous arrivâmes en la contrée des Attigouantans, à un village appelé Otoüacha, qui fut le premier jour d'aoust, où trouvâmes un grand changement de pays, celui-ci étant fort beau, et la plus grande partie déserté, accompagné de force collines, et de plusieurs ruisseaux, qui rendent ce terroir agréable. Je fus visiter leurs bleds d'Inde, qui estoient lors fort avancez pour la saison.

Ces lieux me semblèrent très plaisants, au regard d'une si mauvaise contrée d'où nous ve-

nions de sortir. Le lendemain, je fus à un autre village appelé Carmaron, distant d'icelui d'une lieue, où ils nous receurent fort amiablement, nous faisant festins de leur pain, citrouilles et poisson. Pour la viande, elle y est fort rare. Le chef du dit village me pria fort d'y séjourner, ce que je ne peus lui accorder, ains m'en retournai à nostre village.

Village nommé Carmaron.

Le lendemain, je partis de ce village pour aller à un autre appelé Touaguainchain, et à un autre appelé Tequenonquiaye, esquels nous fusmes receus des habitants des dits lieux fort amiablement, nous faisant la meilleure chère qu'ils pouvoient de leurs bleds d'Inde en plusieurs façons, tant ce pays est beau et bon, par lequel il fait beau cheminer.

Autre village appelé Touaguainchain.

De là, je me fis conduire à Carhagouha, fermé de triple palissade de bois, de la hauteur de trente-cinq pieds, pour leur desfense et leur conservation. Estant en ces lieux le 12 d'aoust, j'y trouvai treize à quatorze François qui estoient partis devant moi de la dite rivière des Prairies. Et voyant que les Sauvages apportoient une telle longueur à faire leurs gros, et que j'aurais du temps pour visiter leur pays, je délibérai de m'en aller à petites journées, de village en village, à Cahigué, où devoit estre le rendez-vous de toute l'armée, distant de Carantouan de qua-

torze lieues, et partis de ce village le 14 d'aoust avec dix de mes compagnons. Je visitai cinq des principaux villages, fermez de pallissades de bois, jusques à Cahiagué, le principal village du pays, où il y a deux cents cabannes assez grandes, où tous les gens de guerre se devoient assembler. Par tous ces villages ils nous receurent fort courtoisement et humainement. Ce village est très beau, sous la hauteur de quarante-quatre degrez et demi de latitude, et fort déserté, où ils sèment grande quantité de bleds d'Inde, qui y vient très beau, comme aussi des citrouilles, herbe au soleil, dont ils font de l'huile de la graine, de laquelle ils se frottent la teste. Il est fort traversé de ruisseaux qui se deschargent dedans le lac : et y a force vignes et prunes, qui sont très bonnes, framboises, fraises, petites pommes sauvages, noix, et une manière de fruict qui est de la forme et couleur de petits citrons, comme de la grosseur d'un œuf. La plante qui le porte a de hauteur deux pieds et demi, et n'a que trois à quatre feuilles pour le plus, de la forme de celles du figuier, et n'apporte que deux pommes chaque plante. Les chesnes, ormeaux, et hestres y sont en quantité, comme aussi force sapinières, qui est la retraite ordinaire des perdrix et lapins. Il y a aussi quantité de petites cerises et merises ; et les mesmes

espèces de bois que nous avons en nos forests de France sont en ce pays là. A la vérité ce terroir me semble un peu sablonneux, mais il ne laisse pas d'estre bon pour ceste espèce de froment. Et en ce peu de pays j'ai recogneu qu'il est fort peuplé d'un nombre infini d'ames, sans en ce comprendre les autres contrées où je n'ai pas esté, qui sont (au rapport commun) autant ou plus peuplées que ceux ci-dessus : me représentant que c'est grand'pitié que tant de créatures vivent et meurent, sans avoir la cognoissance de Dieu, et mesmes sans aucune religion ni loi, soit divine, politique ou civile, establee parmi eux. Car ils n'adorent et ne prient en aucune façon, ainsi que j'ai peu recognoistre en leur conversation. Ils ont bien quelque espèce de cérémonie entre eux, que je descrirai en son lieu, comme pour ce qui est des malades, ou pour sçavoir ce qui leur doit arriver, mesme touchants les morts; mais ce sont de certains personnages qui s'en veulent faire accroire, tout ainsi que faisoient, ou se faisoit du temps des anciens Payens, qui se laissoient emporter aux persuasions des enchanteurs et devins: néantmoins la plus part de ces peuples ne croient rien de ce qu'ils font et disent. Ils sont assez charitables entre eux, pour ce qui est des vivres, mais au reste fort avaricieux, et ne don-

nent rien pour rien. Ils sont couverts de peaux de cerfs et castors, qu'ils traitent avec les Algoumequins et Nipsisierinij, pour du bled d'Inde, et farines d'icelui.

CHAPITRE VII.

Nostre arrivée à Cahiagué. — Description de la beauté du pays.
— Naturel des Sauvages qui y habitent, et les incommoditez que nous receusmes.

LE dix-septiesme jour d'Aoust, j'arrivai à Cahiagué, où je fus receu avec grande allégresse et recognoissance de tous les Sauvages du pays. Ils receurent nouvelles, comme certaine nation de leurs alliez, qui habitent à trois bonnes journées plus haut que les Entouhonorons, ausquels les Hiroquois font aussi la guerre, les vouloient assister en ceste expédition de cinq cents bons hommes, et faire alliance, et jurer amitié avec nous, ayants grand désir de nous voir, et que nous fissions la guerre tous ensemble, et tesmoignoient avoir du contentement de nostre cognoissance: et moi pareillement d'avoir trouvé ceste opportunité, pour le désir que j'avois de sçavoir des nouvelles de ce payslà. Ceste nation est fort belliqueuse, à ce que tiennent ceux de la nation des Attigouantans.

Arrivée à Cahiagué.

Hiroquois ennemis.

Il n'y a que trois villages qui sont au milieu de plus de vingt autres, ausquels ils font la guerre, ne pouvant avoir de secours de leurs amis, d'autant qu'il faut passer par le pays des Chouontouaroïon, qui est fort peuplé, ou bien faudroit prendre un bien grand tour de chemin.

Arrivé que je fus en ce village, où il me convint séjourner, attendant que les hommes de guerre vinssent des villages circonvoisins, pour nous en aller au plus tost qu'il nous seroit possible; pendant lequel temps on estoit tousjours en festins et dances, pour la resjouissance en laquelle ils estoient de nous voir si résolus de les assister en leur guerre, et comme s'asseurants desjà de la victoire.

La plus grande partie de nos gens assemblez, nous partismes du village le premier jour de septembre, et passames sur le bord d'un petit lac, distant dudit village de trois lieues, où il se fait de grandes pescheries de poisson, qu'ils conservent pour l'hyver. Il y a un autre lac tout joignant, qui a vingt-six lieues de circuit, descendant dans le petit par un endroit où se fait la grande pesche dudit poisson; par le moyen de quantité de pallissades, qui ferment presque le destroit, y laissant seulement de petites ouvertures où ils mettent leurs filets, où le poisson se prend, et ces deux lacs se deschargent dans la

mer douce. Nous sesjournasmes quelque peu en ce lieu pour attendre le reste de nos Sauvages, où estants tous assemblez avec leurs armes, farines, et choses nécessaires, on se délibéra de choisir des hommes des plus résolus qui se trouveroient en la troupe pour aller donner advis de nostre partement à ceux qui nous devoient assister de cinq cents hommes pour nous joindre, afin qu'en un mesme temps nous nous trouvassions devant le fort des ennemis. Ceste délibération prinse, ils dépeschèrent deux canots, avec douze Sauvages des plus robustes, et par mesme moyen l'un de nos truchemens, qui me pria lui permettre faire le voyage; ce que je lui accordai facilement, puisqu'il en avoit la volonté, et par ce moyen verroit leur pays, et recognoistroit les peuples qui y habitent. Le danger n'estoit pas petit, d'autant qu'il falloit passer par le milieu des ennemis. Nous continuasmes nostre chemin vers les ennemis, et fismes environ cinq à six lieues dans ces lacs, et de là les Sauvages portèrent leurs canots environ dix lieues par terre, et rencontrasmes un autre lac de l'estendue de six à sept lieues de long, et trois de large. C'est d'où sort une rivière qui se va descharger dans le grand lac des Entouhonorons. Et ayants traversé ce lac, nous passasmes un sault d'eau, continuant le cours de la dite rivière, toujours

Beauté et fertilité du pays.

aval, environ soixante-quatre lieues, qui est l'entrée du dit val des Entouhonorons, et passames cinq saults par terre, les uns de quatre à cinq lieues de long, où y a plusieurs lacs qui sont d'assez belle estendue; comme aussi la dite rivière qui passe parmi, est fort abondante en bons poissons, et est tout ce pays fort beau et plaisant. Le long du rivage il semble que les arbres y aient esté plantez par plaisir en la pluspart des endroits: aussi que tous ces pays ont esté autrefois habitez de Sauvages, qui depuis ont esté contraints de l'abandonner, pour la crainte de leurs ennemis. Les vignes et noyers y sont en grande quantité, et les raisins y viennent à maturité, mais il y reste toujours une aigreur âcre, ce qui provient à faute d'estre cultivez: car ce qui est déserté en ces lieux est assez agréable.

Invention de prendre et chasser les ours, cerfs, et toute sorte de venaison.

La chasse des cerfs et des ours y est fort fréquente. Nous y chassames, et en prîmes bon nombre en descendant. Pour ce faire, ils se mettoient quatre ou cinq cents Sauvages en haye dans le bois, jusques à ce qu'ils eussent atteints certaines pointes qui donnent dans la rivière, et puis marchants par ordre, ayants l'arc et la flesche en la main, en criant et menant un grand bruict pour estonner les bestes, ils vont toujours jusques à ce qu'ils viennent about de la pointe. Or tous les animaux qui se

trouvent entre la pointe et les chasseurs, sont contraints de se jeter à l'eau, sinon qu'ils passent à la merci des flesches qui leur sont tirées par les chasseurs, et cependant les Sauvages qui sont dans les canots posez et mis exprès sur le bord du rivage, s'approchent des cerfs, et autres animaux chassés et harrassez, et fort estonnez. Lors les chasseurs les tuent facilement avec des lames d'espées emmanchées au bout d'un bois, en façon de demi-pique, et font ainsi leur chasse; comme aussi au semblable dans les isles, où il y en a à quantité. Je prenois un singulier plaisir à les voir ainsi chasser, remarquant leur industrie. Il en fut tué beaucoup de coups d'harquebuzade, dont ils s'estonnoient fort. Mais il arriva par malheur qu'en tirant sur un cerf, un Sauvage se rencontra devant le coup, et fut blessé d'une harquebuzade, n'y pensant nullement, comme il est à présupposer, dont il s'ensuivit une grande rumeur entre eux, qui néanmoins s'appaîsa, en donnant quelques présents au blessé, qui est la façon ordinaire pour appaîser et amortir les querelles. Et où le blessé décéderoit, on fait les présents et dons aux parents de celui qui aura esté tué. Pour le gibbier, il est en grande quantité lors de la saison. Il y a aussi force gruës blanches comme les cygnes, et plusieurs autres espèces d'oiseaux semblables à ceux de France.

Accident par
une harquebu-
zade.

Forme d'ap-
paîser les ini-
mitiez.

Abondance
d'oiseaux de
rivière.

Nous fumes à petites journées jusques sur le bord du lac des Entouhonorons, tousjours chassants, comme dit est ci-dessus, où estants, nous fimes la traverse en l'un des bouts, tirant à l'Orient, qui est l'entrée de la grande rivière Saint Laurent, par la hauteur de quarante-trois degrez de latitude, où il y a de belles isles fort grandes en ce passage. Nous fimes environ quatorze lieues pour passer jusques à l'autre costé du lac, tirant au sud, vers les terres des ennemis. Les Sauvages cachèrent tous leurs canots dans les bois, proche du rivage. Nous fimes par terre environ quatre lieues sur une plaine de sable, où je remarquai un pays fort agréable et beau, traversé de plusieurs petits ruisseaux, et deux petites rivières qui se deschargent audit lac, et force estangs et prairies, où il y avoit un nombre infini de gibbier, force vignes, et beaux bois, grand nombre de châtaigniers, dont le fruit estoit encore en son escorce, qui est fort petit, mais d'un bon goust. Tous les canots estants ainsi cachez, nous laissasmes le rivage du lac, qui a quatre-vingts lieues de long, et vingt-cinq de large; la plus grande partie duquel est habitée de Sauvages sur les costes des rivages d'icelui, et continuasmes nostre chemin par terre vingt-cinq à trente lieues. Durant quatre journées, nous traversasmes quantité de ruisseaux,

Abondance
de vignes.

Châtaigniers.

et une rivière, procédante d'un lac qui se discharge dans celui des Entouhonorons. Ce lac est de l'estendue de vingt-cinq ou trente lieues de circuit, où il y a de belles isles, et est le lieu où les Hiroquois ennemis font leur pesche de poisson, qui y est en abondance.

Le 9 du mois d'octobre, nos Sauvages allants pour découvrir, rencontrèrent onze Sauvages qu'ils prindrent prisonniers, à sçavoir quatre femmes, trois garçons, une fille, et trois hommes, qui alloient à la pesche de poisson, esloignez du fort des ennemis de quatre lieues. Or est à noter que l'un des chefs voyant ces prisonniers, coupa le doigt à une de ces pauvres femmes pour commencer leur supplice ordinaire. Sur quoi je survins sur ces entrefaites, et blasmai le capitaine Hiroquet, lui représentant que ce n'estoit l'acte d'un homme de guerre, comme il se disoit estre, de se porter cruel envers les femmes, qui n'ont desfense aucune que les pleurs, lesquelles à cause de leur imbécillité et foiblesse on doit traiter humainement. Mais au contraire qu'on jugeroit cet acte provenir d'un courage vil et brutal, et que s'il faisoit plus de cruauté, il ne me donneroit courage de les assister, ni favoriser en leur guerre. A quoi il me répliqua pour toute response, que leurs ennemis les traittoient de mesme façon. Mais puisque ceste fa-

Sauvages
prennent des
femmes prison-
nières

Cruauté con-
tre les femmes
prisonnières.

çon m'apportoit du desplaisir, il ne feroit plus rien aux femmes, mais bien aux hommes.

Guerre contre les Iiroquois.

Le lendemain, sur les trois heures après midi, arrivâmes devant le fort de leurs ennemis, où les Sauvages firent quelques escarmouches les uns contre les autres, encores que nostre dessein ne fust de nous découvrir jusques au lendemain : mais l'impatience de nos Sauvages ne le peut permettre, tant pour le désir qu'ils avoient de voir tirer sur leurs ennemis, comme pour délivrer quelques-uns des leurs qui s'estoient par trop engagez. Lors je m'approchai, et y fus, mais avec si peu d'hommes que j'avois : néantmoins nous leur monstrâmes ce qu'ils n'avoient jamais veu, ni ouï. Car aüssi tost qu'ils nous veirent, et entendirent les coups d'arquebuzes, et les balles siffler à leurs oreilles, ils se retirèrent promptement en leur fort, emportants leurs morts et blessez : et nous aussi semblablement fîmes la retraite en nostre gros, avec cinq ou six des nostres blessez, dont l'un mourut.

Sauvages craignent les arquebuzes.

Cela estant fait, nous nous retirâmes à la portée d'un canon, hors de la veue des ennemis, néantmoins contre mon advis, et ce qu'ils m'avoient promis. Ce qui m'esmeut, à leur user et dire des paroles assez rudes et fascheuses, afin de les inciter à se mettre en leur devoir, et prévoyant que si toutes choses alloient à leur fan-

taisie, et selon la conduite de leur conseil, il n'en pouvoit réussir que du mal à leur perte et ruine. Néanmoins je ne laissai pas de leur envoyer et proposer des moyens dont il falloit user pour avoir leurs ennemis, qui fust de faire un cavalier avec de certains bois, qui leur commanderoit par dessus leurs pallissades, sur lequel on poseroit quatre ou cinq de nos harquebuziers, qui tiroient par dessus leurs pallissades et galleries, qui estoient bien munies de pierres, et par ce moyen on deslogeroit les ennemis qui nous offensoient de dessus leurs galleries, et cependant nous donnerions ordre d'avoir des ais pour faire une manière de mantelets, pour couvrir et garder nos gens des coups de flesches et de pierres. Lesquelles choses, à sçavoir le dit cavalier et les mantelets, se pourroient porter à la main à force d'hommes; et y en avoit un fait en telle sorte, que l'eau ne pouvoit pas esteindre le feu, que l'on appliqueroit devant le fort; et ceux qui seroient sur le cavalier feroient leur devoir, avec quelques harquebuziers qui y seroient logez, et en ce faisant nous nous défendrions, en sorte qu'ils ne pourroient approcher pour esteindre le feu que nous appliquerions à leurs clostures. Ce que trouvant bon, le lendemain ils se mirent en besogne pour bastir et dresser les dits cavalier et mantelets; et firent telle diligence,

Machine de
guerre.

Façon
de
guerryer
des
Sauvages.

qu'ils furent faits en moins de quatre heures. Ils espéroient que le dit jour les cinq cents hommes promis viendroient, desquels néanmoins on se doutoit, parce que ne s'estants point trouvez au rendez-vous, comme on leur avoit donné charge, et l'avoient promis, cela affligeoit fort nos Sauvages. Mais voyants qu'ils estoient bon nombre pour prendre leur fort, et jugeant de ma part que la longueur en toutes affaires est tousjours préjudiciable, du moins à beaucoup de choses, je pressai d'attaquer le dit fort, leur remonstrant que les ennemis ayants reconnu leurs forces, et l'effect de nos armes, qui perçoient ce qui estoit à l'espreuve des flesches, ils se seroient barricadez et couverts, comme de fait ils y remédièrent fort bien : car leur village estoit enclos de quatre bonnes pallissades de grosses pièces de bois entrelassées les unes parmi les autres, où il n'y avoit pas plus de demi-pied d'ouverture entre deux, de la hauteur de trente pieds, et les galeries comme en manière de parappet, qu'ils avoient garnies de doubles pièces de bois, à l'espreuve de nos harquebuzes, et estoient proches d'un estang, où l'eau ne leur manquoit aucunement, avec quantité de goutières qu'ils avoient mises entre deux, lesquelles jettoient l'eau au dehors, et la mettoient par dedans à couvert pour esteindre le

feu. Voilà la façon dont ils usent tant en leurs fortifications, qu'en leurs desfenses, et bien plus forts que les villages des Attigouanans, et autres.

Donc nous nous approchâmes pour attaquer ce village, faisant porter nostre cavalier par deux cents hommes des plus forts, qui le posèrent devant à la longueur d'une pique, où je fis monter quatre harquebuziers, bien à couvert des flesches et pierres qui leur pouvoient estre tirées et jettées. Cependant l'ennemi ne laissa pour cela de tirer et jetter grand nombre de flesches et de pierres par dessus leurs pallissades. Mais la multitude des coups d'harquebuse qu'on leur tiroit, les contraignit de desloger, et d'abandonner leurs galleries. Et comme on portoit le cavalier, au lieu d'apporter les mantelets par ordre, et celui où nous devions mettre le feu, ils les abandonnèrent, et se mirent à crier contre leurs ennemis, en tirant des coups de flesches dedans le fort, qui (à mon opinion) ne faisoient pas beaucoup d'exécution. Il les faut excuser, car ce ne sont pas gens de guerre, et d'ailleurs ils ne veulent point de discipline, ni de correction, et ne font que ce qui leur semble bon. C'est pour-
 quoi inconsidérément on mit le feu contre le fort tout au rebours de bien, et contre le vent, tellement qu'il ne fit aucun effect. Le feu passé, la plus part des Sauvages commen-

Sauvages ne
 veulent point
 de discipline
 militaire.

cèrent à apporter du bois contre les pallissades , mais en si petite quantité , que le feu ne fit grand effect : aussi le désordre qui survint entre ce peuple fut si grand , qu'on ne se pouvoit entendre. J'avois beau crier après eux , et leur remontrer au mieux qu'il m'estoit possible , le danger où ils se mettoient par leur mauvaise intelligence , mais ils n'entendoient rien pour le grand bruit qu'ils faisoient. Et voyant que c'estoit me rompre la teste de crier , et que mes remonstrances estoient vaines , et n'y avoit moyen de remédier à ce désordre , je me résolus avec mes gens de faire ce qui me seroit possible , et tirer sur ceux que nous pourrions découvrir , et appercevoir. Cependant les ennemis faisoient profit de nostre désordre : ils alloient à l'eau , et en jettoient en telle abondance , qu'on eust dit que c'estoient ruisseaux qui tomboient par leurs gouttières , tellement qu'en moins de rien le feu fut du tout esteint , et ne cessoient de tirer plusieurs coups de flèches , qui tomboient sur nous comme gresle. Ceux qui estoient sur le cavalier en tuèrent et estropièrent beaucoup. Nous fusmes en ce combat environ trois heures. Il y eut deux de nos Chefs , et des principaux blessez , à sçavoir un appelé Ochateguain , l'autre Orani , et environ quinze d'autres particuliers. Les autres de leur costé voyants leurs gens blessez , et quel-

ques-uns de leurs Chefs , commencèrent à parler de retraite , sans plus combattre , attendants les cinq cents hommes , qui ne devoient plus guères tarder à venir , et ainsi se retirèrent , n'ayants que ceste boutade de désordre. Au reste , les Chefs n'ont point de commandement absolu sur leurs compagnons , qui suivent leur volonté , et font à leur fantaisie , qui est la cause de leur désordre , et qui ruine toutes leurs affaires. Car ayant résolu quelque chose entre eux , il ne faudra qu'un bélistre , pour rompre leur résolution , et faire un nouveau dessein. Ainsi les uns pour les autres ils ne font rien , comme il se peut voir par ceste expédition.

Les Capitaines des Sauvages n'ont point d'autorité sur leurs soldats.

Ayant esté blessé de deux coups de flesche , l'un dans la jambe , et l'autre au genouil , qui m'apporta une grande incommodité , nous nous retirasmes en nostre fort. Où estants tous assemblez , je leur fis plusieurs remonstrances sur le désordre qui s'estoit passé ; mais tous mes discours ne servirent de rien , et ne les esmeurent aucunement , disants que beaucoup des leurs avoient esté blessez , et moi-mesme , et que cela donneroit beaucoup de fatigue et d'incommodité aux autres faisant la retraite , pour les porter. Que de retourner plus contre leurs ennemis , comme je le leur proposois , il n'y avoit aucun moyen : mais bien qu'ils attendroient encores

L'Auteur est blessé.

quatre jours les cinq cents hommes qui devoient venir , et estants venus , ils feroient encores un second effort contre leurs ennemis , et exécuteroient mieux ce que je leur dirois , qu'ils n'avoient fait par le passé. Il en fallut demeurer là , à mon grand regret.

Le lendemain, il fit un vent fort impétueux qui dura deux jours, grandement favorable à mettre de rechef le feu au fort des ennemis ; sur quoi je les pressai fort : mais craignants d'avoir pis , et d'ailleurs se représentant leurs blessez , cela fut cause qu'ils n'en voulurent rien faire.

Nous fusmes campez jusques au 16 du dit mois, où durant ce temps il se fit quelques escarmouches entre les ennemis et les nostrés , qui demeuroient le plus souvent engagez parmi eux, plustost par leur imprudence que faute de courage ; et vous puis certifier qu'il nous falloit à toutes les fois qu'ils alloient à la charge, les aller desgager de la presse, ne se pouvants retirer qu'en faveur de nos harquebuzades , que les ennemis redoutoient et appréhendoient fort. Car si tost qu'ils apercevoient quelqu'un de nos harquebuziers, ils se retiroient promptement , nous disants par forme de persuasion , que nous ne nous meslassions point en leurs combats , et que leurs ennemis avoient bien peu de courage de

nous requérir de les assister , avec tout plein d'autres discours sur ce sujet.

Voyants que les cinq cents hommes ne venoient point , ils délibérèrent de partir , et faire retraite au plus tost , et commencèrent à faire certains paniers pour porter les blessez , qui sont mis là dedans , entassez en un monceau , pliez et garrotez de telle façon , qu'il est impossible de se mouvoir , moins qu'un petit enfant en son maillet , et n'est pas sans leur faire ressentir de grandes douleurs. Je le puis certifier , ayant esté porté quelques jours sur le dos de l'un de nos Sauvages, ainsi lié et garroté , ce qui me faisoit perdre patience. Aussi tost que je peus avoir la force de me soustenir , je sortis de ceste prison , ou à mieux dire , de la gehenne.

La manière
d'enmener les
blessez.

Les ennemis nous poursuivirent environ demi-lieue de loin , pour essayer d'attraper quelques-uns de ceux qui faisoient l'arrière-garde : mais leurs peines furent inutiles , et se retirèrent.

Tout ce que j'ai remarqué de bon en leur guerre, est qu'ils font leur retraite fort seurement, mettants tous les blessez et les vieux au milieu d'eux , estants sur le devant , aux aisselles , et sur le derrière bien armez , et arrangez par ordre de la façon jusques à ce qu'ils soient en lieu de seureté , sans rompre leur ordre. Leur retraite estoit fort longue, comme de vingt-cinq à trente lieues,

Prudente fa-
çon de faire la
retraite

qui donna beaucoup de fatigue aux blessez , et à ceux qui les portoient , encores qu'ils se changeassent de temps en temps.

Le 18 du dit mois il tomba force nèges , qui durèrent fort peu , avec un grand vent , qui nous incommoda fort : néantmoins nous fismes tant que nous arrivâmes sur le bord du dit lac des Entouhonorons , et au lieu où estoient nos canots cachez , que l'on trouva tout entiers , car on avoit eu crainte que les ennemis les eussent rompus. Estants tous assemblez , et prests de se retirer à leur village , je les priaï de me remener à nostre habitation , ce qu'ils ne voulurent m'accorder du commencement : mais enfin ils s'y résolurent , et cherchèrent quatre hommes pour me conduire , lesquels s'offrirent volontairement. Car (comme j'ai dit ci-dessus) les chefs n'ont point de commandement sur leurs compagnons , qui est cause que bien souvent ils ne font pas ce qu'ils voudroient bien. Ces quatre hommes estants prests , il ne se trouva point de canot , chacun ayant affaire du sien. Ce n'estoit pas me donner subject de contentement , au contraire cela m'affligeoit fort , d'autant qu'ils m'avoient promis de me remener et conduire après leur guerre à nostre habitation : outre que j'estois fort mal accommodé pour hyverner avec eux , car autrement je ne m'en fusse pas soucié. Quelques jours

après, j'aperceus que leur dessein estoit de me retenir, et mes compagnons aussi, tant pour leur seureté, craignants leurs ennemis, que pour entendre ce qui se passoit en leurs conseils et assemblées, que pour résoudre ce qu'il convenoit faire à l'advenir.

Le lendemain 28 du dit mois, chacun commença à se préparer, les uns pour aller à la chasse des cerfs, les autres aux ours, castors, autres à la pesche du poisson, autres à se retirer en leurs villages. Et pour ma retraite et logement, il y eut un des principaux chefs appelé Darontal, avec lequel j'avois quelque familiarité, qui me fit offre de sa cabanne, vivres et commoditez, lequel prit aussi le chemin de la chasse du cerf, qui est tenue pour la plus noble entre eux. Après avoir traversé le bout du lac de la dite isle, nous entrasmes dans une rivière environ douze lieues, puis ils portèrent leurs canots par terre demilieu, au bout de laquelle nous entrasmes en un lac qui a d'estendue dix à douze lieues de circuit, où il y avoit grande quantité de gibbier, comme cygnes, grues blanches, outardes, canards, sarcelles, mauvis, allouettes, beccassines, oyes, et plusieurs autres sortes de volatilles que l'on ne peut nombrer, dont j'en tuai bon nombre, qui nous servit bien, attendant la prise de quelque cerf, auquel lieu nous fusmes en un certain

Chasse du cerf
tenue la plus
noble.

Lac où il y a
grande quantité
de gibbier.

Bastiments
des Sauvages.

endroit esloigné de dix lieues , où nos Sauvages jugeoient qu'il y en avoit quantité. Ils s'assemblèrent vingt-cinq Sauvages, et se mirent à bastir deux ou trois cabannes de pièces de bois , accom-
modées les unes sur les autres, et les calfeutrèrent avec de la mousse, pour empescher que l'air n'y entrast, les couvrant d'escorces d'arbres. Ce qu'estant fait, ils furent dans le bois , proche d'une petite sapinière, où ils firent un clos en forme de triangle, fermé des deux costez, ouvert par l'un d'iceux. Ce clos fait de grandes palissades de bois fort pressées, de la hauteur de huit à neuf pieds , et de long de chacun costé près de mille cinq cents pas ; au bout duquel triangle y a un petit clos, qui va tousjours en diminuant, couvert en partie de branchages, y laissant seulement une ouverture de cinq pieds, comme la largeur d'un moyen portail, par où les cerfs devoient entrer. Ils firent si bien, qu'en moins de dix jours ils mirent leur clos en estat. Cependant d'autres Sauvages alloient à la pesche du poisson, comme truites et brochets de grandeur monstrueuse, qui ne nous manquèrent en aucune façon. Toutes choses estants faites, ils partirent demi-heure devant le jour pour aller dans le bois , à quelque demi-lieue de leur dit clos, s'esloignant les uns des autres de quatre-vingts pas, ayant chacun deux bastons, desquels ils

frappent l'un sur l'autre , marchant au petit pas en cet ordre , jusques à ce qu'ils arrivent à leur clos. Les cerfs oyants ce bruit s'enfuient devant eux , jusques à ce qu'ils arrivent au clos , où les Sauvages les pressent d'aller , et se joignent peu à peu vers l'ouverture de leur triangle , où les cerfs coulent le long des dites palissades , jusques à ce qu'ils arrivent au bout , où les Sauvages les poursuivent vivement , ayants l'arc et la flesche en main , prests à descocher , et estants au bout de leur dit triangle , ils commencent à crier et contrefaire les loups , dont y a quantité , qui mangent les cerfs : lesquels oyants ce bruit effroyable , sont contraints d'entrer en la retraite par la petite ouverture , où ils sont poursuivis fort vivement à coups de flesches , et là sont pris aisément : car cette retraite est si bien close et fermée , qu'ils n'en peuvent sortir. Il y a un grand plaisir en ceste chasse , qu'ils continuoient de deux jours en deux jours , si bien qu'en trente-huict jours ils en prirent six vingts , desquels ils se donnent bonne curée , réservants la graisse pour l'hyver , et en usent comme nous faisons du beurre , et quelque peu de chair qu'ils emportent à leurs maisons , pour faire des festins entre eux , et des peaux ils en font des habits.

Ils ont d'autres inventions à prendre les cerfs , comme au piège dont ils en font mourir beau-

coup. Voilà comme nous passâmes le temps attendant la gelée, pour retourner plus aisément, d'autant que le pays est grandement marescaugeux.

Au commencement que nous sortîmes pour aller chasser, je m'engageai tellement dans les bois à poursuivre un certain oiseau, qui me sembloit estrange, ayant le bec approchant d'un perroquet, et de la grosseur d'une poulle, le tout jaulne, fors la teste rouge, et les ailes bleues, et alloit de vol en vol comme une perdrix. Le désir que j'avois de le tuer, me le fit poursuivre d'arbre en arbre fort long-temps, jusques à ce qu'il s'envolla. Et perdant toute espérance, je voulus retourner sur mes brisées, où je ne trouvai aucun de nos chasseurs, qui avoient tousjours gagné pays jusques à leur clos : et taschant de les attraper, allant ce me sembloit droit où estoit ledit clos, je m'esgarai parmi les forests, allant tantost d'un costé, tantost d'un autre, sans me pouvoir recognoistre, et la nuict survenant, je la passai au pied d'un grand arbre. Le lendemain, je commençai à faire chemin jusques sur les trois heures du soir, où je rencontrai un petit estang dormant, et y apperceus du gibbier, et tuai trois ou quatre oiseaux. Las et recreu, je commençai à me reposer, et faire cuire ces oiseaux, dont je me re-

L'Auteur
s'esgare dans
les bois.

peus. Mon repas pris, je pensai à part moi ce que je devois faire, priant Dieu qu'il lui pleust m'assister en mon infortune dans ces déserts ; car trois jours durant, il ne fit que de la pluie entre-meslée de nège.

Remettant le tout en sa miséricorde, je repris courage plus que devant, allant çà et là tout le jour sans appercevoir aucune trace ou sentier que celui des bestes sauvages, dont j'en voyois ordinairement bon nombre ; et passai ainsi la nuit sans aucune consolation. L'aube du jour venu (après avoir un peu repeu), je pris résolution de trouver quelque ruisseau, et le costoyer, jugeant qu'il falloit de nécessité qu'il s'allast descharger en la rivière, ou sur le bord où estoient nos chasseurs. Ceste résolution prise, je l'exécutai si bien, que sur le midi, je me trouvai sur le bord d'un petit lac, comme de lieue et demie, où j'y tuai quelque gibbier, qui m'accommoda fort, et avois encores huict à dix charges de poudre. Marchant le long de la rive de ce lac pour voir où il deschargeoit, je trouvai un ruisseau assez spacieux, que je suivis jusques sur les cinq heures du soir, que j'entendis un grand bruit : et prestant l'oreille, je ne peus comprendre ce que c'estoit, jusques à ce que j'entendis ce bruit plus clairement, et jugeai que c'estoit un sault d'eau de la rivière

que je cherchois. M'approchant de plus près, j'apperceus une escluse, où estant parvenu, je me rencontrai en un pré fort grand et spacieux, où il y avoit grand nombre de bestes sauvages. Et regardant à la main droite, je veis la rivière large et spacieuse. Désirant recognoistre cet endroit, et marchant en ce pré, je me rencontrai en un petit sentier, où les Sauvages portent leurs canots. Ayant bien considéré ce lieu, je recogneus que c'estoit la même rivière, et que j'avois passé par là. Bien aise de ceci, je soupai de si peu que j'avois, et couchai là la nuit. Le matin venu, considérant le lieu où j'estois, je jugeai par certaines montagnes qui sont sur le bord de la dite rivière, que je ne m'estois point trompé, et que nos chasseurs devoient estre au-dessus de moi de quatre ou cinq bonnes lieues, que je fis à mon aise, costoyant le bord de la dite rivière, jusques à ce que j'apperceus la fumée de nos dits chasseurs : auquel lieu j'arrivai avec beaucoup de contentement, tant de moi, que de deux qui me cherchoient, et avoient perdu espérance de me revoir; et me prièrent de ne m'escarter plus d'eux, ou que je portasse mon cadran sur moi, lequel j'avois oublié, qui m'eust peu remettre en mon chemin. Ils me disoient : *Si tu ne fusses venu, et que nous n'eussions peu te trouver, nous ne serions plus allez*

aux François, de peur qu'ils ne nous eussent accusez de l'avoir fait mourir. Du depuis, Darontal estoit fort soigneux de moi quand j'allois à la chasse, me donnant tousjours un Sauvage pour m'accompagner.

Retournant à mon propos : ils ont une certaine resverie en ceste chasse, telle qu'ils croyent que s'ils faisoient rostir de la viande prise en ceste façon, ou qu'il tombast de la graisse dans le feu, ou que quelques os y fussent jettez, qu'ils ne pourroient plus prendre de cerfs, et, pour ce sujet, me prioient de n'en point faire rostir. Pour ne les scandaliser, je m'en déportois, estant devant eux : puis leur ayant dit que j'en avois fait rostir, ils ne me vouloient croire, disants que si cela eust esté, ils n'auroient pris aucuns cerfs, telle chose ayant esté commise.

CHAPITRE VIII.

Comme les Sauvages traversent les glaces. — Des peuples du Petum. — Leur forme de vivre. — Peuples appelez la nation neutre.

LE quatriesme jour de décembre, nous partismes de ce lieu, marchant sur la rivière qui estoit gelée, et sur les lacs et estangs glacez, et par les bois, l'espace de dix-neuf jours, qui n'estoit pas sans beaucoup de peine et travail, tant pour les Sauvages qui estoient chargez de cent livres pesant chacun, comme de moi-même qui portois la pesanteur de vingt livres. Il est bien vrai que j'estois quelquefois soulagé par nos Sauvages, mais nonobstant je ne laissois pas de recevoir beaucoup d'incommoditez. Quant à eux, pour traverser plus aisément les glaces, ils ont accoustumé de faire de certaines traînées de bois, sur lesquelles ils mettent leurs charges, et les traînent après eux sans aucune difficulté, et vont fort promptement. Quelques jours après, il arriva un grand dégel qui nous

tourmenta grandement ; car il nous falloit passer par dedans des sapinières pleines de ruisseaux , estangs , marais et pallus , avec quantité de boisées renversées les unes sur les autres , qui nous donnoit mille maux , avec des embarrasemens qui nous apportoient de grandes incommoditez , pour estre tousjours mouillez jusques au-dessus du genouil. Nous fusmes quatre jours en cet estat , à cause qu'en la plus grande partie des lieux les glaces ne portoient point : et fismes tant , que nous arrivasmes à nostre village , le vingt-troisiesme jour du dit mois , où le capitaine Yroquet vint hyverner avec ses compagnons , qui sont Algoumequins , et son fils , qu'il amena pour faire traiter et panser , lequel allant à la chasse avoit esté fort offensé d'un ours , le voulant tuer.

M'estant reposé quelques jours , je délibérai d'aller voir les peuples en l'hiver , que l'esté et la guerre ne m'avoient peu permettre de visiter. Je partis de ce village , le 14 de janvier ensuivant , après avoir remercié mon hoste du bon traitement qu'il m'avoit fait : et croyant ne le revoir de trois mois , je prins congé de lui. Menant avec moi quelques François , je m'acheminai à la nation du Petum , où j'arrivai le 17 dudit mois de février. Ces peuples sèment le maïs , appelé par deçà bled de Turquie , et

ont leur demeure arrêtée comme les autres. Nous fusmes en sept autres villages leurs voisins et alliez, avec lesquels nous contractasmes amitié, et nous promirent de venir un bon nombre à nostre habitation. Ils nous firent fort bonne chère, et nous firent présent de chair et poisson pour faire festin, comme est leur coutume, où tous les peuples accouroient de toutes parts pour nous voir, en nous faisant mille démonstrations d'amitié, et nous conduisoient en la plus-part du chemin. Le pays est rempli de costaux, et petites campagnes, qui rendent ce terroir agréable. Ils commençoient à bastir deux villages, par où nous passasmes, au milieu des bois, pour la commodité qu'ils trouvent d'y bastir et les enclorre. Ces peuples vivent comme les Attignouantants, ont mesmes coustumes, et sont proches de la nation neutre, qui est puissante, qui tient une grande estendue de pays, à trois journées d'eux.

Leur forme
de vivre.

Après avoir visité ces peuples, nous partismes de ce lieu, et fusmes à une nation de Sauvages, que nous avons nommez les cheveux relevez, lesquels furent fort joyeux de nous revoir, avec lesquels nous fismes aussi amitié, et qui pareillement nous promirent de nous venir trouver et voir à la dite habitation. En cet endroit, il m'a semblé à propos de les despeindre,

et faire une description de leur pays, mœurs, et façons de faire. En premier lieu, ils font la guerre à une autre nation de Sauvages, qui s'appellent Asistagueronon, qui veut dire gens de feu, esloignez d'eux de dix journées. Ce fait, je m'informai fort particulièrement de leur pays, et des nations qui y habitent, quelles elles sont et en quelle quantité. Icelle nation sont en grand nombre, et la plus-part grands guerriers, chasseurs, et pescheurs. Ils ont plusieurs chefs, qui commandent chacun en leur contrée. La plus grand' part sèment des bleds d'Inde, et autres. Ce sont chasseurs qui vont par troupes en plusieurs régions et contrées, où ils trafiquent avec d'autres nations esloignées de plus de quatre à cinq cents lieues. Ce sont les plus propres Sauvages en leurs mesnages que j'aie veus, et qui travaillent le plus industrieusement aux façons des nattes, qui sont leurs tapis de Turquie. Les femmes ont le corps couvert, et les hommes découvert, sans aucune chose, sinon qu'une robe de fourrure, qu'ils mettent sur leur corps, qui est en façon de manteau, laquelle ils laissent ordinairement, et principalement en esté. Les femmes et les filles ne sont non plus esmues de les voir de la façon, que si elles ne voyoient rien, qui sembleroit estrange. Elles vivent fort bien avec leurs maris, et ont ceste coustume que

Font la guerre aux Sauvages appelez Asistagueronon, c'est à dire gens de feu.

Leurs femmes ont le corps découvert.

Comme elles vivent avec leurs maris.

lorsqu'elles ont leurs mois, elles se retirent d'avec leurs maris, ou les filles d'avec leurs pères et mères, et autres parents, s'en allant en de certaines maisonnettes, où elles se retirent pendant que le mal leur tient, sans avoir aucune compagnie d'hommes, lesquels leur font porter des vivres et commoditez jusques à leur retour; et ainsi l'on sçait celles qui les ont, et celles qui ne les ont pas. Ce sont gens qui font de grands festins, et plus que les autres nations. Ils nous firent fort bonne chère, et nous receurent fort amiablement, et me prièrent fort de les assister contre leurs ennemis, qui sont sur le bord de la mer douce, esloignée de deux cents lieues; à quoi je leur dis que ce seroit pour une autre fois, n'estant accommodé des choses nécessaires.

Il y a aussi, à deux ou trois journées d'iceux, une autre nation de Sauvages, d'un costé tirant au sud, qui font grand nombre de petum, lesquels s'appellent la nation neutre, qui sont grand nombre de gens de guerre, qui habitent vers le milieu de la mer douce, lesquels assistent les cheveux relevés contre les gens de feu. Mais entre les Yroquois et les nostres, ils ont paix, et demeurent comme neutres. J'avois grand désir de voir ceste nation, mais ils m'en dissuadèrent, disants que l'année précédente un des nostres en avoit tué un, estant à la guerre des

Peuples appe-
lez la nation
neutre.

Ont paix avec
les nostres les
Yroquois.

Entouhonorons, et qu'ils en estoient faschez : nous représentants qu'ils sont fort subjects à la vengeance, ne regardants point à ceux qui ont fait le coup ; mais le premier qu'ils rencontrent de la nation, ou bien de leurs amis, ils leur font porter la peine, quand ils en peuvent attraper, si auparavant on n'avoit fait accord avec eux, et avoir donné quelques dons et présents aux parents du défunct ; qui m'empescha pour lors d'y aller, encores qu'aucuns d'icelle nation nous assurerent qu'ils ne nous feroient aucun mal pour cela. Ce qui nous donna subject et occasion de restourner par le mesme chemin que nous estions venus : et continuant mon voyage, j'allai trouver la nation des Pisierinij, qui avoient promis de me mener plus outre en la continuation de mes desseins et descouvertes : mais je fus diverti pour les nouvelles qui survindrent de nostre grand village, et des Algoumequins, d'où estoit le capitaine Yroquet, à sçavoir que ceux de la nation des Attignouantants avoient mis et déposé entre ses mains un prisonnier de nation ennemie, espérant que le dit capitaine Yroquet deust exercer sur ce prisonnier la vengeance ordinaire entre eux. Mais au lieu de ce, l'auroit non-seulement mis en liberté, ains l'ayant trouvé habille, excellent chasseur, et tenu comme son fils, les Attignouantants seroient entrez en ja-

Nation des Pisierinij.

lousie, et résolu de s'en venger: et de fait avoient disposé un homme pour entreprendre d'aller tuer ce prisonnier, ainsi allié qu'il estoit. Comme il fut exécuté en la présence des principaux de la nation Algoumequine, qui indignez d'un tel acte, et meus de colère, tuèrent sur le champ ce téméraire entrepreneur meurtrier; duquel meurtre les Attignouantants se trouvant offensés, et comme injuriez en ceste action, voyants un de leurs compagnons mort, prirent les armes, et se transportèrent aux tentes des Algoumequins (qui viennent hyverner proche de leur dit village); lesquels offensèrent fort le dit capitaine Yroquet, qui fut blessé de deux coups de flesche; et une autre fois pillèrent quelques cabannes des dits Algoumequins, sans qu'ils se peussent mettre en défense, aussi le parti n'eust pas esté égal. Néanmoins cela, les dits Algoumequins ne furent pas quittes, car il leur fallut accorder, et contraints pour avoir la paix, de donner aux dits Attignouantants quelques colliers de porcelaine, avec cent brasses d'icelle ce qu'ils estiment de grande valeur entre eux: et outre ce, nombre de chaudières et haches, avec deux femmes prisonnières en la place du mort. Bref, ils furent en grande dissention (c'estoient aux dits Algoumequins de souffrir patiemment ceste grande furie) et pensèrent estre tous tuez, n'es-

tants pas bien en seureté, nonobstant leurs présents, jusques à ce qu'ils se veirent en un autre estat. Ces nouvelles m'affligèrent fort, me représentant l'inconvénient qui en pourroit arriver, tant pour eux que pour nous, qui estions en leur pays.

Ce fait, je rencontraï deux ou trois Sauvages de nostre grand village, qni me sollicitèrent fort d'y aller, pour les mettre d'accord, me disants que si je n'y allois, aucun d'eux ne reviendroient plus vers les François, ayants guerre avec les dits Algoumequins, et nous tenants pour leurs amis. Ce que voyant, je m'acheminai au plustost, et en passant je visitai les Pisierinijs pour sçavoir quand ils seroient prests pour le voyage du nort, que je trouvaï rompu pour le sujet de ces querelles et batteries, ainsi que nostre truchement me fit entendre, et que le dit capitaine Yroquet estoit venu à toutes ces nations pour me trouver, et m'attendre. Il les pria de se trouver à l'habitation des François, en mesme temps que lui, pour voir l'accord qui se feroit entre eux et les Attignouantants, et qu'ils remissent le dit voyage du nort à une autre fois. Pour cet effect, le dit Yroquet avoit donné de la pourceline pour rompre le dit voyage, et nous promirent de se trouver à nostre dite habitation au mesme temps qu'eux. Qui fut bien affligé, ce fut moi, m'at-

tendant bien de voir en ceste année , ce qu'en plusieurs autres précédentes j'avois recherché avec beaucoup de soing et de labour. Ces peuples vont négocier avec d'autres qui se tiennent en ces parties septentrionales, estants une bonne partie de ces nations en lieu fort abondant en chasses, et où il y a quantité de grands animaux, dont j'ai veu plusieurs peaux : et m'ayants figuré leur forme , j'ai jugé estre des buffles : aussi que la pesche du poisson y est fort abondante. Ils sont quarante jours à faire ce voyage, tant à aller que retourner.

Je m'acheminai vers nostre dit village le quinzième jour de février, menant avec moi six de nos gens, où estants arrivez, les habitants furent fort aises, comme aussi les Algoméquins, que j'envoyai visiter par nostre truchement, pour sçavoir comme le tout s'estoit passé tant d'une part que d'autre, n'y ayant voulu aller pour ne leur donner ni aux uns ni aux autres aucun soupçon. Deux jours se passèrent pour entendre des uns et des autres comme le tout s'estoit passé ; ce fait, les principaux et anciens du lieu s'en vindrent avec nous, et tous ensemble allasmes vers les Algoméquins, où estant en l'une de leurs cabannes, après quelques discours, ils demeurèrent d'accord de tenir, et avoir agréable tout ce que je dirois, comme arbitre

sur ce subject; et ce que je leur proposerois, ils le mettroient en exécution. Colligeant et recherchant la volonté et inclination de l'une et de l'autre partie, et jugeant qu'ils ne demandoient que la paix, je leur représentai que le meilleur estoit de pacifier le tout et demeurer amis, pour résister plus facilement à leurs ennemis; et partant je les priaï qu'ils ne m'appelassent point pour ce faire, s'ils n'avoient intention de suivre de point en point l'avis que je leur donnois sur ce différend, puisqu'ils m'avoient prié d'en dire mon opinion. Sur quoi ils me dirent de rechef qu'ils n'avoient désiré mon retour à autre fin. Moi, d'autre part, jugeant bien que si je ne les mettois d'accord, et en paix, ils sortiroient mal contents les uns des autres, chacun d'eux pensant avoir le meilleur droict, aussi qu'ils ne fussent allez à leurs cabannes, si je n'eusse esté avec eux, ni mesme vers les François, si je ne m'embarquois, et prenois comme la charge et conduite de leurs affaires. A cela je leur dis, que pour mon regard je n'avois autre intention que de m'en aller avec mon hoste, qui m'avoit toujours bien traité, et mal aisément en pourrois-je trouver un si bon, car c'estoit en lui que les Algoumequins mettoient la faute, disants qu'il n'y avoit que lui de capitaine qui fist prendre les armes. Plusieurs discours se passè-

Sauvages font
l'Auteur arbitre de leurs différends.

rent tant d'une part que d'autre, et la fin fut que je leur dirois mon advis, et ce qui m'en sembleroit.

Voyant qu'ils remettoient le tout à ma volonté, comme à leur père, et me promettants en ce faisant qu'à l'advenir je pourrois disposer d'eux ainsi que bon me sembleroit, je leur fis response que j'estois très aise de les voir en une si bonne volonté de suivre mon conseil, leur protestant qu'il ne seroit que pour le bien et utilité des peuples.

D'autre costé j'estois fort affligé d'avoir entendu d'autres tristes nouvelles, à sçavoir la mort de l'un de leurs parents et amis, que nous tenions comme le nostre, et que ceste mort avait peu causer une grande désolation, dont il ne s'en fust ensuivi que guerres perpétuelles entre les uns et les autres, avec plusieurs grands dommages, et altération de leur amitié, et par conséquent les François privez de leur veue et fréquentation, et contraints d'aller rechercher d'autres nations, et ce, d'autant que nous nous aimions comme frères, laissant à nostre Dieu le chastiment de ceux qui l'auroient mérité.

Je leur remonstrai que ces façons de faire entre deux nations, amis et frères, comme ils se disoient, estoit indigne entre des hommes raisonnables, ains plustost que c'estoit à faire aux

bestes brutes. D'ailleurs qu'ils estoient assez empeschez à repousser leurs ennemis qui les poursuivoient, les battants le plus souvent, et les prenans prisonniers jusques dans leurs villages : lesquels voyants une telle division, et des guerres civiles entre eux, se resjouiroient et en feroient leur profit, et les pousseroient et encourageroient à faire et exécuter de nouveaux desseins, sur l'espérance qu'ils auroient de voir bientôt leur ruine, du moins s'affoiblir par eux-mesmes, qui seroit le vrai et facile moyen pour les vaincre et triompher d'eux, et se rendre les maistres de leurs contrées, n'estants point secourus les uns des autres. Qu'ils ne jugeoient pas le mal qui leur en pouvoit arriver. Que pour la mort d'un homme, ils en mettoient dix mille en danger de mourir, et le reste de demeurer en perpétuelle servitude. Qu'à la vérité un homme estoit de grande conséquence, mais qu'il falloit regarder comme il avoit esté tué, et considérer que ce n'estoit pas de propos délibéré, ni pour commencer une guerre civile parmi eux, cela estant trop évident que le défunct avoit premièrement offensé, en ce que de guet-à-pens il avoit tué le prisonnier dans leurs cabannes, chose trop audacieusement entreprise, encores qu'il fust ennemi.

Ce qui esmeut les Algoumequins : car voyants

un homme si téméraire d'avoir tué un autre en leur cabanne, auquel ils avoient donné la liberté, et le tenoient comme un d'entre eux, ils furent emportez de la promptitude, et le sang esmeu à quelques-uns plus qu'aux autres, se seroient avancez, ne se pouvants contenir, ni commander à leur colère, et auroient tué cet homme dont il est question : mais pour cela ils n'en vouloient nullement à toute la nation, et n'avoient dessein plus avant à l'encontre de cet audacieux, et qu'il avait bien mérité ce qu'il avait eu, puis qu'il l'avoit lui-même recherché. Et d'ailleurs, qu'il falloit remarquer que l'Entouhonoron se sentant frappé de deux coups dedans le ventre, arracha le cousteau de sa plaie, que son ennemi y avoit laissé, et lui en donna deux coups, à ce qu'on m'avoit certifié : de façon qu'on ne pouvoit sçavoir au vrai si c'estoient Algoumequins qui eussent tué. Et pour montrer aux Attignouantants que les Algoumequins n'aimoient pas les prisonniers et que Yroquet ne lui portoit pas tant d'affection comme ils pensoient bien, ils l'avaient mangé, d'autant qu'il avoit donné des coups de cousteau à son ennemi, chose néantmoins indigne d'homme, mais plustost de bestes brutes. D'ailleurs, que les Algoumequins estoient fort faschez de tout ce qui s'estoit passé, et que s'ils eussent pensé

que telle chose fust arrivée, ils leur eussent donné cet Yroquois en sacrifice. D'autre part, qu'ils avoient récompensé icelle mort et faute, (si ainsi il la fallait appeler) avec de grands présents, et deux prisonniers, n'ayants sujet à présent de se plaindre, et qu'ils devoient se gouverner plus modestement en leurs déportements envers les Algoumequins, qui sont de leurs amis; et que puisqu'ils m'avoient promis toutes choses mises en délibération, je les priois les uns et les autres d'oublier tout ce qui s'estoit passé entre eux, sans jamais plus y penser, ni se porter aucune haine et mauvaise volonté, et ce faisant, qu'ils nous obligeroient à les aimer, et les assister, comme j'avois fait par le passé. Et où ils ne seroient contents de mon advis, je les priois de se trouver le plus grand nombre d'entre eux qu'ils pourroient à nostre habitation, où devant tous les capitaines des vaisseaux on confirmeroit davantage ceste amitié, et adviseroit-on de donner ordre pour les garantir de leurs ennemis, à quoy il falloit penser.

Lors ils dirent qu'ils tiendroient tout ce que je leur avois dit, et fort contents en apparence s'en restournèrent en leurs cabannes, sinon les Algoumequins, qui deslogèrent pour faire retraite en leur village: mais selon mon opinion ils faisoient démonstration de n'estre pas

trop contents, d'autant qu'ils disoient entre eux qu'ils ne viendroient plus hyverner en ces lieux : la mort de ces deux hommes leur ayant par trop cousté. Je m'en retournai chez mon hoste, à qui je donnai le plus de courage qu'il me fut possible, afin de l'esmouvoir à venir à nostre habitation, et d'y amener tous ceux du pays.

Forme de
vivre des Al-
goumequins.

Pendant quatre mois que dura l'hyver, j'eus assez de loisir pour considérer leur pays, mœurs, coustumes, et façon de vivre, et la forme de leurs assemblées, et autres choses, que je décrirai ci-après. Mais auparavant il est nécessaire de parler de la scituation du pays et contrées, tant pour ce qui regarde les nations, que pour les distances d'iceux. Quant à l'estendue tirant de l'Orient à l'Occident, elle contient près de quatre cent cinquante lieues de long, et deux cents par endroits de largeur du Midi au Septentrion, sous la hauteur de quarante et un degré de latitude, jusques à quarante-huict et quarante-neuf. Ceste terre est comme une isle, que la grande rivière Saint Laurent enceint, passant par plusieurs lacs de grande estendue, sur le rivage desquels il habite plusieurs nations, parlants divers langages, qui ont leurs demeures arrestées, les uns amateurs du labourage de la terre, et autres qui ne le sont pas,

lesquels néanmoins ont diverses façons de vivre et de mœurs, et les uns meilleurs que les autres. Au costé vers le nort d'icelle grande rivière tirant au surouest environ cent lieues par delà vers les Attigouantans, le pays est partie montagneux, et l'air y est assez tempéré, plus qu'en aucun autre lieu desdites contrées, sous la hauteur de quarante et un degrés de latitude. Toutes ces parties et contrées sont abondantes en chasses, comme de cerfs, caribous, eslans, daims, buffles, ours, loups, castors, regnards, fouines, martes, et plusieurs autres espèces d'animaux que nous n'avons pas par deçà. La pesche y est abondante en plusieurs sortes et espèces de poisson, tant de ceux que nous avons, que d'autres que nous n'avons pas aux costes de France. Pour la chasse des oiseaux, elle y est aussi en quantité, et qui y viennent en leur temps et saison. Le pays est traversé de grand nombre de rivières, ruisseaux et estangs, qui se deschargent les uns dans les autres, et en leur fin aboutissent dedans le fleuve Saint-Laurent, et dans les lacs par où il passe. Le pays est fort plaisant, estant chargé de grandes et hautes forests, remplies de bois de pareilles espèces que ceux que nous avons en France. Bien est-il vrai qu'en plusieurs endroits il y a quantité de pays déserté, où ils sèment des bleds d'Inde : aussi ce pays est abondant en prairies,

Beauté de
leur pays.

pallus et marescages, qui sert pour la nourriture des dits animaux. Le pays du nord de ceste grande rivière n'est si agréable que celui du midi, sous la hauteur de quarante-sept à quarante-neuf degrez de latitude, rempli de forts rochers en quelques endroits, à cé que j'ai peu voir, lesquels sont habitez de Sauvages, qui vivent errants parmi le pays, ne labourants, et ne faisant aucune culture; du moins si peu que rien, et sont ambulatoires, estants ores en un lieu, et tantost en un autre, le pays y estant assez froid et incommode. L'estendue d'icelle terre du nord sous la hauteur de quarante-neuf degrez de latitude de l'Orient à l'Occident, a six cents lieues de longitude, qui est aux lieux dont nous avons ample cõgnissance. Il y a aussi plusieurs belles et grandes rivières qui viennent de ce costé, et se deschargent dedans le dit fleuve, et d'autres (à mon opinion) qui se deschargent dans la mer; par la partie et costé du nord sous la hauteur de cinquante à cinquante et un degrez de latitude, suivant le rapport et relation que m'en ont fait ceux qui vont négocier et traiter avec les peuples qui y habitent.

Quant aux parties qui tirent plus à l'Occident, nous n'en pouvons sçavoir bonnement le trajet, d'autant que les peuples n'en ont aucune co-

gnoissance, sinon de deux ou trois cents lieues, ou plus, vers l'Occident, d'où vient la dite grande rivière, qui passe entre autres lieux par un lac qui contient près de trente journées de leurs canots, à sçavoir celui qu'avons nommé la rher douce, eu esgard à sa grande estendue, ayant quarante journées de canots de Sauvages, avec lesquels nous avons accez, qui ont guerre avec d'autres nations, tirant à l'Occident du dit grand lac, qui est la cause que n'en pouvons pas avoir plus ample cognoissance, sinon qu'ils nous ont dit par plusieurs et diverses fois, que quelques prisonniers de ces lieux leur ont rapporté y avoir des peuples semblables à nous en blancheur, ayants veu de leur chevelure, qui est fort blonde. Je ne puis que penser là dessus, sinon que ce soient gens plus civilisez qu'eux. Pour en bien sçavoir la vérité, il faudroit les voir, mais il faut de l'assistance, et n'y a que le temps et le courage de quelques personnes de moyens, qui puissent ou veuillent entreprendre ce dessein.

Pour ce qui est du midi de la dite grande rivière, elle est peuplée, et beaucoup plus que le costé du Nort, de diverses nations, ayants guerre les uns contre les autres. Le pays y est agréable, beaucoup plus que le costé du Septentrion, et l'air plus tempéré, y ayant plusieurs espèces

Pays du Midi
fort peuplé.

d'arbres et fruicts qu'il n'y a pas au nord du dit fleuve; aussi n'est-il pas de tant de profit et d'utilité quant aux lieux où se font les traittes de pelleteries. Pour ce qui est des terres du costé de l'Orient, elles sont assez cogneues, d'autant

Ses bornes. que la grande mer Océane borne ces endroits là, à sçavoir les costes de Labrador, Terre-Neufve, Cap Breton, l'Acadie, Almouchiquois, comme aussi des peuples qui y habitent, en ayant fait ample description ci-dessus.

Nation et pays
des Attigouan-
tans.

La contrée de la nation des Attigouantans est sous la hauteur de quarante-quatre degrez et demi de latiude, et deux cents trente lieues de longitude à l'Occident. Il y a dix-huict villages, dont huict sont clos et fermez de pallissades de bois à triple rang, entrelacez les uns dans les autres, où au-dessus y a des galeries qu'ils garnissent de pierres et d'eau, pour ruer et esteindre le feu que les ennemis pourroient appliquer contre. Ce pays est beau et plaisant, la plus part déserté, ayant la forme et mesme scituation que la Bretagne, estant presque environné et enceïnt de la mer douce. Ces dix-huict villages (selon leur dire) sont peulez de deux mille hommes de guerre, sans en ce comprendre le commun, qui peut faire en nombre vingt mille ames. Leurs cabanes sont en façon de tonnelles ou berceaux, couvertes d'escorces

d'arbres de la longueur de vingt=cinq à trente toises, plus ou moins, et six de large, laissant par le milieu une allée de dix à douze pieds de large, qui va d'un bout à l'autre. Aux deux costés y a une manière d'establie, de la hauteur de quatre pieds, où ils couchent en esté, pour éviter l'importunité des pulces, dont ils ont grande quantité: et en hyver ils couchent en bas sur des nattes, proches du feu, pour estre plus chaudement. Ils font provision de bois sec, et en emplissent leurs cabannes, pour se chauffer en hyver. Au bout d'icelles cabannes y a un espace, où ils conservent leurs bleds d'Inde, qu'ils mettent en de grandes tonnes faites d'escorces d'arbres, au milieu de leur logement. Il y a des bois qui sont suspendus, où ils mettent leurs habits, vivres, et autres choses, de peur des souris, qui y sont en grande quantité. En telle cabanne y aura douze feux, qui sont vingt-quatre mesnages, où il fume à bon escient en hyver, qui fait que plusieurs en reçoivent de grandes incommoditez aux yeux, à quoy ils sont subjects, jusques à en perdre la veue sur la fin de leur aage, n'y ayant fenestre aucune, ni ouverture, que celle qui est au-dessus de leurs cabannes, par où la fumée sort. Ils changent quelquefois leur village de dix, vingt, ou trente ans, et le transportent d'une, deux ou trois lieues,

Souris incommodent les Sauvages

Sauvages incommodés de la fumée.

d'autant que leur terre se lasse d'apporter du bled sans estre amendée, et par ainsi vont désertter en autre lieu, et aussi pour avoir le bois plus à commodité, s'ils ne sont pas contraints par leurs ennemis, de desloger, et s'esloigner plus loin, comme ont fait les Antouhonorons, de quelque quarante à cinquante lieues. Voilà la forme de leurs logements, qui sont séparés les uns des autres, comme de trois à quatre pas, pour la crainte du feu, qu'ils appréhendent fort.

Leur vie misérable.

Leur vie est misérable au regard de la nostre, mais heureuse entre eux qui n'en ont pas goûté de meilleure, croyants qu'il ne s'en trouve pas de plus excellente. Leur principal manger et vivre ordinaire est le bled d'Inde, et febves du Brésil, qu'ils accommodent en plusieurs façons. Ils en pilent dans des mortiers de bois, et le réduisent en farine, de laquelle ils prennent la fleur par le moyen de certains vans faits d'es-corce d'arbre, et d'icelle farine font du pain avec des febves, qu'il font premièrement bouillir un bouillon, comme le bled d'Inde, pour estre plus aisé à battre, et mettent le tout ensemble : quelquefois ils y mettent des blues, ou des framboises sèches ; autres fois des morceaux de graisse de cerf : puis ayants le tout destrempé avec eau tiède, ils en font des pains en forme de gallettes ou tourteaux, qu'ils font cuire sous

les cendres, et estants cuites ils les lavent, et les enveloppent de feuilles de bled d'Inde, qu'ils y attachent, et mettent en l'eau bouillante, mais ce n'est pas leur ordinaire; ains ils en font d'une autre sorte qu'ils appellent migan, à sçavoir, ils prennent le bled d'Inde pilé, sans oster la fleur, duquel ils mettent deux ou trois poignées dans un pot de terre plein d'eau; le font bouillir, en le remuant de fois à autre, de peur qu'il ne brusle, ou qu'il ne se prenne au pot; puis mettent en ce pot un peu de poisson frais ou sec, selon la saison, pour donner goust audit migan, qui est le nom qu'ils lui donnent, et en font fort souvent, encore que ce soit chose mal odorante, principalement en hyver, pour ne le sçavoir accommoder, ou pour n'en vouloir prendre la peine. Ils en font de deux espèces, et l'accomodent assez bien quand ils veulent; et lorsqu'il y a de ce poisson, ledit migan ne sent pas mauvais, ains seulement à la venaison. Le tout estant cuit, ils tirent le poisson, et l'escrasent bien menu, ne regardants de si près à oster les erves, les escailles, ni les tripailles, comme nous faisons, et mettent le tout ensemble dedans le pot, qui cause le plus souvent le mauvais goust: puis estant ainsi fait, ils en répartent à chacun quelque portion. Ce migan est fort clair, et non de grande substance,

Comme ils font le migan.

comme on peut bien juger. Pour le regard du boire, il n'est point de besoin, estant ledit migan assez clair de soy-même. Ils ont une autre sorte de migan, à savoir : ils font griller du bled nouveau, premier qu'il soit à maturité, lequel ils conservent, et le font cuire entier avec du poisson ou de la chair, quand ils en ont. Une autre façon, ils prennent le bled d'Inde bien sec, le font griller dans les cendres, puis le pilent, et le réduisent en farine, comme l'autre ci-devant, lequel ils conservent pour les voyages qu'ils entreprennent, tant d'une part que d'autre : lequel migan fait de ceste façon est le meilleur, à mon goust. Pour le faire, ils font cuire force viande et poisson, qu'ils découpent par morceaux, puis le mettent dans de grandes chaudières qu'ils emplissent d'eau, la faisant fort bouillir : ce fait, ils recueillent avec une cuillier la graisse de dessus, qui provient de la chair et du poisson, puis mettent d'icelle farine grillée dedans, en la mouvant toujours jusques à ce que le dit migan soit cuit, et rendu espois comme bouillie. Ils en donnent et départent à chacun un plat, avec une cuillerée de ladite graisse ; ce qu'ils ont coutume de faire aux festins. Or est-il que ledit bled nouveau grillé, est grandement estimé entre eux. Ils mangent aussi des febves, qu'ils

font bouillir avec le gros de la farine grillée, y meslant un peu de graisse et poisson. Les chiens sont de requeste en leurs festins, qu'ils font souvent les uns aux autres, principalement durant l'hyver, qu'ils sont de loisir. Que s'ils vont à la chasse aux cerfs ou aux poissons, ils les réservent pour faire ces festins, ne leur demeurant rien en leurs cabannes que le migan clair pour ordinaire, lequel ressemble à de la brouée que l'on donne à manger aux pourceaux. Ils ont une autre manière de manger le bled d'Inde; et pour l'accommoder ils le prennent par espics, et le mettent dans l'eau, sous la bourbe, le laissant deux ou trois mois en cet estat, jusques à ce qu'ils jugent qu'il soit pourri; puis ils l'ostent de là, et le font bouillir avec la viande ou poisson, puis le mangent : aussi le font-ils griller, et est le meilleur en ceste façon que bouilly. Il n'y a rien qui sente si mauvais que ce bled sortant de l'eau tout boueux, et néanmoins les femmes et enfants le succent, comme on fait les cannes de sucre, n'y ayant chose qui leur semble de meilleur goust, ainsi qu'ils le démontrent. D'ordinaire, ils ne font que deux repas le jour.

Ils engraisent aussi des ours, qu'ils gardent deux ou trois ans, pour se festoyer: et ai reconnu que s'ils avoient du bestial, ils en seroient

Chiens de re-
queste en leurs
festins.

Engraisent
les ours

curieux, et le conserveroient fort bien, leur ayant montré la façon de le nourrir; chose qui leur seroit aisée, attendu qu'ils ont de bons pasturages, et en grande quantité, soit pour chevaux, bœufs, vaches, moutons, porcs, et autres espèces; à faute de quoi on les juge misérables; comme il y a de l'apparence. Néanmoins avec toutes leurs misères je les estime heureux entre eux, d'autant qu'ils n'ont autre ambition que de vivre et de se conserver, et sont plus asseurez que ceux qui sont errants par les forêts, comme bestes brutes; aussi mangent-ils force citrouilles, qu'ils font bouillir et rostir sous les cendres. Quant à leurs habits, ils sont faits de plusieurs sortes et façons de diverses peaux de bestes sauvages, tant de celles qu'ils prennent, que d'autres qu'ils eschangent pour leur bled d'Inde, farines, porcelines, et filets à pescher, avec les Algoumequins, Piseinijs, et autres nations, qui sont chasseurs, et n'ont leurs demeures arrêtées. Ils passent et accommodent assez raisonnablement les peaux, faisant leur brayer d'une peau de cerf moyennement grande, et d'une autre le bas de chausses, ce qui leur va jusques à la ceinture, estant fort plissée. Leurs souliers sont de peaux de cerfs, ours et castors, dont ils usent en bon nombre. Plus, ils ont une robe de mesme fourrure, en forme de cou-

verte, qu'ils portent à la façon Irlandoise, ou Égyptienne, et des manches qui s'attachent avec un cordon par le derrière. Voilà comme ils sont habillez durant l'hyver. Quand ils vont par la campagne, ils ceignent leur robe autour du corps, mais estants à leur village, ils quittent leurs manches, et ne se ceignent point. Les passements de Milan pour enrichir leurs habits sont de colle, et de la raclure desdites peaux, dont il font des bandes en plusieurs façons, ainsi qu'ils s'avisent, y mettants par endroits des bandes de peinture rouge-brun, parmi celles de colle, qui paroissent toujours blancheastes, n'y perdant point leurs façons, quelque sales qu'elles puissent estre. Il y en a entre ces nations qui sont bien plus propres à passer les peaux les unes que les autres, et ingénieux pour inventer des compartiments à mettre dessus leurs habits. Sur tous autres, nos Montagnets et Algoumequins y prennent plus de peine, lesquels mettent à leurs robbes des bandes de poil de porc espic, qu'ils teignent en fort belle couleur d'escarlata. Ils tiennent ces bandes bien chères entre eux, et les détachent pour les faire servir à d'autres robbes, quand ils en veulent changer. Plus pour embellir la face, et avoir meilleure grâce, quand ils se veulent bien parer, ils se peignent le visage de noir et rouge,

Comme ils
vont à la cam-
pagne.

qu'ils démeslent avec de l'huile, faite de la graine d'herbe au Soleil, ou bien avec de la graisse d'ours, ou autres animaux. Comme aussi ils se teignent les cheveux, qu'ils portent les uns longs, les autres courts, les autres d'un costé seulement. Pour les femmes et les filles, elles les portent toujours d'une mesme façon. Elles sont vestues comme les hommes, horsmis qu'elles ont toujours leurs robes ceintes, qui leur viennent jusqu'au genouil. Elles ne sont point honteuses de montrer leur corps, à sçavoir depuis la ceinture en haut, et depuis la moitié des cuisses en bas, ayants tousjours le reste couvert; et sont chargées de quantité de pourceline, tant en colliers que chaisnes, qu'elles mettent devant leurs robes, pendant à leurs ceintures, bracelets et pendants d'oreilles, ayants les cheveux bien peignez, peints et graissez; et ainsi s'en vont aux dances, ayants un touffeau de leurs cheveux par derrière, qui sont liez de peau d'anguilles, qu'ils accommodent et font servir de cordon, où quelquefois ils attachent des platines d'un pied en quarré, couvertes de ladite pourceline, qui pend par derrière, et en ceste façon vestues et habillées poupinement, elles se monstrent volontiers aux dances, où leurs pères et mères les envoient, n'espargnants rien pour les embellir.

et parer; et puis assurer avoir veu en des dances, telle fille qui avoit plus de douze livres de pourceline sur elle, sans les autres bagatelles dont elles sont chargées et atourées.

Ces peuples sont d'une humeur assez joviale Leur humeur joviale. (bien qu'il y en ait beaucoup de complexion triste et saturnienne). Ils sont bien formez et proportionnez de leurs corps, y ayant des hommes forts et robustes. Comme aussi il y a des femmes et des filles fort belles et agréables, tant en la taille, couleur (bien qu'olivastre), qu'aux traits du visage, le tout à proportion, et n'ont point le sein ravalé que fort peu, si elles ne sont vieilles. Il s'en trouve parmi elles de fort puissantes, et de hauteur extraordinaire, ayants presque tout le soing de la maison, et du travail: car elles labourent la terre, sèment le bled d'Inde, font la provision de pois pour l'hyver, tillent la chanvre, et la filent, dont du filet ils font des rets à pescher et prendre le poisson, et autres choses nécessaires. Comme aussi de faire la cueillette de leurs bleds, les serrer, accommoder à manger, et dresser leur mesnage. De plus elles suivent leurs maris de lieu en lieu, aux champs, où elles servent de mulles à porter le bagage.

Quant aux hommes, ils ne font rien qu'aller à la chasse des cerfs et autres animaux, pescher du poisson, faire des cabannes, et aller à la

guerre. Ces choses faites, ils vont aux autres nations, où ils ont de l'accès et de la connoissance, pour traiter et faire des échanges de ce qu'ils ont avec ce qu'ils n'ont point, et estant de retour ils ne bougent des festins, et danses, qu'ils se font les uns aux autres, et à l'issue se mettent à dormir, qui est le plus beau de leur exercice.

Leurs
mariages.

Il y a une espèce de mariage parmi eux, qui est tel, que quand une fille est en l'âge d'onze, douze, treize, quatorze, ou quinze ans, elle aura plusieurs serviteurs selon ses bonnes graces, qui la rechercheront, et la demanderont aux père et mère, bien que souvent elles ne prennent pas leur consentement, fors celles qui sont les plus sages et mieux advisées, qui se soumettent à leur volonté. Cet amoureux ou serviteur présentera à la fille quelques colliers, chaines et braceletts de porcelaine. Si la fille aice serviteur agréable, elle reçoit ce présent et ce fait, il viendra coucher avec elle trois ou quatre nuicts sans lui dire mot, où ils recueillent le fruit de leurs affections. Et arrivera le plus souvent qu'après avoir passé huit ou quinze jours ensemble, s'ils ne se peuvent accorder, elle quittera son serviteur, lequel y demeurera engagé pour ses colliers, et autres dons par lui faits. Frustré de son espérance, il en recherchera une autre, et elle aussi un autre serviteur, et continuent ainsi

jusques à une bonne rencontre. Il y en a telle qui aura passé ainsi sa jeunesse avec plusieurs maris, lesquels ne sont pas seuls en la jouissance de la beste, quelque mariez qu'ils soient : car la nuict venue, les jeunes femmes courent d'une cabanne à une autre, comme font les jeunes hommes de leur costé, qui en prennent par où bon leur semble, toutesfois sans aucune violence, remettant le tout à la volonté de la femme. Le mari fera le semblable à sa voisine, sans que pour cela il y ait aucune jalousié entre eux, ou peu, et n'en reçoivent aucune infamie, ni injure, la coustume du pays estant telle.

Quand elles ont des enfants, les maris précédents reviennent vers elles, leur remonstrer l'amitié et l'affection qu'ils leur ont portée par le passé, et plus que nul autre, et que l'enfant qui naistra est à lui, et est de sont fait. Un autre lui en dira autant; et par ainsi il est au choix et opinion de la femme de prendre et d'accepter celui qui lui plaira le plus, ayant en ses amours gagné beaucoup de pourceline. Elles demeurent avec lui sans plus le quitter, ou si elles le laissent, il faut que ce soit avec un grand subject, autre que l'impuissance, car il est à l'espreuve : n'éantmoins estants avec ce mari, elles ne laissent pas de se donner carrière, mais se tiennent et résident tousjours au mesnage, faisant bonne

mine : de façon que les enfants qu'ils ont ensemble ne se peuvent assurer légitimes : aussi ont-ils une coutume, prévoyants ce danger, qu'ils ne succèdent jamais à leurs biens ; mais font leurs héritiers et successeurs les enfants de leurs sœurs, desquels ils sont assurez d'estre issus et sortis.

Pour la nourriture et eslévation de leurs enfants, ils les mettent durant le jour sur une petite planche de bois et les vestent et enveloppent de fourrures ou peaux, et les bandent sur ladite planchette : puis la dressent debout, et y laissent une petite ouverture par où l'enfant fait ses petites affaires. Si c'est une fille, ils mettent une feuille de bled d'Inde entre les cuisses, qui presse contre sa nature, et font sortir le bout de ladite feuille dehors, qui est renversée, et par ce moyen l'eau de l'enfant coule par ceste feuille, sans qu'il soit gasté de ses eaues. Ils mettent aussi sous les enfants du duvet fait de certains roseaux, que nous appelons pied de lièvre, sur quoi ils sont couchés fort mollement, et le nettoient du mesme duvet : et pour le parer, ils garnissent lad. planchette de patenostres, et en mettent à son col, si petit qu'il soit. La nuict ils les couchent tout nuds entre les père et mère, où faut considérer en cela la providence de Dieu, qui les conserve de telle façon, sans estre estouffez, que fort rarement. Ces enfants sont grandement libertins,

pour n'avoir esté chastiez, et sont de si perverse nature, qu'ils battent leurs pères et mères, qui est une espèce de malédiction que Dieu leur envoie.

Ils n'ont aucunes loix parmi eux, ni chose qui en approche, n'y ayant aucune correction ni répréhension à l'encontre des mal faicteurs, rendants le mal pour le mal, qui est cause que souvent ils sont en dissensions et en guerres pour leurs différends.

Leurs loix.

Ne chastient point les mes chants.

Comme aussi ils ne recognoissent aucune Divinité, et ne croient en aucun Dieu, ni chose quelconque, vivants comme bestes brutes. Ils ont quelque respect au diable, ou d'un nom semblable, parce que sous ce mot qu'ils prononcent, sont entendues diverses significations, et comprend en soi plusieurs choses : de façon que mal-aisément peut-on savoir et discernér s'ils entendent le diable, ou autre chose : mais ce qui fait croire que c'est le diable, est, que lors qu'ils voyent un homme faire quelque chose extraordinaire, ou est plus habile que le commun, vaillant guerrier, furieux, et hors de soi mesme, ils l'appellent Oqui, comme si nous disions un grand esprit, ou un grand diable. Il y a de certaines personnes entre eux qui font les Oqui ou Manitous (ainsi appelez par les Algonnequins et Montagnets), lesquels se mestent

Ne croient en aucune divinité.

de guérir les malades, panser les blessez, et prédire les choses futures. Ils persuadent à leurs malades de faire, ou faire faire des festins, en intention d'y participer; et sous espérance d'une prompte guérison, leur font faire plusieurs autres cérémonies, croyants et tenants pour vrai tout ce qu'ils leur disent.

Ces peuples ne sont possédez du malin esprit comme d'autres Sauvages plus esloignez qu'eux, qui fait croire qu'ils se réduiroient en la cognoissance de Dieu, si leur pays estoit habité de personnes qui prissent la peine et le soin de les enseigner par bons exemples à bien vivre. Car aujourdh'ui ont-ils désir de s'amender, demain ceste volonté leur changera, quand il conviendra supprimer leurs sales coustumes, la dissolution de leurs mœurs, et leurs incivilitez. Maintefois les entretenant sur ce qui estoit de nostre croyance, loix et coustumes, ils m'es-coutoient avec grande attention en leurs conseils, puis me disoient : « Tu dis des choses qui sur-
 » passent nostre esprit et nostre entendement,
 » et que ne pouvons comprendre par discours.
 » Mais si tu désires que les sçachions, il est
 » nécessaire d'amener en ce pays femmes et
 » enfans, afin qu'apprenions la façon de vivre
 » que tu meines, comme tu adores ton Dieu,
 » comme tu obéis aux loix de ton roy, comme

» tu cultives et ensemences les terres, et nourris
» les animaux. Car voyants ces choses, nous
» apprendrons plus en un an, qu'en vingt, ju-
» geants nostre vie misérable au prix de la
» tienne. » Leurs discours me sembloient d'un
bon sens naturel, qui démontre le désir qu'ils
ont de cognoistre Dieu.

Quand ils sont malades, ils envoient quérir l'Oqui, lequel après s'estre enquis de leur maladie, fait venir grand nombre d'hommes, femmes et filles, avec trois ou quatre vieilles femmes, ainsi qu'il sera ordonné par le dit Oqui, lesquels entrent en leurs cabannes en dansants, ayants chacune une peau d'ours, ou d'autres bestes sur la teste, mais celle d'ours est la plus ordinaire, comme la plus monstrueuse, et y a deux ou trois autres vieilles qui sont proches du patient ou malade, qui l'est souvent par imagination : mais de ceste maladie ils sont bientost guéris, et font des festins aux despens de leurs parents ou amis, qui leur donnent de quoi mestre en leur chaudière, outre les dons et présents qu'ils reçoivent des danceurs et danceuses, comme de la pourceline, et autres bagatelles, ce qui fait qu'ils sont bientost guéris. Car comme ils voient ne plus rien espérer, ils se lèvent, avec ce qu'ils ont peu amasser : mais les autres qui sont fort malades, difficilement se guérissent-ils

de tels jeux, dances, et façons de faire. Les vieilles, qui sont proches du malade, reçoivent les présents, chantants chacune à son tour, puis cessent de chanter : et lorsque tous les présents sont faits, ils commencent à lever leurs voix d'un mesme accord, chantants toutes ensemble, et frappants à mesure avec des bâtons sur des escorces seiches d'arbres ; puis toutes les femmes et filles se mettent au bout de la cabanne, comme s'ils vouloient faire l'entrée d'un ballet, les vieilles marchants les premières avec leurs peaux d'ours sur leurs testes. Ils n'ont que de deux sortes de dances qui ont quelque proportion, l'une de quatre pas, et l'autre de douze, comme si on dançoit le trioly de Bretagne, et ont assez bonne grâce. Il s'y entremet souvent avec elles de jeunes hommes, lesquels ayants dancé une heure ou deux, les vieilles prendront le malade, qui fera mine de se lever tristement, puis se mettra en dance, où estant, il dancera, et s'esjouira comme les autres.

Quelquefois le médecin y acquiert de la réputation, de voir sitost son malade guéri et debout : mais ceux qui sont accablez et languissants, meurent plustost que de recevoir guérison. Car ils font un tel bruit et tintamarre depuis le matin, jusques à deux heures de nuict, qu'il est impossible au patient de le supporter,

sinon avec beaucoup de peine. Que s'il lui prend envie de faire danser les femmes et les filles ensemble , il faut que ce soit par l'ordonnance de l'Oqui : car lui et le Manitou , accompagnez de quelques autres , font des singeries et des conjurations , et se tourmentent de telle façon , qu'ils sont le plus souvent hors d'eux-mesmes , comme fols et insensez , jettants le feu par la cabanne d'un costé et d'autre , mangeants des charbons ardents (les ayants tenus un espace de temps en leurs mains) , puis jettent des cendres toutes rouges sur les yeux des spectateurs. L'on diroit les voyants de la sorte, que le diable Oqui ou Manitou si ainsi les faut appeler) les possèdent, et les font tourmenter de la sorte. Ce bruit et tintamarre ainsi fait, ils se retirent chacun chez soy : mais les femmes de ces possédez et ceux de leurs cabannes sont en grande crainte, qu'ils ne bruslent tout ce qui est dedans , qui fait qu'ils ostent tout ce qui y est. Car lorsqu'ils arrivent , ils viennent tout furieux , les yeux étincelants et effroyables, tantost debout, et tantost assis , ainsi que la fantaisie les prend , et empoignants tout ce qu'ils trouvent et rencontrent , le jettent d'un costé et d'autre , puis se couchent et dorment quelque espace de temps ; et se resveillants comme en sursault , ils prennent du feu et des pierres ,

qu'ils jettent de toutes parts, sans aucun égard. Ceste furie se passe par le sommeil qui les reprend, puis venants à suer, ils appellent leurs amis pour suer avec eux, croyants estre le vrai remède pour recouvrer leur santé. Ils se couvrent de leurs robbes, et de grandes escorces d'arbres, ayants au milieu d'eux quantité de cailloux qu'ils font rougir au feu, chantants tousjours durant qu'ils suent. Et d'autant qu'ils sont fort altérez, ils boivent grande quantité d'eau, qui est l'occasion que de fols ils deviennent sages. Il arrive par rencontre, plustost que par science, que trois ou quatre de ces malades se portent bien, ce qui leur confirme leur fausse croyance d'avoir esté guéris par le moyen de ces cérémonies, sans considérer qu'il en meurt dix autres.

Il y a aussi des femmes qui entrent en ces furies, et marchent sur les mains et pieds comme bestes, mais elles ne font tant de mal. Ce que voyant l'Oqui, il commence à chanter, puis faisant quelques mines, il la soufflera, lui ordonnant à boire de certaines eaues, et qu'elle face un festin, soit de chair, ou de poisson, qu'il faut trouver. La crierie faite, et le banquet fini, chacun se retire en sa cabanne, jusques à une autre fois qu'il la reviendra visiter, la soufflant et chantant avec plusieurs autres appelez

pour cet effect , tenants en la main une tortue seiche remplie de petits cailloux , qu'ils font sonner aux oreilles du malade , lui ordonnant qu'elle face trois ou quatre festins tout de suite , une partie de chanterie et dancierie , où toutes les filles se trouvent parées et peintes , avec des mascarades , et gens déguisez. Ainsi assemblez , ils vont chanter près du lict de la malade , puis se promènent tout le long du village , cependant que le festin s'appreste et se prépare.

Pour ce qui concerne leur mesnage et vivre , Leur forme de vivre en leur mesnage. chacun vit de ce qu'il peut pescher et recueillir , ayant autant de terre comme il leur est nécessaire. Ils la désertent avec grand' peine , pour n'avoir des instruments propres pour ce faire , puis émondent les arbres de toutes les branches , qu'ils bruslent au pied d'icelui , pour le faire mourir. Ils nettoient bien la terre entre les arbres , puis sèment leur bled de pas en pas , où ils mettent en chacun endroit environ dix grains , et continuent ainsi jusques à ce qu'ils en ayent assez pour trois ou quatre ans de provision , craignants qu'il ne leur arrive quelque mauvaise année , stérile et infructueuse.

S'il y a quelque fille qui se marie en hyver , chasque femme et fille est tenue de porter à la nouvelle mariée un fardeau de bois pour sa provision (car chaque mesnage est fourni de ce qui

lui est nécessaire), d'autant qu'elle ne le pourroit faire seule, et aussi qu'il convient vacquer à d'autres choses qui sont lors de temps et saison.

Pour ce qui est de leur gouvernement, les anciens et principaux s'assemblent en un conseil, où ils décident et proposent tout ce qui est de besoin pour les affaires du village; ce qui se fait par la pluralité des voix, ou du conseil de quelques-uns d'entre eux, qu'ils estiment estre de bon jugement; lequel conseil ainsi donné, est exactement suivi. Ils n'ont point de chefs particuliers qui commandent absolument, mais bien portent-ils de l'honneur aux plus anciens et vaillants, qu'ils nomment capitaines.

Quant aux chastiments ils n'en usent point, ains font le tout par prières des anciens, et à force de harangues et resmontrances, et non autrement. Ils parlent tous en général, et là où il se trouve quelqu'un de l'assemblée qui s'offre de faire quelque chose pour le bien du village, ou aller en quelque part pour le service du commun, si on le juge capable d'exécuter ce qu'il promet, on lui remonstre et persuade par belles paroles qu'il est homme hardi, propre à telles entreprises, et qu'il y acquerra beaucoup de réputation. S'il veut accepter ou refuser ceste charge, il lui est permis; mais il s'en trouve peu qui la refusent.

Comme ils
entreprennent
leurs guerres.

Quand ils veulent entreprendre des guerres , ou aller au pays de leurs ennemis , deux ou trois des anciens ou vaillants capitaines entreprendront ceste conduite pour ceste fois , et vont aux villages circonvoisins faire entendre leur volonté , en leur donnant des présents , pour les obliger de les accompagner. Puis ils délibèrent le lieu où ils veulent aller , disposant des prisonniers qui seront pris , et autres choses de considération. S'ils font bien , ils en reçoivent de la louange , s'ils font mal ils en sont blâmez. Ils font des assemblées générales chacun an en une ville qu'ils nomment , où il vient un ambassadeur de chaque province , et là font de grands festins et dances durant un mois ou cinq semaines , selon qu'ils advisent entre eux , contractants nouvelle amitié , décidants ce qu'il faut faire pour la conservation de leur pays , et se donnant des présents les uns aux autres. Cela estant fait , chacun se retire en son quartier.

Quand quelqu'un est décédé , ils enveloppent le corps de fourrures , et le couvrent d'escorces d'arbres fort proprement , puis ils l'eslèvent sur quatre pilliers , sur lesquels ils font une cabanne aussi couverte d'escorce d'arbres , de la longueur du corps. Ces corps ne sont inhumez en ces lieux que pour un temps , comme de huict ou

dix ans , ainsi que ceux du village advisent le lieu où se doivent faire leurs cérémonies , ou pour mieux dire , conseil général , où tous ceux du pays assistent. Cela fait , chacun s'en retourne à son village , prenant tous les ossements des deffuncts , qu'ils nettoient et rendent fort nets , et les gardent soigneusement ; puis les parents et amis les prennent , avec leurs colliers , fourrures , haches , chaudières et autres choses de valeur , avec quantité de vivres , qu'ils portent au lieu destiné , où estants tous assemblez , ils mettent ces vivres où ceux de ce village ordonnent , y faisant des festins et dances continues , l'espace de dix jours que dure la feste , pendant lesquels les autres nations y accourent de toutes parts , pour voir les cérémonies qui s'y font ; par le moyen desquels ils contractent une nouvelle amitié , disants que les os de leurs parents et amis sont pour estre mis tous ensemble , posants une figure , que tous ainsi qu'ils sont assemblez en un mesme lieu , aussi doivent-ils estre unis en amitié et concorde , comme parents et amis , sans s'en pouvoir séparer. Ces os estants ainsi meslez , ils font plusieurs discours sur ce sujet , puis après quelques mines ou façons de faire , ils font une grande fosse , dans laquelle ils les jettent , avec les colliers , chaines de pourceline , haches ,

chaudières, lames d'espées, cousteaux, et a autres bagatelles, lesquelles ils prisent beaucoup, et couvrants le tout de terre, y mettent plusieurs grosses pièces de bois, avec quantité de piliers à l'entour, et une couverture sur iceux. Aucuns d'eux croyent l'immortalité des ames, disants qu'après leur décès ils vont en un lieu où ils chantent comme les corbeaux.

Reste à déclarer la forme et manière qu'ils usent en leurs pesches. Ils font plusieurs trous en rond sur la glace, et celui par où ils doi-^{Leurs pesches.} vent tirer la seine, a environ cinq pieds de long, et trois de large, puis commencent par ceste ouverture à mettre leur filet, lequel ils attachent à une perche de bois de six à sept pieds de long, et la mettent dessous la glace, et la font courir de trou en trou, où un homme ou deux mettent les mains par iceux, prenant la perche où est attaché un bout du filet, jusques à ce qu'ils viennent joindre l'ouverture de cinq à six pieds. Ce fait, ils laissent couler le rets au fonds de l'eau, qui va au bas, par le moyen de certaines petites pierres qu'ils attachent au bout, et estant au fonds de l'eau, ils le retirent à force de bras par ses deux bouts, et ainsi amènent le poisson qui se trouve prins dedans.

Après avoir discouru amplement des mœurs, coustumes, gouvernement, et façon de vivre de

nos Sauvages , nous réciterons qu'estants assemblez pour venir avec nous , et nous reconduire à nostre habitation , nous partismes de leur pays le 20^e jour de Mai , et fusmes quarante jours sur les chemins, où peschastes grande quantité de poisson de plusieurs espèces , comme aussi nous pristes plusieurs sortes d'animaux et gibbier , qui nous donna un singulier plaisir , outre la commodité que nous en receusmes , et arrivasmes vers nos François sur la fin du mois de Juin, où je trouvai le sieur du Pont , qui estoit venu de France avec deux vaisseaux , qui desespéroit presque de me revoir , pour les mauvaises nouvelles qu'il avoit entendues des Sauvages que j'estois mort.

Nous veismes aussi tous les Pères Religieux , qui estoient demeurez à nostre habitation , lesquels furent fort contents de nous revoir , et nous aussi eux : puis je me disposai de partir du Sault Saint Louis , pour aller à nostre habitation , menant avec moi mon hoste Darontal. Parquoi prenant congé de tous les Sauvages , et les assurant de mon affection , je leur dis que je les reverrois quelque jour , pour les assister , comme j'avois fait par le passé , et leur apporterois des présents pour les entretenir en amitié les uns avec les autres , les priant d'oublier les querelles qu'ils avoient eues ensemble , lorsque je les mis

d'accord, ce qu'ils me promirent faire. Nous partismes le 8^e jour de Juillet, et arrivâmes à nostre habitation le 11 du dit mois, où trouvâmes chacun en bon estat, et tous ensemble, avec nos Pères Religieux, rendismes grâces à Dieu, en le remerciant du soin qu'il avoit eu de nous conserver et préserver de tant de périls et dangers où nous nous estions trouvez.

Pendant ceci, je faisois la meilleure chère que je pouvois à mon hoste Darontal, lequel admirant nostre bastiment, comportement et façon de vivre, me dit en particulier, qu'il ne mourroit jamais content qu'il ne veist tous ses amis, ou du moins bonne partie, venir faire leur demeure avec nous, afin d'apprendre à servir Dieu, et la façon de nostre vie, qu'il estimoit infiniment heureuse, au regard de la leur. Que ce qu'il ne pouvoit comprendre par le discours, il l'apprendroit beaucoup mieux et plus facilement par la fréquentation qu'il auroit avec nous. Que pour l'avancement de cet œuvre nous fissions une autre habitation au Sault Saint Louis, pour leur donner la seureté du passage de la rivière, pour la crainte de leurs ennemis, et qu'aussitost ils viendroient en nombre à nous pour y vivre comme frères : ce que je lui promis faire le plus-tost qu'il me seroit possible. Ainsi après avoir demeuré quatre ou cinq jours ensemble, et lui

ayant donné quelques honnestes dons (desquels il se contenta fort) , il s'en retourna au Sault Saint Louis, où ses compagnons l'attendoient.

Pendant mon séjour à l'habitation, je fis couper du bled commun , à sçavoir du bled François qui y avoit esté semé , lequel estoit très beau , afin d'en apporter en France , pour tesmoigner que ceste terre est très bonne et fertile. Aussi y avoit-il du bled d'Inde fort beau , entes et arbres que nous y avions portés.

Notre arrivée
à Tadoussac.

Je m'embarquai en nos barques le 20^e jour de Juillet, et arrivai à Tadoussac le 23^e jour du dit mois , où le sieur du Pont nous attendoit avec son vaisseau prest et appareillé, dans lequel nous nous embarquasmes , et partismes le troisieme jour du mois d'Acoust, et eusmes le vent si à propos , que nous arrivasmes à Honnelfleur le 10^e jour de Septembre 1616, où nous rendismes louange et action de grâces à Dieu de nous avoir préservez de tant de périls et hazards où nous avons esté exposez, et de nous avoir ramenez en santé dans nostre patrie. A lui donc soit gloire et honneur à jamais ! Ainsi soit-il.

Notre retour
en France.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

TABLE

Des Chapitres contenus dans la première Partie.

LIVRE PREMIER.

	Pages.
ESTENDUE de la Nouvelle France, et la bonté de ses terres. — Sur quoi fondé le dessein d'établir des Colonies à la Nouvelle France Occidentale. — Fleuves, lacs, estangs, bois, prairies, et Isles de la Nouvelle France; sa fertilité, ses peuples. — Chap. I.	1
QUE les Roys et grands Princes doivent estre plus soigneux d'augmenter la cognoissance du vray Dieu, et accroistre sa gloire parmi les peuples barbares, que de multiplier leurs Estats. — Voyages des François faits aux Terres Neuves, depuis l'an 1504. — Chap. II.	9
VOYAGE en la Floride sous le règne du Roy Charles IX, par Jean Ribaus. — Fait bastir un Fort, appelé le Fort de Charles, sur la rivière de May. — Albert, capitaine, qu'il y laisse, demeure sans vivres, et est tué des soldats. — Sont ramenez en Angleterre par un Anglois. — Voyage du Capitaine Laudonnière. — Court risque d'estre tué des siens : en fait pendre quatre. —	

- Est pressé de famine. — Récompense de l'Empereur Charles V, à ceux qui firent la découverte des Indes. — François chassez de la Rivière de May par les Espagnols. — Attaquent Laudonnière. — François tuez, et pendus avec des escriteaux. — Chap. III. 16
- LE Roy de France dissimule pour un temps l'injure qu'il receut des Espagnols en la cruauté qu'ils exercèrent envers les François. — La vengeance en fut réservée au sieur Chevalier de Gourgues. — Son voyage: son arrivée aux costes de la Floride. — Est assailli des Espagnols, qu'il défait, et les traite comme ils avoient fait les François. — Chap. IV. 25
- VOYAGE que fit faire le sieur de Roberval. — Envoye Alphonse Xainctongeois vers Labrador. — Son partement: son arrivée. — Retourne à cause des glaces. — Voyages des estrangers au nord, pour aller aux Indes Occidentales. — Voyage du Marquis de la Roche, sans fruit. — Sa mort. — Défaut remarquable en son entreprise. — Chap. V. 39
- VOYAGE du Sieur de saint Chauvin. — Son dessein. — Remonstrances que lui fait du Pont Gravé. — Le Sieur de Mons voyage avec lui. — Retour dudit Sieur Chauvin et du Pont en France. — Second voyage de Chauvin: son entreprise blâmable. — Chap. VI. 44
- QUATRIÈME entreprise en la Nouvelle France par le Commandeur de Chaste. — Le sieur de Pont Gravé esleu pour le voyage de Tadous-

sac. — L'Autheur se met en voyage avec ledit sieur Commandeur. — Leur arrivée au Grand Sault Saint Louis. — Sa difficulté à le passer. — Leur retraite. — Mort dudit Commandeur, qui rompt le 6^e voyage. — Chap. VII.

49

VOYAGE du Sieur de Mons. — Veut poursuivre le dessein du feu Commandeur de Chaste. — Obtient commission du Roy pour aller descouvrir plus avant vers Midy. — S'associe avec les marchands de Rouen et de la Rochelle. — L'Autheur voyage avec lui. — Arrivent au Cap de Hève. — Descouvrent plusieurs ports et rivières. — Le sieur de Poitrincourt va avec le sieur de Mons. — Plaintes dudit sieur de Mons. — Sa commission révoquée. — Chap. VIII.

54

LIVRE SECOND.

DESCRIPTION de la Hève. — Du port au Mouton. — Du Cap Ngré. — Du Cap et Baye de Sable. — De l'isle aux Cormorans. — Du Cap Fourchu. — De l'isle Longue. — De la Baye Sainte Marie. — Du port de Sainte Marguerite, et de toutes les choses remarquables qui sont le long de la coste d'Acadie. — Chap. I.

63

DESCRIPTION du Port Royal, et des particularitez d'icelui. — De l'isle Haute. — Du port aux Mines. — De la grande baye François. — De la rivière Saint Jean, et ce que nous avons remarqué depuis le port aux Mines jusques à icelle. —

	Pages.
De l'isle appelée par les Sauvages Manthane.— De la rivière des Etechemins, et de plusieurs belles isles qui y sont. — De l'isle de Sainte Croix, et autres choses remarquables d'icelle coste. — Chap. II.	70
DE la coste, peuples et rivière de Norem- bègue. — Chap. III.	79
DESCOUBERTURES de la rivière de Quinibequy, qui est de la coste des Almouchiquois, jusques au 42 ^e degré de latitude, et des particularitez de ce voyage. — A quoy les hommes et les femmes passent le temps durant l'hyver. — Chap. IV.	88
RIVIÈRE de Choüacoet. Lieux que l'Autheur y reco- gnoist.—Cap aux Isles.— Canots de ces peuples faits d'escorce de Bouleau. — Comme les Sau- vages de ce pays-là font revenir à eux ceux qui tombent en syncope. — Se servent de pierres au lieu de cousteaux. — Leur Chef honorablement receu de nous. — Chap. V.	98
CONTINUATION des descouvertes de la coste des Almouchiquois, et de ce qu'y avons remarqué de particulier. — Chap. VI.	106
CONTINUATION des susdites descouvertes jusques au port Fortuné, et quelque vingt lieues par de là. — Chap. VII.	116
DESCOUBERTURE depuis le Cap de la Hève, jusques à Canseau, fort particulièrement. — Chap. VIII.	123

LIVRE TROISIÈME.

Pages.

- VOYAGE du sieur de Poitricourt en la Nouvelle France, où il laisse son fils le sieur de Bien-court. — Pères Jésuites qui y sont envoyez. — et les progrès qu'ils y firent, y faisant fleurir la Foy Chrestienne. — Chap. I. 129
- SECONDE entreprise du sieur de Mons. — Conseils que l'Autheur lui donne. — Obtient commission du Roy. — Son parlement. Bastiments que l'Autheur fait au lieu de Quebec. — Crieries contre le sieur de Mons. — Chap. II. 150
- EMBARQUEMENT de l'Autheur pour aller habiter la grande rivière Saint Laurent. — Description du port de Tadoussac. — De la rivière de Saguenay. — De l'Isle d'Orléans. — Chap. III. 155.
- DESCOUVERTE de l'isle aux Lièvres, de l'isle aux Couldres, et du sault de Montmorency. — Chap. IV. 160
- ARRIVÉE de l'Autheur à Quebec, où il fit ses logements. — Forme de vivre des Sauvages de ce pays-là. — Chap. V. 164
- SEMENCES de vignes plantées à Quebec par l'Autheur. — Sa charité envers les pauvres Sauvages. — Chap. VI. 170
- PARTEMENT de Quebec jusques à l'Isle Saint Eloy, et de la rencontre que j'y fis des Sauvages Algemequins et Ochataiguins. — Chap. VII. 176
- RETOUR à Quebec, et depuis continuation avec les

	Pages.
Sauvages jusques au sault de la rivière des Hiroquois. — Chap. VIII.	180
PARTEMENT du Sault de la rivière desHiroquois.— Description d'un grand lac. — De la rencontre des ennemis que nous fismes au dit lac , et de la façon et conduite qu'ils usent en allant attaquer les Hiroquois. — Chap. IX.	188
RETOUR de la rencontre; et ce qui se passa par le chemin. — Chap. X.	203
DESAITE des Hiroquois près de l'embouchure de ladite rivière des Hiroquois. — Chap. XI.	208
DESCRIPTION de la pesche des Baleines en la Nou- velle France. — Chap. XII.	219
PARTEMENT de l'Auteur de Quebec , du Mont Royal, et ses rochers. — Isles où se trouve la terre à potier.—Isle de Sainte Hélène.—Chap. XIII.	223
DEUX cents Sauvages ramèment le François qu'on leur avait baillé, et renimèment leur Sauvage qui estait retourné de France. — Plusieurs discours de part et d'autre. — Chap. XIV.	231

LIVRE QUATRIESME.

PARTEMENT de France: et ce qui se passa jusques à nostre arrivée au Sault Saint Louis.—Chap. I.	243
CONTINUATION. — Arrivée vers Tessouat, et le bon accueil qu'il me fit.—Façon de leurs cimetières. —Les Sauvages me promirent quatre canots pour	

- continuer mon chemin.—Tost après me les refusent.— Harangue des Sauvages pour me dissuader de mon entreprise, me remontrants les difficultez.—Response à ces difficultez.—Tessouat arguë mon conducteur de mensonge, et n'avoir esté où il disoit.—Il leur maintient son dire véritable.—Je les presse de me donner des canots.— Plusieurs refus.— Mon conducteur convaincu de mensonge, et sa confession.— Chap. II. 259
- NOSTRE retour au Sault.— Fausse alarme.— Cérémonie du Sault de la Chaudière.— Confession de notre menteur devant un chacun.— Nostre retour en France.— Chap. III. 274
- CHANGEMENT de Viceroy de feu Monsieur le Marechal de Themines, qui obtient la charge de Lieutenant général du Roy en la Nouvelle France, de la Royne Régente.— Articles du sieur de Mons à la Compagnie.— Troubles qu'eut l'Autheur par ses envieux.— Chap. IV. 280
- L'AUTHEUR va trouver le sieur de Mons, qui lui commet la charge d'entrer en la société.— Ce qu'il remonstre à Monsieur le Comte de Soissons.— Commission qu'il lui donne.— L'Autheur s'adresse à Monsieur le Prince, qui le prend en sa protection.— Chap. V. 303
- EMBARQUEMENT de l'Autheur pour aller en la Nouvelle France.— Nouvelles découvertures en l'an 1615.— Chap. VI. 318
- NOSTRE arrivée à Cahiaгуé.— Description de la beauté du pays.— Naturel des Sauvages qui y

	Pages.
habitent, et les incommoditez que nous receusmes. — Chap. VII.	331
COMME les Sauvages traversent les glaces. — Des peuples du petum. — Leur forme de vivre. Peuples appelez la nation neutre. — Chap. VIII.	354

FIN DE LA TABLE.